NAZ. CENTR.
R. BIBLIOTECA
253
3 C
42
VITT. EMAN. II
ROMA

14

LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Digitized by Google

253-3 C 12

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

MÉMOIRES

DE

CAUSSIDIÈRE

EX-PRÉFET DE POLICE ET REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

BRUXELLES
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE

M DCCC XLIX

Digitized by Google

A MES CONCITOYENS.

Appelé par mes opinions politiques à jouer un rôle actif dans les événements qui ont précédé et suivi la révolution de Février, j'ai cru devoir esquisser succinctement ceux auxquels j'ai pris une part plus ou moins directe.

Je me suis attaché à conserver aux faits l'esprit de vérité, en même temps que j'ai voulu indiquer mes impressions et les principes démocratiques qui m'ont inspiré.

Je sentais le devoir de ne laisser après la confession de mes actes aucune prise à la calomnie.

Victime d'odieuses imputations, je dois dire que je ne suis point découragé de servir ma cause, qui est celle du Peuple. Républicain, démocrate, socialiste, je ne salirai point ce livre par de scandaleuses révélations; car, avant tout, je veux conserver intacte la dignité de Représentant du Peuple.

Trop de rancunes et de basses passions ont agité les hommes du jour, pour y ajouter encore les tristes secrets des turpitudes privées.

Si je récrimine, ce sera contre la politique de ceux qui ont égaré la Révolution; ils ne s'attendent pas sans doute à mes éloges.

Ce livre n'est donc point la vengeance de l'exilé.

Il a été écrit pour jeter quelque lumière sur cette histoire curieuse et rapide d'une Révolution déjà presque effacée. J'avais besoin aussi d'expliquer les travaux de mon administration et les réformes que j'ai tenté d'y introduire.

Si je n'ai point fait tout le bien désirable, c'est que le temps m'a manqué; mes intentions ont toujours été bonnes et en rapport avec mes principes.

INTRODUCTION.

I.

LA MONARCHIE EN 1848.

Jusqu'en 1847, la royauté avait semblé se fortifier de plus en plus, et les esprits superficiels la croyaient solidement établie en France. Tout lui avait réussi en apparence, dans les combinaisons de sa politique et dans les intérêts de sa dynastie. Sauf une atteinte de la fatalité qui avait enlevé subitement le *dauphin* de la branche cadette, héritier du trône, la chance des événements n'avait guère contrarié jusque là les desseins et la fortune du vieux monarque, auquel les courtisans, devançant l'histoire, appliquaient déjà les plus glorieux surnoms. Ses ministres eux-mêmes, dans les lettres curieuses, retrouvées en février, ne le mettaient-ils pas au dessus de Louis XIV et de Napoléon!

Aussi le *Système*, comme on disait alors, allait-il en s'exagérant, et sans prendre désormais la peine de ca-

cher ses tendances. L'impudeur et l'effronterie avaient succédé à une ruse de quinze ans.

A l'extérieur, l'intérêt dynastique dominait toutes les négociations et facilitait par ce compérage égoïste les coups de la diplomatie absolutiste contre les nationalités. Pour se faire pardonner les mariages espagnols, qui apportaient aux d'Orléans trente millions et l'éventualité d'une couronne, on laissait les puissances du Nord effacer les dernières traces de la Pologne, et on cédait des armes françaises aux jésuites du Sonderbund.

A l'intérieur, le roi avait concentré toutes les influences dans sa maison, et partagé d'avance entre ses fils le gouvernement de la France. Il avait fait du futur régent une sorte de connétable, commandant toutes les armées; du prince d'Aumale un vice-roi commandant l'Algérie érigée en fief; du prince de Joinville un grand amiral, commandant la marine; du prince de Montpensier, le canonnier suprême, commandant l'artillerie dans sa citadelle de Vincennes, arsenal tout garni pour l'usage des fortifications. La royauté s'imaginait ainsi, en accaparant la force militaire, maîtriser les destinées du peuple français.

En même temps, la cour, les ministres, les fonctionnaires, les aristocrates, épuisaient les ressources financières de la nation. La liste civile pressurait ses domaines et taillait en coupes sombres les forêts de l'État. Le budget s'augmentait, pour satisfaire les cupidités de tous les serviteurs du gouvernement personnel, et le *livre rouge* nous a montré des marquis, des ambassadeurs, des généraux, des comtesses et des millionnaires, se partageant les fonds secrets. Les places, les fournitures, les monuments publics, étaient abandonnés à une concussion honteuse, et cette vénalité qui commençait au cabinet des ministres, rayonnait dans toutes les

administrations, et ne s'arrêtait qu'aux degrés infimes de la hiérarchie politique. Les nominations les plus scandaleuses, l'accaparement des emplois par les familles privilégiées, et jusqu'à une sorte d'hérédité favorisée par le pouvoir dans les hautes fonctions électives, tout entretenait au milieu du monde officiel, la corruption, les passions avides et les instincts grossiers.

Les princes avaient ressuscité les mœurs funestes de la Régence ou du Directoire. Chacun d'eux s'était fait une cour d'intrigants et de roués. C'étaient des chasses et des courses splendides, à Chantilly ou à Compiègne; des jours de galanterie et des nuits de jeu; c'étaient des fêtes vénitiennes sur le terrain même de Canonville, préparé pour recevoir les mitrailles des forts.

Et le lendemain, tous les fils du roi allaient communier à Saint-Roch avec les dévots de l'ancien régime. Car l'hypocrisie accompagnait familièrement l'immoralité, et jamais les jongleries du vieux culte n'eurent plus de faveur apparente qu'en ces temps de dissolution. La jeunesse du faubourg Saint-Germain, imitant la cour, entourait les prédicateurs et les jésuites; et Paris revit, à sa grande surprise, des moines de toute couleur prétendant confesser les femmes, diriger les hommes et éduquer les petits enfants.

Les députés spéculaient sur leur mandat politique; les pairs de France patronaient l'agiotage; les banquiers avaient monopolisé la presse déjà décimée par les lois de septembre; le Juif des rois et le Roi des juifs s'étaient assuré les principales feuilles périodiques, et la voix du journalisme se trouvait ainsi étouffée, en même temps que la voix de la tribune française.

Aussi, toutes les classes supérieures s'abandonnaient-elles, sans crainte de l'opinion publique, à la maladie de l'intérêt matériel, inoculée par la perversité du système monarchique.

La France, cependant, souffrait dans toutes les profondeurs de son existence. Le pays de l'enthousiasme et de la générosité, ainsi dépravé dans ses habitudes, violenté dans toutes les conditions normales d'une grande nation, ne pouvait subir longtemps cette oppression fatale, et la fatalité elle-même sembla se charger d'y mettre un terme.

Tout à coup, le mal fit irruption au dehors, et envahit tous ceux même qui avaient cru en profiter. Une crise terrible dans les finances, la ruine imminente de toutes les industries, vinrent réveiller les capitalistes, les spéculateurs, les manufacturiers et les commerçants.

A la suite des jeux effrénés sur les actions de chemin de fer, qui avaient renouvelé les folies de la rue Quincampoix au temps de Law, si quelques maîtres de la finance avaient entassé des millions, presque toute la banque, les agents de change et tous les aveugles qui s'étaient imprudemment égarés dans cette forêt de Bondy, se trouvèrent finalement culbutés les uns sur les autres. A côté de deux ou trois chefs de la compagnie du Nord, qui avaient doublé leurs capitaux, de madame Adelaïde, qui, disait-on, avait gagné 20 millions, tout le reste des spéculateurs en action de chemins de fer, avait été ruiné tôt ou tard par le report et les vicissitudes du cours. La province elle-même s'était rudement compromise dans ces excès: Lyon y avait éprouvé de fortes pertes, évaluées à une cinquantaine de millions; Bordeaux, Alby et plusieurs autres villes du midi ne pouvaient plus faire face à leurs engagements. La circulation du papier fut presque interrompue, et la faillite se promena de Paris dans les départements.

Les grands centres d'activité commerciale étaient, d'ailleurs, presque tous en souffrance. Les fabriques de Lyon, Nimes, Vienne, Mulhouse, Roubaix, Rouen, etc., se trou-

vaient encombrées, sans débouchés à l'intérieur, à cause du malaise général, sans facilité d'exportation, à cause de la concurrence étrangère, favorisée par les impôts de douane. Plusieurs villes manufacturières se virent même contraintes d'abandonner la fabrication de certains produits et de renoncer à des exploitations périlleuses. Et cependant, au milieu même de cette crise déjà ancienne, quoique latente, le nombre des exploiteurs, aspirant à une fortune fantastique, avait encore augmenté dans une progression absurde, comparée aux nécessités industrielles, à l'accroissement de la population et par conséquent de la consommation probable. Si bien que cette concurrence aveugle et insensée avait à la fois amené la baisse des salaires de l'ouvrier, de fréquents chômages, le dénûment dans les classes laborieuses et la ruine des entrepreneurs; — la misère pour tout le monde: pour le maître, comme pour le prolétaire.

Et pendant ce temps-là, que faisait la Banque de France? Contrairement au but de son institution, elle resserrait ses escomptes et élevait le taux de son intérêt, pour faire bénéficier ses actionnaires sur la gêne commerciale et sur la détresse publique.

On alla même jusqu'à dire qu'au lieu de secourir l'industrie, le commerce et les transactions financières, elle avait employé une partie de son capital à spéculer avec la cour sur les grains étrangers. Car la disette de blé et la crainte de la famine étaient venues ajouter encore à toutes ces calamités. Comme en 1788, aux abords de la première révolution, les récoltes agricoles avaient été presque nulles, et la France avait été obligée d'acheter à l'étranger sa provision de céréales. Il sortit ainsi de France, pour n'y plus rentrer, environ 300 millions de numéraire. L'agiotage n'avait pas manqué d'exploiter ce malheur public. A peine débarqués dans nos ports du

midi, les navires chargés de grains étaient cotés à la Bourse, et n'étaient livrés à la consommation qu'après avoir produit des bénéfices à une foule de spéculateurs. On cite un bâtiment, débarqué à Marseille en novembre 1847, qui passa dans les mains de dix acquéreurs. Le prix du blé augmentait ainsi dans une proportion factice, en même temps que les petits propriétaires et les fermiers, affolés par l'appât d'un gain exagéré ou par la terreur de la famine, fermaient leurs greniers aux consommateurs.

L'agitation devint donc immense sur divers points des départements. Les travailleurs des campagnes et des villes s'épouvantèrent de l'incurie et de l'insouciance du pouvoir, dans cette crise difficile. Les accapareurs furent bientôt menacés par les pauvres, et une émotion presque générale conduisit plusieurs communes à des scènes terribles, où le Peuple demandait du pain! Le gouvernement répondit par des baïonnettes, par des juges et des geôliers, et même, hélas! par le bourreau! Sur ses mains déjà tachées de sang, la royauté fit, sans scrupule, jaillir encore le sang des prolétaires de Buzançais!

Mais la Providence éprouvait alors, comme à plaisir, par une série de désastres, la vieille monarchie qui en méritait, de près ou de loin, la responsabilité. A côté de la disette, c'étaient les inondations de la Loire, causées en partie par le déboisement du sol, en partie par le mauvais entretien des digues et le défaut de canalisation; c'étaient des accidents sur les chemins de fer, abandonnés à l'avidité et à la négligence des exploitations particulières; c'étaient des incendies, provoqués peut-être par la misère, ou allumés, comme celui du Mourillon, on le disait du moins, par des mains intéressées à dissimuler leurs rapines sur les approvisionnements de l'État; c'étaient à Paris, dans les villes, et jusque sur les grands chemins, des bandes

de voleurs organisées contre la sécurité publique, contre la vie et la propriété des citoyens. On assassinait des changeurs à leur comptoir en plein jour ; on égorgeait pour trente sols de pauvres rouliers endormis dans leurs charrettes. C'étaient des suicides à côté de morts de faim, et des crimes de toutes sortes, accusant la décadence des mœurs privées et de la prospérité nationale, sous le gouvernement du privilége, de l'égoïsme et de la corruption.

Des signes plus éclatants encore vinrent condamner la monarchie et déchirer les derniers voiles qui avaient couvert depuis dix-sept ans sa criminelle exploitation du peuple français. Coup sur coup, les plus singulières révélations, les accidents les plus imprévus, consternèrent l'opinion publique. Le dessous de la société, ainsi que le roi, la cour et l'aristocratie l'avaient faite, apparaissait dans son effrayante réalité.

Un ministre, un pair de France, un millionnaire, furent traînés devant les tribunaux, et, convaincus de concussion; un prince fut condamné comme faussaire ; un aide de camp du régent, chassé comme filou ; un ambassadeur du roi se suicidait, avec des circonstances mystérieuses ; un autre ambassadeur du roi portait le rasoir sur le cou de ses enfants ; un secrétaire du ministre, un pair de France, vendaient des charges publiques à prix d'or ; dans les administrations des vivres, de la marine, de la guerre, les agents du roi dilapidaient les finances ou les propriétés de l'État, et se livraient à toutes sortes de fraudes : et lorsque le public s'en émouvait, les ministres déniaient effrontément à la tribune des scandales bientôt vérifiés par les enquêtes judiciaires. Les ministères étaient le centre de toutes ces honteuses négociations. On vendait des priviléges de théâtre pour soutenir des journaux sans pudeur, ou pour propager

une littérature immorale, qui portait l'étiquette des princes. On recevait de toutes mains, pour distribuer ensuite en faveurs réprouvées par l'honnêteté publique. On racontait, sur de hauts personnages, des anecdoctes équivoques, et jusqu'aux dissensions intestines dans la famille du roi.

En même temps, les tribunaux retentissaient de procès célèbres où figuraient les amis du château, les favoris des princes, dans des duels et des orgies, dans un monde de gentilshommes grecs, à belles manières et à grands vices. Puis, on voyait passer, dans cette galerie de notabilités monarchiques, des notaires escrocs, des confréries chargées de viol et d'assassinat, des galériens en gants jaunes et des voleurs décorés.

Partout, dans les hautes classes, la probité privée et la probité politique, la sainteté de la famille, la sincérité des consciences, sacrifiées à des instincts grossiers et à ce règne de l'intérêt matériel, prôné par les gouvernants. Partout le pillage, l'hypocrisie, le mensonge, l'avarice, le vol, et jusqu'à l'assassinat.

Il y eut surtout un de ces procès qui frappa cruellement la cour et l'aristocratie. On avait vu un ministre du roi, pair de France, condamné à la réclusion; on vit, peu après, un chevalier de la reine, un pair de France, condamné comme assassin, et s'exécutant lui-même par le poison, avec le concours ou du moins la tolérance de son entourage, afin qu'un noble duc ne portât pas sa tête sur le même échafaud que les martyrs de Busançais.

Tel était, en 1847, l'état de la société monarchique, que les réactionnaires prétendent encore restaurer, malgré la Révolution.

Tous ces symptômes terribles annonçaient cependant aux esprits demeurés clairvoyants, que le vieil ordre social s'écroulait, et que la France avait le devoir de se

régénérer. Tous ces désastres, tous ces crimes, tous ces abaissements du caractère français, n'était-ce pas un enseignement pour le Peuple, en même temps qu'une punition pour la royauté et pour les classes aveugles qui l'avaient soutenue? Que fallait-il de plus pour flétrir cette politique de ruse et d'égoïsme que certains partis avaient prise pour de l'habileté?

La cour était consternée, et tandis que le châtiment tombait sur elle comme la foudre, tandis que le Peuple mourait de faim, le 31 décembre, la compagne du vieux Philippe, qui l'avait souvent guidé au travers de sa longue vie si tortueuse, la sœur du roi, mourait aux Tuileries, d'où les d'Orléans allaient bientôt être chassés pour toujours.

On dit que le roi pleura sur ce cadavre. Il avait aussi pleuré sur le lit de mort de son ami Talleyrand.

II.

LE MINISTÈRE DE L'OPPOSITION.

La situation politique de la France était aussi triste et aussi périlleuse que son état moral. Depuis plusieurs années, le gouvernement était livré aux hommes les plus antipathiques au pays. Le premier ministre était celui qui avait dit, en parlant de l'esclavage du Peuple : « Le travail est un frein. »

La monarchie cadette en était à son Polignac.

Les autres ministres, principalement ceux de l'intérieur et de la justice, devaient aussi leur position à un

dévouement absolu au système personnel, comme à l'aptitude qu'ils avaient montrée à seconder une politique de corruption et de tyrannie. L'un était connu par son immense fortune, son scepticisme et sa dextérité à manier l'administration et les influences électorales; l'autre, par ses violences contre la presse et contre la liberté, et par son invention de la *complicité morale!* Tous deux, — tous trois — n'avaient reculé devant aucun sacrifice de la prospérité nationale au dedans, de la dignité nationale au dehors.

La politique était devenue une rouerie, un mensonge, une marchandise; la France, une boutique exploitée par de malhonnêtes gens. Toutes les tendances généreuses, toutes les aspirations intelligentes avaient été refoulées: on suspendait les cours d'histoire, de littérature ou de philosophie, aimés de la jeunesse; on persécutait les journaux et tous les esprits indépendants; on avouait tout haut à la tribune, à la cour et dans les feuilles soldées, la haine contre le Peuple et la révolution.

Aussi, toutes les classes de la nation, longtemps endormies, commencèrent-elles à se réveiller. Les électeurs, la bourgeoisie, les industriels et les commerçants, les capitalistes et les propriétaires, jusque là complices de cet odieux régime, s'aperçurent enfin qu'il tarissait toutes les sources de la fortune publique et qu'il ne profitait qu'aux intrigants embrigadés autour du pouvoir. La garde nationale laissait deviner une hostilité secrète, et on put défier le gouvernement de la convoquer à une revue. L'opposition dynastique se séparait de plus en plus de la majorité et recrutait chaque jour d'anciens conservateurs. On vit ainsi plusieurs hommes éminents dans les deux chambres, par une conversion imprévue, attaquer avec une extrême virulence le ministère et la cour qu'ils avaient récemment défendus avec une ardeur

pareille! Le gouvernement s'isolait donc dans son égoïsme, et la cour allait bientôt se trouver seule en face du *pays légal*, désabusé, et du Peuple, qui avait toujours protesté sourdement contre la monarchie, et qui espérait en son cœur l'avénement de la liberté et de la justice, la République démocratique et sociale.

A la suite de la session de 1847, l'opposition dynastique et les comités institués pour la réforme électorale, s'étaient unis dans une manifestation publique au Château-Rouge, où quinze cents citoyens, députés, electeurs, journalistes, officiers de la garde nationale, avaient acclamé la réforme et flétri la politique du château. L'agitation s'étendit bientôt dans toute la France, et l'on organisa successivement des banquets patriotiques dans la plupart des départements. Les députés y apportaient le compte-rendu de la session dernière et un écho de l'indignation parisienne. De toutes parts les populations affluaient à ces meetings où le sentiment général s'accordait dans un vague désir de rénovation. L'honnêteté publique était vengée par cet enthousiasme unanime, et, au bout de quelques mois, il y avait comme une ligue secrète dans la nation contre ses oppresseurs.

Deux caractères bien distincts se manifestaient, toutefois, dans ce grand soulèvement politique. Le parti populaire qui avait prêté son concours aux députés de la gauche et qui avait été forcé souvent d'entendre des toasts hypocrites au roi et à la monarchie, mêlés à des toasts en faveur de la souveraineté du Peuple et de la liberté, le parti républicain eut ses banquets, ses orateurs et ses triomphes. Tandis que M. Barrot et ses adhérents protestaient, à Béthune et ailleurs, de leur fidélité à la royauté constitutionnelle, tandis qu'ils exploitaient, en vue de leurs haines et de leurs ambitions intéressées, le noble frémissement du pays; les patriotes, jusqu'alors à peine re-

présentés à la Chambre et dans la presse, trouvaient de vives et nombreuses sympathies dans le nord, dans l'est, dans le midi. A Lille, les royalistes se retirèrent devant la République. A Dijon, à Châlons, à Toulouse, à Limoges, la royauté fut complétement effacée devant la réforme politique et même devant la réforme sociale. Au-dessus du libéralisme ressuscité, le grand parti de la tradition française de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, le parti de la République populaire, martyrisé depuis cinquante ans, se redressait à son tour et reprenait une juste conscience de sa force.

La cour et le ministère, à l'ouverture de la session nouvelle, trouvèrent ainsi la France entière disposée à une lutte dont il fut, dès lors, facile de prévoir l'issue. Mais la royauté, trompée par un succès de dix-sept ans, par des majorités corrompues dans les deux Chambres, par les flatteries de ses journaux et de ses complices, par la faiblesse et l'incapacité bien connues de l'opposition bourgeoise, s'imagina qu'elle étoufferait encore le sentiment national. Elle avait compté sans l'élément populaire, qui, au jour du duel, ramassa l'arme lâchement abandonnée par les dynastiques, et abattit d'un seul coup tous les ennemis de l'avenir.

Le discours d'ouverture, dans une phrase célèbre, eut l'audace d'attribuer à des passions *aveugles* ou *ennemies* l'émotion de la France et sa protestation universelle. Rien n'était plus vrai, assurément et les deux mots frappaient juste, sur l'opposition dynastique, préparant, sans le savoir et sans le vouloir, une révolution populaire de même que sur le parti républicain, toujours préoccupé du renversement de la monarchie.

Il n'y a peut-être pas, dans toute l'histoire, un enseignement plus curieux que la réponse faite au roi dans les deux projets d'adresse de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés.

La Chambre des pairs disait :

« De bruyantes manifestations, où se mêlaient aveuglément des idées vagues de réforme et de progrès, des passions ennemies de notre constitution monarchique, des opinions *subversives de l'ordre social*, et de *détestables souvenirs*, ont jeté de l'inquiétude plutôt que de la perturbation dans les esprits. Le gouvernement a dû y porter son attention. Nous sommes persuadés que de telles agitations, tolérées par un régime de liberté, sont impuissantes contre l'ordre public. Oui, Sire, l'union des grands pouvoirs de l'État, l'action des lois, la raison publique, suffiront à préserver le repos du pays, à ramener les esprits égarés, à dissiper des *espérances insensées. Les dix-sept années où notre chère patrie a enfin joui à la fois de l'ordre et de la liberté, sont autre chose qu'une phase de nos révolutions. Cette période commence une ère durable, et léguera aux générations futures le maintien de la charte, les bienfaits de votre règne et la gloire de votre nom.* »

La Chambre des députés ajoutait avec la même clairvoyance :

« Sire, en vous dévouant au service de notre patrie, avec ce courage que rien n'abat, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous *affermissez* chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. *Comptez sur notre appui* pour vous aider à le défendre.

« Les agitations que soulevaient des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique, éclairée par nos discussions, par la manifestation de toutes les *opinions légitimes*. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'État surmonte tous les obstacles, et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays.

Par cette union, Sire, nous *maintiendrons l'ordre social* et toutes ses conditions; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements; notre charte de 1830, par nous *transmise aux générations* qui nous suivent, comme un *inviolable dépôt*, leur assurera le plus *précieux héritage* qu'il soit donné aux nations de recueillir, l'union de l'ordre et de la liberté. »

Un mois après, cet inviolable dépôt, ce précieux héritage qui devait être transmis aux générations futures, avait disparu dans la tempête, et le vieux monarque tombait misérablement sous le mépris public!

Les plus violentes discussions s'élevèrent dans les deux Chambres sur ces beaux textes de MM. Barante et Vitet. A la Chambre des pairs, chose imprévue, on entendit réhabiliter la Convention et flétrir les tyrans de l'Europe; mais l'adresse passa à une majorité de 144 voix contre 23. Ainsi, dans cette Chambre de hautes illustrations et de sages vieillards, dont l'institution est encore réclamée comme une nécessité par les contre-révolutionnaires, il se rencontra 144 grands politiques pour proclamer les bienfaits d'un règne exécré et pour en affirmer la durée: c'était le 18 janvier!

A la Chambre des députés, la discussion prit des proportions immenses. Le droit de réunion fut défendu avec une véritable éloquence par des hommes qui, depuis, ont aboli le droit de réunion, le droit d'association, et fermé les clubs: par M. Marie qu'on accusait alors d'attaquer l'*ordre*, la *famille*, et la *propriété*; par M. Odilon Barrot qui commençait ainsi son discours: « Il est triste, pénible, humiliant, d'être obligé, en 1848, dix-sept ans après la révolution de Juillet, de venir discuter contre le gouvernement issu de cette révolution, un droit que nous avons exercé même sous Charles X; » par M. Ledru-Rollin, qui datait le droit de réunion de la con-

stitution de 1791, et le droit d'association de la prise de la Bastille ; par M. de Lamartine, qui reprochait au pouvoir « de *mettre la main de la police sur la bouche du pays,* » comme le pouvoir actuel y a mis la main des soldats !

MM. Duchâtel et Hébert contestaient, de leur côté, la légalité du droit de réunion, ainsi que l'avait fait M. Guizot à la Chambre des pairs. S'appuyant sur une loi de 1790, ils déclaraient qu'ils s'opposeraient désormais à tout banquet politique. Et l'opposition dynastique n'eut pas le courage de répondre à ce défi, en s'engageant, du haut de la tribune, à exercer un droit auquel la nation entière avait donné son assentiment.

Après ce beau tournoi de paroles, le droit de réunion fut aboli, et les cent députés qui avaient pris part aux banquets furent flétris comme aveugles et ennemis, par un vote de 223 conservateurs, sur le paragraphe spécial, et de 241, sur l'ensemble de l'adresse.

Mais la question n'en restait pas moins pendante; car il y avait une question de fait, engagée à côté de la question de droit, que la majorité de la Chambre et la nation avaient résolue d'une façon si contradictoire. La série des banquets devait être close par un grand banquet annoncé dans le douzième arrondissement, sous le patronage des députés. La date en avait été fixée avant la discussion parlementaire ; mais le préfet de police avait mis son véto, et dans les interpellations aux deux Chambres, le ministre avait déclaré qu'il prenait sur lui la responsabilité de cette interdiction, et que le banquet n'aurait pas lieu.

Les cent députés flétris n'avaient pas donné leur démission, à l'exception d'un seul, et ils s'étaient contentés de promettre leur concours au banquet du douzième arrondissement ; car la commission du banquet, compo-

sée d'électeurs et de journalistes, avait persévéré à organiser cette manifestation pacifique. Mais, de part et d'autre, du côté du pouvoir et du côté de l'opposition dynastique, on commençait à être saisi de terreur. Le ministère eût fait volontiers quelque concession, et les commissaires royalistes changèrent spontanément le caractère du banquet, en indiquant, pour lieu de réunion, une maison particulière hors du douzième arrondissement, en retirant les cartes déjà distribuées, en restreignant le nombre des souscriptions et en doublant le prix des cartes nouvelles. Il se trouva même un député de Paris pour proposer la santé du roi! Ils espéraient ainsi échapper aux menaces du gouvernement et remplacer l'élément populaire par l'élément aristocratique. Il est même certain, qu'un moment, le ministère et l'opposition s'entendirent pour une petite comédie qui devait sauver l'honneur des deux camps et donner une apparente satisfaction à l'opinion publique. Un commissaire de police, un procès-verbal, une protestation de M. Barrot, puis un tribunal et quelques avocats, tel était le programme qui fut bientôt modifié par la force des événements.

Le banquet, fixé au dimanche 20 février, avait encore été repoussé au mardi 22, par de nouvelles hésitations des députés. On essaya, une seconde fois, quelques négociations pour obtenir la retraite du ministère Guizot, en renonçant à la manifestation projetée. Mais le pouvoir, au moment du duel, retrouva toute son audace. Il se crut assuré d'une répression énergique, et les journaux de la cour redoublèrent d'attaques contre toutes les libertés. En même temps, on rattachait autour du roi tous ses fidèles serviteurs: MM. Bugeaud, Molé, de Broglie, Montalivet. Le duc de Nemours caressait les officiers de l'armée. Le ministre de l'intérieur excitait ses

fonctionnaires et ses agents. Tout était prêt pour la violence.

Paris et les départements contemplaient ces préparatifs et cette crise qui allait peut-être décider du sort de la monarchie. La plupart des villes de province organisaient aussi des banquets pour le mardi 22 février. On nommait des émissaires chargés de les représenter au banquet de Paris. La responsabilité de tous les événements pesait entière sur l'opposition dynastique. On va voir quels furent sa dignité et son courage.

Le lundi 21, les journaux indépendants publièrent un manifeste de la commission du banquet, pour caractériser cette grande protestation pacifique et pour régler l'ordre de la solennité. Quatre vingt-treize députés, trois pairs de France, des magistrats, des officiers de la garde nationale, des membres du conseil général, le comité central des électeurs de l'opposition, grand nombre de journalistes, les délégués des départements, les écoles de droit et de médecine, avaient donné leur adhésion et devaient se classer dans le cortége, convoqué pour onze heures, sur la place de la Madeleine.

A la séance de la Chambre, M. Barrot interpelle timidement le ministère. Il rabaisse la question de droit à une question d'administration et de police. Il désavoue le manifeste du matin, et M. Duchâtel, enhardi par ces lâchetés de l'opposition, déclare avec insolence que le banquet n'aura pas lieu, et que les mesures sont prises pour assurer le maintien de l'ordre. Tout le monde comprit alors que l'opposition était vaincue.

En effet, le soir, les murs de Paris furent couverts d'affiches officielles: ordre du jour du général Jacqueminot à la garde nationale, pour lui enjoindre de s'abstenir de la manifestation; ordonnance de 1831, contre les attroupements; proclamation du préfet de police, avec

un arrêté qui interdit formellement la réunion et le banquet.

La plus vive animation accueillit partout ces placards d'une autorité détestée. On s'attroupait à tous les coins de rue, pour lire la proclamation contre les attroupements. A la lumière des torches, des hommes du peuple et des enfants criaient à haute voix les principaux articles de ces nouvelles ordonnances de juillet. L'opinion publique s'échauffait à cette provocation insensée; et des milliers de citoyens s'encourageaient à la résistance.

Pendant ce temps-là, l'opposition dynastique accomplissait sa trahison honteuse. Après avoir appelé à cette bataille patriotique toutes les forces du pays, elle désertait devant les menaces du ministère et de la police, devant l'inflexible volonté de la cour. A dix heures du soir, chez le grand agitateur M. Barrot, on rédigeait un nouveau manifeste, qui restera dans l'histoire comme la condamnation de ce parti dynastique, incapable et lâche, dont la royauté s'était toujours fait un instrument funeste à la patrie.

Il était dit dans cette pièce, publiée le lendemain par les journaux, que le gouvernement, ayant fait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement et toute démonstration publique, l'opposition renonçait au banquet projeté, afin de ne pas exposer les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'*ordre* qu'à la *liberté*; qu'en ajournant l'exercice du droit de réunion, les députés dynastiques accomplissaient un grand acte de modération et d'humanité.

La situation était ainsi bien simplifiée par cette défaite de l'opposition. C'était le Peuple seul qui restait en face de la monarchie.

III.

LA REVOLTE DANS PARIS.

Mais, tandis que la monarchie cherchait à intimider ses adversaires, tous les éléments révolutionnaires bouillonnaient dans Paris.

Au sein même de l'opposition consternée, quelques députés avaient fermement maintenu leur protestation. A une réunion de nuit chez M. de Lamartine, quatorze députés ou pairs de France, sur une soixantaine d'assistants, avaient déclaré leur intention d'aller au banquet, malgré la force, et de ne céder qu'aux baïonnettes. Il n'est pas question qu'on les ait revus le lendemain sur le champ de bataille. Et d'ailleurs, la commission du banquet, M. Barrot, et les principaux instigateurs s'abstenant, il n'y avait plus de centre autour du quel se réunir. La place était abandonnée à la foule de hasard, aux citoyens sans caractère officiel, comme le droit et l'avenir étaient abandonnés à la fatalité.

Cependant, le parti populaire et une fraction de la classe moyenne, dont l'honnêteté s'insurgeait contre la corruption des gouvernants, se disposaient à relever le cartel de l'opposition dynastique. Les sociétés secrètes et les faubourgs, les deux journaux républicains alors *la Réforme* et *le National*, les écoles, des groupes de patriotes dans les divers arrondissements, avisaient à la conduite qu'il conviendrait de tenir, le lendemain, pour répondre à la provocation du ministère.

Les sociétés secrètes n'avaient jamais cessé d'exister, même après l'échec du 12 mai 1838. Cette franc-maçonnerie de soldats devoués s'était maintenue, presque sans affiliations nouvelles, jusqu'en 1846. Des ordres du jour, imprimés à Bruxelles, ou quelquefois en cachette par des compositeurs de Paris, avaient entretenu son zèle. Mais la fréquence de ces proclamations, qui tombaient tôt ou tard entre les mains de la police, en rendait l'usage très-dangereux. Les rapports des affiliés entre eux et avec les chefs étaient donc devenus assez restreints, lorsqu'en 1846, les sociétés se réorganisèrent et reprirent quelque initiative.

Paris était le centre autour duquel rayonnaient les différentes ramifications, étendues dans les villes de province. A Paris et dans les départements, un même sentiment inspirait toutes ces phalanges militantes, plus préoccupées de l'action révolutionnaire que des théories sociales. On y parlait de fusils, plus que de communisme, et la seule formule, unanimement acceptée, était la Déclaration des droits de l'homme, de Robespierre.

Les sociétés secrètes possédaient leur puissance réelle au sein du peuple d'ouvriers, qui avait ainsi son avant-garde, une certaine force disciplinée, toujours prête à agir. Leur concours ne manqua jamais à aucune émotion politique, et on les retrouva au premier rang sur les barricades de février.

Dans la soirée du 21, elles avaient résolu de se porter, le lendemain, au lieu du rendez-vous, sans armes et par petits groupes, afin de saisir les circonstances; et si c'était possible, de faire une journée contre la royauté.

La réunion qui eut le plus d'influence sur la tournure des événements, fut la réunion convoquée le lundi soir dans les bureaux de la *Réforme*. Une centaine de citoyens, d'opinion et de caractère éprouvés, y discutè-

rent vivement les chances d'une révolutian. Il y avait là Flocon, Baune, Augier et toute la rédaction du journal; Caussidière et plusieurs représentants des sociétés secrètes; Louis Blanc, Thoré et quelques journalistes de la même couleur, les rédacteurs de *l'Impartial du Nord* et du *Haro de Caen*, et autres journalistes de province; Lagrange, Rey, Albert, et une foule de braves conspirateurs et d'hommes très-répandus dans les quartiers de Paris.

Vers dix heures, d'Alton Shée et Ledru Rollin arrivèrent de chez M. Lamartine et firent connaître les décisions qu'on y avait prises.

La séance fut très-animée, les uns se contentant d'une protestation énergique contre le ministère du Roi, les autres réclamant dès lors les préparatifs d'une résistance à la force — par la force. Ceux-ci soutenaient que l'insurrection était inévitable; que cent mille hommes bien disposés descendraient, le matin, sur la place publique et qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion. Ceux-là craignaient une défaite dont le gouvernement profiterait sans doute pour anéantir, par de nouvelles lois oppressives, toute possibilité de réunion à l'avenir, toute liberté de presse et de propagande, et le peu qui restait encore de droits politiques et de moyens d'émancipation.

On convint cependant de se rendre, le lendemain, isolément, et *les mains dans les poches*, sur la place de la Madeleine, pour observer les choses et entraîner l'opinion publique contre la royauté. On devait, au cas où la lutte s'engagerait, se rallier immédiatement au bureau de la *Réforme*, afin de coordonner le mouvement avec vigueur et de lui donner le caractère républicain.

Au *National* affluèrent, toute la journée, des processions de citoyens qui accouraient demander un mot d'or-

dre et une direction. Mais le *National*, comme toujours, hésitait à se séparer d'une partie de la gauche et de l'opposition dynastique, dont sa politique cauteleuse avait presque accepté la solidarité, surtout dans les derniers temps. Quoique désirant sincèrement une certaine république nominative, dont nous voyons aujourd'hui ses rédacteurs pratiquer la trompeuse apparence, en compagnie des anciens ministres de Louis-Philippe, il reculait devant toute démonstration révolutionnaire. L'état des esprits lui semblait de force à renverser le ministère Guizot et à donner une leçon à la cour; mais le *National* n'avait point l'espérance ni la volonté de pousser Paris jusqu'à la révolte, — jusqu'à la chute du trône et à la résurrection de la démocratie.

Ainsi, en 1830, la révolution se fit de même, au-dessus, ou, si l'on veut, au-dessous des chefs du libéralisme, sans eux, assurément, et presque malgré eux.

Cependant, autour du *National*, la bourgeoisie républicaine, les officiers de la garde nationale, l'industrie et le commerce, atteints par un régime funeste, irrités contre l'insolence de la cour, partageaient l'émotion du peuple, et, jusqu'au milieu de la nuit, les rues et les boulevards furent encombrés d'attroupements nombreux. La révolution était dans l'air. Un enthousiasme inusité circulait dans toutes les ames. Des orateurs en blouse montaient sur les bornes et jetaient des éclairs sur ces foules orageuses. Tout annonçait une tempête pour le lendemain.

En effet, le lendemain mardi, dès dix heures du matin, d'immenses colonnes de citoyens débouchaient de toutes parts sur la place de la Madeleine, et occupaient une partie des boulevards et des rues adjacentes. Avant midi, plus de cinquante mille hommes, des femmes et des enfants, stationnaient jusque sur la place de la Con-

corde, criant sans cesse: Vive la réforme! A bas Guizot! On attendait ainsi que quelqu'un des fameux réformistes et des agitateurs de banquets parût. Jusqu'au dernier moment, le Peuple avait espéré que les députés de l'opposition auraient la pudeur d'apporter leur inviolabilité au milieu des masses soulevées par leurs beaux discours. On s'étonnait aussi que le pouvoir n'eût pas pris les mesures militaires, annoncées la veille; car la circulation avait été laissée absolument libre dans le quartier de la Madeleine, et on n'apercevait pas un uniforme de soldat. Selon l'habitude perfide des gouvernements despotiques, le ministère encourageait l'émeute à se grossir, se croyant sûr de la dompter et d'en tirer de nouveaux motifs plausibles de réaction.

Enfin, ne voyant rien venir, ni députés, ni commissaires du douzième arrondissement, la foule impatientée et ne sachant pas même où était précisément le local assigné au banquet, se tourna vers le pont de la Concorde. Un rassemblement, conduit par des étudiants et des ouvriers, se mit en marche, au chant de la Marseillaise, pour défiler devant le Chambre. La tête du pont était gardée par un peloton de municipaux à pied, d'environ cinquante hommes, qui ouvrirent passage, et le Peuple envahit les abords du Palais-Bourbon.

Les grilles étaient fermées. Une centaine d'illustres gamins les escaladèrent, pénétrèrent dans l'intérieur, et trouvant la Chambre vide, se retirèrent immédiatement, sur les observations des gardiens.

Mais la tactique ministérielle avait réussi. Le Peuple était pris au piége et cerné.

Bientôt, la troupe se montre sur tous les points. Des dragons et des municipaux refoulent les groupes de l'autre côté du pont; un régiment de chasseurs prend position devant la Chambre, et un régiment de ligne

barre les rues voisines. Jusqu'à l'Hôtel des Invalides, les quais sont garnis de fortes réserves, avec une artillerie, prête à partir.

En même temps, des charges de cavalerie balayent la place de la Concorde, les rues de la Madeleine et Saint-Honoré. Des promeneurs inoffensifs, des femmes et des gardes nationaux sont atteints de coups de sabre. Les municipaux galopent sous les arcades de la rue de Rivoli et de la rue de la Paix, et s'aventurent presque sous les portes des maisons. Dans la rue de la Paix, un officier supérieur de la garde municipale, sabrant la foule, est saisi, désarmé, et bientôt dégagé par ses soldats, qui dispersent les attroupements, à coups de crosse et de bayonnette.

Les députés passent silencieux au travers de ces déplorables scènes, pour se rendre à la Chambre. On en reconnaît quelques-uns; on les interroge; ils répondent qu'ils vont mettre le ministère en accusation. En accusation devant cette majorité corrompue qui les avait flétris eux-mêmes comme aveugles et ennemis!

Du côté des Champs-Elysées, les collisions entre la troupe et le peuple durèrent pendant plusieurs heures. Quelques victimes tombèrent écrasées sous les pieds des chevaux, ou percées par l'arme blanche. Des pierres étaient lancées contre les lignes de soldats; on brisait les réverbères; on brûlait un corps-de-garde isolé; on entassait des chaises, des planches et des branches d'arbres pour commencer des barricades. Au coin du ministère de la marine, on tordait les grilles et on barricadait la rue Saint-Florentin. Déjà, la troupe avait si bien fait son devoir, qu'on organisait une ambulance, rue Saint-Honoré, pour recevoir les blessés. On citait deux femmes tuées et un grand nombre de citoyens frappés dangereusement.

En général, la population avait gardé jusque là une attitude calme et réservée; mais l'inquiétude se répandait dans Paris, et l'insurrection grandissait. Près de l'école Polytechnique, quelques centaines d'ouvriers sont attaqués par des municipaux. Vers quatre heures, le magasin de l'armurier Lepage et quelques autres boutiques d'armes sont enfoncées. Dans plusieurs quartiers, les prolétaires élèvent des barricades et prennent leur fusil. A cinq heures, on entend battre le tambour dans les rues, mais la garde nationale ne répond guère au rappel. Les gardes municipaux et la cavalerie sillonnent seuls les grandes artères de la cité, maltraitant les groupes amoncelés sur les trottoirs, mais passant à côté des barricades; car il semble que la royauté, plus aveugle à son tour que l'opposition royaliste, ait voulu pousser le désordre jusqu'aux limites d'un danger sérieux. Pouvait-elle supposer que cette crise qu'elle avait provoquée allait tourner en révolution?

Il y eut pourtant, le soir, entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, un commencement de lutte sanglante. La fusillade s'était engagée dans les rues Transnonain et Bourg-l'Abbé, fortifiées avec des pavés et des charrettes; mais le Peuple manquait de munitions, et la barricade Bourg-l'Abbé fut enlevée avant minuit.

Paris était bien plus menaçant le lendemain. On s'étonnait surtout de l'audace du ministère et de l'entêtement de la cour. La haine contre MM. Guizot et Duchâtel rappelait la haine de 1830 contre Polignac et Peyronnet. Toutes les classes de la nation sentaient qu'elles devaient s'unir pour briser les instruments du gouvernement personnel; et les républicains qui voulaient remonter plus haut rencontraient ainsi pour auxiliaires momentanés la garde nationale, la bourgeoisie, les électeurs, et ce pays légal sur lequel s'était appuyée la monarchie.

On continuait donc, principalement dans les quartiers populaires, à organiser la résistance, bien décidés partout à ne pas céder au roi. Le rappel battait sans cesse. La garde nationale se réunissait à ses mairies et sur les places, mais pour crier: *Vive la réforme!* Des compagnies se promenaient dans les ruos et traversaient les barricades en fraternisant avec le Peuple. La 3e légion parcourut toute la rue Montmartre et les boulevards, en chantant la *Marseillaise.* Le Peuple se mêlait dans les rangs, avec des drapeaux et des armes bizzares. Les patriotes les plus actifs se répandaient dans Paris et entretenaient l'agitation. — On parlait déjà d'aller aux Tuileries.

Des engagements partiels eurent lieu du côté de la rue Saint-Martin, de l'Hôtel de ville et de la Bastille, et la lutte générale s'annonçait pour le soir, lorsque le bruit courut du renversement du ministère.

En effet, M. Guizot lui-même avait donné sa démission, à la tribune de la Chambre des députés. Le gouvernement personnel était vaincu.

Ce fut une grande et universelle joie dans Paris, à la nouvelle du renvoi de M. Guizot, et l'opposition dynastique se félicita sans doute d'en être venue à ses fins, sans être compromise aux yeux du Château. Ne devait-on pas lui savoir gré de son obéissance et de sa retraite au moment du danger? M. Barrot et ses amis étaient donc devenus possibles, par ce coup de hasard; et la France allait passer sous leur gouvernement et sous le gouvernement de M. Thiers, leur chef, ancien collègue de M. Guizot, ancien et fidèle serviteur de Louis-Philippe.

Les républicains seuls n'étaient pas satifaits du triste résultat de cette agitation si généreuse et si patriotique. Loin d'accepter la simple retraite d'un ministère corrompu, remplacé par des royalistes serviles, les républicains

ne renoncèrent point à poursuivre le combat contre la monarchie. On garda ses armes et son espérance.

Mais, hélas! dans l'ivresse de ce triomphe sur un ministère abhorré, Paris oubliait ses autres griefs contre la cour et contre les institutions. La garde nationale mit des fleurs au bout des fusils, en guise de baïonnettes; la population se pressa, comme en un jour de fête, dans les rues illuminées; et Louis-Philippe se consola, sans doute, de n'avoir fait que changer de complices.

Tout à coup, la ville joyeuse et brillante tressaillit au bruit d'un feu de peloton. C'était le massacre du boulevard des Capucines. Des hommes, des femmes, des enfants, assassinés par les militaires, on ne sait comment, sans cause; la terre, couverte de cadavres et de blessés! On transporta les blessés chez les pharmaciens et dans les maisons voisines. On mit les cadavres dans deux tombereaux, qui furent traînés à bras jusqu'aux faubourgs, avec des cris funèbres. Ce sang éteignit aussitôt les feux de réjouissance. Le Paris lumineux devint morne et fatal.

Le hasard avait relevé la révolution.

IV.

LE 24 FÉVRIER.

Toute cette soirée, toute cette nuit du 23 au 24 février, eurent un aspect sinistre. Le travail de l'insurrection se fit avec une activité extraordinaire, dans le silence, et sans qu'aucune force militaire intervînt pour s'y opposer. Paris était un chantier de barricades, de-

puis le boulevard de Gand jusqu'à la Bastille, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Seine. Le Peuple insurgé était descendu dans les rues avec ses outils d'atelier, en attendant qu'il prît le fusil, le lendemain. On sciait, hélas! les beaux arbres des boulevards; on démolissait les grilles des monuments, les candélabres du gaz, les fontaines et les baraques, et tout ce qui pouvait servir à encombrer le chemin des troupes; on transportait sur les chaussées les matériaux des maisons en construction, poutres, pierres de taille, planches et charrettes; et tout cela s'enchâssait dans de formidables murailles de pavés. Et l'on n'entendait que les coups de la hache et le bruit des arbres, qui, en tombant, écrasaient leurs branches; parfois, un grincement d'armes agitées et quelques détonations, égarées dans les ténèbres; presque toujours, en manière d'accompagnement monotone, le son du tocsin; et bientôt, les barricades furent occupées et gardées par des sentinelles; et l'on apercevait, autour de brasiers pétillants, des groupes d'hommes accroupis, fondant des balles, et fumant tranquillement leur pipe, à ce bivouac bizarre, au milieu de la grande ville labourée pour y planter la liberté.

Les républicains, les ouvriers, les sociétés secrètes, tous les hommes au cœur généreux et sympathique, se remuèrent vaillamment, durant cette nuit mémorable. Les uns parcouraient les barricades et proclamaient déjà la déchéance du roi; les autres réunissaient des munitions et des armes. Partout, la résolution était inébranlable, et l'espoir presque certain de conquérir enfin la République, pour laquelle le Peuple avait tant souffert.

Au lever du jour, Paris se réveilla donc en pleine insurrection, et les indifférents, qui avaient passé chez eux une nuit d'inquiétude, durent être bien surpris de la puissance surnaturelle de ce peuple travailleur, qui, en

Digitized by Google

quelques heures, avait ainsi transformé une ville élégante et bien ordonnée, en un champ de bataille inextricable, avec des abattis de forêts, des ruines et des fortifications.

Tout le cœur de Paris appartenait à la révolte, sur un carré d'au moins une lieue, entre la rue Montmartre et la rue Saint-Antoine, entre les quais et les boulevards. Le passage de la porte Saint-Denis était fermé par une barricade monstrueuse, et les principales entrées du champ des insurgés étaient également défendues par d'infranchissables barrières. Dans les petites rues du centre, comme les rues Beaubourg, Transnonain, des Gravillers, etc., les barricades se suivaient presque de dix pas en dix pas, et les combattants s'agitaient avec enthousiasme dans ce labyrinthe de petites citadelles, communiquant les unes avec les autres et avec les maisons voisines. A voir l'exaltation du Peuple qui avait ainsi assuré son inviolabilité chez lui, à entendre les cris de *Vive la République*, proférés par les hommes, par les femmes et les enfants, on jugeait bien que la révolution allait s'accomplir, et que c'était tout au plus une question de temps.

La cour avait aussi employé cette nuit précieuse. On avait annoncé, la veille, un ministère Molé, pour remplacer le ministère Guizot. Mais, depuis le massacre des Capucines, depuis que la révolte semblait irréconciliable et généralisée, on se sentait contraint à de nouveaux sacrifices.

Le roi passa presque toute la nuit en conférence avec ses conseillers et ses intimes. M. Bugeaud, qu'on avait déjà voulu nommer dictateur militaire, encourageait Louis-Philippe à ne pas céder; et comme il demandait qu'on lui livrât l'insurrection, avec plein pouvoir sur Paris,

— *Pas encore*, répondit le roi.

Le maréchal de la rue Transnonain se proposait sans doute d'user des bastilles construites tout exprès pour la circonstance, et le roi, sans être éloigné de cette ressource qu'il s'était réservée, s'imaginait pourtant que le moment n'était pas venu de brûler... ses vaisseaux.

M. Thiers avait été appelé, dans la soirée, avec quelques rédacteurs de journaux dynastiques. Le roi reculait toujours devant un ministère de l'opposition et devant une réforme électorale, si insignifiante qu'elle fût. Il ne s'agissait cependant que de l'adjonction de quelques capacités bourgeoises aux listes électorales, et de l'incompatibilité de certaines fonctions monarchiques avec le mandat de député. M. Thiers, d'ailleurs, qui avait déjà si bien servi le roi, M. Barrot qui venait de montrer tant de respect pour la volonté royale, comment auraient-ils effrayé la cour ?

Vers trois heures du matin, le vieux Philippe, fatigué, promit un ministère Thiers, Odilon-Barrot et Bugeaud. Il fut convenu que d'innombrables affiches seraient placardées immédiatement sur tous les murs de Paris, afin que la popularité de ces trois grands citoyens sauvât la monarchie, en apaisant tout-à-coup l'orage populaire.

Plus tard, un autre conseiller du roi, M. de Girardin, entrait au château des Tuileries pour prévenir son auguste ami que la royauté était compromise et la dynastie perdue, si l'abdication et la régence n'étaient pas proclamées.

Ainsi, dans cette crise singulière et suprême, tous ces hommes de l'ancien régime, réputés si habiles, tous ces professeurs de rouerie politique, n'eurent aucun sentiment de la situation. Il serait difficile de dire qui fut plus aveugle, de M. Barrot et de ses amis, de MM. Guizot et Duchâtel, de M. Thiers ou du roi. Car la vérita-

Google

ble habileté, la clairvoyance, le génie de l'homme d'État, sont inséparables de la conscience et de la justice. On a dit qu'à chaque complication du drame, le roi était toujours arrivé trop tard: c'est qu'il n'attendait pas le Peuple si tôt.

Aussi, fallut-il voir comment furent accueillis, le matin, MM. Thiers, Bugeaud et Barrot. A M. Bugeaud, le Peuple répondait: Transnonain; — à M. Thiers, il répondait: Bastilles et Lois de septembre; — à M. Barrot, il répondait: Désertion.

M. Bugeaud fut donc presque aussitôt remplacé par un autre fidèle général, M. de Lamoricière, que la faveur du roi venait de nommer tout récemment grand officier de la Légion d'honneur.

L'opposition eut encore alors, pendant une heure, l'aveuglement de se croire aussi heureuse qu'habile; et il lui sembla que cette grande secousse ayant produit un ministère si longtemps impossible, tout devait être fini.

Des maires, des officiers de police et quelques gardes nationaux, portant pour la seconde fois des bouquets dans leurs canons de fusil, parcouraient certains quartiers, en annonçant la bonne nouvelle. Mais la population demeurait muette; une partie de la garde nationale se sentait encore trompée, et les insurgés criaient: A bas Louis-Philippe, Vive la République!

M. Barrot, lui-même, qui s'était caché le jour du banquet, crut que le ministre ferait oublier le chef de l'opposition. Il monta à cheval, accompagné de son collègue, M. Lamoricière, de quelques députés, royalistes comme eux, et d'une bande d'état-major. Le cortége s'avança triomphalement sur les boulevards fashionables; mais en approchant du boulevard Montmartre, bordé de barricades à la gorge des rues, ils entendirent déjà des murmures peu rassurants. Arrivés à la barricade de la porte

Saint-Denis, ils furent arrêtés court par les insurgés qui croisèrent la baïonnette et crièrent: Vive la République!

L'illusion des dynastiques ne fut pas de longue durée. La République était décidément en nombre et en force dans l'insurrection.

Tandis que les royalistes se retiraient consternés, tandis que des régiments de ligne, stationnant sur le boulevard, fraternisaient avec le peuple, tandis que les insurgés attendaient l'attaque dans leurs barricades; des masses d'ouvriers armés, des gamins, portant des drapeaux improvisés, se mêlaient aux colonnes de gardes nationaux, hésitant entre la neutralité ou la rébellion. Depuis le matin, le Peuple n'avait qu'une idée fixe, c'était d'aller aux Tuileries, comme en 1830. L'instinct du Peuple est toujours droit, et se précipite au but. Son irritation, partagée par un certain nombre de gardes nationaux et d'officiers, entraînait des compagnies entières; et ces flots révolutionnaires roulaient de toutes parts vers le centre de la tyrannie.

On accourait ainsi en tumulte vers les Tuileries, du faubourg du Temple, du faubourg Saint-Antoine, du faubourg Saint-Marceau, de presque tous les quartiers de Paris: et, chemin faisant, on recrutait à cette armée bizarre des milliers de combattants avec des sabres et des haches, avec des pistolets et des bâtons. Ceux qui n'avaient aucune arme suivaient encore, aux cris de: Vive la réforme! couverts, en certains parages, par les cris de: Vive la République! et, tout en marchant vers le Château, on prenait des postes, on fraternisait avec les soldats, et quelquefois on échangeait des fusillades peu meurtrières; car il n'y eut guère d'engagement sérieux, jusqu'à l'attaque du Château-d'Eau.

Vers midi et demi, en arrivant par la rue de Valois ou par la rue de Richelieu, des groupes nombreux trou-

vèrent la cour du Palais-Royal et le Château-d'Eau occupés par des soldats. On entra bien dans le Palais-Royal, mais le Château-d'Eau refusant de rendre les armes, un combat terrible s'engagea subitement. Les citoyens, retranchés derrière la barricade de la rue de Valois et les colonnades de la cour d'honneur, soutinrent pendant près d'une heure cette lutte héroïque. Bientôt, les voitures de la cour ayant été amenées sur la place, on y mit le feu, et, au milieu de cet incendie qui gagna peu à peu le Château-d'Eau, le Peuple et les gardes nationaux, principalement des troisième et cinquième légions, se rendirent maîtres du poste, si bravement attaqué et si bravement défendu.

Une partie de la foule envahit alors le Palais-Royal, appartenant aux d'Orléans, et jeta tout par les fenêtres, sur les débris de l'incendie brûlant encore. Les autres s'élancèrent vers les Tuileries.

Les Tuileries avaient été prises pendant ce temps-là, presque sans résistance, quoiqu'il y eût, dans l'intérieur des grilles, environ trois mille hommes d'infanterie, six pièces de canon, plusieurs escadrons de dragons et des gardes municipaux. Mais les légions de la garde nationale et le Peuple arrivaient de toutes parts et cernaient déjà la place du Carrousel et la rue de Rivoli. Après quelques coups de fusil, les troupes se retirèrent avec l'état-major par le pavillon de l'Horloge, du côté du jardin.

Il était environ une heure et demie. A onze heures, le roi, en pantoufles, avait encore reçu ses familiers, tant il soupçonnait peu l'état de Paris et le triomphe de la révolution.

Le roi, la reine, les princes et princesses, s'esquivèrent par la terrasse du bord de l'eau. A la petite grille du pont tournant, contre laquelle s'était appuyé Darmès,

Louis-Philippe et sa femme étaient montés dans une voiture de place qui prit la route de Neuilly. Personne ne songea à les poursuivre.

La duchesse d'Orléans et son jeune fils, accompagnés de M. de Nemours, de députés et d'officiers, s'était rendue à la séance de la Chambre, où trois ou quatre royalistes balbutièrent *régence*. Mais le Peuple approchait, et l'on se hâta de faire évader, par des issues secrètes, la femme et l'enfant, qui furent cachés aux Invalides, jusqu'au soir.

Le second prétendant à la régence, monseigneur le duc de Nemours, grand connétable de toutes les armées du royaume de France, de Navarré et d'Algérie, se sauva d'un autre côté, après avoir changé ses habits de général contre ceux d'un garde national républicain.

La royauté, la régence, tout l'ancien régime, avaient donc disparu. Le peuple était maître de Paris, et la France allait décider de l'avenir.

A la Chambre des députés, au milieu d'un effroyable tumulte, l'extrême gauche chercha ses noms les plus populaires pour organiser une commission provisoire qui pourvût à la situation. La foule, qui avait envahi l'enceinte, en acclama deux ou trois.

En même temps, au *National*, on combinait aussi une liste de conciliation. A la *Réforme*, où les principaux chefs de l'insurrection s'étaient ralliés après la victoire, on nommait également un gouvernement provisoire; et c'est la *Réforme* qui eut l'honneur d'y introduire un ouvrier.

Ces trois groupes ne tardèrent pas à se réunir à l'Hôtel de ville. Le Peuple inondait la place et les vastes salles du monument consacré par toutes nos révolutions. Et sur la place de Grève, sur les barricades sanglantes, dans les rues bouleversées, aux fenêtres des maisons, partout, c'était un cri de victoire: VIVE LA RÉPUBLIQUE!

PREMIÈRE PARTIE.

LA PRÉFECTURE DE POLICE

DEPUIS LE 24 FÉVRIER JUSQU'AU 15 AVRIL.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Mes impressions en entrant aux Tuileries. — Souvenirs de 1834. — Oubli des haines d'autrefois. — Le peuple nomme un gouvernement provisoire. — Je suis désigné pour la préfecture de police. — Départ de *la Réforme*. — Mon costume pittoresque. — Édilité de Paris. — Entrée à la préfecture de police. — Sobrier et Cahaigne. — Mes anciens rapports avec mon prédécesseur. — M. Delessert et saint Napoléon. — Procès de Ledru-Rollin à la cour de cassation. — La caisse de la préfecture. — Les appartements de M. Delessert. — Mesures de sûreté. — Visite des souterrains. — Les sapeurs pompiers. — Proclamations révolutionnaires. — Caractère de la police républicaine. — Organisation des divers services. — Les approvisionnements de Paris. — Le pain, le bois, l'éclairage. — Sobrier tombe malade et quitte la préfecture. — Les chefs de barricades. — Rétablissement de la circulation. — Pavage des rues. — Anecdote nocturne. — Le préfet de police prisonnier. — Affluence des dénonciateurs. — Un vol d'armes et d'argenterie par un professeur d'escrime. — Les ceintures rouges. — Mansuétude des républicains. — Tous les hommes sont frères. — Le drapeau aux trois couleurs. — Les chevaux de la garde municipale. — Allocution aux commissaires de police de Paris.

Comme tant d'autres, j'étais arrivé au Palais-Royal, le fusil au bras; et, après la prise du Château d'Eau, j'étais entré aux Tuileries, stupéfié du peu de résistance des défenseurs de la royauté.

Comme d'autres aussi, je m'arrêtai sur les marches du trône, en pensant à mon frère, assassiné à Lyon,

en 1834. C'était sur les marches de l'autel du Christ qu'il était tombé, frappé de trois balles, percé de soixante-quatre coups de baïonnettes; et son corps, livré à la fureur d'une soldatesque effrénée, ne fut plus bientôt qu'une dentelle sanglante.

Je songeai aussi à toi, mon pauvre et digne père, connu par ta probité proverbiale, et dont toute la vie ne fut qu'un long acte de dévouement à la cause sainte du peuple. Tu devais mourir à la peine, sans avoir vu se lever l'aurore de ta religion politique. Aujourd'hui, je serais tenté de dire: C'est un bonheur; car tu es mort avec tes illusions!

La vue du peuple qui venait de chasser ses maîtres me livra à de graves méditations. Je compris tout le néant de l'orgueil des hommes. Les Tuileries devinrent le tombeau de ma haine. J'oubliai les longues et fiévreuses nuits de la prison, pour ne songer qu'aux nouveaux devoirs imposés à tous les citoyens amis de l'ordre en même temps que des institutions démocratiques.

En sortant des Tuileries, je m'étais rendu aux bureaux de *la Réforme*, où un grand nombre d'insurgés nommaient un gouvernement. Lorsque les citoyens désignés pour ce pouvoir provisoire s'installèrent à l'Hôtel de ville, il restait encore deux fonctions principales, dont les services devaient être immédiatement assurés: la direction des postes, qui fut confiée à Etienne Arago, et la préfecture de police.

Je proposai Baune au département de la police; il refusa: quelques autres citoyens refusèrent aussi: tous rejetaient un honneur si difficile.

Flocon et Baune me désignèrent alors, conjointement avec Sobrier. Je repoussai d'abord cette offre; mais l'insistance du peuple et le concours de Sobrier, me décidèrent à accepter. Ce fut à contre-cœur, mais avec la ré-

solution d'apporter les plus grands soins, et toute l'énergie nécessaire à une mission de cette importance. Je me promis, toutefois, d'abdiquer mes pouvoirs révolutionnaires, aussitôt qu'une organisation assez forte dirigerait les affaires du pays.

Mon intention réelle et sincère avait toujours été de me tenir en dehors de toutes les combinaisons de pouvoir. Depuis dix-sept ans, j'étais sur la brèche, sans arrière-pensée d'intérêt personnel. Je puis dire que j'avais fait à ma cause tous les sacrifices possibles. La réalisation et l'application de mes principes politiques me paraissaient la plus belle des récompenses.

Je me rendis donc à la préfecture, accompagné de Sobrier et de Cahaigne, sans orgueil ni défiance de moi-même.

Je remis mon fusil et mes pistolets à Sobrier, et à Cahaigne, qui avaient déjà déposé leurs armes, et je ne gardai qu'un sabre, attaché autour de mon corps avec un cordon rouge. C'était le sabre d'honneur de mon père.

J'étais affublé d'une casquette, d'une redingote crottée, d'un pantalon noir, et d'une paire de bottes, hachées par les nombreuses pérégrinations que, depuis 24 heures, je n'avais cessé de faire au travers des barricades. J'avais sur moi une centaine de francs.

Chemin faisant, j'eus l'occasion de remarquer combien l'édilité de Paris avait besoin d'être immédiatement remise en vigueur. Les rues étaient partout coupées par des barricades ; mais l'aspect de la ville n'était point triste; chacun circulait comme en un jour de fête. Les préoccupations de l'avenir n'avaient pas encore assombri les fronts. Le présent était tout. Aussi les habitants firent-ils bien volontiers les frais de l'éclairage par des illuminations spontanées.

Lorsque j'entrai dans la cour principale de la préfecture avec mes deux camarades, tout était désordre et confusion. La terre était jonchée de casques, de selles de chevaux et de divers objets d'équipement militaire. Deux mille sept cents hommes environ, garde municipale et troupe de ligne, venaient d'évacuer l'enceinte de la préfecture. Une compagnie de la 11e légion présentait seule quelque apparence d'ordre militaire. C'étaient les officiers de cette compagnie, secondés par l'adjudant Caron et aussi par M. Carteret, je crois, qui, pour éviter un conflit, avaient obtenu la retraite de la garde municipale et de la ligne. Grand nombre de citoyens plus ou moins armés, et encore dans l'ivresse d'un succès obtenu sans effusion de sang, se promenaient dans les cours, aux cris de: Vive la liberté! Vive la République! et au chant de la *Marseillaise*. Le coup d'œil était vraiment pittoresque; c'était un véritable délire!

Je priai le capitaine de la garde nationale de rassembler son monde, et, dans une courte allocution, j'annonçai ma nomination provisoire au département de la préfecture, en invitant tous les citoyens présents à m'aider de leur concours pour rétablir l'ordre et parer aux choses les plus urgentes. La promesse m'en fut faite avec enthousiasme et exécutée ensuite avec zèle et intelligence.

Je montai alors, toujours accompagné de Sobrier et de Cahaigne, au secrétariat général, où je ne trouvais que deux employés et deux huissiers de service, restés à leur poste.

Je me rappelai aussitôt combien de fois j'avais été mandé dans cette même salle, lorsque, soumis à une surveillance rigoureuse comme condamné politique, la susceptibilité du secrétaire général ou du préfet était éveillée par les rapports des agents de la police secrète.

Digitized by Google

Une fois, entre autres, j'avais dû comparaître devant mon prédécesseur, pour me défendre de certaines imputations tronquées ou exagérées, et j'avais subi de sa part quelques conseils dont la bienveillance pouvait être attribuée à l'estime toute particulière qu'il professait pour mon oncle Spréafico. C'était M. Spréafico, qui, par les soins et démarches de M. Lingay, son ami, avait obtenu, à ma sortie des prisons de Doullens, mon permis de séjour à Paris. Plus tard, M. Pinel m'ayant signifié de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, attendu que je m'occupais toujours de politique, et qu'on me savait mêlé à des conspirateurs dont on surveillait les démarches, M. Delessert m'avait accordé un sursis de huit jours pour mettre ordre à mes affaires.

Dans ce moment-là, je n'étais véritablement pas en œuvre de conspiration. Toute mon activité était tournée vers la fabrication d'un drap imperméable, qui, après avoir absorbé, par de nombreux essais, la plus grande partie de mes capitaux, ne m'a donné en résultat qu'une perte de soixante mille francs, des dettes et des protêts, et qui m'a laissé enfin à peu près comme Job sur son fumier.

M. Lingay, en cette circonstance, était donc encore intervenu auprès de M. Delessert pour faire révoquer cet ordre d'extradition, et il me rapporta textuellement leur conférence. On prétendait que, dans un banquet de républicains, j'avais tenu des propos compromettants, et que, sous *Saint Napoléon*, j'eusse été embastillé pour le reste de mes jours: « Et voyez plutôt, aurait ajouté « M. Delessert, en montrant un rapport tout frais, pen- « dant que vous sollicitez ici la continuation du séjour « de M. Caussidière, il est à la Cour royale de cassation « avec des républicains, qui assistent, comme lui, au pro- « cès de M. Ledru-Rollin. »

Mais je n'eus pas de peine à démontrer que j'avais seulement rempli un devoir de gratitude et d'affection envers mon ancien défenseur à la Cour des pairs, lequel venait encore de se rendre caution pour moi d'une somme de vingt-cinq mille francs. Rien ne justifiant donc la mesure prise à mon égard, j'avais été autorisé à continuer mon séjour à Paris.

Ce fut, assailli par ces souvenirs, que je pris possession d'un hôtel d'où, quelques heures auparavant, un mandat d'amener avait été lancé contre moi.

Je déposai mon sabre sur le bureau, Sobrier ses pistolets, et nous nous mîmes à l'œuvre sans retard.

Les chefs de la police municipale et les autres employés supérieurs étant absents, M. Coré, caissier de la préfecture, se présenta seul et me fit connaître l'état de la caisse. Il s'y trouvait environ 200,000 francs qu'il mit à ma disposition pour les nécessités du service. Je lui répondis que, pour l'instant, il n'y avait pas besoin d'argent; mais qu'il ne devait disposer d'aucun fonds sans un visa signé de moi.

L'économe vint à son tour et reçut l'ordre de fermer à clef toutes les pièces du second étage, habité par mon prédécesseur, qui, dans sa précipitation à fuir, n'avait rien emporté.

Je ne pris possession du second étage qu'au bout d'une huitaine de jours, et seulement lorsque les domestiques de M. Delessert eurent enlevé tout ce qui lui appartenait.

M. Delessert m'en remercia, un peu après, par la lettre suivante:

Londres, le 29 avril 1848.

« Monsieur le Préfet,

« Je viens d'apprendre, par mes amis de Paris, la bienveillance avec laquelle vous vous êtes exprimé au

sujet du très-petit séjour que Madame Delessert a été faire à Passy, et le regret que vous avez témoigné de ce qu'elle ne s'était pas adressée à vous. Permettez-moi de vous en offrir mes remercîments.

« Je le fais avec d'autant plus d'empressement, que c'est pour moi une occasion de vous dire combien j'ai été sensible à tous les bons procédés dont vouz avez usé envers nous, en permettant avec tant de bonne grâce, la sortie de la préfecture de police, des effets, chevaux et autres objets qui nous appartenaient personnellement, à ma femme et à moi; je suis heureux, Monsieur le préfet, de vous exprimer ma gratitude bien franche et bien cordiale.

« J'ai l'honneur de vous prier de recevoir mes sentiments de haute considération,

« GABRIEL DELESSERT. »

Le capitaine de la 11e légion, dont j'ai déjà parlé, et l'adjudant Caron, commencèrent l'organisation d'un service militaire auquel vinrent s'adjoindre quelques amis et bon nombre d'insurgés, armés plus ou moins régulièrement. Des factionnaires furent posés; des patrouilles se renouvelèrent toute la nuit; et des visites faites dans les souterrains et conduits qui ont leur point de départ dans les bâtiments de la préfecture, me convainquirent qu'aucun danger invisible ne nous menaçait.

Le chef des exprès ou porteurs de missives fut appelé et dut se mettre à ma disposition. En temps ordinaire, sa brigade se compose de 18 hommes; je la portai à 24, vu l'urgence.

Le service des sapeurs-pompiers ne fut pas suspendu. Un incendie au Palais-Royal fut promptement éteint, grâce au zèle intelligent et dévoué de ce corps d'élite.

Tout le temps, jusqu'au lendemain matin, fut employé à ces mesures de première nécessité. Sobrier avait par-

tagé mes travaux; et de concert avec lui, j'avais fait paraître la proclamation suivante:

« Au nom du peuple souverain.

« Citoyens,

« Un Gouvernement provisoire vient d'être installé: il est composé, de par la volonté du peuple, des citoyens F. Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru-Rollin, Recurt, Marrast, Albert, ouvrier mécanicien.

« Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce gouvernement, la volonté du peuple a aussi choisi pour ses délégués au département de la police, les citoyens Caussidière et Sobrier.

« La même volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen Étienne Arago à la direction générale des Postes.

« Comme première exécution des ordres du Gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

« Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison; il importe de ne pas laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

« Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le Gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques; mais en même temps, il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance on ne peut plus honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

Digitized by Google

« Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple souverain, sont invitées à faire parvenir, aussitôt que possible, aux délégués au département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

« Les délégués au département de la police.

« CAUSSIDIÈRE et SOBRIER. »

Le lendemain, presque tous les chefs de division et chefs de bureau se rendirent à leur poste. Quelques-uns demandèrent une entrevue qui leur fut accordée sur-le-champ. J'invitai ces messieurs à redoubler de zèle dans leurs fonctions, le gouvernement du peuple ayant besoin du dévouement et de l'activité de tous ses agents.

— Si quelqu'un de vous, ajoutai-je, se rend coupable de trahison, il sera fusillé sur-le-champ, dans la cour de la préfecture.

C'est la seule menace révolutionnaire que j'aie faite, pendant ma gestion de trois mois, et je n'eusse point hésité à l'exécuter, si j'y avais été forcé. Ne devais-je pas me considérer comme entouré d'ennemis ou de gens mal intentionnés, qui accepteraient difficilement le nouveau maître que venait de leur imposer la force populaire?

D'un autre côté, je m'efforçai, dès ce moment, à conquérir l'estime, si non la sympathie, des divers employés de la préfecture, les traitant toujours avec convenance et affabilité, quels que fussent leur rang et leur position. Je recommandai expressément, dans tous les bureaux, la même convenance, digne d'un gouvernement républicain, à l'égard des personnes qui viendraient à la préfecture pour affaires. La République incomprise et calomniée devait se montrer grande, forte et généreuse. Elle devait surtout rehausser le citoyen pau-

vre, qui a le plus besoin de sa bienveillance et de sa protection.

Ce fut avec ces dispositions fraternelles, que les bureaux de la préfecture s'ouvrirent le 25 février, sauf la division des passeports, pour laquelle j'attendis le bon plaisir du nouveau gouvernement.

Je me fis rendre compte de l'état des approvisionnements en grains et farines. Quoi qu'il fût satisfaisant, j'envoyai quelques amis à Étampes et à Blois, pour y faire de nouveaux achats; ce qui me permit de baisser la taxe du pain, le deux mars suivant. Cette mesure détruisait victorieusement les terreurs semées par les alarmistes.

Une ordonnance, qui parut le 25 février, facilita également aux boulangers les moyens de se procurer du bois pour opérer la cuisson du pain. Des ordres furent donnés pour prévenir les accidents que pourrait occasionner le trop plein des canaux d'égouts. Il fallut aussi s'occuper de réorganiser l'éclairage, généralement impossible durant les premiers jours.

Le 26 au soir, une fièvre violente s'empara de Sobrier, mon collègue et mon ami. Plusieurs nuits passées sans sommeil avaient épuisé ses forces. J'ai rencontré peu d'hommes d'aussi facile concordance et aussi désireux de bien faire. Je dus à ma constitution robuste et à l'habitude d'un court sommeil, de résister à des travaux sans fin, et peu en rapport avec mon tempérament, qui exige beaucoup de gymnastique et le grand air.

Quoique chaque minute amenât son œuvre, je fis contracter l'habitude d'exécuter immédiatement les affaires, en pressant la lenteur bureaucratique, si désespérante pour les particuliers et presque toujours si nuisible à l'intérêt général.

Cependant, les barricades restaient en permanence. Une juste défiance maintenait les insurgés à leur poste.

Digitized by Google

Les longues artères qui conduisent à ce vaste réservoir des approvisionnements de Paris, appelé le Marché des Innocents, se trouvant interceptées, il fallut obvier au plutôt à cet inconvénient, et rendre à la population les moyens de subsistance qui lui faisaient défaut. On avait déjà facilité le départ et l'arrivée des postes.

Je mandai quelques chefs de barricades, et les invitai à rétablir la circulation des grandes lignes, leur annonçant que les villes principales envoyaient à chaque instant leur adhésion au gouvernement de la République, accueillie partout avec enthousiasme. Je les rassurai sur les moyens d'une surveillance active, et contre toute tentative des ennemis de la Révolution.

Le lendemain, grâce à leur bonne volonté et à leur concours, presque toutes les barricades avaient disparu, et l'on put s'occuper de l'assainissement de la ville. Une ordonnance parut alors, dans laquelle je recommandai la propreté de la voie publique et la liberté de circulation.

Il fallut aussi songer au pavage des rues. Ceux qui n'ont pas vu ces monceaux de pavés, accumulés par le génie révolutionnaire, ne peuvent s'en faire une idée. Ingénieurs et paveurs furent mis en réquisition, et l'on s'aperçut bientôt d'une amélioration notable.

Le repavage me rappelle une petite anecdote, que d'estimables gens, peu bienveillants à mon égard, avaient dénaturée en la présentant sous de fausses couleurs. Voici le fait :

Cuni, un de mes camarades de captivité à Doullens, arrivait à Paris. Sa première visite fut pour moi. Il vint en costume d'artilleur, et il attendit, jusqu'à deux heures du matin environ, que je fusse libre de causer avec lui. Je lui offris alors de l'accompagner jusqu'à son hôtel, rue Beauregard, voulant en même temps visiter les divers

quartiers Saint-Denis, qu'on me disait négligés. On m'avait parlé de flaques d'eau stagnante, et j'étais désireux de voir par moi-même comment on exécutait mes ordres.

J'avais la tête lourde, fatiguée d'un travail de 18 heures, et par conséquent, un immense besoin de prendre l'air. Nous nous acheminâmes donc, en devisant des affaires du jour, jusqu'à la hauteur de la rue du Petit-Carreau, où nous rencontrâmes une patrouille de garde nationale, commandée par un lieutenant dont je n'ai jamais su le nom.

Un « Qui vive? » bien accentué, provoqué sans doute par l'uniforme de Cuni, et suivi d'un « Passez au large! » nous fit prendre la rue Bourbon-Villeneuve, où nous nous arrêtâmes pour nous dire adieu: Je me disposais à retourner à la préfecture, lorsque la patrouille revint, en nous demandant si nous avions des laissez-passer. Je montrai le mien, formulé ainsi: Laissez passer le citoyen préfet de police, Caussidière. — Signé: *Le secrétaire de la préfecture de police.*

Crurent-ils à une mystification, ou eurent-ils quelque défiance? c'est ce que je ne pris pas la peine d'analyser; toujours est-il qu'ils m'enjoignirent de les suivre. Arrivés au poste de la rue Mauconseil, trois de ces messieurs acceptèrent de me reconduire jusqu'à la préfecture. Chemin faisant, je fus reconnu par un officier, qui crut à une escorte d'honneur, tandis que je rentrais prisonnier.

A la grande porte de la Préfecture, le lieutenant voulut se retirer avec ses hommes, mais je l'invitai à entrer, et, une fois dans mon cabinet, je leur dis:

— Vous êtes mes prisonniers maintenant, et vous ne me quitterez pas ainsi.

Un huissier apporta deux bouteilles de vin avec des biscuits. Après avoir trinqué à la République:

Digitized by Google

— Vous vous êtes vengé noblement, me dit l'un d'eux en se retirant!

Ainsi, parce que j'avais répondu par une politesse à une exagération maladroite de service, on en inféra que j'avais été ramassé ivre par la patrouille! Braves gens! qui ne vivez que de calomnies, je vous souhaiterais, si j'étais votre ami, d'avoir toujours la tête aussi calme et aussi saine que je l'ai eue pendant l'exercice de mes fonctions.

Peu à peu, les édifices et jardins publics furent rendus à la circulation, les passeports délivrés de rechef, et aucune mesure restrictive et détentoire ne fut prise contre les oppresseurs de la veille.

Comme tous les vrais démocrates, j'avais déposé ma haine aux Tuileries, et je repoussai les dénonciateurs qui ne manquèrent pas de se présenter en foule aussitôt mon installation. Il s'agissait bien d'autre chose, ma foi, que de faire courir après M. Hébert ou ses complices; il fallait établir l'unité entre toutes les classes de la société, et s'assurer de leur concours franc et dévoué au gouvernement de tous par tous. Aussi cherchai-je à m'entourer d'une certaine force qui pût, comme je le démontrerai plus tard, en donnant du poids à l'autorité dont j'étais investi, me permettre d'éviter l'emploi de moyens violents pour amener l'exécution de mes ordres.

Dès les premiers jours, je fus admirablement secondé par mes amis et par quelques camarades. Sauf l'affaire Delahodde et un incident que je vais raconter, je n'eus à déplorer qu'un petit nombre d'actes d'insubordination.

C'était le 29 février; Louchet, qui remplissait les fonctions de capitaine d'armement, s'était aperçu qu'une carabine de prix manquait. J'avais aussi à me plain-

dre de la disparition d'un pistolet et de divers effets. Rassemblant alors mes officiers improvisés, je leur dis:

— Il y a un voleur parmi vous, il faut le découvrir. Laissez aller et venir comme d'habitude, mais observez.

Une demi-heure après, le voleur était trouvé, arrêté, convaincu. C'était un ancien habitué de l'hôtel, où il donnait des leçons d'escrime à M. Pinel. A la faveur de son uniforme de garde national, il faisait du zèle et s'introduisait partout. Outre les armes et autres objets qu'il emportait, et qui furent retrouvés à son domicile, il avait engagé le domestique de confiance de M. Delessert à cacher l'argenterie, lui donnant à entendre qu'elle n'était pas en sûreté sous la garde des républicains de service à la préfecture. Il faut dire que toute l'argenterie en question était évaluée à 100,000 fr.

Lui-même, il avait aidé le domestique à cacher toute la vaisselle dans une armoire qu'il venait ensuite ouvrir par un moyen de profession; mais il fut arrêté avant d'avoir pu faire sa razzia complète. On ne trouva chez lui que deux plats, qui furent restitués par le parquet ainsi que les armes.

Je ne puis dire combien la découverte de ce vol m'avait contrarié, et combien je fus heureux, plus tard, d'apprendre que le malfaiteur n'était pas un républicain de la veille, comme on les a appelés le lendemain.

Je dus alors, en attendant mieux, faire adopter un brassart et un ceinturon rouge à ceux qui étaient de service militaire à la préfecture. Le brassart désignait un grade.

Cette couleur rouge offusqua beaucoup de gens timorés, qui s'attachent toujours plus à la forme qu'au fond.

Il fallait bien un signe distinctif pour éviter les méprises et les introductions frauduleuses au milieu de nos hommes. Le rouge, symbole de l'unité, ne voulait pas dire qu'on fût sanguinaire. Hors l'action du combat, j'ai toujours rencontré de l'humanité et de la douceur dans le caractère des républicains, tandis que tel qui s'enveloppe de blanc, cache souvent, sous cette couleur candide, de tristes et cruelles passions. Lisez l'histoire.

Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais regardé à la couleur ou à la position de fortune des citoyens, quand il s'est agi de leur rendre justice. Je n'ai jamais oublié ce précepte: *Tous les hommes sont frères.*

A quoi donc eût servi de ressusciter cette noble et belle devise, trop souvent voilée par la tyrannie: Liberté, Égalité, Fraternité?

Trois mots qui correspondent à *République démocratique et sociale.*

Il fallait donc, pour arriver à une bonne solution, consulter souvent le cœur et la tête, afin d'y puiser d'utiles et saintes inspirations.

Le drapeau aux trois couleurs de l'ancienne République fut décrété et rétabli sur tous les édifices publics.

Je prescrivis aux marchands de n'acheter et vendre des armes, équipements ou munitions, qu'après avoir inscrit sur des registres spéciaux les noms et adresses des vendeurs et des acheteurs. Il fallait aussi opérer des recherches pour retrouver et conserver les chevaux de l'ancienne garde municipale, qui étaient en fourrière à droite et à gauche. Par suite de démarches actives, 289 chevaux furent ramenés dans les écuries des casernes, et purent servir, plus tard, à monter la garde républicaine.

Un assez grand nombre de gardes municipaux, prisonniers dans la caserne des Minimes, ne recevaient que

la ration de pain, nécessaire pour subsister. J'y fis ajouter la ration ordinaire des militaires. Au reste, peu de jours après, ils furent libres.

Par mes ordres, on établit encore un ordinaire pour les citoyens qui, depuis le 24 février, tenaient le service à la préfecture.

Le troisième jour de ma prise de possession comme délégué, une vingtaine de commissaires de police des quartiers environnants vinrent recevoir des ordres. Je fis entrer ces messieurs, qui eurent l'air de me prendre pour Sancho Pança dans son île. Chacun d'eux me soumettait les besoins et les désastres de son quartier. Tous parlaient à la fois et cherchaient à m'étourdir. Je devinai leur manœuvre, et, les passant en revue d'un regard, je leur intimai l'ordre de parler seulement quand je les interrogerais:

— Je sais de quoi vous êtes capables, leur dis-je. J'espère que, pour beaucoup d'entre vous, l'avenir fera oublier le passé. Une nouvelle ère commence. Soyez conciliants et humains. Aidez-moi à rétablir l'ordre; et surtout n'oubliez pas que votre premier devoir est de sévir contre le vol et le pillage, sous quelque forme qu'ils se présentent. A défaut de sergents de ville, vous invoquerez l'assistance des postes, dispersés dans vos quartiers respectifs; j'ose croire qu'elle ne vous fera pas défaut. Surveillez les repaires, et laissez la politique de côté: elle ne pourrait vous attirer que des désagréments.

Ces messieurs se retirèrent en silence, protestant de leur dévouement, dont, pendant quelque temps, je n'eus guère lieu de m'apercevoir.

CHAPITRE II.

Visite au Gouvernement provisoire. — Le sabre à la corde rouge et la casquette de bataille. — Le perron de l'Hôtel de ville. — La ruche d'abeilles. — Foule turbulente. — Un assaut. — Des coudes et des épaules. — La bagarre. — La tour de Babel. — Le préfet de police volé. — Partage en bons frères. — Rigueur de la consigne. — Ledru-Rollin repoussé. — Les ouvriers du *Moniteur*. — Le tapis vert. — Le général Thiars, MM. Recurt et Flottard. — La table gouvernementale. — Tas de papiers. — Le parti modéré et le parti démocrate. — Garnier-Pagès et Flocon. — Discussions sans fin. — Flocon succombe à la peine. — On n'est possible qu'avec les siens. — Albert veut donner sa démission. — Grands airs de supériorité. — L'amour de la phrase. — Que veut-on faire de moi? — Cinq cents élèves de Saint-Cyr. — Du pain et du vin. — Celui qui apporte est toujours bienveuu. — Le chaos dans la rue et dans le Conseil. — La gauche du Gouvernement. — Voilà le préfet! — Hum! quelle tournure! — Cinq pieds, dix pouces. — Du linge blanc. — Dignité magistrale.

Pendant que je m'orientais de mon mieux dans ce dédale d'affaires de toute sorte, je ne recevais que des nouvelles indirectes de ce qui se passait au Gouvernement provisoire, siégeant à l'Hôtel de ville.

Je résolus donc, dans la soirée du 26 février, d'aller lui rendre visite, afin de me renseigner sur diverses

choses; et je me mis en route avec une patrouille de vingt hommes.

Je n'avais pas eu le temps de changer de vêtement, et n'avais point quitté le sabre à la corde rouge, ni les pistolets de ma ceinture, ni la casquette de bataille.

Nous arrivâmes jusqu'au perron de l'Hôtel de ville, à travers une quantité de postes, dont les qui-vive et les demandes de mots d'ordre se croisaient incessamment.

On ne pouvait guère mieux comparer le seuil de l'Hôtel de ville qu'à l'entrée d'une ruche d'abeilles.

Une foule armée et turbulente couvrait le perron. Ceux qui étaient sous le péristyle en gardaient invinciblement la porte, et repoussaient la foule encombrée sur l'escalier.

Il fallait, pour pénétrer dans l'intérieur, livrer un assaut, et jouer des épaules et des coudes, de manière à y laisser une partie de ses membres.

Je dus abondonner mon escorte et tenter l'accès, avec le lieutenant seulement.

Deux fois, je fus repoussé avec perte; enfin, grâce à de vigoureux efforts, et à ce que je fus reconnu par quelques citoyens, je pus pénétrer entier, avec mon second, jusqu'à l'escalier du premier étage.

Le chef de la patrouille qui m'avait suivi à la remorque était un étudiant émincé; il avait manqué d'être étouffé dans la bagarre.

La masse de citoyens armés ou non armés qui causait cette confusion, était là pour voir et savoir ce qu'on faisait; peut-être aussi pour s'introduire dans le service de l'Hôtel de ville.

C'était un peu la tour de Babel.

Si je ne perdis pas dans cette rude traversée un de mes membres, j'y perdis un de mes pistolets. Pour sau-

Digitized by Google

ver mon amour-propre de Préfet, j'ai toujours voulu me persuader que, dans la lutte, mon pistolet s'était détaché de ma ceinture; mais le fait est qu'il me fut arraché, je ne sais trop à quel moment. Quelque honnête citoyen, qui en était privé, aura sans doute trouvé que j'en avais trop de deux, et qu'il fallait partager en bons frères.

J'en étais assez triste, car, dans ces moments de crise, on tient fortement à ses armes.

Au premier étage, je rencontrai les mêmes difficultés pour arriver jusqu'au Gouvernement provisoire. La rigueur de la consigne était portée si loin, que lorsqu'un membre du Gouvernement se présentait seul, il se heurtait à de pareils obstacles. La veille, le citoyen Ledru-Rollin avait été repoussé, et n'était parvenu qu'à grand' peine à rejoindre ses collègues.

Quoique beaucoup de citoyens et d'élèves de l'École Polytechnique stationnassent au premier étage, il y avait cependant moins de cohue qu'en bas.

Enfin, au bout d'une demi-heure, je pus arriver jusqu'à la salle du Conseil.

Dans un vaste corridor que j'eus à traverser, les ouvriers du *Moniteur* étaient occupés à imprimer les décrets qui sortaient du Conseil. Une activité un peu désordonnée régnait partout. Chacun sentait le besoin d'accélérer sa besogne.

Tous les membres du Gouvernement provisoire étaient réunis autour d'une grande table, recouverte du tapis vert de rigueur.

Le général Thiars, Recurt, Flottard, et plusieurs autres citoyens siégeaient également autour de la table gouvernementale. Ces messieurs étaient littéralement enterrés dans des monceaux de papier lacéré, dont le tas garnissant le parquet s'élevait à hauteur de ceinture d'homme.

Une atmosphère lourde pesait sur cette assemblée. Je m'approchai d'une croisée entr'ouverte, le sabre sous le bras, et j'attendis la fin d'une discussion entamée.

Je voyais donc faire du gouvernement révolutionnaire. Ils commençaient la rédaction d'un décret qui, bientôt déchiré, allait grossir le tas, et l'on recommençait de plus belle.

La guerre, entre le parti modéré et le parti démocrate, existait là dans toute sa violence. Flocon et Garnier-Pagès me parurent les deux champions les plus acharnés, l'un pour les mesures énergiques, l'autre pour les moyens plus dilatoires.

Je ne raconterai point mot à mot tout ce que j'entendis, de peur de commettre quelque inexactitude.

J'ajouterai seulement qu'il s'agissait d'un décret, et qu'on en discutait la rédaction. Ce qui est certain, c'est que Flocon succomba à la peine. La maladie vint atténuer chez lui les inspirations chaleureuses des premiers jours de la révolution.

Il m'a dit, mainte fois depuis, qu'on l'avait éreinté à plaisir, et c'est très-malheureux; car il aurait pu être d'une plus grande utilité à la cause révolutionnaire. Ses intentions le ramèneront sans doute plus net dans la lutte; mais il aura à se convaincre, qu'en révolution, on n'est possible qu'avec les siens.

Qu'il sache bien que cet avis m'est dicté par le raisonnement de la tête et du cœur.

Pendant que je regardais faire des décrets, Albert me rejoignit près de la fenêtre, et me dit:

— Ça ne marche pas; j'ai l'air d'être de trop ici. J'ai bien envie de donner ma démission.

— N'en fais rien, lui répondis-je, à moins de remettre tout en question et de recommencer la lutte. Le peuple doit avoir, dans ce Gouvernement, des représentants

qui émanent de son sein. Il faut tenir bon et t'opposer énergiquement à des mesures subreptices.

Le peuple a payé de son sang le droit d'avoir ici ses délégués; il est vainqueur; tu as donc une grande force: parle en son nom et tu seras écouté.

Ce n'était point par faiblesse qu'Albert voulait se retirer; il était blessé des airs de supériorité que se donnaient, vis-à-vis de lui, quelques-uns de ses collègues, faisant trop bon marché de l'intelligence et du bon sens pratique de notre ami.

L'amour de la phrase régnait là dans tout son entier.

Après une heure d'attente, et la discussion terminée, j'exposai l'objet de ma visite: il s'agissait de mesures administratives à prendre. La Préfecture fonctionnait; il fallait donc ouvrir des rapports plus fréquents avec elle, pour mettre de l'ensemble dans les opérations.

Que voulait-on faire de moi?

On me répondit qu'on allait s'occuper de régulariser les positions et on m'engagea à continuer de ramener l'ordre.

C'est à ce moment que le Gouvernement provisoire fut averti de l'arrivée des élèves de l'école de Saint-Cyr, au nombre de cinq cents. Ils avaient forcé les arrêts que leur avaient imposés leurs chefs, et ils venaient offrir leurs services à la République.

Le Gouvernement provisoire les reçut, les remercia de leur zèle et les logea dans de grandes pièces de l'Hôtel de ville. Comme ils étaient épuisés de fatigue et de besoin, il était urgent de leur trouver des vivres. Mais il n'y avait pas une livre de pain chez les boulangers des environs, et, à plus de onze heures du soir, toutes les boutiques étaient fermées.

Comment faire?

— Ne vous inquiétez point de cela, dis-je; avant une demi-heure ils auront à boire et à manger.

Je me rendis avec ma patrouille dans le faubourg Saint-Germain; deux boulangers purent fournir immédiatement, sur des bons que je leur fis, cinq cents livres de pain: de la charcuterie, du fromage et trois cents bouteilles de vin, que je trouvai autre part, complétèrent l'improvisation d'un repas.

Le tout fut apporté à l'Hôtel de ville; les pains au bout des baïonnettes des fusils, le reste dans des paniers.

J'eus moins de peine, cette fois, à opérer ma rentrée, celui qui apporte étant toujours le bienvenu.

Quelques ouvriers voulurent s'emparer du pain, mais, sur mon observation qu'il était destiné à des citoyens qui venaient de faire une étape et n'avaient rien pris de la journée, ils y renoncèrent et formèrent une garde autour, afin qu'il ne pût être détourné de sa destination.

Ainsi, le chaos était encore dans la rue et dans le Conseil.

Cependant le travail pouvait rétablir l'harmonie; de bons décrets devaient rassurer la partie révolutionnaire de la population, et pour cela je comptais sur la partie gauche du Gouvernement provisoire, bien qu'elle fût inférieure en nombre.

N'avait-elle pas le peuple vainqueur pour la soutenir?....

En me retirant de l'Hôtel de ville, j'entendis un élève de l'école Polytechnique, dire à un de ses camarades, en me désignant du doigt.

— Voilà le préfet de police!

— Hum! fit l'autre, quelle tournure!

Le fait est que j'avais une allure singulière avec mes vêtements maculés et en désordre, mon visage échauffé par plusieurs nuits de veilles, mon sabre large comme la main, ma ceinture rouge, ma casquette et mes pisto-

lets. Si l'on ajoute à cela une taille de cinq pieds dix pouces, on comprendra que je pouvais avoir l'air très-excentrique.

A peine rentré à la Préfecture, j'avisai donc, pour la dignité magistrale que je représentais, à me faire apporter du linge et d'autres vêtements: d'autant plus qu'il est dans mes idées que l'homme doit toujours être couvert aussi convenablement que possible.

CHAPITRE III.

Magnanimité de la révolution de Février. — Louis-Philippe et ses ministres. — Mandats d'amener contre MM. Guizot et Duchâtel. — Le citoyen Perrot de Chezelles. — Mandats contre les autres ministres. — Dénonciations. — Le rêve d'or. — Saint-Just et M. Lamartine. — Premiers décrets du Gouvernement provisoire. — Pauvres et riches. — Patrouilles et voleurs de nuit. — Forçats libérés et filles publiques. — Les brigades de sûreté. — Organisation des Montagnards. — Leur uniforme. — La garde en sabots. — Suggestions de Blanqui. — L'ordre avec le désordre. — Promesses de Février. — Les prisons de Paris. — Sainte-Pélagie, la Force, la Roquette. — Le régime cellulaire et la réforme pénitentiaire. — Les condamnés politiques en liberté. — Fête à la préfecture. — La *République rose*. — Les réactionnaires. — La préfecture transformée en justice de paix. — Défiance et courage.

La révolution de Février, magnanime comme toutes les révolutions populaires, n'exerça aucune vengeance contre les anciens oppresseurs de la France. On avait laissé partir le roi et les princes, sans s'inquiéter d'eux. On donna aussi aux ministres le temps de se sauver et de gagner la frontière en toute sécurité.

Seulement, le 27 février, je reçus, du gouverneur de l'Hôtel de ville, des mandats d'amener contre les *sieurs* Guizot et Duchâtel, à la requête du *citoyen* Perrot de Chezelles, conseiller près la cour d'appel de Paris, remplissant les fonctions de juge d'instruction, lequel avait

Digitized by Google

rendu la justice avec non moins de zèle sous Louis-Philippe et le ministère Guizot.

Le 1er mars, à la requête du même Perrot de Chezelles et du citoyen Delahaye, des mandats furent aussi lancés contre:

Le sieur Hébert, ex-ministre de la justice et des cultes.

L'ex-duc de Montebello, ex-ministre de la marine;

Le sieur Trezel, ex-ministre de la guerre;

Le sieur de Salvandy, ex-ministre de l'instruction publique;

Le sieur Dumon, ex-ministre des finances;

Le sieur Cunin-Gridaine, ex-ministre de l'agriculture et du commerce;

Et enfin, le sieur Jayr, ex-ministre des travaux publics.

Bien des dénonciations me furent faites contre ces hommes, dont il m'eût été facile de contrarier la fuite; mais, comme le peuple, je révais d'or, et ne voyais de compensation à nos misères passées que dans les institutions généreuses que semblait nous promettre la République.

Hélas! la République a-t-elle tenu ses engagements?

« Tant qu'il y aura un pauvre dans l'État, disait autrefois Saint-Just, vous n'aurez point fait une véritable « République »

« Tant qu'il y aura une vérité en dehors de vous, « a dit récemment M. Lamartine, tant qu'il y aura entre les mains de vos ennemis des vérités que vous ne « vous assimilerez pas, vous ne pourrez pas dormir tranquilles. »

Déjà, nous pouvons reconnaître la justesse de ces paroles. On nous a arraché les libertés conquises en Février; on nous refuse l'application de droits dont on feint de reconnaître le principe; et déjà, nos oppres-

seurs, malgré leur cent mille baïonnettes et leur bourgeoisie, malgré l'état de siége et l'esclavage de la presse, ne peuvent s'endormir sûrs de leur lendemain.

Le Gouvernement provisoire publia, en ces premiers temps, quelques décrets, bien accueillis par le peuple; et, de mon côté, je cherchai tous les moyens de ramener l'ordre matériel, en même temps que l'harmonie morale, et d'assurer ainsi la révolution.

Je fus alors bien secondé par toutes les classes de citoyens. Un commun accord semblait diriger tout le monde. Pendant que la circulation se rétablissait dans les rues, que le halage avait repris son cours sur la rivière, que les marchés s'approvisionnaient, pauvres et riches s'étaient faits soldats de la sûreté publique. De nombreuses patrouilles sillonnaient les rues de la capitale durant toute la nuit, et empêchaient les voleurs d'exercer leur coupable industrie. Néanmoins, un pareil état de choses ne pouvait durer. Les citoyens écrasés de fatigue, se relâchaient peu à peu de leur surveillance volontaire; il fallut songer à l'organisation d'une force régulière et permanente, qui pût être portée immédiatement, soit dans les prisons, soit sur les lieux où des collisions dangereuses menaceraient la République.

Je voyais surgir les réclamations de tout genre; les malfaiteurs et les forçats libérés n'étaient plus soumis à une surveillance suffisante; la licence des filles publiques était sans borne; enfin, plusieurs directeurs de prison demandaient mon concours pour réprimer l'insubordination, et les projets d'évasion qui fermentaient parmi les détenus.

Je m'occupai donc de réorganiser la police, et des brigades de sûreté dont je parlerai plus tard, en même temps que je formais le corps des Montagnards, composé en partie d'ouvriers sans travail, et qui, tous, avaient

donné des preuves de civisme et de courage sur les barricades.

Plusieurs patriotes connus furent de suite chargés de recruter, pour l'organisation de la *Garde du peuple*. Le premier titre exigé pour en faire partie, était un certificat d'écrou d'ancien détenu politique; le deuxième, un certificat de combattant de Février ; le troisième, enfin, un congé et un certificat de bonne conduite, constatant que le candidat était un ancien et honorable militaire.

Il fut entendu que tous les grades, jusqu'à celui de capitaine inclusivement, devraient être le résultat de l'élection.

Quatre compagnies furent immédiatement créées. La Montagnarde, la compagnie de Saint-Just, la compagnie de Février, et la compagnie Morisset.

Ces quatre compagnies, d'environ six cents hommes, furent renforcées plus tard de compagnies formées dans les casernes de Tournon et des Célestins, et portées, sous le nom de garde républicaine, tant à pied qu'à cheval, au chiffre de 2,700 hommes environ.

Cette garde primitive ne reçut, qu'à partir du 1er avril, une solde régulière de 2 fr. 25 c. par jour, pour chaque citoyen, quel que fût son grade.

L'uniforme fut d'abord une cravate et une ceinture rouges; on y ajouta ensuite une blouse bleue. Je fis faire en même temps une distribution de souliers et de bottes à ceux qui étaient dans la plus grande pénurie; et certes, ce n'était pas inutile, car, durant plusieurs jours, bon nombre d'entre eux montaient la garde en sabots.

Pendant six semaines, la plupart de ces braves citoyens couchèrent sur des lits de camp ou plutôt ils étaient sur pied, nuit et jour, et ne firent jamais défaut aux différents services qui leur furent imposés. Ils nommaient leurs chefs et exerçaient en général la justice entre eux.

J'ajouterai que, dans les premières semaines, je n'ai pas eu une seule punition à infliger.

Leur esprit d'indépendance les poussait souvent à l'indiscipline ; mais jamais cependant ils ne manquèrent d'acquiescer à une chose juste.

Jusqu'à la seconde quinzaine d'avril, il n'y eut, parmi les Montagnards, aucune rivalité jalouse ; c'est à partir de cette époque seulement, et lorsque leur nombre se fut accru, que les suggestions de Blanqui engendrèrent quelques divisions.

Nous faisions bien réellement de l'ordre avec le désordre.

Et aujourd'hui, que sont devenus ces hommes courageux ? Poursuivis par une haine forcenée et inintelligente, traqués de toutes parts, plusieurs n'ont vu, comme remède à leur misère, que le fusil, dernier argument du prolétaire réduit à l'état de paria !

Je leur avais promis, et ma promesse était sincère, au nom du gonvernement dont j'étais l'interprète, qu'on s'occuperait du sort à venir de ceux qui ne pourraient prendre d'engagement de service. Promesses de juillet renouvelées en février !

Aujourd'hui, la police est en plein exercice au milieu de ceux qui ont pu se retirer dans leurs familles ; elle les surveille et serait heureuse de les entraîner dans un conflit. Dans le courant du mois d'août dernier, M. Carlier, chef de la police de l'intérieur, faisait rechercher par ses agents quelles étaient les occupations de ces hommes et leurs lieux de réunion ; ce ne pouvait être que dans l'intention de les faire *moutonner*.

Entouré de quelques camarades intelligents et dont la popularité connue et le bon sens pratique étaient pour moi d'un secours puissant, je pus organiser un service régulier dans les prisons. Ainsi, Sainte-Pélagie, la Force

et la Roquette eurent leurs tentatives d'évasion, réprimées par la fermeté des directeurs et par les hommes énergiques que j'avais envoyés à leur aide.

La prison de la Roquette surtout était souvent troublée, à cause de la suspension des travaux et de la qualité du pain, que je fis améliorer. On ne saurait trop recommander aux inspecteurs de prisons un examen fréquent et approfondi des subsistances distribuées aux détenus.

L'oisiveté, dans les prisons, est aussi extrêmement pernicieuse. Je vis en détail le dépôt des jeunes détenus qui sont au régime cellulaire, et qui souvent tombaient dans l'idiotisme, faute d'un travail journalier.

Le temps m'a manqué pour exécuter quelques améliorations dans la tenue des prisons, où il reste tant à faire. N'entrera-t-on pas dans les voies de réformes indispensables à la moralité publique?

Notre premier acte à la Préfecture avait été de nous occuper de la mise en liberté des citoyens condamnés par la monarchie; aussi un matin, je reçus leur visite tambour en tête, avec un drapeau, indiquant leur triste profession de détenus politiques.

Avec quelle joie j'embrassai ces nobles victimes! que de visages amis je retrouvai usés et flétris par une longue détention! Pour leur énergie, elle était toujours aussi vivace. Plusieurs d'entre eux firent ensuite partie des Montagnards.

Ce fut un touchant spectacle, au milieu des murailles tristes et sombres de la Préfecture. Plusieurs de ces braves républicains étaient dans la dixième année de leur détention. On les embrassait comme des frères ressuscités. On les interrogeait sur leurs souffrances et sur leur courage. Cette scène de fraternité fut un de mes courts instants de bonheur à la préfecture; elle m'encourageait

dans mon œuvre. Je voyais la République rose, et non rouge ou blanche. Mes illusions devaient être bientôt refoulées par les ennemis de la révolution!

Car j'eus à résister à des manœuvres sourdes ou ostensibles, qui, souvent, paralysaient mon bon vouloir. Il me fallait user de toute ma sagacité pour éviter les piéges constamment tendus à ma bonne foi. Je dus me promettre, dès lors, d'apporter toute la vigueur nécessaire contre les empiétements de la réaction.

Il s'agissait de faire sagement la part de tous les intérêts. Placé entre les exigences des maîtres et celles des ouvriers, j'étais, selon le mot vulgaire, entre l'enclume et le marteau. Comme citoyen, mes sympathies étaient pour les faibles et les déshérités; comme magistrat, je ne devais écouter que la voix de la justice et du bon sens, et terminer toutes les discussions, autant que possible, à l'amiable.

La Préfecture, dans ces premiers temps de révolution sociale, ne devait pas se borner à des ordonnances. Elle devint une justice de paix, permanente. Son rôle d'oppression se modifiait en un rôle de conciliation.

J'étais bien placé pour observer le cœur humain: aussi, que de dégoût m'inspiraient ces rapports perfides, ces dénonciations anonymes, qui semblaient tomber incessamment du plafond de mon cabinet sur mon bureau, pour mettre en suspicion tout mon entourage. Ma défiance était constamment tenue en éveil. A l'extérieur, mes *amis les ennemis*, les hommes du *National*, cherchaient à m'user par leurs calomnies. MM. Garnier-Pagès et Pagnerre demandaient chaque jour au Conseil ma révocation de la Préfecture de police, et venaient ensuite près de moi protester hypocritement de leurs sympathies. Moi, cependant, tout entier à mes fonctions, je passais mon temps à contrôler les actes de l'administra-

tion, à diriger les différents services, à organiser une force militaire, à recevoir tout Paris, enfin, à surveiller la tranquillité publique. C'est à peine s'il me restait trois ou quatre heures de sommeil pour réparer mes forces, et, le plus souvent, je mangeais en lisant des rapports. Mais l'amour de la République et la volonté de contribuer à la prospérité de mon pays me soutenaient sans cesse dans cette tâche périlleuse et difficile.

CHAPITRE IV.

Division dans le Gouvernement provisoire. — L'Hôtel de ville. — *Le National* et *la Réforme.* — Projets de régence. — La duchesse d'Orléans. — Billet de M. Garnier-Pagès à M. de Malleville. — Le maire de Paris. — Empiétements de la mairie par la Préfecture de police. — Ma correspondance avec Garnier-Pagès. — Envahissement des places. — M. Armand Marrast. — Visite de Garnier-Pagès et Recurt à la Préfecture de police. — Recurt, nommé à ma place, déchire son mandat. — Je suis confirmé dans mes fonctions de délégué. — Le 13 mars, je reprends le titre de préfet de police. — État-major de la garde nationale. — Courtais, Guinard, Saisset. — Les maires de Paris et de la banlieue. — Anxiété de la population. — Rumeurs alarmantes. — Proclamation du préfet de police. — Édilité parisienne, salubrité, éclairage, marchés, greniers d'abondance, chemins de fer. — Le carnaval, les bals masqués, les théâtres. — Aspect de Paris au commencement de mars.

Les premiers obstacles que je rencontrai vinrent du côté de l'Hôtel de ville. La composition hétérogène du Gouvernement provisoire n'était pas de nature à mettre de l'ordre dans les affaires. Le dehors se ressentait des luttes du dedans.

Le hasard, inséparable des révolutions, n'avait-il pas rapproché, dans cette commission dictatoriale, des éléments presque opposés et certainement hostiles? Les uns

représentaient plus particulièrement *le National* et la bourgeoisie; les autres plus directement le peuple et les citoyens des barricades.

Pendant que ceux-ci proclamaient la République, on complotait à côté d'eux des combinaisons mixtes de gouvernement ou des résurrections impossibles. Les derniers coups de fusil retentissaient encore, le 24 février, sous les voûtes de la salle Saint-Jean, quand M. Garnier-Pagès et ses amis y essayèrent un projet de régence. La duchesse d'Orléans n'avait pas encore pris de parti et attendait les événements; mais la masse des citoyens qui revenaient du combat ne se prêtaient à aucune restauration, et les hommes qui s'étaient arrangés pour continuer le système déchu par l'improvisation d'une régence, furent obligés d'abandonner leur projet.

C'est à cette occasion que le 24 février, M. Garnier-Pagès adressa, dit-on, le billet suivant, à son ami, M. Léon de Malleville, ex-vice-président de la Chambre, sous Louis-Philippe:

« Les fous que vous savez viennent de proclamer la République. Empêchez la duchesse d'Orléans de se montrer. Le moment n'est pas propice.

« Tout à vous, mon bon. »

Il était donc difficile que les deux partis du Gouvernement provisoire pussent jamais s'accorder.

Lorsque M. Garnier-Pagès fut nommé maire de Paris, j'appris que son intention, approuvée par une partie du nouveau gouvernement, était de subordonner la Préfecture de police à la Mairie. Cette immense administration, qui, de 1815 à 1821, avait été constituée en ministère et ne relevait que du roi, allait se trouver réduite à l'état de commissariat général.

Déjà sous les régimes précédents, la prefecture de la Seine avait tenté de s'approprier la police munici-

pale, pour amoindrir l'importance de la Préfecture de police; mais la démonstration pratique avait toujours repoussé victorieusement cet empiétement anormal. Je n'étais pas alors assez éclairé sur cette question pour en discuter l'opportunité; je devais seulement aider le gouvernement dans ses efforts, bien décidé à me retirer lorsque le pouvoir républicain serait assis.

J'acceptai donc le titre de délégué, qui devait remplacer momentanément celui de préfet de police.

Cependant ma position n'était point régulière.

La Mairie de Paris avait hérité de l'esprit d'antagonisme qui animait autrefois la Préfecture de la Seine contre la Préfecture de police, et cet esprit s'était fortifié de l'ascendant acquis par la fraction du parti républicain auquel appartenait le maire. On avait résolu d'encadrer la Préfecture de police, comme une simple division, dans les attributions de la Mairie.

C'est ainsi que je fus reconnu d'abord comme délégué au département de la police. Délégué par qui? Le Gouvernement provisoire ne s'était pas mis en rapport direct avec moi, et dès les premiers temps, cette situation me causa un tel dégoût et de tels embarras, que j'envoyai trois fois ma démission à l'Hôtel de ville. Ainsi, le *Moniteur*, soux prétexte qu'il insérait seulement les décrets des pouvoirs reconnus, avait refusé l'insertion d'une ordonnance que j'avais envoyée. A ce refus, j'éprouvai un serrement de cœur, qui a toujours été chez moi le précurseur de la colère, passion que je suis parvenu à maîtriser, après plusieurs années de lutte. Je compris qu'il fallait faire régulariser ma position ou quitter la place, ne prévoyant déjà que trop bien tous les mauvais vouloirs qui allaient me circonvenir. J'écrivis donc au maire de Paris la lettre suivante:

« Paris, le 26 février 1848.

« Je prie monsieur le maire de Paris de vouloir bien passer à la Préfecture, et en même temps faire régulariser ma position auprès des organes officiels du gouvernement.

« Je ne puis accepter de responsabilité, si j'ai à lutter contre d'autres administrations qui ne reconnaissent pas ma qualité de délégué.

« En conséquence de ce, veuillez faire cesser cet état d'anarchie, et comptez sur le zèle

« de votre tout dévoué

« CAUSSIDIÈRE. »

Voici la réponse que je reçus immédiatement :

« Aussitôt que j'aurai un moment, j'irai vous voir.
« Bon courage.

« GARNIER-PAGÈS.

« Tout va bien ! »

Cependant, de tous côtés, on m'instruisait que les hommes du *National*, c'est-à-dire les amis de Marrast, s'emparaient des places, et qu'il était question de me substituer un des leurs. J'écrivis donc de nouveau, dans la journée, et je n'hésitai pas à donner ma démission.

Je reçus alors la visite de MM. Garnier-Pagès et Recurt. Ce dernier venait pour me remplacer, et m'exhiba un pouvoir du gouvernement. Je cherchai alors à le mettre au courant, et il put de suite se convaincre de l'immensité du travail et de la responsabilité, dans les fonctions du préfet de police. De plus, le mécontentement évident de ceux qui faisaient le service de la Pré-

fecture, et aussi l'idée qu'il allait commettre une mauvaise action, le décidèrent à déchirer son mandat.

Avant de sortir, Garnier-Pagès, voyant l'effet produit par sa visite, et sentant bien que les allures démocratiques dont il s'affublait ne donnaient pas le change aux Montagnards sur ses tendances réactionnaires, voulut regagner leur confiance par un de ces discours exotiques dont lui seul a le secret:

— Mon fils, leur dit-il, mon propre fils est garçon épicier, rue de la Verrerie! Le fils de votre maire, garçon épicier!!! Nous sommes tous travailleurs. Mon fils est travailleur en épicerie!...

Et il s'arrêta, soit qu'il fût trop ému pour continuer son *speech*, soit que le sourire qu'il put apercevoir sur les lèvres de ses auditeurs l'avertît qu'il faisait fausse route. Il comprit aussi qu'il était dangereux de me destituer en ce moment, et joignit ses instances à celles de Recurt pour m'engager à rester à la Préfecture. Je cédai, mais à la condition bien expresse que ma nomination paraîtrait officiellement dans le *Moniteur* du jour.

Une heure après, je reçus la lettre suivante:

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Le maire de Paris

Arrête:

« M. Marc Caussidière est nommé délégué provisoire du maire de Paris à l'administration de la police du département de la Seine.

« Paris, le 26 février 1848.

« GARNIER-PAGÈS, maire de Paris. »

D'insertion au *Moniteur*, point. Je me souciais peu d'une garantie particulière; mais pour que je pusse agir

avec autorité, il fallait que le public fût convaincu de mes pouvoirs. Je dus donc rappeler au maire de Paris sa promesse de la veille. Si j'appuis sur ces détails, c'est qu'ils sont nécessaires pour préciser le commencement de la lutte que j'ai eue à soutenir pendant près de trois mois.

« Paris, le 27 février 1848.

« J'ai l'honneur de rappeler au citoyen Garnier-Pagès la promesse qu'il m'a faite hier, de faire insérer ma nomination dans le *Moniteur*.

« Pour la tranquillité de la cité, pour continuer une conduite que vous avez bien voulu qualifier, hier soir, de belle et exemplaire; pour poursuivre, d'une manière efficace l'œuvre commencée, il faut absolument ne pas être désavoué chaque jour par des journaux qui désignent comme délégué à la police le citoyen Recurt.

« GAUSSIDIÈRE. »

Plusieurs membres du Gouvernement provisoire, qui m'avaient rendu visite, témoignèrent alors, à l'Hôtel de ville, de l'activité et de l'ordre que j'avais ramenés à la Préfecture, ainsi que de mes efforts incessants pour faire face à tous les besoins de l'extérieur. Ces résultats déterminèrent donc à m'accepter. On fit de nécessité, vertu; et, le lendemain, le maire vint confirmer ma nomination de délégué, en présence de tous les chefs de division de la Préfecture.

Cet état de choses dura jusqu'au 13 mars suivant, où je fus proclamé officiellement préfet de police.

A dater de ce jour, la Préfecture de police reprit son titre et la plénitude de ses attributions, telles qu'elles sont déterminées par l'acte constitutif du 12 messidor an VIII, et par les lois et règlements postérieurs. Elle re-

leva dès lors plus spécialement du ministère de l'intérieur.

L'état-major de la garde nationale venait d'être organisé. Le général en chef, Courtais, appartenait à la nuance du *National*, qui lui avait confié ces importantes fonctions. Guinard lui avait été adjoint en qualité de général d'état-major. Le colonel Saisset se consacra surtout aux détails d'organisation. Dans les premiers temps, et jusqu'à ce que la garde nationale eût nommé ses capitaines, le service d'état-major fut fait par des élèves de Saint-Cyr et de l'école Polytechnique, et aussi par quelques officiers de bonne volonté. Mes rapports avec l'état-major furent toujours bienveillants, et notre accord parfait.

Il en fut de même avec les douze mairies de Paris et avec celles de la banlieue, qui eurent fréquemment besoin de mon concours.

Malgré la victoire remportée par le Peuple, et l'éloignement des troupes de la capitale, les esprits étaient constamment agités par des craintes de réaction et d'attaques nocturnes. D'un autre côté, les propriétaires étaient effrayés par des menaces de dévastation. Je fis faire des investigations sérieuses, et je pus me convaincre que rien ne justifiait ces inquiétudes entretenues à dessein. Je crus donc de mon devoir de faire placarder la note suivante :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Liberté, égalité, fraternité.*

« Des rumeurs alarmantes, répandues par des esprits timorés ou malintentionnés, et accueillies trop légèrement, peut-être, ont, dans la journée d'hier, jeté un certain émoi parmi la population.

« Des rapports annonçant le projet formé d'attaques contre les propriétés, et de dévastations, éveillent la crainte de ceux qui se croient menacés.

« A son tour, le Peuple des barricades se montre tourmenté par des bruits de réaction monarchique.

« La police a dû se préoccuper de ces nouvelles étranges, et elle a pris tous les moyens de vigilance nécessaires pour s'assurer de la vérité.

« Le délégué au département de la police est heureux d'annoncer aux citoyens de Paris et de la banlieue, qu'après des explorations faites avec le plus grand soin, il a acquis la certitude que rien de tout ce qui avait été dit n'était fondé.

« Vigilance, énergie, dévouement!

« Paris, 27 février 1848.

« Le délégué de la République française au département de la police.

« CAUSSIDIÈRE. »

Pour assurer l'ordre matériel en même temps que la tranquillité morale, je publiai successivement plusieurs ordonnances. Je remis en vigueur les réglements qui concernaient la sûreté et la liberté de la circulation, la salubrité et la propreté de la voie publique. L'approvisionnement des différents marchés, la surveillance des lignes de chemins de fer, l'éclairage des rues, l'enlèvement des boues et immondices furent aussi l'objet de divers réglements.

A la date du 10 mars parut un arrêté qui enjoignit aux boulangers de verser, dans les magasins du grenier d'abondance, le dépôt des farines prescrit par l'ordonnance du 19 juillet 1836.

Le carnaval approchait, et quoique la disposition des esprits ne fût pas aux mascarades, cependant, pour prévenir tout désordre et sauvegarder la moralité de la République, une ordonnance fut placardée dans Paris.

Il est à remarquer que les bals publics ne furent troublés par aucun scandale, malgré l'absence des anciens mouchards et agents de police. Des volontaires de la garde nationale suffirent seuls à la surveillance des bals de l'Opéra.

Pour les théâtres, j'avais organisé un service de mes fidèles Montagnards, qui s'acquittèrent de leurs devoirs à la satisfaction des directeurs et du public.

C'est ainsi que peu à peu, et dès les premières semaines après la révolution, les traces de cette grande secousse avaient presque disparu. Chacun reprenait ses habitudes et ses affaires. Les promeneurs affluaient sur les boulevards; les voitures roulaient dans les Champs-Élysées; les ouvriers se rassuraient aux promesses du gouvernement, et tout semblait alors présager un prochain avenir de prospérité.

CHAPITRE V.

Les funérailles. — Le 4 mars. — Le temple de la Madeleine. — Décorations. — Cortége. — Le char de la République. — Les corbillards. — Discours des membres du Gouvernement. — Le 27 février. — La colonne de la Bastille. — La vieille Europe. — Les victimes. — Mission de la France. — Gloire des armes. — Génie littéraire. — Génie social. — Les temps antiques. — Réflexions. — Avis de M. Garnier-Pagès. — Les cérémonies populaires. — Fête des morts. — Communauté de vivants. — Nouvelle consécration de la République.

Pendant que la nouvelle République cherchait à asseoir son organisation intérieure, et que son ministre des affaires étrangères, M. Lamartine, adressait à tous les agents diplomatiques une circulaire pacifique qui indiquait la voie funeste dans laquelle on devait entrer ultérieurement, elle s'occupait aussi du soin d'ensevelir les morts, tombés pour elle dans les barricades.

Une cérémonie funèbre, comme Paris n'en avait point encore vue dans ses murs, eut lieu le 4 mars.

Le peuple avait fourni son contingent de morts à la cause de la liberté; il ne fit point défaut aux funérailles de ses frères!

Dès dix heures du matin, les boulevards, les environs du temple de la Madeleine, la place de la Concorde et

celle de la Bastille étaient couverts de gardes nationaux, de troupes à pied et à cheval, de corporations politiques et ouvrières.

Le temple de la Madeleine était tendu de noir à l'extérieur, avec décoration de drapeaux et de couronnes d'immortelles;

Au-dessus de cette porte on lisait:

Aux citoyens morts pour la liberté.

L'intérieur du temple était tendu de noir, liséré de blanc.

En avant du chœur s'élevait un superbe catafalque de granit.

Ce catafalque figurait un temple funéraire antique.

Sur les côtés du temple on lisait: *Morts pour la liberté.*

Le clergé de la Madeleine officia.

Sous le péristyle du temple étaient placés des artistes chargés de l'exécution des chants nationaux et funèbres des meilleurs maîtres.

Depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, de chaque côté du boulevard, trois banderoles aux couleurs nationales allaient s'enroulant aux candélabres et aux arbres.

Quelques gardes seulement stationnaient au coin des rues peur empêcher les voitures de traverser la foule. Du reste aucun désordre n'eut lieu sur une étendue de six kilomètres, couverte de citoyens.

Sur la place de la Bastille, au sommet de la colonne où plane le génie de la liberté étaient deux grands oriflammes, l'un noir, étoilé d'argent, l'autre aux couleurs nationales; à l'entour du monument vingt trépieds antiques brûlaient, en jetant des flammes vertes et bleues. Tout le pourtour était ceint de la triple banderole aux trois couleurs.

A midi et demi, le Gouvernement provisoire et tous les corps constitués, ainsi que les députations, se placè-

rent dans le temple; le service commenca et dura une heure.

Un char symbolique, de la hauteur d'un troisième étage, était couronné par une statue de la République. Aux angles étaient quatre faisceaux de drapeaux tricolores. Une masse de branches de laurier et de chêne le couvrait.

Devant on lisait, en lettres d'or: *Vive la République.* Et sur les côtés: *Liberté, Égalité, Fraternité.* Deux mains en bronze, jointes et serrées, symbolisaient l'union de la nation.

Huit chevaux blancs richement caparaçonnés traînaient le char.

L'immense cortége formé de deux cent mille citoyens défila sur les boulevards, devant cinq cent mille spectateurs, aux cris de: Vive la République! et en chantant nos hymnes nationaux et patriotiques.

Garde nationale à cheval, dragons, cuirassiers, garde nationale à pied, garde mobile, compagnies de volontaires, sapeurs pompiers, élèves des écoles Polytechnique et de Saint-Cyr. toute la magistrature, les décorés de Juillet, tous les corps constitués, les faisceaux de la République, les blessés des Trois-jours, portant deux étendards à leur tête, précédaient le char funèbre, suivi du Gouvernement provisoire, ainsi que des maires et adjoints des douze arrondissements.

Enfin le cortége était terminé par les Polonais émigrés, par des corporations et des bataillons de toute arme. Il défila pendant trois heures et demie, au milieu de deux haies vivantes.

Un soleil doré rayonnait sur cette piété populaire, et faisait entrer dans les cœurs l'espérance, cette dernière religion de l'homme.

Au moment où les corbillards arrivèrent près de la colonne, les parents des victimes se précipitèrent en foule

vers les caveaux; le secrétaire général du Gouvernement provisoire s'avança alors vers eux, et leur adressa ces paroles :

« Citoyens,

« Les affections de la famille, quelque saintes qu'elles soient, doivent faire place aujourd'hui aux grandes affections de la patrie.

« Les parents que vous avez perdus, les enfants que vous pleurez, morts pour la République, sont avant tout, les fils de la République : c'est à elle à glorifier leurs funérailles. Laissez au Gouvernement provisoire la pieuse mission d'exprimer à la fois les angoisses de la douleur privée et le sentiment profond de la reconnaissance et de la douleur publiques. »

Les parents des victimes, avec une résignation touchante, se retirèrent devant les membres du Gouvernement provisoire, lesquels se placèrent sur le terre-plein de la Bastille. Les cris de vive la République empêchèrent longtemps le citoyen Dupont de l'Eure de se faire entendre.

Lorsque le silence fut rétabli, le président du Gouvernement provisoire dit :

« Citoyens,

« Je suis profondément affligé d'avoir à porter la parole pour l'objet qui nous rassemble.

« Personne plus que moi ne désirerait payer aux malheureuses victimes, aux glorieuses victimes de notre belle et dernière révolution, le témoignage de la reconnaissance qui leur est due; mais mes forces ne me permettraient pas de me faire entendre; plusieurs de mes collègues du Gouvernement provisoire se proposent de le faire, et ils vous diront mieux que moi quelle est la

grande et douloureuse solennité qui nous rassemble au pied de ce monument. Qu'il me soit seulement permis de déposer cette couronne de lauriers et d'immortelles sur les cercueils de ceux qui vont bientôt reposer près de nos frères morts en 1830 pour la liberté!

« Vive la République! »

De vives et unanimes acclamations éclatèrent; aussitôt le cri de vive la République retentit de toutes parts!

Le citoyen Crémieux, membre du Gouvernement provisoire, prit ensuite la parole en ces termes:

« Citoyens, le gouvernement déchu était fondé sur le culte d'un seul homme.

« Aux volontés de cet homme il sacrifiait l'honneur, la gloire, les plus chers intérêts de la France. La carrière de ces tristes pouvoirs est irrévocablement tracée; ils ne vivent que pour la corruption, et c'est par là qu'ils périssent. Le gouvernement que vous avez chassé descendait dans toutes les consciences pour les séduire, pour les corrompre. Après un éphémère succès de quelques jours, la conscience publique s'est soulevée tout entière.

« Notre fière France a poussé contre lui le cri unanime de réprobation, et il a disparu.

« Sur ces ruines que le temps ne relèvera pas, le Peuple prit pour symbole éternel de la Révolution: Liberté, Égalité, Fraternité!

« Liberté, Égalité, Fraternité! c'est là, citoyens, la condamnation du passé et l'œuvre du présent, l'œuvre de l'avenir. Prenons à tout jamais pour but, pour unique moyen de gouvernement, la morale, la pureté du cœur et la justice. »

Des bravos retentirent de toutes parts; un immense cri de vive la République fut la prière mortuaire que la foule jeta sur la tombe de ses frères!

Et chacun se retira avec le calme d'une bonne action.

Déjà, le dimanche précédent, 27 février, le Gouvernement provisoire s'était rendu à la colonne de Juillet inaugurer la République, et le Peuple avait entendu MM. Arago, Dupont de l'Eure et Crémieux. La solennité religieuse du 4 mars fut une nouvelle consécration de l'avenir républicain, conquis sur les barricades. L'idée triomphait; elle avait pris racine dans le cœur de la population.

Quelles que fussent désormais les tentatives réactionnaires, la République était adoptée; son développement pouvait être plus ou moins lent et enfanté avec plus ou moins d'efforts; mais le principe avait été compris, et devait bientôt remuer la vieille Europe jusque dans ses fondements.

Gloire à vous, victimes généreuses de la liberté! Votre sang n'aura point arrosé un terrain stérile! Les peuples nos voisins ont tressailli à l'appel de la France. Qui sait même, et j'en ai le pressentiment, bientôt ces nouveaux fils de la démocratie devanceront leurs ainés dans la voie du progrès; car, de même qu'ils auront à soutenir des luttes plus violentes, de même l'immensité de leurs efforts aménera chez eux une solution plus radicale.

Depuis longtemps la France a donné l'initiative du progrès social. Que les divisions et les ambitions personnelles ne viennent point l'arrêter dans sa mission d'institutrice des peuples; elle perdrait le plus beau fleuron de sa couronne.

Après avoir brillé par la gloire des armes et par son génie littéraire, qu'elle se place au premier rang par son génie social et son amour de l'humanité: c'est là un idéal digne d'une aussi grande nation!

Tel fut l'ordre de pensées que m'inspira cette cérémonie, empreinte du cachet des temps antiques; je me

Digitized by Google

disais : les hommes qui ont si peu de jours à passer sur cette terre, doivent-ils donc les employer à s'entre-déchirer ? Tâchons, par nos œuvres, de faire triompher les vrais principes d'ordre, c'est-à-dire l'esprit de fraternité, sans lequel il n'y a point de société véritable.

C'est en vertu de ces idées que je voulus faire de la Préfecture, qui n'avait jusqu'alors causé que de l'effroi, un instrument de conciliation et de fraternité.

Il y avait de grands obstacles à vaincre, mais j'avais une ferme volonté de réussir.

Le Gouvernement provisoire aurait pu, dès lors, essayer des réformes radicales, qui eussent été acceptées par le peuple avec enthousiasme.

Aussi, M. Garnier-Pagès disait-il, le soir du 4 mars :

« — Cette journée est immense comme résultat pour la République : elle a prouvé que les sympathies générales étaient en faveur de la Révolution. »

Il était aussi, lui, plus républicain ce jour-là que le 24 février !...

Ces cérémonies dans lesquelles le Peuple est appelé à jouer un rôle, agrandissent les idées, en même temps qu'elles épurent le cœur ; elles appelent le dévouement et font naître un esprit de concorde qui relie les hommes.

En voyant l'harmonie solennelle et enthousiaste qui avait présidé à cette fête des morts, quel est celui qui n'a pas senti remuer en soi toutes les nobles passions et ne s'est point promis d'aider de tous ses efforts la sainte communauté qui se fondait. Les natures les plus mal douées furent peut-être elles-mêmes atteintes en ce moment par ce sentiment fraternel.

Aussi, cette fête rallia-t-elle beaucoup de citoyens autour des membres du Gouvernement provisoire, dont la

tenue fut simple et digne pendant toute la durée de la cérémonie.

Pour moi, trop heureux de cet accord unanime, je retournai à mes travaux, plus confiant dans le sort de notre République. Le Peuple venait encore de la sanctionner sur la tombe de ses martyrs !

CHAPITRE VI.

La duchesse d'Orléans aux Invalides. — Le château de Neuilly. — Les incendiaires. — La gendarmerie. — La banque de France. — Arrestation de déserteurs. — Les machines et les presses de journaux. — M. de Girardin. — Maîtres et travailleurs. — La grève des cochers. — La grève des blanchisseuses. — Le château des Tuileries. — Garnison d'insurgés. — Leurs conditions pour évacuer le château. — Procès-verbal de leur capitulation. — Leur banquet à l'Hôtel de ville. — Le château de Vincennes. — Dévastation des parcs d'artillerie. Embuscade dans le bois. — Vingt-six prisonniers. — Sagesse et fermeté des Montagnards.

En organisant le corps des Montagnards, je m'étais entouré de camarades intelligents et sincèrement dévoués à la République, en même temps que d'une force active, capable d'en imposer aux perturbateurs. Dès le 26 février, je pus comprendre l'utilité de cette institution.

Le bruit courait que la duchesse d'Orléans, partie l'avant-veille au soir, était encore cachée aux Invalides. La foule ne voulait pas croire à ce départ, et des menaces d'incendie se propageaient aux environs. J'y envoyai les citoyens Cahaigne et Lacombe avec un détachement de trente hommes; et bientôt leur attitude, à la fois ferme et conciliante, désarma la population et sauva l'hôtel des Invalides.

Le même jour, dans la soirée, je reçus l'avis qu'on devait se porter sur Neuilly pour dévaster les bâtiments de la liste civile. Aussitôt le citoyen Louchet partit, à la tête d'un détachement de cent hommes. Plusieurs de ces braves avaient des sabots pour toute chaussure, mais ils comprenaient les devoirs que leur imposait la République en danger. Leur présence et les patrouilles qu'ils firent constamment, le fusil chargé, intimidèrent les malfaiteurs, et le château de Neuilly fut sauvé pour cette fois-là.

Dans les premiers jours de mars des incendiaires avaient brûlé la station de Rueil et détruit les rails depuis Rueil jusqu'à Nanterre. Le citoyen Foucher, juge d'instruction, se rendit sur les lieux avec un détachement de Montagnards, commandé par Mercer et Caillaud. L'instruction, qui dura trois jours, amena l'arrestation de vingt-neuf individus, qui furent transférés à la Conciergerie.

Je fis également faire des investigations dans plusieurs quartiers de Paris et de la banlieue. Ces démarches avaient ordinairement pour résultat de calmer les inquiétudes semées à dessein par les ennemis de la révolution. Souvent aussi elles faisaient rentrer à la Préfecture des fusils et des sabres qui servirent à armer nos premières recrues.

Mes compagnies de républicains intervenaient ainsi partout où l'ordre pouvait être menacé.

Tantôt ils escortaient des prisonniers dans la banlieue où la gendarmerie locale n'avait pas une autorité suffisante; tantôt ils prêtaient main-forte à la garde nationale pour protéger la Banque et autres établissements publics; car la garde nationale refusait souvent de marcher si elle n'était pas appuyée par la garde du Peuple. Tantôt ils battaient la ville dans tous les sens et par tous les temps, et ramassaient des prisonniers, comme le

3 mars, où ils arrêtèrent trente-sept déserteurs de l'armée et de la marine, qui furent conduits à l'état major. Tantôt ils faisaient respecter les machines et les presses des journaux, assaillies par des foules égarées; et c'est bien un peu à leur zèle que M. de Girardin a dû la conservation du matériel de son journal, et peut-être la vie. Presque toujours ils réussissaient à disperser les rassemblements et à prévenir les collisions, car la parole conciliatrice de ces soldats, portant encore le costume de l'ouvrier, était toute-puissante sur le Peuple.

Quelquefois, c'étaient leurs chefs qui terminaient les discussions entre les maîtres et les travailleurs. Ainsi, l'arbitrage de Morisset et de Mercier fit cesser la grève des cochers et conducteurs d'omnibus, qui exigeaient une augmentation de 25 centimes par jour. Un peu plus tard, à Puteaux, Mercier et Caron firent également cesser la grève des blanchisseuses qui ne voulaient plus travailler seize heures, et demandaient à réduire leur journée conformément au décret du Luxembourg.

Officiers et soldats se multipliaient et couraient avec empressement où leur influence pouvait être nécessaire.

Une de leurs expéditions, qui intéressa le plus Paris, fut celle que je dirigeai, le 6 mars, sur le château des Tuileries, occupé par une bande d'insurgés, qui, depuis le 24 février, y tenaient garnison.

En vain le Gouvernement avait plusieurs fois invité cette troupe indisciplinée à évacuer le château. On disait qu'ils mettaient pour condition à leur retraite un certificat de patriotisme et de bonne conduite, une rente de douze cents francs à chacun, et l'assurance qu'on ne les fouillerait pas en sortant. Ils faisaient, d'ailleurs, dans l'intérieur du palais, un service militaire, de concert avec le gouverneur Saint-Amand et quelques gardes

nationaux; mais ils n'obéissaient à personne, et inspiraient une certaine terreur dans le quartier.

J'avais appris aussi que beaucoup d'objets disparaissaient chaque jour des appartements, et on en apporta même quelques-uns de peu de valeur à la Préfecture.

On avait refusé à un agent de sûreté de mettre les scellés sur les pièces principales ou d'en retirer les objets de grand prix. Il fallait en finir avec cette prise de possession, infiniment trop prolongée.

J'envoyai donc aux Tuileries un détachement de cent cinquante hommes, commandés par le citoyen Caillaud, qui me rendit compte de sa mission dans le procès-verbal suivant:

« Citoyen préfet,

« Je me suis rendu, comme vous me l'avez prescrit, avec cent cinquante hommes, au palais des Tuileries, pour en faire sortir les individus qui, depuis onze jours, ne voulaient reconnaître aucune autorité, et, il faut le dire, qui on fait la terreur de ce quartier.

« A mon arrivée, l'entrée m'a été refusée, comme elle l'avait été d'abord à deux cents élèves de Saint-Cyr, quelques heures auparavant.

« Après beaucoup de difficultés, j'y suis cependant entré seul, pour remettre votre lettre au citoyen gouverneur, qui n'a rien voulu prendre sur lui, dans la crainte d'un conflit, et s'est rendu à l'état-major de la garde nationale. J'y ait été appelé un instant après, et, autorisé à exécuter vos ordres alors, je me suis rendu au guichet de l'Échelle pour y exiger l'entrée de ma troupe.

« Pour première réponse, un coup de fusil a été tiré. On a dit plus tard que c'était un accident; mais il est permis d'en douter. Un des chefs est venu au guichet, annonçant leur détermination de s'opposer à notre entrée.

« Durant cet entretien, deux hommes des leurs venant du dehors se firent ouvrir. Je voulus profiter de cette circonstance pour forcer la porte, et il en résulta une rixe dans laquelle un élève de l'école Polytechnique, un lieutenant de la garde nationale qui se trouvait là par hasard, et moi, nous fûmes pressés entre la porte et la grille intérieure. L'élève de l'école Polytechnique lança un coup d'épée entre les barreaux, dans la foule des assiégés qui cherchaient à refermer en dedans. J'ai été assez heureux pour faire disparaître ce jeune homme dont la vie eût pu être compromise.

« Après quelques sommations énergiques, ils se décidèrent pourtant à nous laisser pénétrer dans la cour, où je rangeai ma troupe en bataille. C'est alors que le général Courtais entra, suivi des élèves de Saint-Cyr, et passa en revue tous les hommes qui, depuis le 24 février, occupaient les Tuileries. Il en obtint la promesse qu'ils se retireraient le lendemain matin, porteurs de certificats du gouverneur.

« Salut et fraternité.

« CAILLAUD.

« 6 mars 1848. »

En effet, le lendemain, ils sortirent, l'arme au bras, et défilèrent en ordre jusqu'à l'Hôtel de ville, où on leur offrit un banquet. Mes agents en reconnurent quelques-uns d'une moralité plus que suspecte. Une trentaine environ demandèrent à être employés à la Préfecture. Dormes était à leur tête. On les admit assez légèrement, et par la suite, ayant eu à me plaindre d'un grand nombre d'entre eux, je fus obligé de les renvoyer.

Le château de Vincennes avait aussi besoin d'être protégé contre des actes de dévastation qui s'y renouvelaient tous les jours. Depuis février, les établissements

d'artillerie, dans l'enceinte du polygone, avaient surtout souffert d'un pillage auquel le maire et la garde nationale, peu favorables à la République, ne s'étaient point opposés. On évaluait le dommage à plus de 80,000 francs.

Le 15 mars, dès cinq heures du matin, une troupe de Montagnards s'engagea dans le bois, à droite et à gauche de l'enceinte, s'embusqua de manière à voir arriver les pillards, et en arrêta vingt-six en quelques instants, la plupart nantis de pièces de conviction. Neuf seulement furent retenus et livrés à la justice, cette répression prompte et vigoureuse ayant suffi à prévenir de nouveaux abus.

Il serait trop long de raconter tous les incidents de ce genre, dans lesquels les Montagnards se sont conduits avec sagesse et fermeté. Il m'appartenait de réhabiliter des hommes trop calomniés, et dont la plus grande partie eût pu rendre de bons services, si elle n'eût été brutalement licenciée.

CHAPITRE VII.

Les archives de la préfecture de police. — M. de Sartine et ses successeurs. — Papiers de la première révolution. — Le registre des septembrisades. — Le mot de Maillard. — La police de sûreté du dernier règne. — Liste de tous les agents secrets. — Police particulière des ministères. — Mille rapports signés Pierre. — Lucien Delahodde. — Un épisode du 23 février. — Curieuse lettre d'un mouchard. — Séance nocturne au Luxembourg. — Procès-verbal et condamnation. — Aveux signé. — Delahodde à la Conciergerie. — Le *bossu*. — M. Pinel et M. Chenu. — Vol et désertion. — Huit ans de galères. — M. Allard, chef de la police de sûreté. — La commission d'enquête et le forçat. — La délation à l'ordre du jour. — Police monarchique et police républicaine.

La division la plus intéressante et la plus curieuse de la Préfecture, est la division renfermant les archives. Elles sont tenues, avec un soin tout particulier, par M. Labat, occupé, depuis nombre d'années, à classer des documents qui serviraient à faire l'histoire, bien mieux que tous les matériaux dont l'exactitude peut être mise en doute.

Tous les procès-verbaux et actes de la première révolution s'y trouvent au complet. Les rapports secrets sur les principaux personnages, depuis M. Sartine, les registres d'écrou, toutes les ordonnances des divers préfets jusqu'à nos jours, y sont casés avec ordre. Il y aurait de quoi faire pendant longtemps le bonheur d'un amateur

de scandale. Toutes les fois que j'ai plongé mes regards dans ce fouillis de turpitudes, je me suis détourné avec dégoût. L'espionnage et la délation y sont arrangés coquettement comme des bucoliques de Virgile.

J'y parcourus le fameux registre des septembrisades, sur lequel sont inscrits les noms des acteurs de ces journées sanglantes.

Chaque exécuteur de cette boucherie reçut 24 francs pour le salaire de sa journée; c'était en parlant d'eux, que Maillard disait :

« Q'on donne à boire à ces enfants, ils ont bien mérité de la patrie!... »

Quelques traitants, de nos jours, seraient peut-être peu flattés de retrouver les noms, prénoms, domicile et profession de leurs pères, sur ce manuscrit tout taché de sang.

Si j'eusse voulu jeter la perturbation dans Paris, je n'aurais eu qu'à livrer à la publicité certains documents renfermés aux archives, comme le désiraient certaines gens, qui ne voient pas plus loin que leur nez.

Je donnai des ordres sévères pour que personne ne violât le secret des archives. Cependant les nombreuses dénonciations faites depuis 1830 avaient ému grand nombre de citoyens. Les accusations et le titre honteux de mouchard planaient sur quelques hommes ayant joué un rôle dans les affaires du parti républicain.

Il importait de savoir les noms des auteurs de ces délations, qui, tenant toujours le pouvoir au courant de nos projets, l'avaient mis à même de les déjouer.

Il fallait aussi démasquer les ex-agents provocateurs, et faire justice des traîtres, employés contre nous par le parti déchu.

Je fis relever les noms et prénoms de tous ceux qui avaient demandé à entrer dans la police secrète. J'y trou-

vai les noms et les numéros d'ordre de plus de deux cents agents, appartenant à tous les partis et à toutes les classes de la société, depuis la noblesse jusqu'à la roture la plus infime. Tous coloraient de l'amour du bien public leurs demandes, et se targuaient de leurs belles et nombreuses relations dans le monde, ou d'une profession qui attirait la confiance publique.

On me dressa un vocabulaire de tous ces noms. Il est en lieu de sûreté.

D'autres moyens servirent également à me renseigner sur certains agents soldés par les ministères; et, quelquefois, j'ai fait moi-même usage de ces hommes, pour savoir ce qui se passait dans les hautes régions de la diplomatie.

Au milieu de l'immensité des rapports adressés par différents mouchards de la police républicaine, se trouvait un dossier très-volumineux, dont les dates remontaient à 1838. Plus de mille rapports, signés Pierre, commençant aux affaires de mai, donnaient la nomenclature de tous les faits de petite ou de grande importance, relatifs au parti républicain.

Les dénonciations étaient concises; tout y était passé en revue: l'armée, la presse, les sociétés secrètes. Le caractère et les habitudes des hommes en évidence y étaient perfidement tracés. Le misérable n'avait pas épargné ses amis; et ceux qui lui avaient rendu des services étaient les premiers dénoncés. Il avait su s'introduire au cœur des associations secrètes, et comme membre du comité, il était au courant de tout ce qui s'y faisait. Rédacteur du *Charivari* et de la *Réforme*, il connaissait les intentions des journaux de l'opposition, et livrait leurs secrets à nos ennemis.

Lucien Delahodde, puisqu'il faut enfin l'appeler par son nom, ne m'avait jamais inspiré de sympathie; mais

j'avais été forcé de le voir assez fréquemment. Je passai même avec lui une partie des journées de Février. Le 23 février, nous avions dû nous entendre pour organiser un point central d'insurrection, au carré Saint-Martin, et rayonner de là sur les quartiers environnants, où nous avions des hommes. Je me souviens que, la veille, il avait proposé d'établir notre quartier général place des Chevaliers-du-Guet, où nous eussions été plus facilement cernés et massacrés! Cependant, pour ne pas paraître suspect, il accéda à nos observations, et promit de se trouver au rendez-vous.

Le lendemain, dès midi, je m'y rendais moi-même, accompagné d'Albert, du commandant Vallier et de quelques autres républicains; mais nous avions à peine quitté la rue Grenétat pour entrer dans la rue Saint-Martin, qu'un feu de peloton nous assaillit, et tua roide un individu à côté de moi. En me retournant, j'aperçus, à une centaine de pas, un autre peloton, qui fit également une décharge. Tout le quartier était cerné par la garde municipale.

Comprenant alors que nous étions trahis, nous voulûmes, Albert et moi, opérer notre retraite par la rue Grenétat, lorsque nous vîmes accourir sur nous un autre corps de municipaux. Nous n'eûmes que le temps de nous jeter dans l'allée du café Marchetti. Presqu'aussitôt nous entendîmes les balles frapper la porte de l'allée, et, un peu après, les soldats à notre poursuite vinrent encore ébranler la porte à coups de crosse de fusil.

Nous ne pensions guère alors que, le lendemain, nous ferions partie tous deux d'un nouveau gouvernement. Une demi-heure après, les municipaux s'étant retirés, nous pûmes rejoindre nos amis.

Delahodde n'avait pas paru au carré Saint-Martin. Lorsqu'il vint, le lendemain, m'offrir ses services à la Préfecture, il me dit avoir pris un autre chemin, et s'être

trouvé, comme nous, empêché d'arriver au lieu du rendez-vous. Puis il s'installa sans façon à un bureau pour remplacer le secrétaire général Pinel, qui était en fuite.

J'avais donc accueilli un misérable depuis dix ans à la solde de mes ennemis. De plus, il occupait un poste de confiance qui, tôt ou tard, lui aurait permis de faire disparaître la trace de ses délations.

Trois ou quatre jours après la découverte du fameux dossier, je constatai l'identité de l'écriture de Pierre et de celle de Delahodde. Ma conviction était donc déjà formée, lorsqu'on retrouva la lettre suivante, avec une belle signature, une adresse, une date et tous les sacrements:

« *A monsieur le préfet de police.*

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser une demande d'admission dans l'administration que vous dirigez.

« Je suis né à Wimille, près Boulogne-sur-mer, département du Pas-de-Calais, et ma famille est très-honorablement connue dans le pays. Mon père et plusieurs de mes parents sont électeurs. Depuis la révolution, plusieurs d'entre eux s'étaient abstenus de prendre part aux travaux du scrutin; mais des démarches auxquelles j'ai pris une bonne part, leur ont, depuis lors, fait mieux apprécier l'importance de leurs droits électoraux, et je ne doute pas que, dans l'occasion qui va se présenter, ils n'en fassent usage en faveur de l'honorable candidat qui sollicite leurs suffrages et qui en est digne à tant de titres.

« Mon intention, en arrivant à Paris, était de m'occuper de littérature, et je travaille même un peu dans le journal *la Presse*. Mais les profits que me procure ma plume étant très-minimes, et les ressources qui me viennent de la maison, trop bornées, je me vois forcé d'a-

bandonner la carrière littéraire, ou du moins de n'en faire qu'une occupation secondaire.

« La partie que je préférerais dans votre administration, monsieur le préfet, serait celle de la police secrète. Cette partie conviendrait à mon caractère et à l'activité de mon esprit; et les préjugés qui s'attachent à elle, n'ont aucune puissance sur moi; car je crois que toute profession a sa moralité, et je ne pense pas que celle qui a pour objet d'assurer le repos du pays et des citoyens, puisse être mésestimée des hommes sages qui ne regardent que la cause à travers les moyens.

« J'ai été victime, comme bien des jeunes gens, de l'exaltation politique qui a signalé si tristement les premières années de la révolution de Juillet. En 1832, je fus initié à la Société des Droits de l'homme. Peu après, je pris volontairement du service dans l'armée. J'entrai dans le 38e de ligne, et je m'y acquis une sorte de célébrité en faisant représenter sur le théâtre de Soissons une pièce dans laquelle se trouvaient des allusions politiques que mes supérieurs ont punies très-sévèrement. J'ai ensuite subi un procès en cour d'assises, à Laon; mais je dois dire que les griefs politiques qu'on m'imputait n'avaient aucun fondement: le verdict du jury l'a, du reste, prouvé! L'espèce de réputation que me procurèrent ces deux événements me mit bientôt en rapport avec les principaux chefs du parti républicain. On me regardait comme tout-puissant dans le régiment, et M. Marrast, de *la Tribune*, m'engagea plusieurs fois à tenter une démonstration qui, disait-il, devait donner le branle à toute l'armée.

« Je quittai le service en 1835, et je passai un an à Paris à étudier le droit. A cette époque, je fus initié à la Société des Familles, sur laquelle je pourrai donner quelques renseignements, si on le désire. Je retournai

ensuite chez moi; et c'est alors que je commençai à reconnaître que je m'étais rendu trop longtemps l'instrument d'hommes dont la plupart n'étaient que des ambitieux desappointés, et les autres des séides égarés, voulant entraîner le pays dans leur égarement; et j'abjurai les principes de sang et de destruction que j'avais eu la folie d'embrasser. Le contact journalier du monde m'a, depuis, ôté bien d'autres illusions de jeunesse; et c'est par cette décroissance rapide de foi dans les apparences, que j'en suis arrivé à dépouiller de toutes les préventions qui l'environnent l'emploi que je sollicite en ce moment.

Je dois vous avouer, monsieur le préfet, que je compte plus pour le succès de ma demande sur votre bonté et sur mon désir ardent de me rendre utile, que sur les titres réels que je puis offrir. M. Boutmy, dont je suis particulièrement connu, s'était chargé de vous présenter une note sur ma vie, ainsi que quelques mots en ma faveur. J'espère qu'il l'aura fait, et que les détails que je viens de prendre la liberté de vous soumettre vous sont déjà connus en partie. M. François Delessert, à qui j'ai eu l'honneur d'écrire, il y a quelque temps, au sujet de sa candidature dans mon pays, a pris sur mon compte, à ce sujet, des renseignements qui, je crois, ne m'ont pas été défavorables. Si vous le jugiez convenable, et que vous daigniez vous en donner la peine, vous pourriez vous en assurer auprès de lui.

« Je finis, monsieur le préfet, en vous priant de m'excuser de vous avoir entretenu si longtemps de moi, et en réclamant de votre bonté qu'elle veuille bien prendre en considération l'objet de ma demande.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur le préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé*, L. Delahodde,
rue Coquenard, 9.

« Paris, ce 25 mars 1838. »

J'avais mis au courant de cette affaire Monier, vieil ami de vingt ans, dont j'étais sûr, et que, plus tard, je nommai secrétaire général pour récompenser son intelligence et son activité. Il écrivit à quelques-uns des patriotes désignés dans les rapports, de se trouver le lendemain soir, à neuf heures, au Luxembourg. J'avais prévenu Albert, qui nous prêta sa chambre sans savoir de quoi il s'agissait.

Je ne voulais point que Delahodde fût jugé à la Préfecture, où il eût été mis en pièces par les Montagnards, si l'affaire eût transpiré; et l'on n'eût pas manqué de dire que nous l'avions assassiné par crainte de ses révélations.

Il prenait ses repas à ma table, ainsi que quelques secrétaires et employés extraordinaires. Je l'avais en face de moi, et il fallait me contenir!... Ce supplice aurait pu durer longtemps; je lui annonçai donc qu'après le dîner nous aurions à nous rendre chez Albert, avec quelques camarades, pour une chose sérieuse. Nous partîmes ensemble. Le long du chemin, il me parla de sa capacité pour faire un bon secrétaire général.

Nous arrivâmes enfin chez Albert, où j'avais eu le soin d'envoyer les pièces de conviction. Seize personnes, y compris Delahodde, étaient présentes. La séance prit de suite une certaine solennité. Grandmesnil fut nommé président, et j'expliquai le but de la réunion.

Delahodde, croyant qu'on n'avait pas de pièces irrécusables, commença par rappeler sa conduite de républicain depuis dix-sept ans. Sur l'exhibition de quelques rapports, il continua à nier avec effronterie, et demanda une vérification d'écriture.

L'exaspération des assistants était à son comble devant une pareille audace.

On l'écrase de faits et de preuves nouvelles; on lit la lettre originale que nous venons de citer. Alors, l'accusé

se courbe honteusement, et déclare qu'en un moment de désespoir il s'est jeté dans les bras de la police, qu'il a fait des rapports, mais qu'il n'a jamais été agent provocateur, et qu'il n'a à se reprocher l'arrestation d'aucun républicain.

Quelques-uns de ses anciens amis, présents à cette scène dramatique, l'engagèrent à se brûler la cervelle. Il se contenta d'écrire l'aveu suivant:

« Je déclare que tous les rappots signés Pierre sont de moi.

« Paris, ce 14 mars 1848.

« DELAHODDE. »

Le procès-verbal de la réunion fut rédigé séance tenante, et signé: Grandmesnil, Tiphaine, Monier, Boquet, Pilhes, Lechallier, Bergeron, Louchet, Albert, Caillaud, Ch. Rouvenat, Mercier, Caussidière et *Chenu*; la signature de ce dernier presque illisible.

Delahodde fut immédiatement conduit au dépôt de la Préfecture, puis écroué à la Conciergerie et gardé au secret, comme ayant entretenu, après le 24 février, une correspondance avec des agents du pouvoir déchu.

Quelques jours après mon départ de la Préfecture, une ordonnance de non-lieu l'a rendu à la liberté, dont il a profité pour se rendre à Londres, où il attaque la République et les républicains dans un petit journal, intitulé *le Bossu*. Ce nouveau métier, bien digne du précédent, lui attirera sans doute, par la suite, la récompense de ses œuvres.

A quelques jours de là, plusieurs mouchards de M. Pinel me furent désignés, le sieur Chenu entre autres. Il s'était glissé parmi les Montagnards, dont je voulais l'épuration complète. Je le fis appeler, en présence du ca-

pitaine Morisset seulement. Je lui dis que j'étais certain qu'il avait joué un rôle infâme vis-à-vis de ses camarades, ce qu'il commença à nier.

« Je suis sûr de ce que j'avance, ajoutai-je, puisque vous refusez d'avouer, je vais vous livrer aux Montagnards, qui décideront de votre sort. »

Alors il confessa que M. Pinel avait profité de sa position de déserteur, pour peser sur lui et en faire un agent provocateur des républicains. Il omettait seulement qu'il avait été gracié de huit années de travaux-forcés, pour désertion après vol. Il promit, si on lui en donnait les moyens, de se rendre en Belgique, d'y travailler de son état de cordonnier et de redevenir honnête homme. Il pleura et répéta les mêmes simagrées que son collègue Delahodde, au jugement duquel il avait assisté; Morisset voulut bien se charger de le faire partir. Mais, au bout de quelques jours, ayant été prévenu de son retour et des menaces qu'il proférait contre moi, je fus forcé d'ordonner son arrestation. Écroué au dépôt, il révéla à M. Allard, chef de la police de sûreté, les noms de quelques-uns de ses accolytes, s'excusa de son retour de Belgique sur l'absence de tout moyen d'existence, et supplia qu'on le laissât suivre l'expédition d'Allemagne, promettant, cette fois, qu'on ne le verrait plus.

— C'est un mauvais et dangereux garnement, me dit M. Allard; défaites-vous-en.

— Qu'il aille au diable et que je n'en entende plus parler, » répondis-je!

Il fut, en effet, expédié en Allemagne, d'où il est également revenu pour calomnier et dénoncer de rechef. Ainsi, le bouquet du rapport de la commission d'enquête est tout simplement la déposition d'un forçat, d'un agent provocateur, qui avait entraîné de pauvres diables dans les plus mauvais procès, entre autres, dans l'affaire des

bombes, où ils furent condamnés à plusieurs années de détention. A l'instar de son collègue Delahodde, choisissant ses victimes parmi ceux dont il aurait eu à reconnaître les bienfaits, il se porta à une tentative de meurtre sur un de ses amis, nommé Javelot.

J'ai entre les mains un procès-verbal, signé par onze témoins, constatant que Chenu a dit avoir fait des dénonciations pour se venger de Grandmesnil et de moi, qui l'avions mis à jour et perdu dans l'opinion publique. Chenu est aujourd'hui en liberté, et se félicite, dans l'aisance, du résultat de ses délations.

Si j'insiste sur tous ces faits, c'est pour démontrer aux ouvriers combien ils doivent être circonspects, et combien il leur importe de connaître la moralité de ceux qui cherchent à les compromettre dans des affaires ténébreuses. Aujourd'hui, la délation est à l'ordre du jour. Une bonne police est nécessaire, sans doute; mais la police de provocation porte avec elle un cachet qui déshonore ceux qui l'emploient. Qu'on cherche à savoir ce qui se passe, c'est indispensable; mais qu'on n'organise pas des complots. Ce système a réussi quelquefois, il est vrai, sous la monarchie déchue, pour obtenir des lois de répression. Le gouvernement de la République usera-t-il à son tour de ces moyens infâmes, pour étouffer la Liberté?

CHAPITRE VIII.

Le droit de réunion. — Clubs de toutes couleurs. — La république populaire. — Le socialisme. — Tribunes des faubourgs. — *Commission instituée* pour la surveillance du gouvernement. — *Club Sobrier, Comité révolutionnaire, Club des Clubs.* — *Club des Droits et des Devoirs.* — *Société républicaine centrale.* — *Club de la Révolution.* — *Société des Droits de l'homme.* — Barbès, Raspail, Cabet, Sobrier, Blanqui. — Clubs Saint-Antoine. — Influence des clubs populaires. — Les clubs d'aristocrates. — Question insidieuse. — Voulez-vous de la monarchie? — Mourir pour la République! — Les ministres d'aujourd'hui... et d'autrefois. — La presse plébéienne. — *Le Peuple constituant*, de Lamennais. — *Le Représentant du Peuple*, de Proudon. — *La Vraie République*, de Thoré. — *L'Ami du Peuple*, de Raspail. — *La Commune de Paris*, de Sobrier et de Cabaigne. — *Le Populaire*, de Cabet. — *Le Père Duchesne.* — Les journaux napoléonistes. — Les journaux royalistes, *l'Assemblée nationale* et *la Liberté.* — *La Presse* et M. Girardin. — *Le Constitutionnel, le Siècle, la Patrie*, le *Journal des Débats.* — *Le National* et *la Réforme.* — La contre-révolution.

Un des prétextes du mouvement de février avait été le droit de réunion. Aussi, les citoyens, heureux de communiquer les uns avec les autres, songèrent, pour ainsi dire, tous ensemble, à former des clubs politiques. Dès le commencement de mars, Paris était plein de clubs de toutes les couleurs. Les royalistes, cependant, attendirent encore quelques semaines pour se risquer en public.

Les premiers clubs, institués par les hommes des barricades, furent donc presque tous l'expression de la République populaire. La révolution et le socialisme s'y étalèrent en toute liberté.

Successivement, toutes les classes de citoyens, toutes les corporations, tous ceux qui se reconnaissaient des intérêts communs, essayèrent de se constituer en association: c'étaient les blessés de Février, les détenus politiques, les décorés de Juillet, les anciens militaires, les artistes, les gens de lettres; c'étaient les citoyens originaires des provinces qui se classaient par départements, les réfugiés étrangers qui se groupaient par nationalités; c'étaient les diverses légions de la garde nationale, les anciens comités électoraux, les patriotes de chaque arrondissement de Paris, qui fixaient des centres de réunion et de propagande; c'étaient les corps d'état, les ouvriers de toute profession, qui s'agglomèraient entre eux; c'était enfin le Peuple, qui, dans les faubourgs surtout, élevait des tribunes révolutionnaires, où la liberté, l'égalité, la fraternité, furent glorifiées souvent avec une véritable éloquence.

Presque en même temps, la *Commission instituée* pour la surveillance du gouvernement et l'épuration des fonctionnaires, le *Club des Droits et des Devoirs*, la *Société républicaine centrale*, la *Société des Droits de l'homme* et quelques autres clubs manifestèrent le caractère de la révolution.

La *Commission instituée* pour la surveillance du gouvernement, dont l'affiche bleue fit grand effet sur les murs de Paris, est l'origine du *Club Sobrier*, du *Club de la Révolution*, du *Comité révolutionnaire* et du *Club des Clubs*.

Le *Club des Droits et des Devoirs*, ouvert le 2 mars à l'école de Médecine, par l'initiative de la Préfecture de

police et présidé par Grandmesnil, se mêla plus tard dans la *Société des Droits de l'homme* et dans quelques clubs du quartier latin.

La *Société républicaine centrale*, fondée par Blanqui, aussitôt son retour à Paris, publiait, dès le 6 mars, une adresse au Gouvernement provisoire. Son bureau se composait alors de Blanqui, Xavier Durrieu, rédacteur du *Courrier français*, Sobrier, Raisan et plusieurs autres, qui s'en détachèrent bientôt.

Le *Club de la Révolution* avait nommé à son bureau Barbès, président; Thoré, secrétaire. Pierre Leroux, Proudhon, Bac et autres représentants du Peuple, en ont fait partie.

De leur côté, Cabet et Raspail tenaient chacun un club très-fréquenté.

La *Société des Droits de l'homme*, nombreuse et bien organisée, ces clubs de Barbès, Sobrier, Raspail, Cabet et Blanqui, prirent, dès l'origine, une grande importance, et on les retrouve partout, dans les premiers mois révolutionnaires, ainsi qu'une douzaine d'autres clubs des quartiers Saint-Antoine et Popincourt et de la banlieue.

L'action des clubs populaires fut immense sur l'opinion publique, sur les élections de la garde nationale, sur les élections de l'assemblée constituante.

Outre ceux que nous venons de signaler, il y en avait par centaines dans tous les quartiers de Paris. Les monuments publics, prêtés par l'autorité, les salles de fête et de plaisir, des magasins inoccupés, des maisons particulières, servaient à ces réunions, où l'esprit du Peuple s'éclairait par des discussions vives et originales, où son enthousiasme s'échauffait pour la grande République si récemment conquise.

Le nombre des clubs s'éleva bientôt à plus de trois cents, et la nomenclature seule de leurs titres est fort

curieuse. Tous les mots de la langue politique, tous les souvenirs de la première révolution furent employés comme enseignes, souvent trompeuses. Il y avait des clubs d'aristocrates qui s'appelaient clubs de l'*Egalité* ou de la *Fraternité!*

Les anciens gardes nationaux surtout, cherchèrent dans les différentes légions, à reformer des groupes pour combattre l'influence populaire, et dans certains clubs de bourgeois, sous prétexte de souveraineté nationale, on allait quelquefois jusqu'à parler hypocritement de royalisme et de restauration.

C'est dans ces clubs réactionnaires que le mot d'ordre fut donné pour poser aux candidats à l'assemblée constituante et aux grades d'officiers de la garde nationale, cette insidieuse question, qui embarrassa beaucoup d'orateurs naïfs:

« Si l'assemblée constituante rétablissait la monarchie, que feriez-vous? »

Et lorsqu'un républicain répondait qu'il mourrait pour la République, les bourgeois conservateurs ne manquaient pas d'invoquer l'autorité du suffrage universel qu'ils avaient combattu pendant dix-sept ans, et l'inviolabilité d'une assemblée souveraine; car les royalistes songeaient dès lors à étouffer la révolution avec les instruments mêmes de la révolution. Ils comptaient, et le résultat ne les a point trompés, que la bourgeoisie encore toute-puissante dans la plupart des provinces, égarerait les populations des petites villes et des campagnes, et que tous ses chefs se retrouveraient en force à l'assemblée constituante.

Aujourd'hui que la France est livrée aux hommes de l'ancien régime, que les ministres de Louis-Philippe occupent les ministères, aujourd'hui que nous sommes « aux portes de la monarchie, » comme dit la proclamation des

députés de l'extrême gauche, les vrais républicains, à leur tour, pourraient adresser au Peuple la même question:

« Voulez-vous de la monarchie et de l'ancien régime? voulez-vous laisser effacer la République? »

Nous n'avons plus de clubs, nous n'avons plus, hélas! de liberté, pour répondre comme il conviendrait à MM. Cavaignac, Lamoricière, Dufaure et Vivien, qui accomplissent une nouvelle restauration.

A côté des clubs, une presse plébéienne surgit aussi tout à coup, le lendemain des barricades. Lamennais publia *le Peuple Constituant;* Proudhon *Le Représentant du Peuple;* Thoré *la Vraie République,* à laquelle s'adjoignirent Barbès, Pierre Leroux et George Sand; Raspail, l'*Ami du Peuple;* Sobrier et Cahaigne, *la Commune de Paris;* Cabet continuait *le Populaire. Le Père Duchesne* vint ensuite.

Ce furent là les seuls journaux républicains qui eurent de l'éclat et de la popularité, et qui ont laissé quelques traces dans le mouvement de la révolution.

Mais il y en avait cependant une foule d'autres, de toutes nuances et de tout format. Presque tous tombaient au bout de quelques numéros, faute d'argent, faute de talent surtout. Les uns n'étaient que des entreprises industrielles, excitées par l'espoir du gain; les autres des tentatives impuissantes, pour favoriser des ambitions ridicules ou des projets intéressés. Tous étaient censés républicains. Un peu plus tard, on vit aussi une nuée de feuilles napoléonistes, qui tombèrent également dans l'indifférence et l'oubli.

Les royalistes profitèrent, comme les autres partis, de ce moment de liberté, où la presse, affranchie de timbre, de cautionnement et de menaces judiciaires, ne relevait, en réalité, que de l'opinion publique.

Peu après Février, la bourgeoisie avait déjà si bien travaillé contre la révolution, que l'*Assemblée nationale* et *la Liberté* se vendirent à plus de quarante mille. Parmi les journaux populaires, il n'y eut que *la Vraie République* et *le Père Duchêsne*, qui atteignirent à ce chiffre.

Mais le journal qui, grâce à l'habileté d'une administration active et à la rudesse de sa polémique, se répandit le plus dans les rues de Paris, fut *la Presse*, de M. Girardin. On se rappelle la guerre violente qu'il fit à la révolution, avec une logique et une clairvoyance si perfides, attaquant la République dans les faux républicains, et la rendant responsable des vices d'un gouvernement incapable ou traître. *La Presse* distribua, par jour, jusqu'à soixante-quinze mille exemplaires.

En même temps, *le Constitutionnel*, *le Siècle*, *la Patrie*, *le Journal des Débats*, qui, frappés de surprise et de terreur, s'étaient d'abord condamnés eux-mêmes à un prudent silence, reprirent bientôt courage, en voyant la révolution compromise par le Gouvernement provisoire et ses agents.

Le National et *la Réforme*, dont les rédacteurs tenaient le pouvoir, étaient devenus ministériels, celle-ci conservant toutefois son indépendance et le vif sentiment de la République, l'autre s'abaissant alors, comme depuis, à une platitude et à une servilité que n'avait jamais égalées *le Journal des Débats*, ni sous la Restauration, ni sous Louis-Philippe.

Dans la presse et dans les clubs, le parti révolutionnaire et le parti conservateur s'agitaient donc avec une égale énergie. Mais, en ces premiers temps d'enthousiasme et de grandeur civique, le Peuple, cependant, était encore maître de la patrie, et ses ennemis eux-mêmes n'avaient pas l'audace d'espérer une contre-révolution, si prochaine et si douloureuse.

CHAPITRE IX.

Le 16 mars. — Protestation des bonnets à poil. — Six mille grenadiers et voltigeurs. — MM. Marrast et Arago. — Les endormeurs du lion. — La journée des *manchons*. — Le peuple et le soleil. — Le Luxembourg et les clubs. — Le 17 mars. — Les Champs-Élysées. — Procession populaire. — Du Louvre à l'Hôtel de ville. — Adresse au Gouvernement provisoire. — Éloignement des troupes. — Ajournement des élections. — Intrigues des royalistes. — Erreur du Peuple et faute du Pouvoir. — Les condamnés de février. — Pour faire une république, il faut des républicains. — Attitude du peuple. — Louis Blanc et Ledru-Rollin. — Cabet et Sobrier. — *Pas à tous!* Magnifique langage de Lamartine. — Promesse et aveux. — Plus de troupes à Paris. — Le dix-huit brumaire du Peuple. — Le ministère de l'intérieur. — Majesté du souverain. — Le général Courtais. — Deux cent mille frères. — La colonne de la République. — Guerre sociale. — Le dix-huit brumaire du despotisme. — Les coups de sabre et les coups d'État. — La commission d'enquête. — La dictature et l'état de siége.

Le 16 mars, pour la première fois depuis la révolution, se trouvèrent en présence les deux éléments qui divisent Paris.

Une circonstance assez futile ayant donné lieu à une protestation contre-révolutionnaire, étouffée par le Peuple, il en résulta, le lendemain, une levée pacifique de deux cent mille hommes, venant de nouveau à l'Hôtel de ville, proclamer la République démocratique et sociale.

Digitized by Google

Le Gouvernement provisoire avait décreté, le 14 mars, l'abolition des signes distinctifs des compagnies d'élite. A partir de ce jour, les grenadiers et les voltigeurs devaient déposer le bonnet à poil, et toutes les compagnies prendre un même uniforme, sans distinction de rang ni de prérogatives. Ce décret fit murmurer hautement les anciens privilégiés. La première et la deuxième légion, surtout, et quelques compagnies de la banlieue, montrèrent une grande irritation. Cinq à six mille gardes nationaux en uniforme se réunirent donc, le 16 mars, et se dirigèrent vers l'Hôtel de ville, pour réclamer du Gouvernement provisoire le retrait de l'ordonnance rendue en faveur de l'égalité.

En plusieurs endroits, cette petite colonne, hostile à la révolution, fut arrêtée par le Peuple; et, lorsqu'elle arriva devant l'Hôtel de ville, elle trouva la place occupée par une foule profonde d'ouvriers et de jeunes gens. Des injures et même des coups furent échangés. Les bonnets à poil ne purent pas pénétrer jusqu'au Gouvernement, et c'est à grand'peine que quelques-uns de leurs députés seulement obtinrent le passage.

Ils furent reçus par MM. Marrast et Arago, auxquels ils présentèrent leurs plaintes avec force récriminations contre M. Ledru-Rollin. M. Marrast leur répondit que le Gouvernement avait eu en vue l'union fraternelle de tous les citoyens et le principe de l'égalité républicaine. M. Arago ajouta que la démarche des conservateurs du privilége aurait « *le résultat fâcheux.* » de provoquer une manifestation de la classe ouvrière, donnant à entendre ainsi qu'il craignait le Peuple, et qu'il ne fallait point réveiller le lion que certains hommes de l'Hôtel de ville cherchaient à endormir.

Le lendemain, le langage du Gouvernement provisoire fut bien différent. Ce résultat fâcheux, si redouté

la veille par M. Arago, était devenu une manifestation imposante et magnifique; car elle avait consolidé le pouvoir de ceux qu'on regardait alors comme les représentants de la révolution.

J'avais eu connaissance de la démarche projetée par les meneurs des compagnies d'élite, et j'en avais prévenu le ministre de l'intérieur, qu'on semblait rendre plus responsable que ses collègues, du décret contre le privilége. Je me bornai à envoyer quelques Montagnards sans armes, autour de l'Hôtel de ville. Le reste de ma troupe se tint sur pied à la Préfecture. Je ne craignais pas une agression contre le Gouvernement, mais un conflit entre la garde nationale et le Peuple.

Tout se passa donc assez tranquillement; et, sauf quelques bourrades, l'ordre fut maintenu.

Le 16 mars fut baptisé la *journée des manchons.*

Mais, dans la soirée, une grande émotion soulevait le Peuple, qui voulait répondre immédiatement par une démonstration générale. De toutes parts, on venait me demander conseil et concours.

« C'est à la face du soleil, leur dis-je, qu'un Peuple libre doit donner son adhésion aux actes de son gouvernement. Soyez cent mille, demain avant midi, sur la place de la Concorde, et venez en ordre protester de votre attachement aux institutions républicaines. Cette grande démarche toute pacifique fera rentrer au néant les ennemis de l'égalité. »

J'ajoutai qu'autant je serais opposé à une démonstration nocturne, autant l'on me trouvait prêt à favoriser celle que je conseillais pour le lendemain.

Il fut donc convenu qu'on emploierait tous les moyens pour calmer la population pendant la soirée, et qu'on se réunirait le lendemain matin, à onze heures, sur la place de la Concorde. Immédiatement, j'envoyai des exprès

dans les divers quartiors de Paris et dans la banlieue, annonçant que, le 17 mars, le Peuple devait se rendre à l'Hôtel de ville, pour féliciter le Gouvernement provisoire du décret qu'il avait rendu, et lui promettre appui, lorsque ses efforts tendraient à doter la nation d'institutions démocratiques.

Le Luxembourg, de son côté, et les clubs populaires, prévinrent les corporations d'ouvriers et tous les groupes de citoyens amis de la révolution.

Aussi, dès neuf heures du matin, le 17 mars, la grande avenue des Champs-Elysées se remplissait de foule, et bientôt une colonne se forma dans un ordre admirable, depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'aux Chevaux de Marly. Chaque corporation, chaque club, avaient en tête leur étendard avec des inscriptions significatives.

Avant midi, l'immense procession traversa la place de la Concorde et défila sur les quais vers l'Hôtel de ville.

Lorsque les premiers rangs y arrivèrent, les derniers touchaient encore au Louvre, et de nouvelles corporations, paraissant de tous côtés, formaient de nouvelles phalanges, et renforçaient encore cette patriotique armée, rangée en silence autour de la place.

Durant la marche triomphale du Peuple, je recevais, de minute en minute, des rapports attestant le calme le plus complet. J'avais prié mes amis et un certain nombre de Montagnards de tenir la tête du cortége, afin d'entourer, au besoin, le Gouvernement, d'une garde sûre et dévouée. J'étais bien convaincu que nul insensé n'oserait apporter le trouble dans une réunion inspirée d'un enthousiasme si unanime. Néanmoins, je voulais être parfaitement tranquille sur les résultats de cette journée.

Une députation d'une quarantaine de délégués des corporations et des clubs fut admise auprès du Gouver-

nement provisoire, et un citoyen lut une adresse dans laquelle, après avoir protesté contre la manifestation menaçante des grenadiers du 16 mars, on demandait l'éloignement des troupes déjà rappelées dans Paris et l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

Car, tout en témoignant de son ardeur révolutionnaire et de sa sympathie pour le gouvernement de février, le Peuple s'inquiétait déjà des luttes qu'on devinait entre les membres de la Commission, en même temps que des intrigues des anciens royalistes dans toute la France. Il supposait qu'en reculant le jour des élections, le sentiment républicain s'étant implanté davantage sur notre sol, la composition de l'Assemblée nationale y gagnerait en énergie et répondrait mieux aux nécessités de la situation. Ce fut une erreur du Peuple qui, à la vérité, ne s'attendait pas à voir la révolution si perfidement combattue et pervertie par la majorité de ceux même qu'on avait nommés pour la défendre. Ce fut aussi une faute du Gouvernement que cette prorogation du vote électoral. Les conservateurs en profitèrent mieux que le parti populaire, et les hommes condamnés par Février reparurent presque tous pour constituer une république à laquelle ils s'étaient toujours opposés. Le résultat a bien prouvé que pour faire une république, il faut des républicains.

Le Gouvernement fut assez embarrassé devant cette attitude du Peuple, exigeant qu'on délibérât, séance tenante, sur ses volontés. Les vrais représentants de la révolution osèrent seuls prendre la parole. Louis Blanc montra surtout, en cette circonstance, une grande dignité et une éloquence véritable. Il déclara que le plus ferme désir du Gouvernement provisoire était de marcher avec le Peuple, de vivre pour lui, et, s'il le fallait,

de mourir pour lui! Les applaudissements l'interrompirent; mais, sur l'insistance de quelques membres des clubs, Ledru-Rollin ajouta qu'il avait consulté les commissaires des départements et qu'il attendait la réponse de la France; qu'il s'agissait de l'établissement sérieux et définitif de la République proclamée sur les barricades. Ses chaleureuses paroles excitèrent de nouveau l'approbation du Peuple.

Alors Cabet et Sobrier conjurèrent le Gouvernement de veiller au salut public; et, comme celui-ci attestait la confiance du Peuple aux dictateurs provisoires:

« *Pas à tous!* s'écria une voix de la foule. »

Ce mot caractérise à merveille le mouvement du 17 mars, qui était franchement révolutionnaire et républicain.

Un autre délégué alla même jusqu'à interpeller M. Lamartine.

M. Lamartine répondit assez obscurément, dans son magnifique langage. Sur le renvoi des troupes spécialement, il assura qu'il n'y avait pas de troupes à Paris, et qu'on n'avait même pas songé à les rapprocher de la capitale.

« Il faudrait, dit-il, que le Pouvoir fût insensé, après ce qui s'est passé, après que la royauté déchue a vu se fondre quatre-vingt mille hommes de troupes contre le Peuple désarmé de Paris, pour songer à lui imposer, avec quelques corps d'armée épars et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance. Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, *nous n'y songerons jamais. La République, à l'interieur, ne veut d'autres défenseurs que le Peuple armé.* Voilà la vérité, rapportez-la au Peuple. »

C'est pourtant M. Lamartine qui, un mois plus tard, comme il l'a raconté à la commission d'enquête, fit tous

ses efforts pour rappeler les soldats dans Paris et les opposer au Peuple républicain.

Et, partageant la répulsion de M. Arago pour les manifestations populaires, M. Lamartine finissait ainsi :

« *Prenez garde à des réunions de ce genre*, quelque belles qu'elles soient. Les 18 brumaire du Peuple pourraient amener, contre son gré, les 18 brumaire du despotisme. »

La députation se retira. Les ouvriers qui couvraient la place demandèrent que le Gouvernement parût sur les marches de l'Hôtel de ville. Son arrivée fut accueillie avec acclamation, et Louis Blanc prononça un nouveau discours. Car, en ces premiers temps révolutionnaires, il y avait deux hommes, bien attaqués depuis par leurs collègues, qu'on mettait toujours en avant, quand il s'agissait de calmer le Peuple et de sauvegarder le Gouvernement provisoire.

Les colonnes de travailleurs défilèrent ensuite pendant plus de deux heures et se dirigèrent vers la Bastille.

Un groupe d'environ 10,000 hommes se rendit au ministère de l'intérieur, où M. Ledru-Rollin chercha à les réconcilier avec l'armée, qui dès-lors, en effet, rentrait petit à petit dans l'intérieur de la ville, pour la défense et la satisfaction des conservateurs.

Le lendemain, le Gouvernement provisoire prorogea les élections de la garde nationale, ce qui impliquait également la prorogation des élections de l'assemblée constituante. Il éluda la question de l'armée. On remarquait, dans la proclamation, le passage suivant.

« Le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle.

« Proclamé pour ainsi dire, sous le feu du combat et dans le premier moment de la victoire, le Gouvernement

provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par ces deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par leurs acclamations, ont apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain.

« Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous aviez été courageux sur vos barricades! »

De son côté, le commandant supérieur de Paris félicitait le Peuple dans un ordre du jour:

« Citoyens,

« Vous vous êtes levés pour fêter le triomphe de la République. Cette manifestation spontanée, cet élan d'enthousiasme, inspiré par l'amour de la patrie, vous honorent et honoreront la France.

« Dans quel autre pays du monde pourrait-on voir deux cent mille hommes, unis comme deux cent mille frères, marcher avec plus de dignité dans leur indépendance? Voilà bien la majesté du Peuple!

« Au milieu de vos chants patriotiques, vous demandez des armes: à quelles mains plus dignes de les porter pourrait-on les confier? Vous en aurez tous! La garde nationale ainsi agrandie sera la plus solide colonne de notre République naissante. »

Hélas! qui donc a divisé si promptement la population parisienne, jusqu'à pousser les citoyens à la guerre sociale?

Quel est le Samson qui a ébranlé cette colonne du temple démocratique?

En moins de trois mois, ce Peuple majestueux qui honorait la France, a été refoulé dans sa misère et livré aux soldats. Le despotisme a fait son dix-huit brumaire,

suivant l'expression de M. Lamartine. Mais les coups de sabre et les coups d'État qui blessèrent la justice, n'ont cependant jamais tué l'avenir.

La commission d'enquête m'a accusé d'avoir pris une part active à la journée du 17 mars. Loin de nier mon concours à cette démonstration populaire, je me félicite au contraire d'y avoir coopéré, d'abord à cause de ses résultats, ensuite parce que le Peuple aggloméré en masse est toujours grand et généreux.

La seule vengeance du Peuple au 17 mars, fut de montrer, une seconde fois, son unité fraternelle et sa puissance dont on commençait à douter.

Si l'on eût cherché à comprimer ce mouvement, il aurait éclaté en collisions, diverses et peut-être meurtrières. En France, on ne saurait jamais étouffer impunément une idée de droit. La vérité et la justice surgissant tôt ou tard par une réaction violente sous la main des oppresseurs. Que pensez-vous aujourd'hui de la dictature, des commissions militaires et de l'état de siége?

CHAPITRE X.

Union et fraternité. — Le droit de la blouse. — La *Marseillaise* et mademoiselle Rachel. — Les représentations gratuites. — Le chant des Girondins. — Les arbres de la liberté, à la Préfecture de police, à l'Opéra. — L'orchestre et le clergé. — Discours de Ledru-Rollin et de Caussidière. — Après la Gironde, la Montagne. — Plus de violence. — Un meurtre en trois mois. — Statistique des vols. — Les brigades de sûreté. — M. Allard et M. Éloin. — Voleurs et receleurs. — Arrestation d'un forçat. — Un bijoutier volé... par lui-même. — Les maisons de jeu clandestines. — Les dispensaires et les filles publiques. — La prostitution à Paris. — Souteneurs et matrones. — Les hôtels garnis. — Les étrangers à Paris. — Le commerce et les alarmistes. — Promenades aux flambeaux. — Des lampions. — La semaine sainte et les Montagnards. — Sollicitude de la Préfecture.

Malgré tant de secousses récentes, malgré les incertitudes et les divisions du gouvernement de l'Hôtel de ville, on pouvait encore espérer qu'un esprit d'union et de fraternité dominerait l'agitation populaire.

La bourgeoisie paraissait faire concession au droit de la blouse. Les mauvaises passions fourmillaient. Paris avait un certain air de fête. Quelques théâtres donnaient des pièces patriotiques. Le chant de la *Marseillaise*, reproduit chaque soir au théâtre National, par l'énergique talent de mademoiselle Rachel, excitait un saint enthousiasme. Le Peuple ouvrier fut convié à entendre les chefs-

d'œuvre de Corneille et de Voltaire. On peut dire que jamais les artistes du Théâtre National n'eurent d'auditeurs plus attentifs et plus recueillis. C'était bien le moins qu'on suspendît ses douleurs par quelques heures de récréation honnête.

Le chant des *Girondins* et le chant des *Montagnards*, mêlés ensemble dans les fêtes, étaient comme le présage d'une fusion de tous les intérêts et de toutes les nuances, qui allait détruire pour longtemps les haines et les divisions. Paris respirait librement.

Dans tous les quartiers, on plantait des arbres de la liberté. La bourgeoisie, la garde nationale et l'ouvrier y figuraient tour à tour. Le clergé fut convié partout à y apporter des paroles de paix et de conciliation. Des musiques militaires, des chœurs d'artistes donnèrent aussi leur concours à la splendeur de ces cérémonies populaires. L'arbre de la liberté semblait ne devoir plus être arrosé de sang. Tristes illusions trop tôt détruites!

La Préfecture de police inaugura un des premiers arbres de la liberté. Mon discours à la foule exaltée qui se pressait autour de moi, s'il ne fut pas dit dans les règles, partait bien réellement du cœur. Moi aussi, semblable au prêtre du Christ, je prêchai la fraternité dans l'ordre, en rappelant que la Préfecture, autrefois lieu de terreur pour le Peuple, n'était plus désormais que le sanctuaire d'une justice permanente, et ne pourrait plus inspirer de craintes qu'à ceux qui enfreindraient les lois du pays.

Une ardente sympathie, la plus vive émotion et des promesses de fraternité accueillirent mes paroles. Ces hommes des barricades, jurant, les larmes aux yeux, de contribuer à la police de conciliation que je cherchais à fonder, m'ecouragèrent encore à remplir ces devoirs que m'imposaient ma conscience et les besoins publics.

Quelques jours plus tard, je fus invité, avec un détachement de Montagnards, à la plantation d'un arbre de la liberté dans la cour de l'Opéra. On y avait réuni l'orchestre et les chœurs de ce théâtre, qui exécutèrent plusieurs airs patriotiques, pendant la cérémonie. Le clergé avait été appelé pour bénir l'arbre. Une nombreuse et brillante société, groupée autour des fenêtres, encadrait la cour: des pelotons de garde nationale et mes Montagnards un peu déguenillés remplissaient une partie de l'enceinte.

Ledru-Rollin, alors ministre de l'intérieur, prononça, sur les arts et sur la nécessité de leur coopération à l'œuvre de la République, un discours vivement applaudi, qui fut suivi du chant des *Girondins*.

A mon tour, prenant la parole, je débutai ainsi:

— Après la Gironde, la Montagne!

Je peignis les nouvelles allures qui convenaient à la nation républicaine: je montrai que le concours loyal de toutes les classes était indispensable. Je rappelai aux riches du jour qu'ils devaient tendre une main fraternelle et non dédaigneuse aux déshérités de la société, pour se faire pardonner ainsi les faveurs de la fortune.

— De même, ajoutai-je, le Peuple ne doit point exiger par la violence le concours du riche, — l'aristocratie de la force, étant la pire de toutes!

Cet exposé des sentiments républicains, en présence de gens qui n'en avaient qu'une idée imparfaite, produisit un bon effet.

Cependant la ville avait retrouvé son calme ordinaire. Les rues étaient sûres, la nuit. En trois mois, on n'eut à constater qu'un meurtre, commis à la porte d'une maison de prostitution.

Les vols avaient presque cessé. Il résulte de documents statistiques, publiés alors, que le nombre des vols était

considérablement réduit, en comparaison des époques précédentes. Ce n'est point à dire que les voleurs se promenaient les mains dans les poches, parce que la République était proclamée.

D'après mes ordres, M. Allard avait doublé ses brigades de sûreté, et tenait constamment sur les traces des malfaiteurs ses hommes intelligents et actifs. J'avais aussi fait augmenter la paye des brigades de M. Éloin, chef de la police municipale.

Les agents de sûreté rendent de grands services, lorsqu'ils sont bien conduits. Ils connaissent les repaires des voleurs, qui, invariablement et fatalement, reviennent toujours aux mêmes lieux d'habitude. C'est à anéantir les associations formées par les voleurs entre eux, que la police doit s'attacher surtout, comme elle doit également surveiller une autre classe très-dangereuse, celle des receleurs, qui, sous une apparence de profession, achètent les objets volés, et servent ainsi de complices aux voleurs.

Sur dix arrestations de malfaiteurs, on peut en compter huit opérées par les brigades de sûreté. Dans la première quinzaine de mars, on fit une razzia de forçats évadés et de vagabonds dangereux, qui avaient des projets sur quelques propriétés, et qui s'apprêtaient à recommencer leurs déprédations. Un nommé Michelot, jouant au démocrate forcené dans les clubs de Paris, fut reconnu et arrêté par un agent.

C'était un galérien échappé qu'on recherchait depuis longtemps, et qui fut réinstallé au bagne. Ce Michelot arrivait d'Angleterre, où il avait résidé quelque temps et pris une certaine importance. Il avait même fait partie, à Londres, de sociétés politiques, et attaché son nom, avec d'honorables citoyens, à des adresses au Gouvernement provisoire de France.

Les chefs et agents de la sûreté publique, voyant ma persistance, redoublèrent de zèle, et, de leur côté, les Montagnards, y mettant aussi de l'amour-propre, allaient fureter partout et prévenaient de nombreux désordres.

Quelquefois, des journaux hostiles ou mal renseignés attaquaient bien injustement la surveillance de la police; par exemple, à l'occasion du fait suivant:

Un bijoutier dénonça au commissaire de police du quartier Saint-Honoré un vol considérable, d'orfévrerie, commis à son préjudice. Il évaluait sa perte à environ 30,000 fr. Il racontait que les voleurs avaient dû s'introduire dans son magasin pendant la nuit, et il montrait comme preuve une barre de fer, très-proprement sciée. M. Allard et moi, après avoir examiné la pièce de conviction, nous restâmes convaincus que le propriétaire du magasin avait seul pu faire, à son aise, ce beau travail.

Effectivement, il finit par avouer que, pour dissimuler le mauvais état de ses affaires, il s'était volé lui-même; qu'il avait caché son orfévrerie dans un grenier, où le commissaire de police la retrouva.

Les journaux furent forcés de reconnaître qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, la police avait déployé une certaine perspicacité.

Dans ma constante préoccupation de préserver la moralité de la République, je poursuivais impitoyablement le vice et le désordre sous toutes leurs formes.

Les maisons de jeu clandestines avaient espéré profiter du trouble pour continuer leur exploitation. J'en fis saisir et fermer un grand nombre.

J'eus aussi de fréquentes conférences avec M. Farou, qui avait dans sa division le dispensaire et la surveillance des filles publiques. Leur licence était devenue sans bornes après les journées de Février. Il fallut remettre en vigueur les réglements qui les concernent et sévir.

rigoureusement. Les maladies, suite inévitable d'un relâchement de la surveillance, avaient été bien plus nombreuses en février et en mars, qu'en avril et en mai. Ainsi, le médecin en chef du dispensaire, M. Denis, ne m'accusa dans ces deux derniers mois qu'un cas vénérien, par deux cent quatre-vingts filles environ, soumises à son inspection. Ce chiffre est minime, si on le compare à celui des mois de juillet et d'août; ce qui prouve qu'après mon départ, la police fut bien moins préoccupée de la santé publique.

Les filles dont la fréquentation offre le plus de dangers, sont les filles seules en chambre, ou qui ne pouvant se suffire par le travail, y joignent la prostitution; n'étant astreintes à aucune inspection, elles ignorent quelque fois leur état, ou bien négligent de remédier au mal.

La classe des femmes en chambre a aussi ce mauvais côté, qu'elles sont presque toujours étayées d'un souteneur qui vit du partage de la prostitution. Ces hommes dégradés sont, sans contredit, plus méprisables que les femmes qu'ils exploitent; ils font du *chantage* lorsqu'ils en trouvent l'occasion, et fournissent un large contingent à la police correctionnelle et aux cours d'assises.

Je ne m'appesantirai pas plus longtemps sur un sujet qu'il faudrait effacer de notre civilisation; j'ajouterai seulement que pour diminuer autant que possible les funestes résultats du désordre actuel, la police devrait empêcher la prostitution des filles en chambre, avec ou sans souteneurs; augmenter au besoin le nombre des maisons à gros numéros, éclairées la nuit sous la responsabilité d'une matrone, passible d'un réglement sévère; instituer des médecins chargés de visites intermédiaires de celles du dispensaire; avoir des inspecteurs spéciaux et sûrs, et enfin interdire la circulation trop libre dans certains quartiers.

Tandis que la peur chassait de Paris quelques familles, la population flottante des hôtels garnis augmentait dans une proportion immense. C'étaient des étrangers, les uns attirés par la création des ateliers nationaux, les autres par l'espoir de pêcher en eau trouble. Je recommandai donc aux agents des hôtels garnis, l'examen régulier des passe-ports et la plus stricte exactitude dans leur service.

Comme on parlait aussi d'une émigration belge, menaçant la capitale, je fis publier dans toutes les villes frontières du Nord et dans les principales villes de France, une ordonnance qui enjoignait aux autorités d'empêcher l'entrée de ces colonnes sur notre territoire.

Le travail commençait à devenir rare; et dans maint atelier on ne tolérait déjà plus la présence des ouvriers étrangers, qui, pour la plupart, n'ayant pas de famille, acceptaient le travail à vil prix.

Le commerce aussi était en souffrance, quoique la saison de printemps dût ramener un peu de mouvement dans les affaires; mais les alarmistes et les gens de mauvais vouloir se servaient du moindre prétexte pour répandre des bruits absurdes et détruire la sécurité.

Quelques promenades aux flambeaux inquiétaient surtout la population marchande; j'invitai toutes les corporations d'ouvriers à cesser ces promenades, et je publiai l'avis suivant :

« Les grandes démonstrations patriotiques qui sont l'expression de la souveraine volonté du Peuple, doivent être respectées par tous; nul n'a le droit d'étouffer cette voix puissante qui éclate assez haut pour renverser un trône en quelques heures. Mais s'il faut que chacun salue du cœur ces imposantes manifestations faites en plein jour, au soleil, par toute une population, il est aussi du

devoir de tout bon citoyen de protester énergiquement contre ces démonstrations partielles, faites la nuit, qui n'ont d'autre résultat que d'inquiéter la cité, et de faire concevoir des espérances coupables aux ennemis de la République. Quand le citoyen s'alarme, quand l'ennemi se réjouit et espère, l'ouvrier voit s'éteindre la confiance et tarir les sources du travail. L'ouvrier qui se laisse entraîner dans ces promenades nocturnes, perd une partie de sa journée, et compromet gravement celle du lendemain.

« Secondons par une attitude calme les efforts du Gouvernement, dont la sollicitude est constante pour les travailleurs, mais qui a besoin de leur concours pour consolider son œuvre. Loin de nous la pensée d'incriminer l'intention des citoyens qui ont pris part à ces manifestations partielles et nocturnes; mais, plus cette intention est pure et droite, mieux ils doivent comprendre un langage sincère et patriotique. Nous leur dirons donc: Mettons-nous en garde contre ce prétendu zèle qui ne sait pas attendre qu'il fasse grand jour pour se manifester. Craignons surtout que ceux qui trament dans l'ombre des projets criminels contre notre grande révolution, ne profitent de cet exemple pour troubler à dessein l'ordre et la tranquillité de la République.

« Réservons-nous pour l'heure où (ce qu'à Dieu ne plaise) la République serait en danger. Ce sera alors le moment d'agir à la lueur des torches comme à la clarté du soleil: mais, jusque-là, soyons unis et calmes dans notre force.

« Le préfet de police,

« CAUSSIDIÈRE.

« Paris, le 31 mars 1848. »

En même temps, de fréquentes patrouilles circulaient dans tous les quartiers de la ville, pour empêcher les

pétards et les cris: « *Des lampions! des lampions!* » que s'amusaient à hurler, tous les soirs, des enfants et des hommes non moins enfants qu'eux. Après tous les moyens de conciliation épuisés, on devait recourir aux arrestations, si c'était nécessaire.

Enfin, les offices du soir, les conférences de la semaine sainte, les cérémonies religieuses dans différentes églises, furent protégés par des pelotons de Montagnards, dont on vanta partout le zèle et la bonne tenue.

On voit, par cette énumération, que la sollicitude de la Préfecture de police s'étendait sur toutes choses.

CHAPITRE XI.

La révolution en Europe. — Adresses des peuples à la République française. — Les patriotes étrangers à Paris. — Départ des colonnes polonaises, italiennes, allemandes. — Crise industrielle. — Rivalité des ouvriers étrangers et des ouvriers français. — Projet révolutionnaire des Belges. — Instances de Blervacq auprès de l'administration. — Neutralité du ministère de l'intérieur. — Le citoyen Fosse à l'Hôtel de ville. — M. Buchez lui remet de l'argent. — Rôle des divers membres du Gouvernement provisoire dans cette affaire. — M. Lamartine, M. Marrast, M. Bastide. — Permis de départ. — La troupe belge au chemin de fer. — Le combat de Risquons-Tout. — Morts et blessés. — Piége et trahison. — Révélations sur ces événements.

La révolution de Février, en France, avait été comme une promesse sacrée de l'émancipation de tous les peuples d'Europe; et l'Europe, en effet, se sentit émue par un contre-coup sympathique. Tandis que chaque nationalité se redressait contre ses oppresseurs, tandis que des adresses enthousiastes arrivaient à l'Hôtel de ville de tous les points du globe, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Amérique et même de l'Angleterre et de l'Irlande, les étrangers résidant à Paris se réunissaient par groupes et formaient des projets de régénération de leur patrie. L'Italie y voyait son affranchissement, la Pologne sa résurrection, l'Allemagne son unité. Chaque peuple

espérait en la solidarité généreuse d'une révolution dont le caractère paraissait universel.

Aussi, chaque jour, le Gouvernement provisoire recevait-il des députations qui venaient lui demander un concours efficace, des armes et des moyens d'action en faveur de la liberté. C'étaient les Polonais exilés, les Italiens proscrits, les Belges et les Allemands. Les hommes de l'Hôtel de ville répondaient toujours par de belles phrases évasives, et ne surent point profiter de cet élan républicain; mais cependant des processions de Polonais partirent pour leur terre promise; les Italiens allaient chercher de l'autre côté des Alpes, les combats patriotiques; les Allemands rentraient chez eux pour coopérer à la commune délivrance.

Une autre cause contribua à la migration des étrangers hors de Paris. La plupart des Allemands et des Belges étaient des ouvriers auxquels la France n'offrait plus guère de travail et de ressources, par suite de la crise industrielle et commerciale. Le manque d'ouvrage dans les ateliers faisait naître souvent des discussions dangereuses entre les ouvriers français et les ouvriers étrangers. Il convenait donc de faciliter, à tout prix, l'écoulement de ces masses d'hommes qui pouvaient être tôt ou tard le sujet de rixes et de violences. C'était affaire d'administration et de prévoyance sociale et économique, autant qu'affaire de politique et de révolution.

Les Belges surtout étaient nombreux à Paris, et ils résolurent bientôt de rentrer dans leur pays, en formant des colonnes de propagande républicaine. La Belgique ne paraissait point éloignée d'imiter la France et de se constituer en démocratie.

Le citoyen Blervacq avait donc réuni environ deux mille de ses compatriotes, qui sollicitaient sans cesse les moyens de partir.

Je prévins le ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, des obsessions dont j'étais assailli par les plus impatients. Il me répondit qu'il consulterait ses collègues, mais qu'il ne pouvait agir sans leur assentiment.

Quelques jours s'écoulèrent. Les Belges insistaient plus que jamais auprès de moi pour obtenir une solution. Enfin, le ministre déclara que le Gouvernement français ne s'engagerait dans aucune démarche de nature à inquiéter la Belgique, avec laquelle on était en bonne relation; qu'on accorderait seulement le transport gratuit à ceux qui voudraient rentrer dans leur pays, mais sans intervenir autrement dans leurs affaires.

J'avais également proposé à M. Ledru-Rollin, dans le cas où le Conseil aurait approuvé et soutenu une initiative révolutionnaire, d'adjoindre aux Belges un renfort d'environ deux mille gardes municipaux, excellents soldats, tout prêts à marcher.

En effet, les ex-gardes municipaux, réduits, en partie, aux rations que je leur faisais distribuer, exécrés du peuple de Paris, eussent été heureux d'obtenir l'oubli du passé par des actions d'éclat. Ils étaient inoccupés, et deux ou trois de leurs lieutenants que j'avais entretenus de ce projet, m'avaient assuré de leurs bonnes intentions.

J'instruisis les envoyés belges de la résolution du Gouvernement et de mon impuissance à les aider. Je dois avouer franchement que mes sentiments personnels me portaient plutôt à protéger avec vigueur cette entreprise, qu'à lui refuser mon concours.

Les délégués se retirèrent assez mécontents, et je restai plusieurs jours sans en entendre parler; je regardais donc cette affaire comme manquée et n'y songeais plus, lorsque je reçus la visite du citoyen Pétiot, ingénieur en chef du chemin de fer du Nord, qui venait m'a-

vertir que le nommé Fosse exigeait pour le soir même un train spécial qui devrait le conduire à Mouscron. Il allait, disait-il, avec un détachement de Belges, proclamer la République en Belgique.

J'enjoignis alors à M. Pétiot de n'obtempérer à aucun ordre de ce genre, sans une autorisation spéciale de la Préfecture de police; je chargeai en même temps le citoyen Mercier de se mettre de suite à la recherche de Fosse et de me le ramener.

Mercier trouva Fosse à l'hôtel de ville, en conférence avec M. Buchez, adjoint au maire, dans une grande salle où plusieurs personnes étaient occupées à écrire.

Le citoyen Mercier dit alors à Fosse:

— Je suis envoyé par le préfet de police pour vous avertir que si vous ne venez pas immédiatement lui rendre compte du but de votre voyage, il s'opposera à votre départ. »

A ces mots, le citoyen Buchez dit à Mercier:

— *Chut! plus bas, je vous en prie!*

Il est à remarquer que, lorsque Mercier arriva, M. Buchez remit à Fosse, de la part de M. Lamartine, deux billets de banque et une lettre de crédit sur un banquier de Bruxelles.

Ce qui est bien certain, c'est que Fosse, en se rendant à la Préfecture, dit au citoyen Mercier que MM. Lamartine et Marrast lui prêtaient leur concours pour opérer ce mouvement. Peut-être la nouvelle de l'insurrection de Berlin, où l'on disait que la République venait d'être proclamée, avait-elle ému l'Hôtel de ville.

Il semble, au reste, que tous les gens de l'Hôtel de ville connaissaient ce projet de départ. Au moment de sortir, Mercier et Fosse rencontrèrent, dans un corridor, le colonel Rey, gouverneur de l'hôtel, et Fosse lui demanda s'il ne pourrait pas lui remettre des fusils. Le ci-

toyen Rey ne parut nullement étonné de cette demande, et se contenta de répondre qu'il avait distribué tout ce qui lui restait d'armes, qu'il lui était donc impossible d'en délivrer quant à présent.

Devant moi, le sieur Fosse tint les mêmes propos, ajoutant qu'il avait vu aussi M. Bastide dont il avait l'assentiment. Il me montra la lettre de crédit, remise par M. Buchez. Il réclamait donc avec de nouvelles instances un convoi spécial. Il avait donné rendez-vous aux Belges, dans la soirée, à la gare du chemin de fer, et il voulait absolument partir le même jour.

Je le renvoyai à deux heures de là, et le fis tenir en surveillance.

J'avais besoin d'informations auprès du ministre de l'intérieur; mais il était au Conseil, et je ne pus rien savoir.

A l'heure indiquée, Fosse revint chercher son permis de départ. Je ne savais trop quel parti prendre, et j'emmenai Fosse avec moi au ministère de l'intérieur. Après une heure d'attente, le secrétaire de M. Ledru-Rollin vint me dire que les membres du Gouvernement devaient assister à une représentation populaire au théâtre National. Il était donc probable que le ministre de l'intérieur s'y trouvât aussi.

Je dus alors, dans la crainte de contrecarrer des démarches qu'il ne m'appartenait point de juger, accorder le permis en question. L'heure du départ était sonnée. Mercier, que j'avais désigné pour surveiller la gare du chemin de fer, vint me prévenir que les Belges remplissaient déjà l'embarcadère.

On disposa un convoi pour les deux détachements; je dis les deux, car parmi les quinze cents Belges qui partirent, il y avait division: les uns, commandés par Blervacq, accusant Fosse et les siens d'être vendus au

prince d'Orange; ceux-ci disant que Blervacq et ses camarades soutenaient la mauvaise cause. Une dispute violente s'engagea; ils manquèrent d'en venir aux mains; et, menaçant de mettre le feu à la gare, ils demandèrent deux trains séparés.

Le citoyen Mercier, en présence des principaux administrateurs du chemin de fer, leur adressa quelques paroles énergiques; et, soit crainte, soit raison, ces hommes si exigeants tout à l'heure, se résignèrent à partir tous ensemble.

Un second détachement partit encore le lendemain.

On sait les détails de cette tentative aventureuse. Les Belges s'armèrent sur la route et au moment du départ de Lille. Leurs fusils provenaient en grande partie de la prise d'une caisse d'armes destinées aux gardes nationales de la frontière. Une colonne d'environ onze cents hommes se dirigea, le 28 mars au soir, sur la route de Menin, pour entrer en Belgique par Bourbecque. Mais, soit difficultés imprévues, soit trahison, soit fatalité, ils se rabattirent sur Mouscron, passage très-bien défendu par les troupes royales.

Il était jour, lorsqu'ils fouillèrent le poste de la douane, qui se trouva désert. Alors ils eurent l'imprudence de s'avancer sur le territoire belge, où tout à coup parurent un régiment d'infanterie, des chasseurs à cheval et de l'artillerie.

Un feu assez vif se prolongea de part et d'autre pendant plus d'une heure, quoique les braves ouvriers se fussent éparpillés en tirailleurs sous les décharges de mitraille.

Ils rentrèrent sur le territoire français après avoir tué une douzaine de soldats et perdu à peu près le même nombre d'hommes. Il y eut environ vingt-cinq à trente blessés de chaque côté.

Ce fut donc véritablement un piége tendu à la crédulité des Belges. Fosse accuse Blervacq, O'spilton et Delestrée d'avoir servi d'agents provocateurs; mais ils sont en prison et sous le poids d'une condamnation capitale. Il n'est pas d'ailleurs dans l'usage des gouvernements qui ont à craindre des révélations de salarier ainsi des serviteurs compromettants. Nous ne disons pas non plus que Fosse se soit rendu coupable de ce crime. Ce qui est plus probable, c'est que quelque agent, dont le nom est inconnu, aura mis en garde le gouvernement belge, qui, par suite, avait pris ses mesures.

Quoi qu'il en soit, quelques débris de cette triste expédition rentrèrent à Paris encore plus misérables qu'auparavant. On les recueillit pendant quelques jours à la caserne des Grès, où des rations de vivres leur furent distribuées. Ainsi se termina cette échauffourée, qui pèse encore plus sur d'autres hommes que sur ses véritables auteurs.

Si j'avais été appelé à donner un concours direct à cette affaire, je l'aurais voulue largement traitée, avec des forces militaires, et la certitude d'un appui dans les populations du Borinage, dont les habitants ont plus de propension aux idées démocratiques que ceux des villes de Bruxelles et de Gand. On voulut se hâter, afin d'avoir les honneurs du succès; on n'a fait que de la couardise et de la trahison!

CHAPITRE XII.

La contre-révolution. — La question financière. — MM. Goudchaux et Garnier-Pagès. — Effroi des capitalistes. — Menaces de banqueroutes. — M. de Rotschild. — La Chaussée-d'Antin. — Conversation entre M. Rotschild et le préfet. — Le haut commerce. — Le faubourg Saint-Germain. — Ses intentions et ses actes. — Un drapeau blanc brûlé par le Peuple. — Distribution d'argent aux gardes municipaux. — La dame de charité en moustaches. — Monnaie à l'effigie de Henri V. — Les fonds secrets. — Le ministère de l'intérieur et la mairie de Paris. — Les gardes républicains et les mouchards. — Quatre polices pour une. — Anecdote de deux agents secrets. — Le parti légitimiste dans la Vendée. — Conseil de M. de Metternich. — Paris sous la Seine. — Henri V et le comte de Paris. — Avis au Gouvernement.

Le Gouvernement avait perdu en luttes intestines, en mesures incomplètes, en hésitations dangereuses, un temps précieux et irréparable.

Les contre-révolutionnaires, atterrés d'abord, s'étaient bientôt rassurés. Dans les premiers jours, on eût pu dire comme cette caricature de 1830 : « Faites-moi le plaisir de me montrer un royaliste : » mais peu à peu, sans reparaître encore, ils avaient repris confiance et recommençaient leurs intrigues secrètes.

La question financière, si faiblement attaquée par MM. Goudchaux et Garnier-Pagès, leur servit surtout

de prétexte. En agissant sourdement sur les financiers, la réaction effrayait les capitaux et entretenait des inquiétudes désastreuses.

Plusieurs maisons de banque de premier ordre devaient, disait-on, suspendre leurs payements. M. Rotschild, ajoutait la chronique, faisait passer des lingots d'or à l'étranger, dans des charriots de fumier, pour déclarer ensuite sa banqueroute.

Tous ces bruits, propagés par ceux mêmes qui auraient eu intérêt à les étouffer, me causaient une perplexité permanente. Je craignais l'effet qu'ils pourraient produire sur le Peuple, qui tolère avec résignation des millionnaires, lorsque tant de travailleurs meurent à la peine exténués de privations, mais qui fait parfois justice des accapareurs.

On surveillait donc plus particulièrement le quartier habité par les banquiers et par M. Rotschild en dirigeant sur la Chaussée-d'Antin les patrouilles et les agents de sûreté.

Sur ces entrefaites, M. Rotschild, que *je tenais en filature* (1), par suite des bruits qui couraient sur son compte, vint à la Préfecture de police. Il était entré dans le bureau de M. Chayet, chef de division. Un huissier l'engagea, de ma part, à se rendre auprès de moi. J'avertis alors M. Rotschild des soupçons qu'il inspirait et des mesures de protection que j'avais dû prendre, tout en exerçant sur lui une espèce de surveillance motivée par les projets qu'on lui supposait.

M. Rotschild me répondit :

— On me croit couvert d'or, et je n'ai que du papier. Ma fortune et mon numéraire sont convertis en actions, qui n'ont en ce moment aucune valeur. Je suis loin de vouloir faire banqueroute, et si je dois mourir,

(1) Tenir en filature, c'est faire suivre quelqu'un par un agent secret.

j'y suis résolu; mais je regarderais la fuite comme une lâcheté. J'ai même écrit à ma famille, afin qu'elle m'envoie des fonds pour faire face à mes engagements; et si vous le trouvez bon, ajouta-t-il, demain, je vous présenterai mon neveu.

— Je serais heureux, répondis-je, de pouvoir vous aider à rassurer votre famille; et vous n'avez rien à craindre du peuple de Paris. Quoique pauvre, il est honnête; et si des malfaiteurs endossent parfois la blouse de l'ouvrier, nous y mettons bon ordre. »

Tout en causant, je l'engageai à ouvrir un crédit à la maison Lacrampe et Cie, imprimeurs, qui occupent cent cinquante ouvriers. Il regretta de ne pouvoir acquiescer à ma demande. Mais le lendemain, il revint avec son neveu et me remit deux mille francs pour être distribués comme je l'entendrais. Je les répartis immédiatement entre les familles des combattants de Février, chargés jusqu'alors du service de la Préfecture, sans aucune solde régulière.

MM. de Rotschild me quittèrent, plus tranquilles, et convaincus que les républicains valaient mieux que la réputation que leur avaient faite leurs ennemis.

J'eus également occasion de voir quelques négociants de premier ordre et de les rassurer sur les intentions protectrices de la République. Il est évident que la France doit une partie de sa prospérité à son industrie manufacturière, qui double la richesse des produits du sol. Notre pays, par sa position géographique, semble destiné à devenir une république tout à la fois agricole, industrielle et commerçante.

Le faubourg Saint-Germain avait aussi sa part dans les bruits qui venaient alarmer Paris.

On disait que les familles nobles réduisaient leurs dépenses, vendaient leurs chevaux et renvoyaient leurs

domestiques, en leur conseillant de se faire nourrir par les républicains. On les accusait aussi de distribuer de l'argent aux ex-gardes municipaux, afin de les engager plus tard dans un mouvement en faveur de Henri V, « dont l'avénement au trône, désiré par tous les bons citoyens, ne pouvait plus tarder. »

Un drapeau blanc, orné de fleurs de lis dorées, fut trouvé, on ne sait comment, dans un chantier d'environ cent cinquante ouvriers; ils vinrent en masse m'apporter ce drapeau, en protestant de leur amour pour la République, et se rendirent sur la place de l'Hôtel de ville, où ils le brûlèrent aux cris de vive la République!

Un M. de Caumont fut accusé d'avoir distribué 10 francs par homme à un certain nombre de gardes municipaux. Il convint du fait, mais en alléguant que cet argent, destiné aux familles nécessiteuses des gardes municipaux mariés, était le produit d'une souscription recueillie par les dames du noble faubourg. Je l'engageai, pour sa sûreté personnelle, à s'abstenir, lui, major en moustaches, du rôle de dame de charité.

Ces découvertes, et bien d'autres, l'émission de pièces de 1 franc à l'effigie de Henri V, les fanfaronnades des partis vaincus, entretenaient dans les esprits une surexcitation dangereuse. Cela motiva la création de nouvelles brigades d'agents sérieux et intelligents, correspondant avec moi seul, afin que je pusse contrôler, les uns par les autres, les rapports de ma police, et ne pas laisser voler les fonds secrets. Il arrive souvent, en effet, que des agents espionnent sans scrupule pour deux partis, et reçoivent des deux mains.

Ainsi, j'ai eu plusieurs fois des rapports déjà communiqués à d'autres administrations, et payés par elles. Ainsi, Dormes, Considère et autres racontaient à la fois à M. Carlier, du ministère de l'intérieur, et à M. Mar-

rast, maire de Paris, ce qu'ils croyaient découvrir à la Préfecture. L'un d'eux fit même plusieurs versions à Marrast sur la journée du 15 mai. Il fut deviné, et chassé de la Préfecture par les gardes républicains, qui avaient en horreur les mouchards.

Avant les événements de Juin, il y avait quatre polices assez mal faites: celles du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'intérieur, de l'Hôtel de ville et de la Préfecture. Après juin, le nombre des agents secrets était évalué à quinze cents. En général, ils étaient mal payés, et travaillaient pour leur argent. Cela me rappelle une petite anecdote arrivée à cette époque.

Un agent secret fut chargé d'exécuter un mandat contre un individu qu'on disait fort habile et difficile à prendre. L'arrestation fut cependant opérée, et le recommandé mis dans un fiacre.

Comme l'agent cherchait vainement dans sa poche une pièce de monnaie pour payer d'avance le cocher, le prisonnier offrit sa bourse, disant qu'il porterait cette course sur sa note de frais.

— Comment l'entendez-vous? demanda l'agent étonné.

— C'est bien simple, reprit l'autre: comme vous, je suis agent, et toutes les fins de mois on me paye mes déboursés. —

Après explication devant qui de droit, le mandat fut annulé. Les deux mouchards, émerveillés de s'être empoignés mutuellement, s'en furent déjeuner ensemble, aux frais de l'État.

Tout m'avait donc convaincu que le parti légitimiste était peu redoutable. Durant les mois de mars et d'avril, ses complots se bornèrent à d'absurdes projets: remonter des capitaineries dans la Vendée; s'entendre avec la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre; en cas de succès de la guerre civile, fédéraliser la France; et, pour

en finir avec Paris et ses aimables faubourgs, suivant le conseil de Metternich, qu'on disait de connivence, détourner la Seine, et inonder la capitale, regardée comme le foyer de l'anarchie et de l'insurrection.

Il m'est cependant revenu plus tard, par des personnes qu'on peut croire bien informées, qu'un pacte d'alliance avait été ratifié en Allemagne, entre la branche ainée des Bourbons et la branche cadette. Une fois la République anéantie, Henri V remonterait sur le trône de ses pères, et, comme il n'a et n'aura point de progéniture, le comte de Paris, ayant eu le temps de mûrir, succéderait tout naturellement à son cousin du droit divin.

C'est au pouvoir actuel à examiner ce qu'il peut y avoir de vraisemblable dans ces révélations, et à en prendre bonne note, s'il lui reste encore quelque volonté de République. Mais ce ne sont pas les anciens ministres de Louis-Philippe qui pourraient contrarier des projets de restauration!

CHAPITRE XIII.

Paris sans armée. — Organisation de la garde nationale. — Élection générale des officiers. — Proclamation au Peuple. — La garde mobile. — La garde marine. — La garde de l'Hôtel de ville. — Le colonel Rey. — Grande cuisine. — L'ordinaire de la Préfecture. — La garde républicaine. — Ses chefs. — Police de conciliation. — Les deux escadrons à cheval. — Corps de Lyonnais. — Le colonel Mercier. — Les hommes de Blanqui. — Uniforme de la garde républicaine. — Du rouge au blanc. — Les sapeurs-pompiers. — Mauvais vouloir du Gouvernement. — Promesses de Juillet. — Les dépenses de l'Hôtel de ville. — 7,000 fr. par jour. — MM. Garnier-Pagès et Marrast. — Le jeu de raquette. — Fraternité républicaine.

A la suite de la révolution, toutes les troupes avaient été éloignées de Paris, et, bien qu'une partie du Gouvernement provisoire eût le désir de rappeler l'armée sous sa main, pour les éventualités d'une politique tortueuse, on osa, tout au plus, dans les premiers temps hasarder quelques soldats au service des barrières.

La garde nationale allait être organisée sur le plan du nouveau décret qui admettait tous les citoyens au droit du fusil. L'effectif des gardes nationaux pouvait être porté ainsi à environ trois cent mille, c'est-à-dire que le nombre des hommes en état de faire le service était plus que quintuplé. L'élection des officiers avait été fixée au 18 mars, et les citoyens invités à s'inscrire dans

leurs mairies pour participer à cette élection générale. Mais il fallait exciter le Peuple à user de ce droit précieux et le prémunir contre une insouciance dangereuse. Je publiai donc la proclamation suivante:

« Dans les circonstances actuelles, alors que le Peuple est appelé à décider, par les élections, des plus grandes questions qui se soient encore agitées, ce serait faire preuve d'une indifférence coupable que de ne pas user des droits que nous venons de reconquérir. Il faut que tous les citoyens, les travailleurs surtout, qui, jusqu'ici, étaient privés de ces droits, comprennent bien la mission qu'ils vont être appelés à remplir. Il ne suffit pas d'avoir vaincu, il faut savoir user de la victoire; rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire. Ce ne serait pas comprendre l'immense révolution qui s'accomplit en ce moment que d'en rester le spectateur oisif, alors qu'il s'agit de la consacrer par l'acte le plus solennel, par l'élection.

« Que tous les citoyens se préparent donc à prendre part à cette grande manifestation de la volonté du Peuple souverain. Ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir, devoir aussi absolu que celui de combattre pour la liberté ou pour la patrie.

« Nous invitons en conséquence les patriotes, particulièrement ceux qu'un despotisme ombrageux avait tenté de dépouiller du titre de citoyen, et qui n'avaient pas même le droit de défendre leurs foyers, *à se faire inscrire, sans le moindre retard, dans les rangs de la garde nationale fixe, afin de pouvoir aussi prendre part aux élections générales qui auront lieu le 18 courant.*

« Pour faciliter les inscriptions, les mairies seront ouvertes jusqu'à minuit.

« *Le préfet de police,*
« CAUSSIDIÈRE.

« Paris, le 13 mars 1848. »

Le peuple négligea néanmoins presque généralement de se rendre aux élections; aussi, bien des noms réactionnaires sortirent de l'urne du scrutin, qui n'eussent point été élus sans l'apathie des ouvriers.

La garde nationale fit d'abord presque tous les services, répartis ensuite peu à peu, autant que possible entre les autres corps institués pour la sécurité de la capitale, et dont voici la nomenclature vers le commencement d'avril:

La garde mobile qui, dans le principe, devait être composée de vingt-quatre bataillons de mille hommes chaque, était toujours en formation sous les ordres du général Duvivier (1). On disposa aussi les cadres de quelques escadrons de cavalerie qui n'ont jamais été montés. Une partie a été licenciée.

Plus tard, les intrigues de l'Hôtel de ville amenèrent, malgré mon opposition, l'établissement d'une garde marine pour la navigation intérieure de Paris. Ce corps excentrique coûta un million qu'on aurait, certes, pu employer plus utilement. Les ouvriers des ports s'étaient, d'ailleurs, offerts à moi pour être enrégimentés comme gardes nationaux et faire ce service. Mais, proposée par un démocrate, cette mesure toute simple devait être repoussée.

Une garde, forte d'environ huit cents hommes, commandée par le colonel Rey, était destinée spécialement à tenir les postes de l'Hôtel de ville; elle y séjournait constamment; elle était nourrie, et touchait une solde de un franc cinquante centimes. On y faisait grande cuisine. La journée des chefs cuisiniers était de douze francs. Aussi ceux que j'employais à *l'ordinaire* de la Préfec-

(1) Cette troupe, dont la tenue laisse beaucoup à désirer, comme ordre et propreté, reçoit un franc cinquante centimes de solde par jour.

ture me réclamèrent bientôt dix francs par jour. J'acquittai leur note, en leur disant d'aller à l'Hôtel de ville où ils seraient mieux rétribués. L'office fut fermé le même soir. Cette exigence m'avait paru en dehors des allures démocratiques, dans un moment surtout, où tant de pauvres diables trottaient, l'arme au bras, nuit et jour, et recevaient à peine de quoi se nourrir.

Cependant, comme je l'ai dit, tout en faisant de l'ordre avec le désordre, je sentais à chaque instant la faiblesse de mes moyens d'action. La quantité de postes à remplir, les nombreuses corvées et patrouilles qui se renouvelaient chaque nuit, rendaient le nombre des Montagnards insuffisant.

Je présentai donc au ministre de l'intérieur un projet de garde républicaine, forte de douze cents hommes à pied et de trois cents à cheval, sauf à l'augmenter ensuite. Pour éviter les dangers d'une garde prétorienne, il fallait n'admettre au commandement de cette troupe que des chefs énergiques, profondément imbus des principes démocratiques. Ces hommes, sortis des rangs du Peuple, devaient le protéger et éclairer sa marche, plutôt que songer à être un jour ses bourreaux.

L'application de ce système moral n'est point aussi difficile qu'on le pense; et j'ai eu la satisfaction de le voir mettre en pratique presque toujours, par les Montagnards d'abord et par la garde républicaine ensuite. Je voulais établir une police de conciliation qui se serait appuyée sur le respect et l'affection qu'elle eût inspirée à tous. Mais cette garde du Peuple ne voulait avoir force et autorité qu'autant qu'elle serait elle-même astreinte à une régularité et à une discipline sévères.

Le Gouvernement autorisa verbalement l'organisation d'un corps de douze cents hommes à pied et de deux escadrons de cavalerie. Les cadres en furent ouverts aux

patriotes et aux anciens militaires, munis de bons certificats. Deux cent cinquante chevaux de garde municipale, rattrapés dans les différents faubourgs de Paris, servirent à monter les deux excadrons qu'on vit bientôt avec admiration circuler dans les rues et sur les boulevards. Ces braves, avec leur simple bourgeron et leur képi rouge pour tout uniforme, avaient une allure régulière et martiale, dénotant qu'ils n'en étaient point à leur début dans les armes.

Il fut convenu que cette garde figurerait sur les cadres de l'armée. Chaque enrôlé devait contracter un engagement de trois ans, et subir, en cas de délit, les peines infligées par le réglement. Toute élection, jusqu'au grade de capitaine, était attribuée aux compagnies, sauf réserve d'incapacité.

L'ordonnance qui devait constituer ce corps légalement, n'a jamais paru. On peut attribuer à ce mauvais vouloir de l'autorité une partie des événements du 15 mai. Nous n'en dirons pas davantage pour le moment, cette affaire devant être expliquée plus tard.

Quelque temps après, le ministère de l'intérieur m'envoya un corps de Lyonnais, composé d'environ six cents hommes, pour l'incorporer dans la garde républicaine. Des masses de citoyens sollicitaient aussi leur enrôlement. Une commission fut nommée pour examiner les droits et les dossiers de chacun.

Cette commission était présidée par le citoyen Mercier, que dix années de service comme officier, un patriotisme zélé et intelligent m'avaient fait proposer au grade de colonel ; si j'enfreignis en cela la hiérarchie militaire, ce fut d'abord contre la volonté de Mercier qui ne voulait point accepter ; mais je commençais à voir le germe de l'indiscipline, et l'effet de manœuvres sourdes pour semer la division parmi les républicains de la Préfecture.

Blanqui avait trouvé une fissure pour y introduire des siens.

La garde républicaine adopta alors l'uniforme bleu, à bandes et revers rouges, le chapeau analogue à ceux de la garde consulaire, et l'aigrette rouge flottante. Ceux qui ont pu voir des pelotons en tenue, conviendront que l'aspect en était beau et imposant.

Le costume a été changé par mes successeurs : le rouge a été remplacé par le bleu. Nous le verrons peut-être se transformer en blanc ; alors on en reviendra forcément au rouge.

Pour alléger le service de la garde nationale, et de concert avec l'état-major, je la fis remplacer dans divers postes par la garde républicaine qui fonctionna avec zèle jusqu'au 15 mai.

La vigilance des sapeurs-pompiers n'avait point fait défaut non plus depuis le 24 février, et le nombre de leurs postes de surveillance avait été fort augmenté depuis cette époque. Appelé par le haut rang que j'occupais dans la magistrature à être leur chef immédiat, je devais toute ma sollicitude à leurs intérêts.

Cette corporation militaire, courageuse et intelligente, avait salué l'avénement de la République avec un enthousiasme qui me la rendait d'autant plus chère ; je trouvai en eux des citoyens honnêtes et capables de grandes choses. Je présentai donc au ministre de l'intérieur un projet de formation d'une nouvelle compagnie, afin d'alléger les fatigues d'un service pénible et continuel, imposé à six cents hommes seulement. Ma demande, quoique bien raisonnable, fut repoussée sous le prétexte qu'il était impossible d'ajouter un supplément au budjet déjà voté. On promettait d'aviser pour l'année suivante.

Je réclamai aussi, mais en vain, le rétablissement de l'ancienne paye, c'est-à-dire dix centimes de plus par

jour, soit vingt-quatre mille francs pour les mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année.

On m'avait solennellement promis cette augmentation, et j'avais reporté la promesse officielle à ce corps estimable qui a pu croire que je l'avais flatté d'une fausse espérance, quand je n'étais que l'organe d'un gouvernement déjà rentré dans les errements de Juillet: beaucoup de promesses; point d'exécution.

Ainsi, pendant qu'on refusait dix centimes par jour à des citoyens utiles, on laissait gaspiller sans contrôle des sommes énormes à l'Hôtel de ville: les dépenses journalières montaient jusqu'au chiffre de sept mille francs. On refusait aussi de mandater les sommes nécessaires à mon administration pour payer les employés; j'en portai plainte au conseil, dans lequel M. Garnier-Pagès, alors ministre des finances, et M. Marrast, maire de Paris, se renvoyaient mutuellement la charge d'acquitter ces mandats; c'était un vrai jeu de raquette. Je fus donc obligé, quelques jours après, de solliciter du citoyen Buchez, une aumône républicaine de cinq ou six mille francs, pour les Montagnards, qui ne pouvaient comprendre le vide de ma caisse.

Tel était l'état de la force publique dans Paris, qui se trouva jusqu'au 15 mai presque sans troupe véritablement organisée.

Et cependant l'ordre fut maintenu par la seule puissance de la fraternité républicaine; et pas une goutte de sang versé n'entacha cette époque si agitée, où la société faisait effort pour se renouveler.

CHAPITRE XIV.

Attaques des journaux réactionnaires. — La Banque de France. — Ses billets et ses actions. — De l'escompte et de la circulation du papier. — Moyen proposé par *la Réforme*. — Caisse de garantie en Hollande. — Avantages de cette caisse. — Mobilisation d'un milliar. — Les agioteurs et le lansquenet. — Crise financière et crise commerciale. — Fabriques et boutiques. — Achats et ventes. — Les commandes pour l'exportation. — Les riches et les pauvres. — Napoléon et les marchandises anglaises. — Prôtet et faillite. — Un million pour cent mille francs. — Les drapeaux de la misère. — Du pain ou du plomb ! — Le travail, et non l'aumône. — Délicatesse des ouvriers. — Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. — Le journal *la Presse*. — Groupes menaçants autour de ses bureaux. — Propos de M. Girardin. — A bas *la Presse !* — La liberté du journalisme. — Eloquence populaire des Montagnards. — Les élections, le clergé, l'armée. — Puissance du Gouvernement provisoire. — Le droit au travail. — Colonies agricoles. — De la propriété. — Le sol est la véritable richesse d'un pays.

Déjà les journaux réactionnaires, *la Presse*, entre autres, accusaient d'incurie le gouvernement et déclamaient à l'envi sur la crise financière, résultant du manque de confiance, qui rendait les affaires stériles en ce moment-là.

Une fâcheuse mesure du Gouvernement provisoire, relative à la Banque de France, pour des intérêts qu'elle devait rembourser, frappa de discrédit les billets, tout en augmentant la valeur des actions.

Aussi, pendant quelques jours, chacun courant à la Banque changer ses billets contre des valeurs monnayées, le comité directeur dut en venir à n'autoriser cet échange que pour les administrations et encore dans une certaine limite.

Les capitalistes refusaient d'escompter le papier de commerce, craignant eux-mêmes la difficile circulation de ces valeurs et le non-payement à l'échéance.

Ces raisons plausibles n'admettaient aucune contradiction.

Parmi les divers moyens pratiques qui furent imaginés pour ramener la confiance chez les escompteurs, le journal *la Réforme* en proposa un, qui avait eu précédemment le mérite de la réussite en Hollande, dans une situation financière analogue à celle de la France, après la révolution de Février.

La Hollande avait créé et doté une caisse de garantie, qui n'escomptait pas le papier, mais qui le cautionnait et en assurait le remboursement en cas de non payement des signataires primitifs.

Pour cela il avait été formé dans toutes les villes où fonctionnait la caisse de garantie, une commission de vérification, composée des hommes de la localité, les plus capables de connaître et de juger la sincérité et la solidité du papier à garantir. Cette commission décidait de l'admission ou du rejet du papier présenté, et un timbre ou endos de garantie était apposé sur les valeurs admises, moyennant prélèvement d'un droit déterminé.

Alors, le papier ayant un aval parfaitement solvable et la signature nationale elle-même, allait se répandre dans le pays, circulait sans difficulté, et les capitaux, bien loin de le repousser, vinrent au-devant de lui.

Les résultats furent tels, que la crise disparut en quelques mois. Non-seulement les capitaux dont on avait doté

la caisse de garantie ne furent pas perdus, mais encore les souscripteurs et intéressés reçurent un fort dividende.

Cette banque nationale, presque semblable au projet de comptoirs d'escompte dans chaque arrondissement de Paris, avec un comité de surveillance choisi parmi les actionnaires eux-mêmes, devait se réaliser au moyen d'un capital de cent millions, car cette somme pouvait garantir un milliard de valeurs commerciales.

La mobilisation d'un milliard de valeurs aurait ramené la circulation.

Les cent millions de dotation de la caisse de garantie se composaient ainsi: 1° d'une retenue sur les traitements payés par l'État aux fonctionnaires de tout ordre et de toute nature, dans les proportions suivantes et pendant un an:

Traitement de 1,000 francs et au-dessous, point de retenue;

Traitement de 1,000 à 4,000 francs, retenue d'un dixième;

Traitement de 4,000 à 8,000 francs, retenue d'un cinquième;

Traitement au-dessus de 8,000 francs, retenue d'un quart.

On évaluait que ces retenues pouvaient former un fond de cinquante millions;

2° De l'application de l'impôt de 45 centimes par franc sur les patentes, qui serait porté à 50 centimes, ce qui donnerait un fonds de vingt-cinq millions;

3° Vingt-cinq millions auraient été prélevés sur les quarante, destinés à établir des caisses d'escomptes dans les départements, rendues inutiles par la mesure proposée;

4° Ce capital se serait augmenté des primes perçues en échange de la garantie.

J'ai cité ce projet, parce que je le crois applicable. Lorsque la Hollande en fit l'essai, il réussit complétement.

Si le mauvais vouloir, et l'emploi des petits moyens n'eussent pas contribué à la stagnation des affaires, la confiance serait revenue plus tôt: car, pour l'esprit actif des spéculateurs de capitaux, l'état d'inertie semble la plus grande des calamités.

Les agioteurs se font une seconde nature du mouvement du négoce: c'est une espèce de jeu qui leur procure les émotions du lansquenet, et dont ils ne peuvent plus s'abstenir au bout d'un certain temps.

Cette crise financière venait influer fatalement sur le commerce qui, pour d'autres causes, était en souffrance et en danger.

Ainsi, le malaise qui existait avant février se continuait. La saison du printemps, qui d'ordinaire apporte des commandes dans les fabriques et, par suite, des achats et ventes dans les magasins et boutiques, ne produisit point ses résultats accoutumés.

Nous en déduirons les causes tout à l'heure. Pour les fabriques, c'était le manque de commissions restreintes, cette fois, par les acheteurs étrangers.

Toutes marchandises en tissus de tous genres les confections et articles de modes, se commandent l'hiver, avant la fête de la Toussaint, afin de les avoir aux fêtes de Pâques, époque où apparaissent toutes les nouveautés et à laquelle se font aussi les achats les plus importants. Il en est de même pour tous les articles fabriqués à Paris, tels que les bronzes, les objets en ivoire, les châles, les bimbeloteries, en un mot pour les mille autres articles de Paris ou de la province.

Les envois de ces diverses productions précédent plus ou moins les deux époques que je viens d'indiquer pour l'exportation; ainsi, pour l'Amérique, on expédie de six semaines à deux mois plus tôt.

Les commandes faites en novembre et décembre 1847 avaient été généralement inférieures à celles des saisons précédentes. C'est pourquoi il existait un trop plein de marchandises dans les maisons qui font fabriquer par avance, sur la supposition des besoins de la saison.

De là vint forcément le renvoi des travailleurs de divers ateliers, et l'impossibilité pour eux de renouveler leurs effets de vêtement.

Les grandes maisons de commerce restreignirent temporairement leurs affaires plutôt que d'engager leurs capitaux. Du petit au grand, chacun partant de ce principe, la circulation commerciale se trouvait arrêtée.

Les riches, par système, les pauvres, par misère, privaient le marchand de leur apport journalier.

Pour les fabricants et pour les marchands qui débitent ensuite au public, il en résulta donc une gêne prolongée et beaucoup de faillites.

Du reste, le commerce subit tous les cinq ou six ans une année de morte saison. Les affaires reprennent ensuite avec plus d'énergie.

Le Gouvernement ne crut pas, sans doute, que ce malaise durerait; autrement, il aurait pu faire exporter, pour le compte de l'État, les marchandises encombrant les fabriques et magasins.

Ces marchandises auraient été vendues, à un prix facultatif, à l'extérieur de la France; c'est-à-dire qu'elles auraient pu subir une baisse de 5, 10 ou 15 pour 100, selon le plus ou moins de facilité des ventes, et les besoins plus ou moins sérieux de tels ou tels articles.

Ce solde national, outre le crédit qu'il eût ramené, aurait porté un coup terrible aux concurrences étrangères, qui ne luttent contre nous que par l'infériorité de leurs prix.

Napoléon sut faire brûler à propos pour trente-cinq millions de marchandises anglaises, saisies par la douane française.

Le système dont nous parlons n'eût pas coûté énormément: les sommes dépensées en ateliers nationaux auraient presque suffi pour combler la différence.

On eût payé en bons garantis, à douze et vingt-cinq mois de date, et portant intérêt de 3 pour 100, les maisons les moins nécessiteuses; des avances eussent été offertes aux fabriques en souffrance, sous bénéfice d'escompte.

Par l'emploi de ces moyens, on aurait intéressé le commerce à l'existence et à la prospérité du Gouvernement républicain.

Objectera-t-on que la vente de ces marchandises à 15 pour 100 de rabais eût fait tomber les prix à venir? Mais tout le monde sait aujourd'hui la quantité de commissionnaires étrangers qui viennent écumer nos fabriques, et acheter des soldes à 30 et 40 pour 100 de perte; et non-seulement des soldes, mais des marchandises de premier ordre.

Un fabricant aura une forte échéance. Il se trouve plus encombré de marchandises que de capitaux. Il faut qu'il paye. Il doit donc se procurer de bonnes valeurs qu'il puisse négocier, ou du numéraire. Il n'y a pas à hésiter. S'il ne fait pas un sacrifice, l'inflexible protêt viendra frapper à sa porte, causera la ruine de son crédit, et le conduira à la faillite.

Le commissionnaire est connaisseur en pareille matière: il voit venir son homme, et feint de n'avoir aucun besoin, pour pouvoir le pressurer plus à l'aise. De là, ces ventes à vil prix, qui amènent le désordre dans les affaires, et ruinent le travailleur, pendant que l'exploiteur s'enrichit!...

Ces faits désastreux ne sont malheureusement point exagérés. Ce que je viens de dire n'est que la faible esquisse de ce qui se passe tous les jours en fabrique.

Il n'y a point à arguer de la mise de fonds et du crédit nécessaires ni des embarras que causeraient à l'État ces opérations d'achat et de vente. L'État a-t-il donc moins de ressources qu'un simple particulier, qui, avec 100,000 fr. va faire pour un million d'affaires dans l'année?

Ce même individu connaît-il le prix de revient des marchandises qu'il achète et revend?

Au besoin, n'a-t-il pas des employés spéciaux pour examiner la valeur intrinsèque des articles dont il veut se rendre acquéreur?

En facilitant ainsi les transactions industrielles, on rappelait le travail dans les ateliers; et l'ouvrier, qui est bon et honnête, quoi qu'en disent ses détracteurs, n'eût point été poussé par la misère dans les barricades, avec un tronçon de pain au bout d'un bâton en guise de drapeau; il n'eût point pris pour mot de ralliement ce cri fatal du désespoir: Du pain ou du plomb!

Je me rappelle qu'un ouvrier vint, un jour, me demander un emploi à la Préfecture. Il me dit qu'il avait combattu en Février, me montra la cicatrice encore fraîche, d'une blessure au bras droit, et me produisit une attestation du fait. Il ajouta qu'il était père de famille, et que sa femme était en couches de son troisième enfant.

Je voulus lui remettre vingt francs, en l'assurant qu'on allait s'occuper de lui. Il repoussa mon argent, et me dit, les larmes aux yeux:

« Me prenez-vous pour un mendiant, que vous m'offrez de l'argent? C'est du travail que je veux, et non une aumône!...

— Je n'ai point prétendu vous faire une aumône, lui dis-je: en vous humiliant, je me serais abaissé moi-mé-

me. Acceptez le prêt; vous en disposerez plus tard en faveur d'un malheureux, lorsque le travail vous mettra à même de rendre service à quelqu'un. »

J'eus beaucoup de peine à lui faire garder les vingt francs. Peu de jours après, il fut placé dans un marché.

J'aurais à raconter bien des traits de délicatesse et de désintéressement des ouvriers. Dieu merci, ces faits leur sont assez habituels pour qu'il ne soit pas besoin d'en faire la nomenclature.

Ainsi donc, revenant au sujet principal de ce chapitre, on aurait pu prendre des mesures plus décisives pour rappeler le mouvement dans les finances, et le travail dans les fabriques. Peut-être eut-on peur de l'application, ou bien ces mesures échappèrent-elles à la clairvoyance du Gouvernement provisoire, qui, ayant tout à refaire, adopta les moyens qu'il avait sous la main.

Du reste, il est facile de s'apercevoir des fautes lorsqu'elles sont commises, et d'y remédier après coup. Autre chose est de les prévoir. Comme dit l'axiome vulgaire: *Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas.*

Malheureusement, les journaux réactionnaires ne voulaient rien entendre; et, s'ils exagéraient les fautes commises, ils n'indiquaient point cependant les moyens de mieux faire.

Le journal la *Presse* poussa si loin sa polémique, qu'il souleva contre lui l'indignation d'une grande partie du Peuple. Il usait de la liberté de la presse avec une telle hostilité, que des groupes menaçants se formèrent pendant quelques soirs autour de ses bureaux.

J'étais déjà instruit de ces rumeurs, lorsque trois personnes vinrent me dénoncer un propos assez singulier, tenu par un compositeur de ce journal chez un marchand de vins de la rue Montmartre.

D'après le dire de cet ouvrier, M. de Girardin, sachant qu'on devait se porter sur ses presses pour les briser, aurait répondu:

— Eh bien, tant mieux! qu'ils viennent briser et saccager les presses... C'est ce que je désire; nous les brûlerons ensuite; nous...

Je pris des mesures pour qu'on ne donnât point à M. de Girardin le plaisir de voir briser ses presses, et un prétexte pour récriminer ensuite tout à son aise contre la violence des républicains.

Dans la soirée, de nouveaux groupes, plus nombreux et plus agressifs, se reformèrent, en criant: A bas la *Presse!* Un peloton de garde nationale, en voulant disperser la foule, la rejeta du côté des bureaux.

J'avais envoyé sur les lieux une quarantaine de citoyens solides, avec ordre de dissiper par la persuasion tous les rassemblements; et, au besoin, s'ils n'y réussissaient pas, de se replier dans la cour du journal, et de se faire passer sur le corps plutôt que d'abandonner la porte d'entrée.

Une certaine quantité de Montagnards se promenaient, d'une manière inostensible, sur la place de la Bourse, et devaient accourir à l'aide de leurs camarades au premier appel.

Il fallait, avant tout, protéger le domicile du citoyen, et ne laisser établir aucun précédent de violences. La République devait sauvegarder la liberté du journalisme, quelle que fût sa couleur, afin qu'on n'accusât point les magistrats de tolérer des égarements dangereux.

Telle fut la substance des raisons que je fis valoir aux citoyens chargés de cette mission, laissant à leur intelligence le soin d'interpréter ces principes d'ordre devant la foule, si elle voulait se porter à quelques excès.

Un agent de surveillance vint bientôt m'annoncer que les Montagnards avaient agi avec tant d'activité, en déployant toute leur éloquence populaire, qu'ils étaient parvenus à dissiper l'attroupement, sans avoir recours à la force.

Lorsque, ensuite, leurs chefs me rendirent compte du résultat de leurs démarches, ils paraissaient aussi heureux que s'ils eussent remporté une victoire sur les barricades.

M. de Girardin modifia pendant quelque temps l'acrimonie de sa rédaction, et les attroupements cessèrent.

Ainsi, à cette époque, par suite de tant de causes, la crise financière et la crise commerciale étaient dans tout leur développement. La presse réactionnaire relevait la tête et attaquait un gouvernement de six semaines avec plus d'acrimonie que les républicains eux-mêmes n'avaient attaqué le gouvernement des dix-sept années.

Les élections venaient d'être ajournées au 23 avril. La position semblait se compliquer de plus en plus. Il était grand temps d'adopter des mesures fermes et décisives. Le Peuple seul promettait son concours dévoué au Gouvernement sorti des barricades, à condition qu'on suivrait la ligne tracée par le 24 Février.

Une partie du bas clergé paraissait se rallier à la République; mais la majorité des ecclésiastiques lui était hostile, payant ainsi d'ingratitude la liberté que lui avait laissée le Gouvernement, et la sage protection accordée au libre exercice des cultes.

L'armée pouvait être acquise par des mutations dans les grades; les sympathies les plus vives en faveur de la République existaient dans les rangs des officiers inférieurs et des soldats. Ils ne demandaient qu'à marcher en faveur de leurs frères de la Pologne et de l'Italie.

Le pouvoir disposait donc d'immenses forces. Il devait, d'une part, en rassurant le crédit, ramener la confiance

et rouvrir les grandes artères des capitaux; d'un autre côté, redonner le mouvement au commerce, en y apportant son concours; faire la part du Peuple par l'organisation du droit au travail; et, enfin, comme dernier moyen, organiser des colonisations civiles pour les familles les plus nécessiteuses. La propriété du sol serait restée à ceux qui l'auraient défriché, moyennant une redevance proportionnée, qui l'aurait fait rentrer l'État dans ses premières dépenses d'instruments aratoires et de construction.

Ces colonies, bien conduites, ne peuvent que réussir. Elles auraient pour but de rappeler une partie de la population aux travaux agricoles, depuis longtemps mal dirigés et en souffrance.

Nul citoyen ne peut tomber dans une pauvreté absolue avec cinq ou six arpents de terre dont il tire production.

Le sol, industrieusement cultivé, est la véritable richesse d'un pays.

CHAPITRE XV.

La Commission du Luxembourg. — Louis Blanc et Albert. — Maîtres et salariés. — Menaces d'émeutes. — Les tailleurs et les confectionneurs. — Les cochers de fiacre. — Cinq mille boulangers. — Paris affamé. — Les forts de la halle. — Les tailleurs de pierres. — Modération des ouvriers. — Les bureaux de placement. — Le terme d'avril. — Propriétaires et locataires. — Les drapeaux noirs. — Avis du préfet de police. — Le quartier des Quinze-Vingts. — Arrangements amiables. — Brûlé vif ou pendu. — Probité du pauvre. — L'état de siége. — Le général Cavaignac et les huissiers. — L'ordre, la famille et la propriété.

Pendant que la commission du Luxembourg cherchait à régler les heures de travail et les conditions de salaire, les ouvriers traduisaient souvent leur impatience par des réunions qui prenaient quelquefois un caractère menaçant. Louis Blanc et Albert leur inspiraient une véritable confiance, et prévinrent ou calmèrent bien des agitations dangereuses. C'est en partie à leur influence qu'on dut le calme magnanime des travailleurs durant les premiers temps de la révolution.

Mais l'hostilité secrète des autres membres du Gouvernement contre le Luxembourg entourait à plaisir, d'obstacles toujours nouveaux, les deux jeunes réformateurs. Ayant à lutter dans le Conseil contre leurs collègues, au dehors contre la bourgeoisie effarouchée, par-

tout contre les difficultés d'une situation transitoire, privés de ressources financières, suffisantes dans une pareille crise, Louis Blanc et Albert étaient impuissants à guérir les misères du peuple ouvrier.

Les divers corps d'état se retournaient donc souvent vers la Préfecture et réclamaient mon intervention. D'ordinaire, j'étais assez heureux pour concilier les intérêts des maîtres et des salariés.

Parfois, l'irritation allait presque jusqu'à l'émeute, que ma police populaire et républicaine parvenait toujours à dominer.

Ainsi une rivalité, bien antérieure à la révolution, existait entre les tailleurs à façon et les confectionneurs, ceux-ci faisant aux autres une concurrence ruineuse par la réduction du prix des vêtements. Vers le commencement de mars, j'appris que plusieurs milliers d'ouvriers tailleurs se proposaient de saccager les magasins de confection. Bientôt, en effet, des rassemblements se formèrent dans les rues Montesquieu et Croix-des-Petits-Champs; les boutiques furent fermées, et l'on ne réussit à conjurer l'orage qu'au moyen de patrouilles intelligentes et de remontrances pacifiques. Il avait même fallu envoyer, comme médiateurs, de braves patriotes, ouvriers de la même profession, qui furent écoutés, et l'on n'eut à regretter ni effraction, ni violence.

Dans la grève des cochers de fiacre, après de nombreux pourparlers, tant au Luxembourg qu'à la Préfecture, entre les maîtres et les délégués, ils tombèrent enfin d'accord; et, dans un réglement publié le 13 août, on trouve le paragraphe suivant:

« Nous vous annonçons que, dans l'audience que nous avons obtenue du préfet de police, ce magistrat nous a chargés de vous recommander d'être polis, honnêtes

et complaisants envers le public, et de vivre fraternellement avec les cochers étrangers, surtout avec ceux qui sont en instance pour se faire naturaliser Français. Nous le lui avons promis.

« Vos délégués,

« *Signé* RONDINEAU, BOISGONTIER, DUTRON. »

Les ouvriers boulangers, travaillant seize à dix-sept heures par vingt-quatre, avaient réclamé en vain une juste réduction sur les heures de travail. Le 26 mars, au nombre de quatre à cinq mille, ils s'étaient mis en grève complète. Après avoir été renvoyés de l'Hôtel de ville au Luxembourg, sans obtenir de solution, ils entrèrent en fureur et vinrent s'abattre à la Préfecture, suivis des syndics qui représentaient les patrons.

Une vingtaine de garçons boulangers et les syndics furent admis dans mon cabinet, où l'on arrêta les bases d'un réglement qui devait être affiché le lendemain.

Lorsque la foule des ouvriers qui avait attendu dans la cour et les rues adjacentes, eut connaissance des premiers articles, elle se porta à quelques voies de fait contre ses délégués, en criant: A bas les traîtres! Les Montagnards empêchèrent, pour un instant, l'échange des coups. Mais la situation était grave, car ils menaçaient de ne plus faire de pain, et s'encourageaient mutuellement à aller maltraiter les maîtres boulangers.

Je descendis alors sur le perron de la cour; j'ordonnai qu'on introduisit tous ceux qui se tenaient en dehors de la Préfecture; la colère éclatait sur tous les visages.

« Vous parlez, leur dis-je, de cesser de travailler et d'affamer la capitale; vous voulez violenter les maîtres; vous déchirez la copie du réglement que vous avez de-

mandé, en accusant de trahison ceux qui viennent d'en rédiger les articles tous à votre avantage!

« Ces faits ne sont point ceux de bons citoyens!

« Sachez bien que, si vous vous ameutez, et si vous refusez votre concours, on fera du pain sans vous.

« Seulement, demain, toute la ville apprendra que vous vous êtes rendus indignes d'être républicains. La colère et le mépris de douze cent mille ames pèseront sur vous, et cette émeute de l'indignation générale écrasera la vôtre, qui est toute personnelle!

« Vous allez ravager et vous venger des maîtres!.. Êtes-vous donc des pillards et des assassins? Vous me frapperez aussi, car je dois les défendre.

« Et pourtant j'ai la conviction qu'il n'y a point d'assassins ici; je me précipiterais au milieu de vous sans crainte!

« Vous accusez vos délégués de vous trahir, et moi aussi je suis traître envers vous! car aussi bien qu'eux j'ai concouru au réglement qui réduira les heures d'un travail pénible, et vous produira un salaire plus large.

« Ce réglement est tout prêt; mais pour votre dignité, pour la dignité de la République, il ne paraîtra que le mois prochain: vous ne voudriez pas que nos ennemis pussent dire que la force a remplacé la justice; votre cause est belle, tâchez de vous mettre à la hauteur de citoyens sages et laborieux, et la République apportera tous ses soins à alléger vos maux. »

Ce discours, dont je ne donne ici que la substance, fut suivi d'un tonnerre d'applaudissements, du cri mille fois répété de: Vive la République! et enfin de la promesse solennelle de reprendre le travail avec calme.

En effet, il n'y eut plus de discordes dans la corporation des boulangers, et Paris ne manqua jamais de pain.

Les forts et les porteurs à la halle, quoiqu'ils eussent, dès le principe, accepté ma juridiction, furent aussi très-difficiles à satisfaire. Pendant un mois, ils mirent ma patience à l'épreuve. Les *forts*, proprement dits, au nombre d'environ une centaine, ont divers priviléges. Les *porteurs*, moins rétribués qu'eux, sont plus de quinze cents. Ils réclamaient donc, pour cent des leurs, l'accès dans la corporation privilégiée. De part et d'autre on ne pouvait s'entendre. Comme c'étaient de braves gens, je voulais les contenter autant que possible, et je leur fis accepter, de guerre lasse, un réglement qui servait au moins les intérêts de la majorité.

L'affluence des ouvriers mécontents était presque permanente à la Préfecture. C'étaient les ouvriers des chemins de fer, en lutte avec les ouvriers étrangers; c'étaient les tailleurs de pierres et les carriers de Montrouge, de la Villette, de Montmartre. C'était Paris et la banlieue qui exigeaient l'organisation du travail, l'intervention de la République dans l'industrie, et le soulagement du prolétariat.

Il fallait prier, menacer, pour empêcher l'émeute. Mais enfin tout s'apaisait, grâce à quelques concessions des maîtres et à la modération des travailleurs.

Une cause de discussions très-fréquentes, avaient toujours été les bureaux de placement, qui prélevaient une prime onéreuse sur les corps d'état, tels que cuisiniers, restaurateurs, boulangers, cordonniers et coiffeurs. Je supprimai, par ordonnance, toutes ces exploitations de l'ouvrier.

Mais la crise qui menaça le plus la tranquillité de certains quartiers et la bonne harmonie entre les citoyens, fut celle des loyers, au commencement d'avril. Le terme approchait. Comment payer, quand on n'avait rien reçu, quand le travail avait cessé dans presque tous les

chantiers, quand la population qui vit au jour le jour, avait eu à peine de quoi se nourrir?

L'émoi était grand dans les faubourgs et dans les rues habitées par les *classes laborieuses*. Des gens malintentionnés excitaient encore à ne point s'acquitter envers les propriétaires. Des rassemblements nombreux s'agitaient en tumulte; et, sur certaines maisons, on avait placé des drapeaux noirs.

Je n'étais pas sans inquiétude. Je dus prendre des mesures promptes et efficaces, et je commençai par cet avis public, qui fut généralement approuvé:

AVIS CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES.

« Paris, le 27 mars 1848.

« Le préfet de police,

« Informé des menaces proférées par plusieurs personnes contre les propriétaires qui refuseraient de faire remise à leurs locataires dans le besoin, du montant de leurs loyers devant échoir en avril prochain, croit devoir inviter ses concitoyens à respecter tous les droits.

« Les propriétaires, comme tous les citoyens, ont à supporter les charges qui pèsent sur chacun. Comment pourraient-ils le faire, si les loyers, sur lesquels ils ont dû compter ne leur étaient point payés?

« Le contrat qui lie actuellement les propriétaires et les locataires doit être respecté, et il faut que la population entière soit bien pénétrée que l'autorité veillera à la sécurité de tous et réprimerait, au besoin, les désordres que quelques malintentionnés cherchent à susciter.

« Sans aucun doute, le bon sens public rendra inutile le recours à cette extrémité.

« *Le préfet de police*,

« CAUSSIDIÈRE. »

En même temps, je déléguai, dans les faubourgs Saint-Martin, du Temple, Saint-Antoine, Saint-Marceau, dans le Marais et ailleurs, plusieurs officiers, chargés de concilier pacifiquement les propriétaires et les locataires. De part et d'autre, ces démarches furent bien accueillies, et nos républicains rapprochèrent heureusement les riches et les pauvres.

Dans le quartier des Quinze-Vingts, le commandant Caillaud rencontra plus de difficultés. Le marché Noir était couvert d'une foule immense. Des drapeaux sinistres flottaient aux portes des propriétaires. Les ouvriers étaient si exaltés, que le commandant dut laisser sa troupe à l'écart et se mêler seul au milieu des groupes.

Il exigea d'abord que les drapeaux fussent enlevés et lacérés; et, après trois heures d'efforts, il décida enfin des arrangements amiables, et, dans les deux partis, on se serra la main, en criant: Vive la République!

Mais la bourgeoisie avait été vivement impressionnée, et la terreur régna, durant quelques jours, dans les maisons des propriétaires menacés.

Le commandant Caillaud cite, dans son rapport, une malheureuse femme de soixante-cinq ans, qui voulait se brûler vive, pour échapper, disait-elle, à la *pendaison*. Son mari, et quelques parents avaient été obligés de la garder depuis le matin.

La probité naturelle du pauvre aida à terminer cette affaire, que j'ai toujours considérée comme une des plus délicates et des plus importantes pour l'ordre public.

Aujourd'hui sous le bienheureux état de siége, les huissiers saisissent et vendent le chétif mobilier du pauvre. Ils jettent sur le pavé des familles dépouillées et misérables. C'est ce que le général Cavaignac appelle défendre l'ordre, la famille et la propriété!

Je laisse à juger de la sympathie que ce système fraternel excite dans le cœur des malheureux.

CHAPITRE XVI.

Convocation des commissaires de police. — Discours sur l'union des citoyens. — Les factieux incorrigibles. — Peuple et bourgeoisie. — Rappel à la fraternité. — La commission d'enquête. — Retour vers le passé. — M. Odilon Barrot et les banquets. — M. Bauchard et la commission d'enquête. — Adresse des commissaires au préfet. — Les royalistes et le républicain. — Mutations. — Personnel du cabinet. — M. Allard. — Les agents de sûreté. — Travestissements. — Les mouchards politiques. — Charles Marchal et M. Crémieux. — Le numéro 580. — Un million pour assassiner le duc de Bordeaux. — Indignation de M. Delessert. — Brochure contre Louis-Philippe — Les gardiens de Paris. — Les policemen de Londres. — La baguette magique. — Le caractère français. — Le vrai Cavaignac. — Émancipation de l'homme. — Le faux Cavaignac et le socialisme. — Les ex-sergents de ville. — M. Marrast. — Tentative d'escamotage. — Bonne foi du maire de Paris. — M. Ledru-Rollin. — *Le Constitutionnel.*

Dès le mois d'avril, la Préfecture, malgré les embarras de la nouvelle position que lui avait créée la révolution de Février, fonctionnait régulièrement, comme mécanisme administratif et comme influence morale. Les affaires étaient expédiées avec exactitude et célérité; ainsi, en trois semaines, on délivra plus de huit mille demandes en naturalisation, exigées par le décret relatif aux élections générales. Ainsi, les moyens de conciliation, d'autant plus efficaces qu'on a en main la force

pour sévir, étaient toujours employés avec succès par mes agents. Chaque division apportait la même intelligence et la même activité dans les attributions de son ressort.

Seuls, les commissaires de police, dont la magistrature importante et difficile devait surtout activer cette impulsion nouvelle, montraient quelque hésitation. Il fallait les rassurer et faire appel à un bon vouloir dont la plupart ne manquaient pas.

Je les convoquai vers la fin d'avril; il en vint quarante-cinq sur quarante-huit.

L'allocution que je leur adressai fut peut-être la plus sage et la plus concluante qu'ait pu m'inspirer le génie de la République. Je leur fis entrevoir la nécessité d'une surveillance incessante, pour mettre le Peuple en garde contre les excitations de ses ennemis. Je leur dis que tous ces projets de destruction et d'incendie, qui entretenaient l'inquiétude, n'étaient point dans le cœur de l'ouvrier, mais seulement dans la tête de quelques incorrigibles factieux; qu'on en aurait raison, par de pacifiques remontrances, et que nous devions être les tuteurs et non les oppresseurs du Peuple.

Je leur recommandai aussi d'inviter la bourgeoisie à la prudence et à la modération dans ses actes et ses propos vis-à-vis des travailleurs.

Ainsi donc, ce discours prescrivait tout à la fois la fermeté et l'exactitude dans les devoirs, l'emploi de moyens conciliants pour calmer des hommes aigris par le malheur, et le rappel des classes privilégiées à la fraternité envers les classes souffrantes.

Sur la déposition du sieur Troessard, qui, après avoir été révoqué, était venu me proposer des rapports secrets que je n'acceptai pas plus que ses services de commissaire de police, la commission d'enquête a voulu

incriminer cette péroraison en lui donnant une fausse couleur. Puisqu'on faisait un retour vers le passé, il eût été plus rationnel d'incriminer les discours de M. Odilon Barrot dans les banquets. Il est vrai que le patron de M. Bauchard faisait partie de la commission d'*iniquité*. Si la passion politique n'eût point remplacé tout esprit de justice, on aurait pu se convaincre, par la lecture de la pièce suivante, de la pureté de mes intentions :

« Citoyen préfet,

« Votre accueil à la manifestation que nous avons été si heureux de vous faire nous a pénétrés de reconnaissance.

« Nous vous dirons la vérité toujours, parce que nous savons que nous nous adressons à un homme de cœur. Nous concourrons avec vous à faire aimer la République.

« Il y a du dévouement, du courage et du cœur dans vos subordonnés ; ils s'efforceront de chercher tout ce qui tend à la fraternité véritable : ce sont vos intentions, nous les remplirons.

« Vous nous trouverez dévoués au pays, le jour où le gouvernement de la République sera menacé ; soyez sûr que nous parlons avec conviction.

« Nous sommes fiers de servir sous les ordres d'un homme capable d'entendre la vérité, quelle qu'elle soit, et qui apprécie fort peu les qualités de courtisan.

« Nous vous aimerons !

« Paris, ce 29 avril 1848.

« *Les commissaires de police délégués de leurs collègues.*

« A. Gabet, Gille, Yver *et* Dussaux, Bruncamp, Biurlet, Desvignes, Panniers, Choyeux *et* Lalmand ; Bravieux, Ruonnie. »

Une autre lettre, datée du 23 août dernier, signée par MM. Nusse et Jennesson, contenait ceci :

« L'impression que nous avons reçue de vos paroles était de conseiller à la population, par l'entremise des commissaires de police, de se faire des concessions mutuelles, et surtout de s'abstenir de tout ce qui pourrait amener de l'irritation de part et d'autre. »

Plusieurs commissaires de police m'offrirent aussi de déposer en faveur de mes loyales intentions.

A quoi bon? Les royalistes Odilon Barrot, Bauchard et autres, voulaient à tout prix frapper le républicain; seront-ils en droit, plus tard, d'en appeler à la clémence du Peuple?

Tous les services, réorganisés dès le 25 février, avaient subi peu de mutations. Un petit nombre d'employés prend une part active à la politique. Le personnel du cabinet fut seul renouvelé entièrement.

Si j'étais resté à la Préfecture, je n'aurais fait que des changements motivés par incapacité ou malversation. Je me proposais de témoigner ma gratitude à M. Allard, en lui attribuant la délégation d'un commissariat; car, dans ces moments difficiles, il avait retrouvé toute l'ardeur de ses beaux jours. L'utilité de ses brigades de sûreté est incontestable. Avant Février, ces hommes, chargés le plus souvent d'opérations périlleuses, n'étaient pas plus de quarante à quarante-cinq; à mon départ, on en comptait le double. Avec une centaine d'agents actifs et les autres moyens de police indiqués par l'expérience, on peut arriver à la sécurité complète de la ville.

Ces agents de sûreté doivent être forts, perspicaces, rusés, habiles à tous les travestissements. J'en ai vu se déguiser avec tant d'adresse qu'il devenait impossible à leurs proches de les reconnaître. Ils acquièrent par l'exercice de leurs fonctions la persistance et le flair du li-

mier; ils prennent goût à une arrestation, comme d'autres à une partie de plaisir. Toute entreprise dangereuse est pour eux une bonne affaire. Aux yeux des hommes de sens, ils sont couverts par l'utilité de leurs actes, tandis que le mouchard politique est méprisé et exécré de tous.

Que de rapports figurent aux archives, dont les auteurs sont constamment à vous serrer la main, et mériteraient qu'on brisât la leur, comme dans un étau!

Les agents politiques fréquentent beaucoup la salle des pas perdus de l'Assemblée nationale. Quelques-uns sont décorés. Ils cherchent à se lier avec les représentants républicains et recueillent perfidement les milliers de propos qui s'y tiennent pour ou contre le Pouvoir. Ils m'obsédaient sans cesse, et je dus souvent leur faire comprendre qu'ils étaient à jour, et même indiquer à quelques-uns leur numéro d'ordre.

Un des plus effrontés, Charles Marchal, arrêté après les événements du 15 mai, se fit conduire chez M. Crémieux et fut relâché lorsqu'il eut décliné sa qualité de mouchard. Il se promenait toujours dans la salle des pas-perdus, s'introduisant familièrement dans toutes les conversations.

Un jour il m'accosta pour causer.

— Vous êtes Charles Marchal, lui dis-je?

— Oui, répondit-il.

— Vous êtes le n° 580; débarrassez-moi de votre présence.

Je prévins M. la Rochejaquelein, quelques jours après, des fonctions de cet estimable citoyen qui cherchait à le *moutonner*.

Sous Louis-Philippe, Charles Marchal avait offert ses services à M. Delessert, alors préfet de police; il demandait un million pour assassiner le duc de Bordeaux.

« J'ai de l'éducation, écrivait-il, et du liant; je me présenterai à lui avec un grand train, avec un luxe aristocratique, et je finirai par pénétrer dans son intimité. Le hasard et mon courage feront le reste. »

Je lus, en marge de cette lettre, l'apostille suivante, de la main de M. Delessert :

« Si ce misérable reproduit sa demande, mettez-le en arrestation. »

Si je fais cette révélation, c'est que Charles Marchal avait eu l'impudence de solliciter l'emploi de secrétaire à la Préfecture, et de demander à l'Assemblée nationale une pension, comme ancien détenu politique ayant rendu des services à la cause républicaine. Effectivement, il a été condamné à la prison pour une brochure contre Louis-Philippe, et son procès révéla qu'il était à la solde de la cour. Cette attaque inqualifiable contre son royal protecteur avait été déterminée par le refus d'une somme d'argent.

Pour compléter la police de sûreté, il fut question, vers ce temps-là, d'instituer des gardiens de Paris, à l'instar des policemen de Londres. Le projet en avait été soumis par le ministre de l'intérieur au Gouvernement, qui l'avait adopté.

M. Ledru-Rollin me confia donc le soin de cette organisation qui entrait dans mes vues de police conciliatrice. J'en chargeai M. Elouin, chef de la police municipale, qui alors montrait beaucoup de zèle et me faisait mille protestations de dévouement. Depuis ma sortie de la Préfecture, son dévouement pour moi s'est traduit en une surveillance insidieuse et acharnée.

Le nombre des gardiens de Paris fut arrêté à deux mille. Ils devaient être payés 1,200 francs par an; les brigadiers, 1,500 francs. Un costume simple fut adopté: seulement, on substitua un demi-briquet à la baguette

magique du policeman; car ce symbole de la loi aurait pu être tourné en ridicule par l'esprit sarcastique du Peuple; et d'ailleurs nos allures sont moins pacifiques que celles de nos voisins d'outre-mer.

De ce côté-là, notre civilisation est très en retard. Le caractère français ne se plie pas volontiers sous l'autorité de la loi, représentée jusqu'ici par la monarchie. Mais un temps viendra sans doute où les vrais représentants de l'ordre social n'auront plus besoin de l'emploi de la force pour faire exécuter leurs mandats. Alors, comme le disait le vrai Cavaignac, notre ami Godefroy, au lieu de perdre son temps à garder des murailles avec un fusil au bras, chacun, à tour de rôle, sera appelé à surveiller des machines qui affranchiront le bras de l'homme. Les applications politiques du Cavaignac existant ne nous prédisposent guère aux théories socialistes de son frère.

Au bout de quelques jours, plus de quatre mille hommes demandaient à garder Paris. Une commission nommée pour examiner leurs titres devait admettre de préférence les patriotes ayant souffert précédemment pour leurs convictions politiques. Les dossiers judiciaires des solliciteurs devaient être purs de toute condamnation. Aucun ex-sergent de ville ne pouvait faire partie de cet honorable corps.

Nous avions déjà quelques centaines de gardiens de Paris, admis par la commission; leurs costumes étaient commandés, et un certain nombre d'entre eux fonctionnaient auprès des commissaires de police, lorsque j'appris que M. Marrast avait fait ouvrir des bureaux à l'Hôtel de ville, dans lesquels on formait également cette organisation en double. M. Marrast savait pourtant qu'elle était du ressort de la police municipale, et qu'on y travaillait sans relâche.

Digitized by Google

Je dus mettre ordre à cette tentative d'escamotage, en publiant que je ferais arrêter et punir, conformément au code civil, quiconque parattrait sur la voie publique en usurpation de fonctions.

Bien déterminé à sévir rigoureusement, je transmis cet ordre aux commissaires de police.

En même temps, j'annonçai ma résolution au ministre de l'intérieur, qui dut s'expliquer sur cette affaire avec M. le maire de Paris. M. Marrast argua de son ignorance; il avait cru que les gardiens de Paris devaient dépendre de son administration. Il ne paraissait point disposé à céder sur son prétendu droit. La discussion fut vive. La prétention erronée de M. Marrast y fut traitée de mauvaise foi, et le ministre vint m'annoncer que le corps des gardiens de Paris resterait, comme de juste, dans les attributions de la Préfecture de police.

L'idée mère de cette organisation émanait de Ledru-Rollin; car il comprenait aussi qu'il était temps d'en finir avec les allures brutales des sergents de ville, et qu'il était nécessaire d'établir un réseau de sûrcté pour envelopper la ville dans toutes ses parties. Une police de gardiens, bien faite, tout en rendant les vols et méfaits presque impossibles, serait également très-puissante à prévenir les émeutes. L'agitation populaire, lorsqu'elle n'est pas à l'état réel d'insurrection, est facile à calmer par des moyens pacifiques. Pour mon compte, je n'en ai pas employé d'autres pendant près de trois mois, et j'ai toujours réussi.

La Préfecture de police, en effet, avait obtenu de tels résultats pour la sécurité publique, que tout le monde fut forcé de me rendre justice, et *le Constitutionnel* lui-même, dont les rédacteurs, à coup sûr, ne sont pas de mes amis, publia, le 9 avril, la note suivante:

« Chaque jour, les rues de Paris deviennent plus tranquilles. On n'y voit plus de promenades, drapeau et tambour en tête; plus de pétards, plus de chants inattendus au milieu des rassemblements. Des étalagistes n'encombrent plus les rues fréquentées et n'entravent plus la circulation. Nous félicitons sincèrement le citoyen Caussidière de ces progrès très-marqués vers l'ordre public. Qu'il persévère, et il contribuera, plus qu'on ne pense, à ranimer la confiance et le crédit. »

CHAPITRE XVII.

Revue de la révolution depuis Février. — Ne nous laissons pas voler comme en 1830! — Désunion du Gouvernement provisoire. — Roi et régence. — Faut-il la République? — Abolition du timbre et des Lois de Septembre. — La presse, les clubs et les ouvriers. — Le droit au travail. — Décret du 25 février. — Scène orageuse. — Le ministère du progrès. — MM. Garnier-Pagès et Lamartine. — M. Arago et ses cheveux blancs. — Invention de M. Marrast. — Il offre un palais aux ouvriers. — La Commission du Luxembourg. — Franchise de M. Lamartine. — Le décret des travailleurs. — C'est bien fort! — Louis Blanc et Albert. — La place des pairs de France. — Réduction des heures de travail. — Les ateliers nationaux. — M. Marie imite Pénélope. — Mesures financières. — La Banque, les forêts de l'État, les droits d'octroi. — L'impôt des 45 centimes. — Protestation de Dupont (de l'Eure). — Réponse de M. Garnier-Pagès. — Le Gouvernement et l'armée. — M. Cavaignac et sa campagne de juin. — Politique extérieure. — Le manifeste de M. de Lamartine. — Les massacres de Milan et de Vienne. — La loi électorale de M. Cormenin. — Le suffrage universel. — La vieille constitution. — De faute en faute. — Quatre mois après février.

La révolution de Février, faite par le Peuple et pour le Peuple, n'avait pas gardé longtemps le caractère de son origine. Quoique le Peuple vainqueur eût répété sans cesse sur ses barricades et autour des dictateurs improvisés: « Ne nous laissons pas voler comme en 1830! » il avait été facile de prévoir, dès les premiers jours de la République, que les intrigues perfides des

faux républicains et de la bourgeoisie la pervertiraient peu à peu.

En effet, la composition du gouvernement provisoire était si hétérogène, que la lutte commença dès le 24 février, entre les deux partis bien distincts, réunis à l'Hôtel de ville par l'élection du Peuple et par l'élection de la Chambre des députés. Ceux qui venaient de la Chambre, excepté Ledru-Rollin, ne songeaient point à la République, et ils furent très-surpris d'entendre, sur la place de Grève, le cri unanime des combattants; car la plupart espéraient clore la révolution par une régence, et peu s'en était fallu, comme on sait, qu'ils n'eussent proclamé roi le comte de Paris, au palais Bourbon.

La discussion fut donc extrêmement violente sur ce premier point, déjà décidé au dehors par le pouvoir véritable. MM. Arago et Dupont (de l'Eure) surtout s'opposèrent avec énergie à la proclamation de la République. Les autres hésitaient et se retranchaient derrière MM. Dupont (de l'Eure) et Arago, pour résister à MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon et Albert; si bien que la première parole du Gouvernement révolutionnaire fut une réticence et presque une trahison. Le manifeste, affiché partout et publié dans le premier numéro du *Moniteur* républicain, se contentait de déclarer que le Gouvernement provisoire voulait la *forme* républicaine, *sauf* à renvoyer à une assemblée la décision suprême.

Mais la majorité du conseil fut contrainte de céder, dès le lendemain, à l'unanimité populaire, et la République fut proclamée officiellement par un nouveau décret.

Il en fut ainsi durant toute l'existence du Gouvernement provisoire, qui commença toujours par contrarier le sentiment plébéien et finit quelquefois par se laisser entraîner.

Ainsi, durant plusieurs jours, le ministre des finances, Garnier-Pagès, sous prétexte de nécessité pécuniaire, refusa l'abolition du timbre, l'abolition des cautionnements, tout en promettant la liberté de la presse. Il fallut attendre jusqu'au 5 mars que l'opinion publique imposât au Gouvernement l'abolition du timbre, et jusqu'au 7 mars, l'abolition des Lois de Septembre!

C'était la presse, en effet, que la contre-révolution redoutait le plus, — avec les clubs — et avec les exigences du Peuple pour l'organisation du travail. La réforme sociale fut, quoi qu'on en ait dit depuis, le caractère saillant de la révolution de Février, et, dans les vingt-quatre heures de la victoire, le Gouvernement fut obligé de proclamer solennellement le droit au travail :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Paris, 25 Février 1848.

« Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens;

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

« Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir à la liste civile. »

C'est à cette occasion du problème du travail, dressé tout à coup sur les barricades, qu'eut lieu dans l'intérieur du Conseil une des scènes les plus orageuses, où se dessinèrent avec netteté tous les membres du Gouvernement.

Le Peuple ne se contentait pas de la déclaration sommaire du droit au travail, et il en réclamait immédiatement l'application.

Les divers corps d'état, avec leurs bannières portant pour devise: égalité, abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, se présentèrent à l'Hôtel de ville. Leurs délégués, introduits dans une salle, formulèrent ainsi leur demande: « Un ministère du travail, c'est-à-dire un ministère du progrès. »

Le Peuple attendait en bas, avec des fusils, dans une attitude calme, mais déterminée.

Le Conseil se mit donc à délibérer. MM. Garnier-Pagès et Lamartine se prononcèrent avec une extrême violence contre la prétention des ouvriers, et se retranchèrent derrière une réserve générale sur laquelle s'engagea d'abord la discussion. Ils soutenaient que le Gouvernement provisoire devait bien se garder de résoudre une question quelconque; qu'il n'avait ni le droit, ni le devoir, ni le pouvoir de faire quoi que ce fut; qu'il fallait laisser tout aux décrets d'une assemblée nationale, et que leur dictature devait se borner au rôle d'un simple commissaire de police.

Louis Blanc, au contraire, affirmait qu'ils avaient pour mission de transformer le plus possible l'ancien régime, et d'instituer dès lors la révolution politique et sociale; que l'assemblée future ferait son œuvre à son tour; mais que la dictature dont le Peuple les avait investis leur avait conféré le pouvoir constituant; que la révolution avait été faite par et pour les travailleurs et qu'on devait immédiatement proclamer l'abolition du prolétariat, et fonder le ministère le plus important de la République, le ministère du travail.

Il offrait, d'ailleurs, sa démission, si le Gouvernement repoussait le vœu du Peuple.

Alors, M. Arago, s'adressant à son jeune collègue:

— Moi qui vous ai servi de père, dit-il, je vous en conjure, au nom de mes cheveux blancs, renoncez à

cette idée de l'organisation du travail et ne vous séparez pas du Gouvernement provisoire... Vous voulez donc nous faire égorger!

Le Peuple était toujours en bas, attendant la réponse de ses dictateurs.

Durant ce temps-là, MM. Garnier-Pagès et Marrast avaient causé ensemble dans un petit coin et inventé une sorte de concession banale, qui leur parut sans doute de peu de conséquence.

Au lieu d'un ministère, dit l'un d'eux, créons une commission d'étude qui approfondira la chose et fera patienter le Peuple. Un ministère implique l'action. Une commission spéciale préparera seulement des matériaux pour l'avenir.

On proposa à Louis Blanc la présidence de ce comité sans pouvoir, sans budget, sans initiative.

Il refusa avec fermeté, insistant pour qu'on donnât satisfaction au Peuple.

M. Arago renouvela ses prières et s'offrit comme vice-président.

M. Marrast offrit un palais.

Louis Blanc refusait toujours, et le Peuple s'impatientait en bas avec ses fusils.

Quelques autres membres intervinrent encore, et il fut enfin convenu qu'on créerait la Commission des travailleurs, siégeant dans le palais du Luxembourg, avec Louis Blanc pour président, et pour vice-président Albert, l'ouvrier.

Alors on introduisit de nouveau les délégués du Peuple, et, après les avoir entendus, M. Lamartine, déclarant que, pour sa part, il n'avait jamais rien compris au socialisme, leur annonça cependant la résolution du Gouvernement provisoire et la fameuse Commission des travailleurs au lieu d'un ministère du progrès.

Le lendemain, le décret de cette institution sociale fut rédigé par Louis Blanc. C'est la plus belle page de la révolution de Février.

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Liberté, Égalité, Fraternité.*

« Considérant que la révolution faite par le Peuple doit être faite pour lui;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

« Que la question du travail est d'une importance suprême;

« Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

« Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au Peuple les fruits légitimes de son travail;

« Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une commission permanente, qui s'appellera *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

« Le siége de la Commission sera au palais du Luxembourg.

« ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, ALBERT, MARIE, CRÉMIEUX, DUPONT (de l'Eure), LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, LAMARTINE. »

Lorsque M. Marrast prit la plume pour signer ce décret révolutionnaire :

— C'est bien fort, c'est bien fort! dit-il.

Ce fut M. Marrast qui rédigea l'autre décret spécial, attribuant le palais du Luxembourg à la Commission des travailleurs.

Les ouvriers appelés pour constituer ce comité si nouveau, ne manifestèrent aucun étonnement, en prenant les places des anciens pairs de France. M. Arago assistait à cette installation solennelle.

La première demande des ouvriers fut pour la réduction des heures de travail et pour l'abolition du marchandage. Leurs motifs étaient pris surtout dans cette considération de fraternité, que plus la journée est longue, moins on emploie d'ouvriers, et que les ouvriers occupés enlèvent ainsi un salaire qui pourrait se partager entre un plus grand nombre de travailleurs. Ils critiquaient encore le travail excessif comme étant un obstacle à leur éducation et au développement intellectuel du Peuple.

On connaît l'histoire du Luxembourg, où les ouvriers montrèrent tant de raison et de calme, Louis Blanc et Albert tant de dévouement. Outre les services qu'elle a rendus dans cette période révolutionnaire, la Commission du Luxembourg a eu l'honneur d'inaugurer la ques-

tion sociale et de préciser fermement le caractère de la nouvelle République.

Presque en même temps, le Gouvernement provisoire décrétait les ateliers nationaux, peut-être comme un contre-poids au Luxembourg.

C'est M. Marie, en sa qualité de ministre des travaux publics, qui organisa les ateliers nationaux. C'est lui aussi qui, comme membre de la Commission exécutive, en a provoqué la dispersion. Car la plupart de ces hommes se sont empressés de défaire eux-mêmes le peu qu'ils avaient fait sous le commandement populaire.

Les mesures de finances, si incomplètes et si timides, parfois si contraires au sentiment démocratique ou aux destinées de la révolution, provoquaient surtout les discussions les plus vives.

C'était la Banque dont M. Garnier-Pagès défendait l'existence et qu'il favorisa par plusieurs décrets. C'étaient les forêts de l'État que le ministre des finances voulait vendre ou raser, sans souci du déboisement de la France. C'était l'impôt sur la consommation des pauvres, les droits d'octroi sur le vin ou sur la viande, dont la majorité du Gouvernement exigeait le maintien. C'était enfin le funeste impôt des 45 centimes, qui devait aliéner à la République la population des campagnes.

Louis Blanc, Albert, et Dupont (de l'Eure) protestèrent seuls contre cette charge exorbitante, imposée aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ils demandaient, au moins, la fixation d'une limite, au-dessous de laquelle l'impôt ne fut pas appliqué. M. Garnier-Pagès répondait, qu'en pratique, on ne ferait pas payer les pauvres, mais qu'il ne fallait pas épouvanter les riches.

Une des préoccupations principales du Gouvernement était encore la force militaire. Il regrettait que l'armée

ne fût plus sous sa main, mais il flattait les chefs; et dès le 28 février, il élevait comme par pressentiment, au grade de général de division, M. Cavaignac, appelé, bientôt après, au ministère de la guerre. Dès le 25 février, il avait créé la garde mobile, pour enrégimenter et discipliner les gamins des barricades.

L'armée cependant était toujours éloignée de Paris. On avait bien dit dans une proclamation aux soldats:

« La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle, et à vous glorifier devant ses ennemis. »

Mais la majorité contre-révolutionnaire de l'Hôtel de ville n'aurait pas été fâchée d'avoir la protection de quelques régiments, et, petit à petit, elle rapprochait des troupes de la capitale, malgré l'opposition de la presse et des clubs.

On a vu, en juin et depuis, les glorieux services que la Commission exécutive et l'État de siége ont demandés à l'armée, et combien les soldats français employés par M. Cavaignac ont à se réjouir devant la liberté!

La question extérieure fut aussi perfidement conduite que les autres par le Gouvernement provisoire. Les esprits clairvoyants comprirent vite, après l'éloquent manifeste de M. Lamartine, que l'inaction de la République française perdrait la révolution en Europe. Hélas! les successeurs de M. Lamartine, exagérant encore cette politique sans courage, ont abandonné les peuples insurgés contre la tyrannie. Hélas! qui sera responsable, devant l'histoire, des malheurs de l'Italie, de l'Allemagne, de la Prusse et de l'Autriche, des massacres de Milan et de Vienne? Ce n'est pas vraiment la France révolutionnaire, mais l'indigne pouvoir, qui, comme la monarchie, a trahi la cause de l'humanité!

La plus grande faute du Gouvernement provisoire à l'intérieur, fut l'adoption du vicieux système électoral qu'il reçut des mains de M. le vicomte de Cormenin.

Si la seule conquête qu'on n'ait pas osé nous enlever est le suffrage universel, l'organisation de ce suffrage fut si faussement combinée, que ses résultats se sont trouvés au rebours du sentiment national. Le principe de la souveraineté du Peuple est adopté; mais son application est bien loin de répondre à une expression sincère et irrécusable.

Aussi, l'Assemblée constituante a-t-elle aboli, une à une, toutes les mesures populaires, imposées à l'Hôtel de ville par la première effervescence de Février.

Si le parti démocratique et social demande déjà la révision d'une constitution vieille de huit jours, il aura surtout à réviser, ou plutôt à créer une loi électorale qui assure la véritable manifestation de la souveraineté collective.

Ainsi, de faute en faute, le Gouvernement provisoire compromettait chaque jour la révolution qui lui avait confié le soin de sa destinée; indifférence ou lâcheté à l'extérieur, incertitude ou trahison au dedans, incapacité partout, il abandonnait de plus en plus une cause glorieuse pour laquelle la France avait déjà tant combattu et tant souffert!

Un mois et demi après la chute de la royauté, les royalistes, les conservateurs de l'ancien régime, les aristocrates de toute sorte, menaçaient déjà la République.

Nous arrivons au 16 avril, où pour la première fois, depuis février, la réaction reprit le dessus et contesta le caractère de la révolution démocratique et sociale. Combien lui faudra-t-il de temps encore pour ressaisir la prépondérance?

Quatre mois après Février, jour pour jour, Paris était en état de siége et la liberté abolie!

La France était courbée sous la force brutale, et les anciens ministres de Louis-Philippe allaient s'emparer des ministères républicains!

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DU 16 AVRIL AU 25 AOUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

État moral de la capitale. — M. Carlier et la police des clubs. — Ministère spécial de la police. — M. Ledru-Rollin et M. Lamartine. — La vieille école. — La police de provocation. — Émeute bonapartiste. — Le champ de blé. — Les prisonniers de Vincennes. — Vidocq employé par Carlier. — Trois *journées* pour une. — Bruits calomnieux. — Le parti royaliste. — Les candidats patriotes. — Menées réactionnaires. — Les buveurs de sang. — Nuits d'orgies. — *La Marie* et *La Martine*. — Le partage des biens. — L'épée de Damoclès. — La bourgeoisie et le citoyen Cabet. — Communistes et sans-culottes. — Les Croquemitaines à la mode. — Les modérés. — Les blancs et les rouges. — Plus blanc que toi. — Les salons aristocratiques. — MM. Cavaignac, Marrast et Sénard. — Il y a tout à craindre de ces gens-là. — Les provinces. — Trahison du Gouvernement. — L'ajournement des élections. — Les royalistes de la veille et du lendemain. — A recommencer. — Les prêtres de l'Église. — Proposition de Louis Blanc. — Les journées de Juin. — La justice et la force. — M. Lamartine et le socialisme. — Les ouvriers et les hommes d'État. — Ledru-Rollin et Blanqui. — Entrevue de Blanqui et de Lamartine. — Une *poche à fiel*, à la place du cœur. — Ledru-Rollin refuse de voir Blanqui. — La propagande par la conciliation. — Les agents secrets. — Seconde période révolutionnaire.

Aux approches du 16 avril, une foule d'éléments contradictoires et dangereux s'agitaient au sein de la population. Les devoirs du Gouvernement devenaient de plus en plus difficiles, et la surveillance de la Préfecture de police, plus impérieuse.

La Préfecture alors ne relevait que du ministère de l'intérieur. Ce qui concernait l'état moral de la capitale devait être l'objet de rapports spéciaux faits au ministère, qui les transmettait au Conseil; ils comprenaient la politique, la disposition des esprits, le mouvement des clubs, l'arrivée et le départ des étrangers de distinction, enfin, le résumé exact des faits les plus saillants.

Comme ces rapports, trop matériellement rédigés, ne peignaient point assez la physionomie intellectuelle et politique de la ville, il fut convenu que je me rendrais tous les jours au ministère de l'intérieur et que je ferais une analyse verbale de l'état des choses.

Lorsque le ministre était absent, M. Carteret le remplaçait, et M. Monier, secrétaire général à la préfecture, était mon substitut.

Jusqu'alors je n'avais eu à signaler que de sourdes menées réactionnaires, et les efforts insaisissables, mais constants, des royalistes. J'eus bientôt à accuser les tendances violentes du club Blanqui.

Déjà le ministère de l'intérieur s'était créé une police des clubs, dont M. Carlier était le chef. Ses agents s'y introduisaient en prenant les allures d'ardents patriotes; ils arrivaient quelquefois jusqu'à être secrétaires, et procuraient les procès-verbaux des séances. Je n'avais pas vu avec plaisir la division de la police, qui ne doit point être fractionnée, et qu'il faudrait plutôt constituer en ministère spécial pour l'intérieur et l'extérieur.

Toutes ces polices distinctes, s'amusant à espionner pour le compte des ministres qui les emploient, font de triste besogne. Je m'en expliquai un jour à M. Ledru-Rollin, en présence de M. Lamartine, qui me répondit:

— Ce n'est pas un mal, dans ce moment-ci, d'avoir plusieurs polices. »

M. Carlier est de la vieille école, c'est-à-dire de la police de provocation. Sa mission principale consiste à lancer des agents parmi les mécontents d'un parti, surtout chez les républicains, pour les pousser aux moyens extrêmes et préparer des *journées*. La tentative d'émeute bonapartiste, le jour où on attendait *le prince*, ressemblait fort à un de ses tours. Aux abords de l'Assemblée nationale, quelques-uns de ses agents ont été vus criant: Vive Napoléon!...

Deux ou trois jours avant le 23 juin, il fut averti qu'une quarantaine d'ouvriers des ateliers nationaux, réunis à Charenton, dans un champ de blé, avaient décidé que si on les renvoyait, ils prendraient les armes, sans s'inquiéter des *gueulards*. Ils désignaient ainsi ceux qui eussent voulu tenter la délivrance des prisonniers de Vincennes.

Dans une circonstance aussi grave, il se borna à envoyer le sieur Vidocq reconnaître la place, avec la personne qui lui dénonçait le complot. Vidocq constata, en effet par les épis foulés, que trente à quarante personnes avaient dû tenir là un conciliabule.

On voulait une journée. On en a eu trois.

Carlier était donc un nouvel ennemi de la Préfecture, à laquelle il se proposait d'enlever la police de surveillance, pour amoindrir mon autorité. Je prévis bien que cette police occulte finirait par reprendre les allures des temps passés.

D'un autre côté, on cherchait à répandre des bruits calomnieux contre moi, dans les corps de garde et parmi la population. J'acquis la certitude que cette hostilité partait de l'Hôtel de ville, où mes allures franchement républicaines étaient souvent un sujet de critique et d'antipathie.

Je redoublai de soins et d'activité, afin de ne laisser aucune prise à la malveillance.

La République, en effet, était déjà vivement menacée. De toutes parts, mes agents me dénonçaient l'espoir avoué par le parti royaliste de tourner les élections à son profit. On colportait les contes les plus absurdes sur les candidats patriotes. De nombreuses lettres de province m'entretenaient aussi des menées réactionnaires. Les membres du Gouvernement provisoire n'étaient point épargnés. On les peignait comme des buveurs de sang et des provocateurs de pillage, bien que leur conduite ne prêtât point à de semblables accusations.

Calomniez, il en restera toujours quelque chose. Ainsi, dans les campagnes, on disait que Ledru-Rollin puisait à millions..., on n'indiquait pas dans quelle caisse; qu'il passait ses nuits en orgies avec des filles déhontées, telles que « *la Marie* » et « *la Martine*, » (ces deux noms au féminin.) On ajoutait alors qu'il fallait nommer des représentants de la vieille roche, qui empêcheraient le *partage des biens*.

Ce n'est pas de la tête des vrais démocrates qu'était sortie cette utopie du partage des biens, qu'on suspendit alors, comme une épée de Damoclès, sur la tête des propriétaires.

Le mot magique, qui devait terrifier la bourgeoisie, fut emprunté par les conservateurs eux-mêmes, à une affiche du citoyen Cabet, et faussement interprété contre le parti populaire.

Les *communistes* remplacèrent les sans-culottes et devinrent les croquemitaines à la mode. Aussi, ce fut merveille d'entendre les *modérés* parlant de fusiller et d'exterminer tout ce qui était suspect de communisme. Les républicains blancs poussaient à la haine contre les rouges, en les accusant de communisme. Ils ne prévoyaient pas alors que cette accusation serait retournée contre eux — par plus blancs qu'eux.

Ainsi, dans les salons aristocratiques de Paris, MM. Cavaignac, Marrast, Sénard et consorts, passent-ils pour des républicains rouges et forcenés; et M. B...d, représentant légitimiste, disait dans une soirée, « qu'il y avait tout à craindre de ces gens-là. » C'est bien mon opinion, mais dans quel sens l'entendait-il? à coup sûr ce n'était pas dans le mien.

A Troyes, à Amiens, à Rouen, à Bordeaux, et dans quelques villes du Midi, les réactionnaires, qui n'avaient osé bouger pendant le mois de mars, relevaient la tête. Ils aigrissaient follement, par des propos injurieux, les hommes qui, après Février, avaient oublié le passé et n'avaient eu qu'un désir: fonder en commun une grande famille nationale.

Aussi, quelques clubs, et notamment celui de Blanqui, accusaient de trahison le Gouvernement provisoire, et demandaient le renvoi des élections, afin d'avoir le temps d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts et sur le choix de mandataires qui lui fussent véritablement dévoués.

L'ajournement des élections a été une grande faute. Ceux qui poussèrent au délai d'un mois ne songèrent point qu'ils perdraient en avril l'effet produit par Février, chaque révolution entraînant sa tentative de réaction.

Il est évident que si les élections avaient eu lieu le 25 mars, elles eussent amené à l'Assemblée plus de candidats démocrates. Ce retard d'un mois fut insuffisant pour instruire le peuple, qui négligea de voter dans la capitale, tandis que ses ennemis vigilants rassemblèrent toutes leurs voix, et qui se laissa circonvenir en province par les harangues hypocrites des *royalistes de la veille et du lendemain...*

La crédulité et la légèreté du peuple, non moins que son insouciance pour la conduite morale de ses affaires, sont, le plus souvent, les causes de sa perte.

Puis, il prend en haine et mépris ses gouvernants; il songe à la révolte; le pays en souffre; rien ne se conclut; tout est *à recommencer.*

Les hommes du privilége disent: de quoi le peuple se plaint-il? N'a-t-il pas le suffrage universel? N'est-il point libre de choisir ses mandataires? Et si nous sommes à l'Assemblée nationale, c'est parce que nous représentons véritablement ses intérêts.

Ce raisonnement spécieux peut être détruit facilement, mais il n'en est pas moins dangereux; car on s'en sert pour abuser la partie flottante et inintelligente de la nation.

Ainsi, les administrations et l'armée peuvent être facilement circonvenues par leurs chefs; les fabricants, les directeurs d'ateliers, peuvent influencer le vote naturel de leurs subordonnés, par des menaces de renvoi. Les *prêtres de l'Église* peuvent égarer ceux qu'ils sont chargés de conduire dans la bonne voie.

La supercherie des uns, la peur et l'aveuglement des autres, viennent fausser de la sorte la sincérité des élections.

Au lieu de temporiser, la partie démocratique du Gouvernement provisoire aurait sagement fait d'adopter la proposition de Louis Blanc: la révolution de Février, disait-il, nous impose le devoir de rédiger sans délai une constitution véritablement républicaine, qui sera présentée à la sanction d'une assemblée nationale.

Il est évident qu'une pareille constitution, en rapport avec les besoins du pays, et acclamée d'abord par le peuple, eût été ensuite votée d'enthousiasme par les élus du suffrage universel. Nul, alors, n'aurait osé attaquer l'inviolabilité des représentants, et les fatales journées de Juin n'entacheraient pas l'histoire de la France.

L'hésitation du pouvoir à réaliser des réformes indispensables, les intrigues des réactionnaires, la violence

de certains patriotes imprudents, devaient bientôt détruire l'harmonie qu'on avait cherché à établir entre toutes les classes.

Les bons citoyens, justement effrayés de la tendance des choses, prévoyant d'inévitables conflits, venaient dénoncer les espérances coupables des ennemis de la République.

En même temps, Blanqui, dans son club, continuait sa guerre haineuse contre le Gouvernement, dont il signalait, chaque soir, les allures boiteuses. Il traitait également de suspects et d'ennemis tous les démocrates qui n'approuvaient pas exclusivement ses idées et qui ne partageaient pas ses passions. Aussi, la contre-révolution ne manquait pas d'exploiter les emportements insensés de ce club, pour inquiéter la France.

Cette excitation des esprits préoccupait fortement les hommes de l'Hôtel de ville.

Moi aussi, je voyais avec douleur se multiplier des complications périlleuses. Il me répugnait de penser que peut-être bientôt la raison et la justice devraient recourir à la force.

J'invitai quelques amis dévoués, qui avaient pied dans la bourgeoisie, à lui faire comprendre combien elle avait intérêt au maintien de la paix; qu'elle ne devait point obséder le pouvoir, ni le compromettre dans une politique rétrograde.

J'en causai avec M. Lamartine, qui vint me voir. Il me manifesta, à son tour, des craintes sur les intentions du peuple. Je lui répondis qu'il le trouverait toujours magnanime, tant qu'on ne trahirait point les promesses de Février; et que j'espérais bien, à l'aide de mes amis, empêcher le peuple de se donner les premiers torts.

Je dois dire que je l'engageai avec instances à se rallier sincèrement à la minorité démocratique du Gouver-

nement provisoire, afin d'établir un équilibre si nécessaire au succès de la révolution.

Il me répondit qu'il y réfléchirait.

Nous nous trouvions fréquemment d'accord, M. Lamartine et moi, sur les questions d'ordre et d'intérêt général, quoique nos principes ne fussent pas les mêmes; car il semblait redouter l'affranchissement des travailleurs, tandis que je voulais, dans toute l'extension praticable, l'abolition du prolétariat.

Il est peu d'hommes pratiques qui aient fait une étude sérieuse des questions sociales agitées aujourd'hui dans la classe ouvrière. Les problèmes les plus neufs sont souvent discutés à fond par des ouvriers, avec une force logique qui, sans aucun doute, ferait défaut à la plupart de nos hommes d'État.

Je ne crains pas de dire que c'est un jugement trop superficiel qui condamne ou ajourne imprudemment tant de mesures impérieuses.

Je prévins aussi le ministre de l'intérieur des murmures du peuple contre les hommes de réaction, et de l'excentricité du club Blanqui, en lui témoignant que je voyais là un grand danger pour l'ordre.

J'avais reçu, le matin, la visite d'un ami de Blanqui, le nommé Flotte, dont le plus grand défaut est d'avoir le caractère aigri par les souffrances de plusieurs années de détention. Il me dit que Blanqui était d'accord avec M. Lamartine; qu'il l'avait vu plusieurs fois, et que si Ledru-Rollin voulait, Blanqui irait le visiter!....

— Pourquoi voulez-vous que j'aie une entrevue avec Blanqui? me dit Ledru-Rollin.

— Parce que ses intentions sont peut être moins mauvaises qu'on ne les suppose: quitte à le traiter en ennemi, s'il n'explique pas sa conduite.

— C'est un homme qui a une *poche à fiel* à la place du cœur, me répondit Ledru-Rollin, et si je le recevais, il irait partout se vanter de m'avoir imposé ses volontés. N'en parlons plus. »

Je n'insistai point, d'autant plus que je partageais l'opinion de M. Ledru, devant laquelle j'eusse fait d'ailleurs fléchir la mienne; en outre, j'étais déjà au courant de certaines intentions qui ne pouvaient me disposer à pactiser avec *la poche à fiel.*

Je proposai aussi au ministre, ce jour-là, de porter la garde républicaine, alors en création, au chiffre de six mille hommes, dont cinq mille à pied et mille à cheval, tous bien et dûment républicanisés, capables de faire de la propagande par la conciliation, et de repousser toute tentative de désordre quelconque. Il me répondit que le Gouvernement acceptait déjà avec peine ce nouveau corps dont on lui désignait l'esprit comme trop révolutionnaire; qu'il fallait s'arrêter là, pour le moment.

Je me contentai donc d'augmenter mon personnel d'agents secrets, et je me tins en garde.

Malgré les protestations mielleuses qu'on me faisait fréquemment, je me défiais, non d'une attaque de vive force, je l'eusse souhaitée, mais des machinations qui nous précipitèrent bientôt dans la seconde période révolutionnaire.

CHAPITRE II.

Les premiers mois de la révolution. — Dates significatives. — 24 février, 17 mars, 16 avril, 15 mai, 23 juin. — Les ouvriers au Champ de Mars. — 14 officiers d'état-major. — Étendards socialistes. — Offrande à la patrie. — Rumeurs absurdes. — Les communistes. — Les cuisiniers. — Blanqui et le comité de salut public. — Louis Blanc et Albert. — Un os à ronger. — Ledru-Rollin fait battre le rappel. — Agitation et vertige. — La place de l'Hôtel de ville. — Courtais et Duvivier. — Défilé des ouvriers. — A bas les communistes! — Invention du citoyen Marrast. — Vive Louis Blanc! vive Ledru-Rollin! — M. Garnier-Pagès et la popularité. — Dupont de l'Eure. — Abolition du prolétariat. — Le poète Lamartine. — Caractère de la démonstration du 16 avril. — A bas la révolution de Février! — Hypocrisie du Gouvernement provisoire. — Adresse des ouvriers du Luxembourg. — Rappel à la concorde. — Les vrais républicains. — La révolution est compromise.

Les premiers mois de la révolution sont marqués chacun d'une date très-significative:

24 février, 17 mars, 16 avril.

Nous verrons bientôt le 15 mai et le 23 juin!

Le 24 février avait été la victoire du peuple par les armes.

Le 17 mars, sa victoire pacifique par le calme et la raison.

Le 16 avril fut la première journée publique où la bourgeoisie réactionnaire reprit le dessus.

Le dimanche, 16 avril, à six heures du matin, les diverses corporations des ouvriers, auxquelles Février et le Luxembourg avaient donné une existence légale, étaient réunies au champ de Mars pour nommer quatorze officiers d'état-major; car, dans la nouvelle organisation de la garde nationale, le pouvoir avait voulu reconnaître la prépondérance des éléments populaires. Ainsi, outre les capitaines d'état-major, attachés aux diverses légions, on avait attribué aux ouvriers, aux étudiants, aux gens de lettres, aux artistes, un certain nombre de choix des officiers destinés au service de la place de Paris.

Les ouvriers arrivèrent donc de tous côtés, le matin, avec leurs étendards, sur lesquels on lisait, comme en février: Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! Organisation du travail pacifique! Égalité!

Les drapeaux furent plantés dans le sol, et les ouvriers se mirent à délibérer. Quelques-uns prirent l'initiative d'une collecte volontaire, en offrande à la patrie, et il fut décidé qu'on partirait du champ de Mars pour porter cette offrande au Gouvernement de l'Hôtel de ville, en même temps que le résultat de l'élection et les vœux du peuple pour la fraternité nationale et la prospérité de la République.

Pendant que les ouvriers étaient paisiblement à discuter leurs choix, les rumeurs les plus absurdes se répandirent tout à coup dans la ville, et mirent toute la population en émoi. On disait que les communistes (la bourgeoisie désignait ainsi les ouvriers réunis au champ de Mars) s'étaient emparés de l'hôtel des Invalides et y avaient mis le feu; qu'ils pillaient le faubourg Saint-Germain; qu'on se battait au fauborg Saint-Antoine; que l'Hôtel de ville était attaqué, etc.

Dans les faubourgs Montmartre et Saint-Denis, on propageait les versions les plus contradictoires et les plus

malveillantes. Les agents que j'envoyai sur les lieux me rapportèrent que les ouvriers paraissaient très-calmes, et que rien dans leurs propos ne dénotait des intentions hostiles.

Plus tard, on vint m'avertir qu'ils abandonnaient le champ de Mars et se dirigeaient, en une seule colonne, bannières en tête, vers l'Hôtel de ville. Leur nombre était évalué à quarante mille. Ils s'étaient fait précéder par une vingtaine de délégués, qui durent rassurer le Gouvernement, de la manière la plus complète.

Ce jour-là, j'avais été prévenu que les cuisiniers aussi devaient se réunir dans la cour du Louvre, et que quelques-uns avaient le projet de se porter chez certains restaurateurs du Palais-Royal. Je fis surveiller principalement ce quartier, où l'on n'eut aucune voie de fait à constater.

J'acquis la certitude que Blanqui n'était point au champ de Mars, comme on l'affirmait; et quand bien même ses meneurs eussent été parmi la foule, ils n'eussent point réussi à l'entraîner à des actes répréhensibles. Un comité de salut public n'y fut point mis en question, ainsi qu'on l'a prétendu.

Louis Blanc et Albert exerçaient alors sur le Peuple une grande influence. J'avais été à même de juger de leurs tendances toutes pacifiques ; je n'avais donc aucune crainte de ce côté.

A cette époque, les corporations ouvrières étaient complétement absorbées par l'étude de l'organisation du travail, et ne songeaient nullement à entrer en lutte avec le Pouvoir. Les ouvriers attendaient l'amélioration matérielle de leur sort, qu'on leur avait solennellement promise quand on avait peur d'eux.

C'est tellement vrai, que beaucoup de patriotes accusaient Louis Blanc de paralyser l'instinct révolutionnaire

du Peuple, en l'entretenant d'intérêts matériels seulement. Ils accusaient aussi les collègues de Louis Blanc d'avoir inventé le Luxembourg pour détourner l'attention des ouvriers, et les empêcher de contrôler leurs actes: « On a donné au Peuple un os à ronger, ajoutaient-ils, jusqu'à ce qu'on soit en mesure de le lui retirer. »

Quoi qu'il en fût, tous ces bruits effrayants et perfides avaient produit leur effet. Le ministre de l'intérieur, qui, mieux que tout autre, devait connaître et juger le Peuple, se laissa aller à la panique générale, et donna ordre de battre le rappel dans tous les quartiers. Au bout d'une heure, la capitale entière était en mouvement: les bataillons se hâtaient d'arriver de tous côtés sur la place de l'Hôtel de ville, pour former un rempart contre les prétendus ennemis de la République. Les faubourgs et la banlieue accoururent également au secours de la République en danger.

Un esprit de vertige semblait planer sur Paris.

Cependant la colonne, qui s'avançait en bon ordre le long du quai, se trouva bientôt en présence de la garde nationale et de la garde mobile, qui, considérant les ouvriers comme ennemis, leur barra le passage. Les abords de la place et du palais étaient inaccessibles, et les travailleurs inoffensifs ne purent pénétrer jusqu'au Gouvernement provisoire. Blessés de cet accueil, ils murmuraient déjà, lorsque le bruit circula parmi eux que Louis Blanc venait d'être assassiné. Ce fut seulement alors qu'éclatèrent des menaces et des imprécations.

Les généraux Courtais et Duvivier firent ouvrir un passage qui permit enfin à la colonne, venue du champ de Mars, de défiler devant les membres du Gouvernement.

Ce défilé s'effectua toutefois à grand'peine. On avait laissé devant l'Hôtel de ville une ligne de gardes natio-

naux, fort épaisse. La haie se resserrait à chaque instant, au point d'arrêter et d'empêcher la manifestation populaire, qui dura plusieurs heures.

Il est à remarquer que pendant tout ce temps-là, une cinquantaine d'individus, apostés vers les marches de l'Hôtel de ville, ne cessèrent de crier: Vive la République! à bas les communistes! cri plus ou moins répété par les gardes nationaux, et qui semblait une incrimination provoquante, adressée aux ouvriers. Cette manœuvre, dont on attribue les honneurs de l'invention au *citoyen* Marrast, produisit son effet: elle scinda le Peuple en deux camps, et ranima les haines apaisées, en apparence, avant cette malencontreuse journée. Et tandis qu'on criait ainsi: A bas les communistes! le cortége, en passant, répondait: Vive la République démocratique! vive Louis Blanc! vive Ledru-Rollin!

M. Garnier-Pagès, qui a toujours eu une passion malheureuse pour la popularité, se glissa alors entre ses deux collègues acclamés par le Peuple, et s'empara du bras de Ledru-Rollin. Celui-ci fit un geste pour le repousser:

— « Comment, mon bon, vous me refusez le bras? lui dit Garnier-Pagès.

— Si vous me tendiez plus souvent la main au conseil, répliqua Ledru-Rollin, vous auriez mieux le droit de me prendre le bras en public. »

Le Gouvernement tout entier était alors sur les marches de l'Hôtel de ville. Quelques-uns des membres descendirent au milieu de la garde nationale et du Peuple, Dupont (de l'Eure) en tête, appuyé sur le bras de Louis Blanc; puis ils remontèrent à la fenêtre de la salle du Conseil.

Et les députations se succédaient à l'Hôtel de ville. C'étaient de nouvelles députations d'ouvriers, venant at-

tester que le Peuple voulait la République démocratique et sociale, l'abolition du prolétariat, l'organisation du travail et de l'association; c'étaient des émissaires de la banlieue qui offraient leur concours au Gouvernement provisoire. Et le citoyen Lamartine, qui tint longtemps la parole au milieu de cette crise, répondait que « aucune division possible n'existait entre les membres du « Pouvoir; » ajoutant, un peu plus bas, que « l'indivisibilité du Gouvernement provisoire devait être la conquête civique de cette magnifique et *unanime* manifestation. »

Là, en effet, était le caractère de la démonstration du 16 avril. Le sentiment du Peuple, sinon son projet, était opposé à la majorité contre-révolutionnaire du Gouvernement, qui appela à son aide la garde nationale, grâce à la connivence inexplicable du ministre de l'intérieur.

M. Ledru-Rollin ayant fait battre le rappel, tous les ennemis de la révolution trouvèrent l'occasion excellente pour venir protéger leurs complices de l'Hôtel de ville; et c'est ainsi que la bourgeoisie de la garde nationale cria toute la soirée: « A bas les socialistes! » c'est-à-dire: « A bas la révolution de Février! » tandis que le Peuple criait: « A bas le prolétariat! »

Aussi le 16 avril fut-il surnommé la *journée des dupes.*

La réaction seule y trouva son compte.

Ce qui n'empêcha pas le Gouvernement provisoire de comparer, le lendemain, dans ses proclamations, la journée bourgeoise du 16 avril à la journée populaire du 17 mars.

On lisait dans la proclamation du 17:

« Le 16 avril n'a fait qu'ajouter une consécration à ce qu'avait si puissamment inauguré le 17 mars. De

même que le 17 mars, le 16 avril a montré combien sont inébranlables les fondements de la République. Citoyens, *l'unité du Gouvernement provisoire* représente l'unité de la patrie. C'est ce que vous avez compris; grâces vous en soient rendues! »

Effectivement, il y avait dans la nation la même harmonie qu'à l'Hôtel de ville: une scission profonde, hélas! entre les deux classes de citoyens; — l'anarchie!

Il est manifeste, d'après ces aveux et ceux de M. Lamartine, dans ses éloquents discours aux députations, que le 16 avril fut provoqué et exploité par la majorité réactionnaire du Gouvernement, et servit à sa consolidation.

Et cependant, le lendemain, les ouvriers du Luxembourg protestèrent par une adresse publique. La presse et l'opinion interprétèrent de mille façons cette journée énigmatique, et le Gouvernement lui-même, le 18 avril, fut obligé de rappeler à la *concorde* les citoyens des diverses classes, recommençant, depuis deux jours, de déplorables hostilités.

Les vrais républicains, les partisans de la République démocratique et sociale, ne se trompèrent point, cependant, sur la signification du 16 avril et sur la fatalité de ses conséquences.

Ils comprirent, à ce moment, qu'on trahissait la révolution, et que la destinée de la République était compromise.

CHAPITRE III.

Paris en deux camps. — Le 17 avril. — Les corps de garde. — Le 18 avril. — On bat le rappel. — Le ministère de l'intérieur. — L'état-major. — L'épidémie de la peur siége à l'Hôtel de ville. — Contes sur les communistes. — Saturnale de fusils. — Patrouille préfectorale. — 40,000 hommes. — Blanqui introuvable. — M. Cabet. — Les généraux Courtais et Duvivier. — Proclamation sur le rappel. — Les gardes nationaux poursuivent les ouvriers. — Arrestation de Flotte. — La blouse et l'habit. — Suis-je communiste? — La peine de mort. — Respect à la propriété. — Discordes sociales. — Décrets populaires. — Abolition des droits sur la viande et sur les boissons. — Impôt somptuaire. — Inamovibilité de la magistrature. — M. Barthe destitué. — 65 généraux à la retraite. — Hypocrisie et intrigues. — Serment et trahison de Louis XVI. — Conspiration contre la République.

La journée du 16 avril, outre qu'elle scinda la population en deux camps, amena beaucoup d'actes agressifs contre les communistes, ou autres citoyens portant la blouse de l'ouvrier. Le lendemain se passa en propos violents, tenus dans les corps de garde et sur les boulevards, en provocations de toute sorte. Néanmoins, l'ordre matériel ne fut pas troublé, et l'on pouvait présumer que cette émotion étant dissipée, les choses allaient suivre leur allure habituelle, lorsque le 18, dès six heures du matin, le rappel fut battu dans les rues.

Paris ressembla en un clin d'œil à une ville assiégée.

J'envoyai au ministère de l'intérieur pour savoir quel grand danger menaçait la capitale: il fut répondu qu'on ignorait le motif de cette levée de boucliers; qu'il était question de communistes devant attaquer le Gouvernement.

J'envoyai à l'état-major; tout le monde semblait avoir le cerveau fêlé, ce jour-là; l'épidémie de la peur avait encore augmenté d'intensité depuis le dimanche!...

L'Hôtel de ville se préparait à un siége. Mes exprès, lancés à chaque instant dans toutes les directions, me rapportaient que les gardes nationaux se précipitaient vers les places d'armes des différentes légions, en affirmant que les communistes allaient mettre tout à feu et à sang; que le Gouvernement provisoire était cerné dans l'Hôtel de ville, etc., etc.

La garde républicaine et les Montagnards avaient été consignés. J'étais outré d'être responsable de cette saturnale de fusils, sans motifs; et il me vint un instant la pensée de me mettre à la tête d'une forte patrouille préfectorale, pour rappeler les habitants à l'ordre, dans une proclamation énergique. Cela se pouvait d'autant mieux qu'à chaque instant les patriotes des différents quartiers venaient m'annoncer que leurs compagnies se tenaient à ma disposition.

Ce jour-là, j'aurais pu agir avec quarante mille hommes bien armés.

Mais le Gouvernement me laissa, une partie de la journée, sans me faire connaître ses intentions.

On me prévint que des gardes nationaux étaient à la recherche de Blanqui, et qu'ils se proposaient aussi de se rendre au domicile de M. Cabet, soit pour l'arrêter, soit pour y porter la dévastation.

Blanqui fut introuvable, comme toujours.

Je dépêchai un renfort d'agents à M. Melchetal, commissaire de police du quartier habité par M. Cabet, avec l'injonction expresse de protéger ce citoyen et son domicile par tous les moyens que lui accordait la loi. Heureusement, on n'eut à déplorer aucune tentative de ce genre.

Les généraux Courtais et Duvivier passèrent en revue la 1re légion; le général Courtais, qui avait fait battre le rappel, les remercia, en leur disant que leur zèle avait outrepassé ses intentions; qu'il n'aurait voulu qu'un petit nombre de citoyens armés.

Quelques mairies d'arrondissement avaient également fait battre le rappel sans ordres, et le Gouvernement crut devoir les blâmer dans la proclamation suivante:

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Liberté, égalité, fraternité.*

« Considérant que le rappel battu intempestivement est de nature à jeter le trouble dans la cité, à effrayer les esprits, à nuire au commerce, au travail, à l'industrie, en fatiguant inutilement la garde nationale;

« Le Gouvernement provisoire fait savoir que le rappel ne peut être battu dans Paris que par ordre exprès du ministre de l'intérieur ou du maire de Paris, et, dans les circonstances exceptionnelles, de chaque maire d'arrondissement.

« Toute contravention à cet égard sera sévèrement punie. »

Dans la soirée, il y eut de l'agitation sur les boulevards. Les hommes en blouse étaient poursuivis et ar-

rêtés par les gardes nationaux, sous prétexte de communisme. Quelques-uns furent conduits à la Préfecture, sans autres mandats que la volonté de leurs adversaires.

J'interrogeai plusieurs de ces hommes, en présence de ceux qui les amenaient, et j'affirme qu'aucun motif sérieux ne justifiait ces arrestations. Flotte fut de ce nombre, quoiqu'il ait cherché à le nier plus tard; il m'expliqua qu'il s'était approché d'un groupe lisant une affiche, que des gardes nationaux leur avaient brutalement intimé l'ordre de se retirer, et que, comme il avait persisté, en s'appuyant sur son droit, on l'avait arrêté. Je le fis relâcher sans scrupule.

Les rapports de nombreuses patrouilles finirent par me rassurer sur les conséquences de ces diverses agressions; mais l'effet moral n'en était pas moins produit. La fusion qu'on s'efforçait d'opérer était gravement compromise. Les citoyens en blouse retrouvaient des ennemis dans les porteurs d'habits bourgeois. Le pacte fraternel, s'il ne fut point déchiré, allait être méconnu de plus en plus.

Je ne suis point communiste, c'est-à-dire que je n'adopte point leurs théories immédiates, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on eut tort, cette fois, à leur égard; les récriminations dont ils furent injustement l'objet ne firent qu'accroître leur nombre.

On engloba sous le nom de communistes tous les républicains dévoués. Au dire des réactionnaires, c'étaient des buveurs de sang, dont il fallait purger la société; on leur prêtait de coupables intentions. Eh bien! les démocrates les plus ardents ont accepté avec enthousiasme l'abolition de la peine de mort, et le respect à la propriété a été la plus belle réponse qu'on ait pu faire à de sottes calomnies.

Mais ces discordes sociales des 16, 17 et 18 avril, tout en assurant le concours de la garde nationale au Gouvernement provisoire, lui indiquèrent néanmoins le mécontentement sourd qui fermentait parmi les masses. Le 16 avril avait été une surprise, et plusieurs des légions qui étaient venues défiler devant l'Hôtel de ville n'eussent point voulu tourner leurs armes contre les ouvriers dont elles partageaient la défiance et l'inquiétude.

Le Gouvernement sentit donc la nécessité de reconquérir sa popularité près des travailleurs, par des mesures favorables au peuple, et l'on vit, placardés sur les murs, dans toute la ville, les deux décrets suivants, que l'Assemblée nationale s'est empressée de révoquer:

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Le Gouvernement provisoire.

« Considérant que la subsistance du peuple doit être une des premières préoccupations de la République;

« Qu'il importe surtout de diminuer les prix des objets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces physiques des travailleurs:

« Décrète:

« Art. I. A Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés.

« Art. II. Ces droits seront remplacés:

« 1° Par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et sur les locataires occupant un loyer de 800 fr. et au-dessus;

« 2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures de luxe, les *chiens*, et sur les *domestiques* mâles, quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille.

« Art. III. Le ministre des finances est autorisé à appliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, aux villes des départements.

« Art. IV. Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Fait en conseil de Gouvernement, à Paris, le 18 avril 1848. »

« Le Gouvernement provisoire,

« Considérant que l'octroi établi sur les boissons pèse d'une manière inique sur les diverses qualités de vins;

« Que cet impôt frappe la boisson ordinaire des travailleurs de 100 p. 100 de la valeur primitive, tandis que les vins de luxe ne payent que 5 ou 10 p. 100 de leur prix vénal;

« Que cette inégalité choquante provoque des fraudes nuisibles à la santé des travailleurs;

« Décrète:

« Le ministre des finances et le maire de Paris présenteront, dans le plus bref délai, un réglement qui modifiera le droit d'octroi sur les vins; ce réglement sera basé sur le principe d'égalité proportionnelle, proclamé plus haut, et il aura pour objet de mettre à la portée des travailleurs une boisson saine et fortifiante, et de punir des peines les plus sévères toutes fraudes qui en dénatureraient la qualité.

« Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 18 avril 1848. »

En même temps, l'inamovibilité de la magistrature fut déclarée incompatible avec le gouvernement républicain, et plusieurs hauts magistrats du parquet, de la cour des comptes, etc., furent destitués de leurs fonctions, M. Barthe, entre autres.

Soixante-cinq généraux furent mis à la retraite, avec une foule de colonels et d'officiers d'état-major; mais on n'attaqua point, toutefois, les Dupin, les Bugeaud et autres serviteurs émérites de la royauté.

Tout cela dura quelques jours à peine, et avait été enlevé par la menace de la démission de certains membres du Gouvernement, qui commençaient à se sentir compromis par la majorité de leurs collègues.

Ainsi, chose singulière, c'est à l'occasion de la journée la plus funeste à la République, que furent réalisées les mesures les plus populaires; mais c'était une nouvelle hypocrisie qui ne coûtait guère aux meneurs de l'Hôtel de ville, car ils travaillaient, en même temps, à arrêter la révolution.

On dit que Louis XVI, le jour même où il jurait fidélité à la constitution française, conspirait avec les émigrés. On apprendra plus tard que des membres du Gouvernement provisoire conspiraient avec les royalistes, le jour où leur main signait, par prudence, des décrets révolutionnaires dont ils ont voté, depuis, la radiation.

CHAPITRE IV.

Pressentiments de nouveaux troubles. — Armement de Paris. — Petit arsenal de la Préfecture. — Les sapeurs pompiers et les forts des halles. — Rondes nocturnes. — Le général Courtais. — Le Luxembourg et la caserne Tournon. — Projet d'enlever le Gouvernement. — L'Hôtel de ville. — La ribotte des fusils. — Opinion des Anglais sur la garde nationale. — Guerre civile. — A bas le fusil. — Le premier commis de la France. — Vérités banales. — La loi et l'histoire. — Les prétendants. — L'éducation publique. — Le conseil des ministres. — Les ambitions privées. — Le suffrage universel. — La popularité et les décorations. — Organisation de la garde nationale. — Réduction de l'armée. — Retour de la confiance. — Association. — Les boutiquiers. — Achats et ventes. — Les haillons et le boulanger. — Le Mont-de-piété. — Les enfants ont faim. — Du pain pour deux jours. — Palais et mansardes. — Les rêves du bourgeois. — A grand peuple, gouvernement patriotique.

Après ces secousses récentes, tout semblait remis en question. La confiance du peuple, la concorde de toutes les classes de citoyens avaient jusque là protégé la sécurité publique. Depuis les émotions d'avril, on songea davantage à se prémunir contre les éventualités de troubles que chacun pressentait.

Quoique le Gouvernement eût fait distribuer déjà une immense quantité de fusils, il était difficile de satisfaire tous les citoyens qui réclamaient des armes. Moi-même, je dus m'organiser un petit arsenal pour me défendre,

Digitized by Google

au besoin, contre des attaques imprévues. J'obtins quelques milliers de cartouches, et des fusils, destinés, en cas d'urgence, aux sapeurs pompiers, dont le commandant m'avait promis le concours immédiat. La caserne des pompiers est attenante à la Préfecture.

Je n'aurais eu également qu'un ordre à envoyer aux halles pour avoir, tout de suite, quelques centaines d'hommes déterminés.

On dressa un plan militaire de la Préfecture; elle est facile à envahir par surprise; mais, avec des précautions militaires suffisantes et une bonne garnison, elle deviendrait un poste redoutable. La nuit, on faisait des patrouilles intérieures et extérieures. Le général Courtais et le ministre Ledru-Rollin, dans leurs rondes nocturnes, ne trouvèrent jamais notre vigilance en défaut; car il était indispensable, en temps révolutionnaire, d'avoir une certaine force, toujours disponible et capable d'en imposer.

Le Luxembourg avait aussi conçu des craintes. J'y envoyai un poste de volontaires dévoués, et je renforçai la caserne Tournon, voisine de ce palais, afin qu'elle pût y porter de prompts secours, si quelque attaque l'exigeait.

C'était là que le Gouvernement provisoire tenait conseil le plus souvent, et cent hommes résolus l'eussent enlevé sans résistance: il fallait donc confier aux révolutionnaires eux-mêmes la garde des dictateurs de février.

Sans désigner ici personne, j'avais acquis la certitude que la question d'un enlèvement avait été agitée en certains lieux, que je fis surveiller spécialement.

L'Hôtel de ville était aussi armé en guerre. Les royalistes appelaient cela une *ribotte de fusils.*

Nos voisins d'outre-mer ne peuvent comprendre l'institution de la garde nationale. Ils prétendent qu'un gou-

vernement sage devrait la détruire entièrement, et s'en reposer pour la sûreté de la capitale sur une armée en permanence dans ses murs. Outre le grand nombre de troupes qu'un pareil système nécessiterait, le peuple, lorsqu'il se croirait en droit de s'insurger, saurait bien trouver des armes, et il se ferait un moyen d'attaque de toute chose. Une guerre civile horrible s'engagerait et ne se terminerait que faute de combattants. Mettez les actes du Gouvernement en rapport avec la volonté générale, et vous pourrez alors déposer le fusil, sans crainte de désordre.

Un gouvernement réactionnaire craindra toujours les exigences du peuple; mais ceux qui connaissent le bon sens pratique des ouvriers, savent qu'ils se contentent de la stricte exécution des promesses qu'on leur a faites, et qu'ils seraient disposés à appuyer avec enthousiasme un pouvoir assez modéré pour se considérer seulement comme le gérant des intérêts de tous.

Pour en arriver là, le président ne doit être que le premier commis de la raison sociale du pays. S'il devient accapareur ou incapable, la nation lui retire son mandat, et tout est dit.

Charger un homme du gouvernement de tous les autres, c'est vouloir les frustrer de leur liberté.

Ces vérités sont banales; elles ne sauraient trop le devenir. Que les citoyens s'habituent donc à mettre la loi au-dessus de tout, et l'histoire n'aura plus à enregistrer des massacres sans fin, pour tel ou tel prétendant.

L'éducation obligatoire et gratuite formerait une génération d'hommes de bon sens. Chaque jeune citoyen apprendrait, en résumé, les lois qui maintiendraient le droit commun.

Les départements enverraient leurs cahiers d'observations à l'Assemblée, qui en ferait l'analyse, et les sou-

mettrait par son vote au Conseil des ministres. Ce Conseil choisirait, dans son sein, un président, sans aucune suprématie sur ses collègues, et organiserait la mise en œuvre des décrets, qu'il proposerait ensuite à la sanction de l'Assemblée.

Je ne fais que reproduire ici la pensée d'hommes de bonne foi, qui voudraient en finir avec les tiraillements suscités par les ambitions privées!....

En viendra-t-on là sans avoir encore recours à la violence? Espérons-le!...

Le peuple doit considérer le suffrage universel comme son arme véritable; il doit bien étudier les candidats qui se présentent pour obtenir sa confiance. Il n'en est encore qu'à bégayer la science socialiste. Il ne saurait trop se défier des flagorneries qu'on lui prodigue. Ce rappel à sa propre dignité lui éviterait des mécomptes pour l'avenir.

La popularité est la plus belle des récompenses; gardez-vous de l'accorder au hasard, comme on a fait pour les décorations.

Deux cent cinquante mille citoyens étaient alors armés et inscrits sur les cadres de la garde nationale. Il eût été à désirer que tous fussent pourvus d'un uniforme, et que pour équiper les citoyens les moins aisés, les plus riches de chaque compagnie eussent contribué à une large souscription. La bonne harmonie, si nécessaire à l'ordre social, y aurait gagné, et l'on aurait vu disparaître toute rivalité jalouse.

Avec une garde nationale bien organisée, un corps de réserve de cinq ou six mille hommes eût suffi dans Paris pour les services extraordinaires; l'armée aurait pu ainsi être réduite d'un bon tiers. C'est 150 millions d'économie, que l'État aurait été maître d'appliquer à des défrichements pour diminuer le trop plein des villes.

Où l'émeute aurait-elle pris alors ses éléments? Plus d'émeutes, plus d'inquiétudes. Les alarmistes n'ayant aucun prétexte pour souffler la peur chez le négociant, le commerce eût retrouvé une allure vigoureuse, et, par suite, cette confiance, que tout le monde appelle d'un air effaré, serait revenue toute seule et tout naturellement.

D'un autre côté, tout en préparant une constitution plus large que celle qu'on nous a confectionnée, le Gouvernement avait pour devoir de faciliter l'association des classes de travailleurs, et si quelques hommes intermédiaires eussent été déplacés par ce mouvement industriel, cela, du moins, ne les eut pas empêché de bien dîner.

Qu'on interroge trente mille boutiquiers de Paris, ils diront que l'escompte et le monopole des grandes maisons les ruinaient avant février! Aujourd'hui, ils se plaignent de ne plus vendre; mais d'où vient que la vente est arrêtée? Quels sont donc leurs clients? Leur vraie clientèle n'est-elle pas dans le peuple? Ne sont-ce pas les masses qui déterminent les grands mouvements d'achats ou de ventes? Or, aujourd'hui, ce peuple affamé en arrive aux haillons, plutôt que de distraire le centime qui doit aller chez le boulanger!...

S'il reste encore un vêtement ou une couverture dans un ménage nécessiteux, on voit bientôt une pauvre femme entrer furtivement, la larme à l'œil, chez un commissionnaire au Mont-de-piété. Celui-ci déroule le paquet et demande:

— Combien voulez-vous sur ça?

— Donnez-moi dix francs. —

Le commissionnaire repousse le paquet et répond:

— Nous sommes encombrés de hardes; on ne peut vous donner que quarante sous. —

La pauvre femme insiste pour avoir au moins cinq francs, alléguant que cette loque est encore très-bonne et qu'elle a coûté vingt-cinq francs.

Tout est inutile, le jugement est prononcé.

Alors, elle reprend son paquet et se retire; mais aussitôt elle songe que ses enfants ont faim, qu'elle n'a plus rien à leur donner... Elle rentre prendre les deux francs de *la piété*.

Il y aura du pain pour deux jours!

Paris a de beaux palais, mais il a d'affreuses mansardes!...

Pendant que le pauvre s'abstient forcément, le riche resserre sa dépense et garde ses capitaux. Le boutiquier voit arriver ses échéances et le terme du loyer. Il a aussi ses douleurs. S'il dort un instant, il rêve faillite; mais l'amour propre du bourgeois le domine toujours. Au lieu d'accueillir les réclamations de ses clients les ouvriers, il récrimine et se rallie aux banquiers ses patrons, pour étouffer ce cri de justice. Il ne voit pas qu'il tire sur les siens. Il s'emporte et ne parle que de fusiller. Sans doute, il aurait raison de se défendre, si l'ouvrier venait piller sa boutique; mais jusqu'à présent, quoi qu'on ait pu dire, sur cent ouvriers on en trouverait quatre-vingt-dix-neuf tout prêts à exécuter les misérables qui tenteraient de profiter d'une insurrection pour se livrer au pillage et à la vengeance.

Ces réflexions ne sont pas tout à fait hors de mon sujet. J'ai été à même d'étudier la pensée politique et les actes du peuple travailleur; et sans s'abuser sur les défauts que l'absence de l'éducation laisse subsister en lui, on peut dire que tous les sentiments généreux lui sont familiers. Avec un tel peuple, que de grandes choses pourrait faire un gouvernement intelligent et patriotique!

Rappelons-nous qui vint le premier apporter son offrande sur l'autel de la patrie?

C'est le travailleur! De même que, le premier aussi, il avait versé son sang sur les barricades de la République.

CHAPITRE V.

La *Revue Rétrospective*. — Les sociétés secrètes en 1838. — L'insurrection de mai. — Blanqui et M. Taschereau. — Commission d'enquête. — Barbès, Martin-Bernard, Raisan, Lamieussens. — Protestation de Blanqui. — La police de M. Carlier. — Complot des séides de Blanqui. — On doit m'égorger, pendant la nuit. — Mandat d'arrestation contre Blanqui. — Lamartine refuse de la signer. — Le commissaire de police et la garde de Blanqui. — Dormes, chef du complot. — Danger d'une lutte entre les Montagnards. — Tout à feu et à sang. — Onze heures du soir. — Les révoltés en armes. — J'apaise la sédition. — Dormes est arrêté à la caserne Saint-Victor. — Les *brebis galeuses*. — Épuration des Montagnards. — Lettres de Landrin et Ledru-Rollin.

La *Revue Rétrospective* avait publié, dans les premiers jours de mars, une dénonciation sur les sociétés secrètes existant en 1838, sur leurs ramifications et le rôle qu'elles avaient joué dans les affaires de mai. Ce rapport, attribué à Blanqui, mit en émoi les patriotes. Une commission d'enquête fut nommée et dut chercher à vérifier le fait.

On vint me demander si c'était moi qui avais livré ce document à M. Taschereau. Je répondis ce que j'avais déjà dit à Blanqui, lui-même, qui, la veille, m'avait fait pareille demande: « que j'ignorais entièrement l'existence de ce manuscrit, retrouvé dans les cartons du mi-

nistère de l'intérieur. L'écriture n'était point de Blanqui. On reconnut plus tard que cette pièce avait été copiée par un nommé Lalande, ex-secrétaire à la chambre des pairs, lequel vivait retiré en province depuis trois ans.

Les préoccupations de chacun des membres de la commission empêchèrent l'enquête d'aller plus loin. Mais la conviction de tous fut que Blanqui seul avait donné ces renseignements, pendant qu'il était sous le poids d'une condamnation capitale. Les citoyens Barbès, Martin-Bernard, Raisan et Lamieussens affirmèrent que tous ces détails n'avaient pu être révélés que par lui, et que la description de leur caractère était exactement la même que celle faite par Blanqui, dans ses moments confidentiels, à chacun d'eux sur le compte des autres.

Blanqui protesta de son innocence, lança l'injure, accusa de calomnie ses ennemis, mais il ne parvint pas à se justifier, et le doute resta dans les esprits. Il conserva néanmoins quelques adeptes fanatiques et dévoués.

Je dois dire que les recherches opérées, par mon ordre, dans les archives, pour éclairer cette mystérieuse affaire, demeurèrent sans résultat.

Quoi qu'il en soit, et sans en savoir encore le motif, j'étais, ainsi que beaucoup de démocrates, enveloppé dans sa haine.

Il avait réussi à introduire de ses hommes à la Préfecture, afin d'entraîner mes Montagnards à son club et d'essayer de détruire en eux toute habitude de subordination.

Plusieurs de ces nouveaux venus figuraient dans les dossiers, comme repris de justice, ou comme ayant appartenu à l'ancienne police.

Le sieur Dormes qui, après l'évacuation des Tuileries, était entré avec une trentaine d'autres dans ma troupe,

était notamment attaché à la police de Carlier; il recrutait de soi-disant cambattants des barricades, et se faisait le séïde de Blanqui.

Je découvris bientôt que cette bande de traîtres avait ourdi un complot qui devait éclater dans la nuit.

On aurait pénétré jusqu'à moi pendant mon sommeil, et l'on m'eût égorgé.

Ensuite, on s'emparait des armes de la Préfecture, et, à l'aide des affidés du dehors, on proclamait l'insurrection. Quelques complices, restés à l'Hôtel de ville, devaient tenter le même coup.

Ce projet fut modifié: on me savait armé, on voulut prévenir ma résistance. Comme je me couchais fort tard, il fut décidé qu'une députation se rendrait auprès de moi pendant la nuit et me poignarderait à l'aise.

La plaisanterie me parut un peu forte. Je fis suivre l'affaire par ceux qui me l'avaient révélée, mais dans l'intention de l'étouffer avant qu'elle ne transpirât en public.

Sur ces entrefaites, le colonel Rey, commandant l'Hôtel de ville, vint me visiter. Je l'engageai à se mettre sur ses gardes; il me répondit qu'il avait déjà des présomptions d'attaque.

J'avais reçu du Gouvernement l'ordre de faire arrêter Blanqui. Il manquait à cet ordre les signatures de Louis Blanc et Albert, momentanément absents du conseil. M. de Lamartine avait obstinément refusé la sienne. Je chargeai le commissaire de police Bertoglio de cette arrestation. Il se transporta, avec quatre agents, dans la maison occupée par Blanqui; il en laissa deux dans l'allée et les deux autres sur l'escalier. Après avoir frappé à la porte de l'appartement, il fut introduit dans une première pièce où se trouvaient une vingtaine d'individus armés, qui l'examinèrent d'un air soupçonneux. Il

reconnut tout de suite que l'arrestation était impossible, et se retira après quelques propos insignifiants, échangés avec Blanqui.

On prit de nouvelles mesures pour s'en emparer, et une surveillance active fut exercée; mais il ne coucha point, cette nuit-là, chez lui, et redoubla de défiance et de précautions.

Un peu plus tard, le Gouvernement fit retirer l'ordre d'arrêter Blanqui, et M. Landrin, procureur de la République, m'en prévint par la lettre suivante:

« Mon cher Caussidière.

« Le Gouvernement, au reçu de ma lettre, m'a fait demander; il m'a dit qu'il ne saurait autoriser la mise à exécution des mandats d'amener; ainsi je rengaîne mon compliment, et voilà notre responsabilité à couvert!

« J'avais écrit, dans les *termes convenus*; il m'a prié de faire surveiller exactement les *hommes suspects*.

» Cela regarde Caussidière, ai-je répondu, et il n'y manquera pas.

« 3 mai, 1848.

« Salut, fraternité,

« LANDRIN. »

En me rendant compte du résultat de sa démarche, M. Bertoglio m'affirma avoir vu, parmi ceux qui gardaient Blanqui, le sieur Dormes, chef de Montagnards. Le soir même, dès que celui-ci fut rentré à la Préfecture, j'envoyai cinq hommes pour l'arrêter. Il ameuta les siens, qui ne voulurent point le laisser prendre, coururent aux armes et menacèrent de tout mettre à feu et à sang, et de faire sauter la Préfecture. La partie saine des Montagnards saisit aussi ses armes, et une lutte sanglante allait s'engager, lorsque je fus averti de ce qui se passait.

Il était onze heures du soir. Les insurgés s'étaient retranchés au fond d'une cour obscure. J'écartai tous les miens, et, haletant d'indignation, je descendis seul au milieu de la révolte:

— Je sais que vous conspirez contre moi, leur dis-je. Quels sont donc ceux qui doivent venir me poignarder dans la nuit? Me voici à leur merci. Vous êtes tous armés, et contre qui donc? Vous êtes les derniers arrivés, et vous voulez faire la loi! Vous n'êtes que des instruments de désordre. Êtes-vous donc jaloux de mériter le titre de brigands que vos ennemis vous donnent? Je ne livrerai point aux tribunaux ceux qui couvent de mauvais projets; mais vous sortirez de la Préfecture; une épuration sera faite, et Dormes ira coucher en prison.

La plupart, voyant que les choses étaient allées trop loin, se groupèrent autour de moi. Dormes nia effrontément sa culpabilité et me supplia de le laisser, cette nuit encore, avec ses camarades. Il promettait de se constituer prisonnier, le lendemain.

Je fis déposer les armes, et la nuit se passa en surveillance, mais sans bruit.

Le lendemain matin, Dormes voulut sortir. Il fut arrêté.

Je rassemblai alors les chefs des Montagnards, et leur intimai l'ordre de se retirer à la caserne Saint-Victor, où ils auraient à s'épurer, en procédant au renvoi des hommes tarés, qui, depuis quelques temps, avaient été admis trop légèrement parmi eux. Ils abandonnèrent la Préfecture dans la journée, au nombre de quatre cents, et ne laissèrent qu'un poste de trente hommes de service.

Le soir même, il y eut encore quelques projets de révolte qui avortèrent, et dont Ledru-Rollin m'avait averti par ce billet:

» Cabinet du ministre de l'intérieur,

« Paris, 19 avril 1848.

« Mon cher Caussidière.

» J'apprends ce soir, par Albert, qui vient de voir un Montagnard en qui il a une confiance absolue, que les hommes que vous avez fait sortir de la Préfecture dans la journée veulent tenter un mouvement cette nuit; ils ont montré un grand nombre de cartouches dont ils sont disposés, disent-ils, à se servir.

« Albert regarde ceci comme certain; moi, je n'y crois pas. Cependant, par mesure de précaution, faites vérifier et prenez des mesures, en environnant leur casernement de nombreuses patrouilles. S'il fallait des renforts, écrivez tout de suite, que je fasse sortir de la garde mobile, sur laquelle on peut compter.

« Je le répète, je n'y crois pas; mais Albert est tellement convaincu de la véracité de son confident, que je ne dois rien négliger.

« La tentative se ferait sur la Préfecture et l'Hôtel de ville.

« Bonne nuit, comme à l'ordinaire, en ne dormant pas.

« Ah! que Saint-Just avait raison!

« Tout à vous,

« LEDRU-ROLLIN. »

Depuis deux mois, les Montagnards ne m'avaient point quitté. Toujours, autant que possible, j'avais fait droit aux demandes qui me paraissaient justes, et repoussé avec fermeté les exigences en dehors de la raison. Ils partirent avec regret; mais les plus sages comprirent cependant l'utilité de cette émigration: en même temps

qu'ils me promirent de renvoyer toutes les *brebis galeuses;* ce fut leur expression.

Au bout de deux jours, ils avaient, en effet, renvoyé quatre-vingt-hommes, et n'augmentèrent plus leur nombre jusqu'à leur licenciement, qui eut lieu le 16 mai.

CHAPITRE VI.

La fête de la fraternité. — 20 avril. — Distribution des drapeaux. — Magnétisme de la foule. — Souvenir de mon père. — Noblesse oblige. — Digression du cœur. — Craintes d'agitation. — Projets de coups de main. — Précaution et prudence. — Je pars à cheval, à la tête de la garde républicaine. — La pluie et le soleil. — L'estrade de L'Arc de Triomphe. — Impression de M. Lamartine. — On annule le mandat d'arrestation contre Blanqui. — Sarcasmes de M. Marrast. — Entourage du Gouvernement. — Une corbeille de femmes élégantes. — Aspect des Champs-Elysées. — Le printemps et les lilas. — Fleurs et rubans à la pointe des baïonnettes. — Revue de la capitale entière. — Le colonel Barbès. — L'armée à la République! — Vivent les blessés de Février. — Le défilé aux flambeaux. — 400,000 soldats. — Improvisation de Ledru-Rollin. — Concorde et fraternité. — Paris à minuit. — Qu'avez-vous fait de la République?

La distribution des drapeaux fut la plus belle journée des fastes de la jeune République.

Ce jour-là, 20 avril, tous les citoyens rassemblés pour cette solennité furent frères; et obéissant à ce magnétisme irrésistible des grandes foules, tous, avec un enthousiasme unanime, saluèrent l'aurore du gouvernement républicain.

Dans mes souhaits ardents pour l'ordre et pour l'union de tous les Français, je n'eusse pas osé prévoir un si magnifique résultat. Elle restera gravée dans mon esprit tant que je vivrai, cette journée qui vint me forti-

fier et me prouver combien l'amour de l'humanité élève l'homme, et fait vibrer en lui les nobles sensations de l'existence.

Le matin de ce jour mémorable, j'étais triste et perplexe; le soir, j'eusse quitté la vie sans regret. J'aurais dit: *J'ai vu.*

O mon père! si quelques mois plus tôt, la mort ne t'avait pas brisé, et que tu eusses assisté à ce grand spectacle de fraternité, tu aurais oublié toute ta vie de souffrances et de misères pour la sainte cause des peuples. Dieu te devait cette récompense!... Oh que je t'ai regretté ce jour-là!

Noblesse oblige: toi qui fis ton entrée dans le monde, présenté au baptême chrétien par des mains royales (1); toi qui reçus de deux princes leurs prénoms avec la promesse de te protéger et de te servir de famille, tu préféras, plus tard, emporté par tes croyances, entrer au service de la République. Les campagnes d'Italie et d'Égypte furent les arènes de ton grand courage. Une vie obscure, mais toute de probité, acheva ta carrière. Ton dernier mot, lorsque je te serrai sur mon cœur, étouffé par les sanglots, fut pour la République. Ce souvenir de la noblesse de tes sentiments redoublera mes efforts pour devenir meilleur et arriver à la hauteur de tes vertus.

Que l'on me pardonne cette digression du cœur, mais je ne pouvais mieux allier la mémoire de mon père qu'à celle de cette journée.

Ma tristesse et ma perplexité du matin n'étaient pas sans causes: les bruits malveillants, répandus encore la veille, n'avaient point cessé. Ainsi, on assurait que cer-

(1) Mon grand-père étant attaché à l'ambassade de Vienne, mon père fut tenu sur les fonds de baptême par l'archiduc Jean Ferdinand d'Autriche et l'impératrice Béatrix.

tains agitateurs devaient profiter de cette journée pour amener du désordre dans les rangs des citoyens, et s'emparer, durant ce temps-là, de l'Hôtel de ville et de la Préfecture. D'autres se proposaient de crier: A bas Louis Blanc! à bas Ledru-Rollin! qu'on accusait des choses les plus contradictoires, et surtout: A bas les socialistes! comme au 16 avril.

Ces immenses réunions me tenaient toujours dans l'inquiétude de l'imprévu; aussi, avais-je pris toutes les mesures d'ordre, indiquées par la prudence. Un fort détachement, consigné à la Préfecture, correspondait avec moi par une ligne de surveillance, aboutissant à l'Arc de Triomphe.

Dès sept heures du matin, toutes les compagnies de la garde républicaine et des Montagnards s'étaient réunies à la préfecture. Nous partîmes pour arriver à la tête de la colonne du défilé qui commençait près de l'Arc de Triomphe.

J'étais à cheval, ayant à ma droite le colonel Mercier; quelques chefs de la garde républicaine nous entouraient. Malgré mes préoccupations, j'eus un instant de bonheur et de fierté, lorsque j'arrivai en présence des membres du Gouvernement provisoire, à la tête d'hommes dont l'attitude martiale faisait plaisir à voir. Je fus alors trop ému pour prononcer, comme j'en avais l'intention, quelques paroles de sympathie.

Le cri du cœur: Vive la République! répété par toute la garde, et un salut de mon sabre, furent toute ma démonstration.

Je me plaçai à la droite de l'amphithéâtre, et fis établir une haie de garde républicaine à cheval et à pied pour maintenir la foule, qui, cette fois, n'eut point à souffrir les bourrades dont on la gratifiait sous la monarchie.

La pluie, qui avait assombri le commencement de cette fête, cessa. Le soleil vint rayonner sur les myriades de baïonnettes qui couvraient l'avenue des Champs-Élysées. Les rapports les plus satisfaisants sur l'ordre et la tranquillité qui régnaient partout, me décidèrent à aller jouir du coup d'œil sur l'estrade, où se trouvaient réunis les membres du Gouvernement provisoire.

Comme je témoignais ma satisfaction à M. de Lamartine de cette solennité, rassurante pour le sort de la République et sa sécurité future, il me répondit :

— Croyez bien que le caractère de cette immense manifestation est surtout favorable à la propriété et au bon ordre. —

Ce fut alors qu'il me dit, ainsi que quelques membres du Gouvernement provisoire, de détruire le mandat d'arrestation contre Blanqui.

— L'unanimité patriotique de cette journée, ajouta-t-il, fera réfléchir ceux qui auraient de mauvais desseins.

— Je pense, répondis-je, qu'elle produira un bon effet sur les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. —

J'appris plus tard que les rapports de divers ambassadeurs avaient été concluants pour le maintien de la paix avec la République.

Les membres du Gouvernement provisoire paraissaient heureux et touchés de cette fête imposante. Un seul avait l'air profondément ennuyé : c'était M. Marrast, qui exprimait son impatience en termes sarcastiques, que nous ne voulons pas reproduire.

Autour de nous se trouvaient confondus sur l'estrade, les blessés de Février et les décorés de Juillet, les détenus politiques, l'état-major de l'armée, de nombreuses députations de la magistrature, de l'administration et de tous les corps de l'État. Derrière nous, sur un amphithéâtre qui se dressait jusqu'à la voûte du monument,

étaient assises des dames, en grand nombre et richement parées, auxquelles on avait offert des bouquets.

Mais le spectacle le plus magnifique était cette longue avenue déroulée devant nous, avec sa bordure de grands arbres, déjà pailletés des premières feuilles tendres du printemps. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, de la barrière de l'Étoile aux Tuileries, on ne découvrait que des fusils et des hommes armés, brillant au milieu d'une foule compacte et mouvante; des masses innombrables s'avançant vers l'Arc de Triomphe, défilant avec ordre et se séparant en deux gerbes, à droite et à gauche, après avoir salué la République et ses représentants; les arbres, chargés d'hommes et d'enfants qui s'y étaient improvisé des loges et des tribunes; une forêt capricieuse de bouquets, de branches d'arbres, de lilas, de rubans, agités à la pointe des baïonnettes; un mouvement plein de vie et sans tumulte: des blouses et des habits de toutes couleurs, mêlés aux uniformes; des costumes de toute sorte, parmi les citoyens armés ou sans armes; des enfants, des femmes, toute la population de toutes les classes, s'agitant avec enthousiasme et criant: Vive la République! C'était, pour ainsi dire, une revue de la capitale entière, une revue en masse du peuple français, acclamant la révolution.

Le *Moniteur* raconte, entre autres, quelques épisodes qui furent très-remarqués:

« La 12e légion, commandée par Barbès, avait eu le pas sur toutes les légions de Paris, comme étant la plus éloignée des lieux où se passait cette grande scène. Le colonel, à cheval, s'est avancé au milieu des plus vifs applaudissements, et il a dit au Gouvernement provisoire: — « Si la légion à laquelle j'ai l'honneur de commander « est la dernière par son numéro d'ordre, elle ne sera « pas la dernière, soyez-en sûrs, à défendre la Répu-

« blique. » L'enthousiasme de la foule a éclaté par de frénétiques bravos.

« Le colonel du 49e de ligne, en passant au pied de l'estrade et en abaissant son épée devant le Gouvernement provisoire, s'est écrié: « L'armée à la République! » et le peuple s'est mis à battre des mains.

« Quand les blessés de Février ont défilé avec leur drapeau, la plupart portant encore les marques héroïques et douloureuses de leur patriotisme, et couverts de la capote grise du malade, le Gouvernement provisoire, profondément ému, s'est levé spontanément, et le peuple, non moins ému, criait: « Vivent les blessés! vivent les braves de Février! »

Les drapeaux avaient été distribués, au commencement de la revue, aux chefs du génie, des pompiers, de la marine, de l'infanterie légère, de la garde nationale, de l'infanterie de ligne, de l'artillerie, de la grosse cavalerie, des équipages de ligne, de la cavalerie légère, de la garde républicaine de l'Hôtel de ville, de la légion de cavalerie de la garde nationale, des blessés de Février, des détenus politiques, etc. Le défilé, commencé vers dix heures du matin, n'était pas encore près de finir quand vint la nuit. Alors, des milliers de flambeaux et des illuminations splendides donnèrent à la fête un aspect tout nouveau. Des lueurs étincelaient sur les armes, des ombres épaisses recélaient au loin dans une obscurité profonde des centaines de mille hommes qui venaient, sans que leur flot parût devoir s'épuiser, se montrer tout à coup d'un pas rapide à l'éclat des flambeaux dont était entouré le Gouvernement.

« On calcule, ajoute le *Moniteur*, que quatre cent mille hommes armés, au moins, ont défilé devant le Gouvernement provisoire. Jamais aussi puissante armée n'a déployé ses rangs dans un espace aussi resserré et dans

un temps aussi rapide, avec autant de calme; jamais capitale d'un grand peuple n'a fait une manifestation aussi colossale, ni aussi rassurante: on eût dit d'une immense famille, unie dans la plus profonde et la plus fraternelle sympathie. »

A dix heures du soir, les dernières colonnes serpentaient encore devant l'Arc de Triomphe. Quelques-uns des membres du Gouvernement s'étaient déjà retirés. Aussitôt le défilé terminé, les Montagnards et la garde républicaine se rassemblèrent et cédèrent le pas à la garde nationale riveraine, pour escorter le ministre de l'intérieur jusqu'à son hôtel.

Le cortége se mit en marche à la lueur des torches, précédé par la musique du Gymnase dramatique, laquelle jouait des airs patriotiques, chantés en chœur par tous.

M. Ledru-Rollin, par une chaleureuse improvisation, engagea à la concorde et à la fraternité les citoyens groupés dans la cour du ministère.

Comme lui, je fus reconduit à la Préfecture, où je remerciai à mon tour mes soldats patriotes, les engageant à faire toujours une bonne et sage police, qui leur conquerrait l'affection du Peuple.

A minuit, la ville encore illuminée, s'endormait dans une sécurité de favorable augure.

Qu'a-t-on fait, depuis ce temps-là, de la République populaire et de la révolution de Février?

C'est au Gouvernement provisoire, à la Commission exécutive, à l'Assemblée nationale, au dictateur Cavaignac et à ses ministres de répondre.

CHAPITRE VII.

Le 23 avril. — Ouverture des élections. — Prévisions diverses. — Effroy des royalistes. — Les effrontés, les habiles et les lâches. — Professions de foi. — MM. Billault, Dufaure, Dupin, Barrot, Thiers, — Manœuvres en province. — La nouvelle Trinité. — L'ordre, la famille, la propriété. — Moralité de la monarchie. — Réformes sociales. — Le communisme et les campagnes. — Grands et petits. — Circulaires du ministre de l'intérieur. — Le bulletin de la République, n.° 16. — George Sand. — La fausse représentation nationale. — Agitation de Paris. — Les clubs et leurs candidats. — Le sourd-muet. — Unité de la bourgeoisie. — *Le Constitutionnel, le Siècle* et *le National.* — Les faux ouvriers. — Comité populaire. — Le Luxembourg et le club des clubs. — Négligence des plébéiens. — Les élections de juin et de septembre. — Louis Blanc le 27e. — Fraudes électorales. — Proclamation du 23 avril. — Les 34 députés de Paris. — Lamartine et Lamennais. — J'ai 133,779 voix. — Compliments et bouquets.

Le Gouvernement provisoire avait fixé le 23 avril pour l'ouverture des élections générales. Le résultat de cette première application du suffrage universel inquiétait tous les partis, et personne n'aurait pu deviner la proportion de conservateurs et de républicains, qui allait sortir de cette loterie.

Les royalistes, d'abord effrayés, n'osèrent pas même se présenter dans les premiers temps, et semblaient convenir qu'il fallait être républicain pour organiser la Ré-

publique. Peu à peu, les plus effrontés se risquèrent, puis, les habiles, et jusqu'aux plus timides, qui s'étaient cachés après leur lâcheté en Février. On lut ainsi successivement des professions de foi, humbles et entortillées, de M. Billaut, de M. Lasteyrie, de M. Dufaure, de M. Dupin, de M. Barrot, et même de M. Thiers. Cela nous parut assez bouffon, et nous étions bien loin alors de redouter l'influence de ces coteries, si récemment vaincues.

Mais les riches, les financiers, les propriétaires, les nobles et les abbés se remuaient cependant avec accord dans toutes les provinces, et corrompaient l'opinion par toutes sortes de manœuvres calomnieuses. On se rappelle les mensonges impudents qu'inventaient chaque jour leurs feuilles périodiques, à Paris et dans les départements. De tous côtés, les réactionnaires criaient au communisme et à l'anarchie, pour effrayer les populations flottantes, et les rallier aux prétendus amis de l'ordre.

C'est alors qu'ils découvrirent cette fameuse trinité nouvelle, destinée à remplacer la formule: liberté, égalité, fraternité. — L'*ordre*, la *famille* et la *propriété* furent censés menacés par la République et défendus par les hommes de l'ancien régime. Le bon ordre, en effet, que la monarchie avait su maintenir! L'édifiante moralité qu'on remarque dans les familles des riches! Et comme le droit de propriété est bien réparti en France! Quelle aisance dans la population! Vraiment, il faut être insensé pour réclamer quelques réformes sociales!

La République, qui seule peut garantir un ordre durable, une famille digne de respect, et une propriété légitime; la République, qui veut, au contraire, universaliser la famille et la propriété, fut donc attaquée avec ses propres armes; et les bourgeois réussirent si bien

dans leur hypocrite tactique, qu'une certaine épouvante envahit les classes moyennes et les campagnes. Les paysans votèrent donc pour leurs seigneurs, les ouvriers pour leurs patrons, les pauvres pour les riches, les petits marchands pour les banquiers, les petits propriétaires pour les usuriers, — tous les exploités pour leurs maîtres!

La liste des élections départementales présenta tous les noms de l'ancienne chambre monarchique, avec quelques millionnaires et quelques évêques de plus.

Le ministre de l'intérieur, qui voyait de loin toutes les intrigues des contre-révolutionnaires, adressa à ses agents plusieurs circulaires vigoureuses, qui furent âprement critiquées par la presse royaliste, ainsi que le fameux *Bulletin de la République*, n° 16, rédigé par George Sand, et dans lequel on remarque le passage suivant:

« Dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité, des obstacles qu'un souffle ne renverse pas. Les élections, si elles ne font pas triompher la *vérité sociale*, si elles ne sont que l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devraient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le Peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une *fausse représentation nationale.* »

Paris était encore bien plus agité que la province. Les clubs de toute nuance faisaient courir leurs listes et appelaient les candidats à venir exposer leurs doctrines. Les murailles étaient couvertes d'affiches, et les bulletins de votes étaient distribués par millions dans la ville. Le nombre des candidats était fabuleux, et la collection de leurs professions de foi serait un des documents les

plus curieux sur la variété de l'esprit humain. Tous étaient fort bons patriotes; mais chacun avait des raisons spéciales pour mériter la confiance de ses concitoyens. Les uns tenaient leur titre de leur père ou de leur fils, de leur richesse ou de leur pauvreté, de leur ignorance ou de leur éducation; la plupart de l'état auquel ils appartenaient: les généraux voulaient représenter l'armée, les avocats la législation; il y eut jusqu'à un sourd-muet qui demanda les suffrages de Paris pour parler par signes à la Constituante.

Mais, au milieu de tant de concurrents, la bourgeoisie sut pourtant organiser une certaine unité. Les journaux conservateurs, comme *le Constitutionnel, le Siècle* et *le National,* devenus ministériels, s'entendirent à peu près sur une liste commune, composée des anciens députés de Paris, de la fraction *modérée* du Gouvernement provisoire, de quelques faux ouvriers, quelques généraux et quelques abbés.

Le Peuple de son côté, organisa des comités pour choisir des candidats démocratiques. Les délégués des travailleurs, réunis au Luxembourg, et le club des clubs, passèrent aux voix une liste composée des quatre membres du Gouvernement, Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin et Flocon; du préfet de police Caussidière; de Pierre Leroux, Barbès, Thoré, Raspail, Proudhon, et d'une vingtaine d'ouvriers de tous métiers.

Mais les électeurs plébéiens négligèrent, en grand nombre, de se faire inscrire aux municipalités et d'exercer leur droit de vote. Le parti démocrate et socialiste n'avait pas encore constitué cette unité imposante qui l'a fait réussir dans les élections de juin et de septembre.

Aussi, la liste combinée du *Constitutionnel*, du *National* et du *Siècle* passa-t-elle presque entière; et Louis

Blanc, qui avait cependant une si grande popularité, n'arriva que le 27e.

Dieu sait l'agitation et le mouvement que s'étaient donnés les meneurs d'élection. Jusqu'à la fin, on employa bien des manœuvres et des fraudes: par exemple, dans quelques mairies, les bulletins de vote se distribuaient, dans la cour, aux premiers venus, et on en faisait trafic aux portes.

Je crus devoir flétrir ces abus coupables et rappeler à la conscience politique ceux qui tentaient de fausser les élections.

On lisait, dans ma proclamation du 23 avril:

« Il faut que chacun saisisse les conséquences désastreuses qui peuvent résulter d'une représentation nationale tronquée; il faut que la voix du Peuple soit la voix de Dieu; que le sentiment politique intime se révèle pur et sans souillure de ces trafics scandaleux, qui, sous le régime tombé, altéraient même les votes des privilégiés.

« Qu'il n'en soit plus ainsi, pour la gloire et le bonheur du Peuple républicain; qu'il écrase sous le poids de sa moralité les manœuvres de quelques hommes qui veulent porter atteinte à la sainteté de ses devoirs; et la France régénérée entraînera par son exemple l'humanité tout entière à l'adoption de ses institutions.

« Dans tous les cas, les mesures sont prises pour que toute fraude soit découverte, et justice sera faite du crime que la conscience publique réprouve le plus: l'attentat à la souveraineté du Peuple par la ruse, quand on n'ose plus la combattre ouvertement. »

Le dépouillement des urnes des divers arrondissements de Paris tint, pendant plusieurs jours, la curiosité publique en émoi.

Le 29 avril, à onze heures du matin, les trentequatre représentants de Paris furent proclamés. M. Lamar-

tine sortit le premier, au chiffre de 252,800 voix; M. Lamennais, le 34e, réunissait 104,871 voix. Ainsi, la première phalange, expression du suffrage universel, fut enserrée entre deux hommes d'un génie littéraire incontestable.

Les noms de quarante-neuf candidats furent ensuite cités comme ayant eu le plus de voix après les trente-quatre élus.

Comme démocrate et comme magistrat, j'avais été porté sur plusieurs listes; 133,779 votes m'appelèrent, vingtième, à représenter le premier peuple du monde.

Ce jour-là, je reçus mille compliments, et je fus étouffé sous les bouquets. Les Montagnards, la garde républicaine, les sapeurs pompiers, vinrent tour à tour me témoigner leur affection fraternelle. Les employés de la Préfecture y joignirent aussi leurs félicitations.

Un fonctionnaire devrait, avant tout, s'assurer l'affection de ses subordonnés. Sa dignité ne peut être atteinte, lorsqu'il montrera une véritable expansion. C'est par ses actes qu'il obtiendra le respect et l'obéissance, toutes les fois que la nécessité imposera de rudes tâches à accomplir.

Diverses personnes vinrent me voir, et me dirent que, pour me conserver à mes fonctions, bon nombre de citoyens ne m'avaient point porté à la candidature, de peur que je préférasse l'Assemblée nationale à la Préfecture de police.

Comment, après toutes ces démonstrations, ne pas redoubler d'ardeur dans la gestion des affaires? Il eût fallu être dépourvu de cœur et de tout sentiment honnête.

CHAPITRE VIII.

Résultat des élections dans les départements. — Les démocrates et les réactionnaires. — Calomnies et lettres anonymes. — Agents royalistes. — Avec de l'or. — L'Assemblée nationale à la Seine. — Rapports des clubs. — Proclamation du préfet. — Visite de M. Lamartine. — Combinaison d'un nouveau gouvernement. — Ledru-Rollin et Flocon. — Avis de M. Lamartine. — 1,500,000 voix. — Entrevue des trois candidats. — Haines et ambitions. — Le palais de l'Assemblée nationale. — La nouvelle salle. — Les sapeurs pompiers. — Le général Courtais. — La garde nationale et la garde républicaine.

Les élections s'étaient faites avec calme, sans qu'aucune démonstration perturbatrice vint fatiguer la capitale. S'il y eut de l'agitation, elle fut seulement dans les esprits. Toutefois, cette tranquillité extérieure ne se maintint pas jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Le résultat des élections des départements produisit une vive irritation chez les démocrates ardents du peuple parisien. D'un autre côté, les espérances des réactionnaires se manifestaient plus ouvertement, et leurs organes continuaient des attaques calomnieuses contre les élus républicains.

Des lettres de menace, anonymes, étaient adressées de part et d'autre.

On disait que des agents royalistes du plus haut rang s'étaient introduits furtivement dans Paris pour y préparer la contre-révolution, et qu'ils cherchaient à corrompre avec de l'or les citoyens pauvres. Le Peuple se croyait trahi, et parlait de jeter l'Assemblée nationale dans la Seine, si elle ne proclamait pas immédiatement des institutions démocratiques.

Les investigations de quelques agents particuliers me tenaient au courant de la réalité des choses. La quantité de personnes de toute opinion qui venaient à la Préfecture, les rapports des clubs surtout, achevaient de me donner la mesure exacte de l'émotion publique, qui nécessita, de ma part, l'adresse suivante aux habitants:

« Citoyens,

« Des rumeurs sourdes circulent depuis quelques jours dans tous les rangs de la société; des provocations, soit verbales, soit écrites, sont adressées à une partie de la population contre l'autre. Le devoir du préfet de police est de veiller, en tout temps, à la sécurité des citoyens et à la tranquillité de Paris. L'agitation suscitée par cet appel au désordre a éveillé sa sollicitude; il espère que les vrais républicains comprendront qu'aujourd'hui, plus que jamais, le Gouvernement doit compter sur leur appui énergique. Au moment où les représentants du Peuple vont se réunir, quand les questions les plus graves vont se discuter, quand les institutions républicaines vont passer des idées dans les actes, recevoir, après les acclamations de l'instinct et du sentiment populaires, la consécration de la raison pure et réfléchie des représentants du Peuple, et assurer son bien-être; quand, enfin, toutes les forces qui constituent l'humanité s'apprêtent à sanctifier la République,

notre idole, irons-nous, citoyens, former deux camps ennemis, et montrer au monde, qui a les yeux sur la France, qu'au pied de nos monuments, où nous avons inscrit ces mots sublimes: *Liberté, Egalité, Fraternité*, des enfants de la même patrie sont armés les uns contre les autres?

« Vos magistrats, citoyens, celui-là surtout que vous avez appelé au poste qu'il ne veut occuper que pour concourir, dans la limite de ses forces, à votre sécurité à tous, se refusent à croire à un pareil égarement. La lutte à main armée, quand s'ouvre l'arène de discussion des idées, ne peut être que l'œuvre de traîtres à la République, ou d'insensés voulant amener dans l'ordre matériel le désordre de leur esprit. Mais ceux-ci, la République les renie pour ses enfants; elle n'a engendré que des cœurs dévoués et généreux, et c'est à ces vrais républicains qu'elle confiera le sort de ses destinées.

« Paris, le 3 mai 1848.

« *Le préfet de police*,
« CAUSSIDIÈRE. »

Je voyais arriver le jour de l'ouverture de l'Assemblée avec plaisir, pensant que la représentation nationale, par son attitude, ferait cesser ces clameurs sans fin, et qu'elle comprendrait les nouveaux devoirs imposés à tous par la révolution de Février.

Sur ces entrefaites, M. Lamartine vint me voir à la Préfecture.

Je l'avertis du mécontentement sourd qui existait chez le peuple, et des bruits qui couraient sur la formation du nouveau gouvernement:

— Les uns parlent d'un pouvoir, composé de trois membres; les autres veulent nommer un président. Si

le premier mode est adopté, il me semble qu'en adjoignant à votre nom ceux de Ledru-Rollin et de Flocon, les intérêts du peuple et de la bourgeoisie seraient ainsi satisfaits en même temps.

— Cette combinaison ne serait point acceptée, me répondit-il; c'est tout au plus si Ledru-Rollin pourrait y être introduit: quant à Flocon, il n'y faut point songer. Les quinze cent mille voix que je viens d'obtenir ne m'ont été données que parce que j'ai présenté des garanties de paix et d'ordre; j'ai vu depuis trois ou quatre jours plusieurs centaines de députés qui se rallieront tous à ces principes. »

Je n'insistai pas autrement; mais j'ajoutai que pour assurer la paix et l'ordre, si ardemment désirés par tout le monde, il était indispensable que le Peuple comptât de vrais révolutionnaires parmi les membres du nouveau pouvoir.

J'appris ensuite de M. Ledru Rollin que lui et Flocon avaient eu une entrevue avec M. Lamartine; qu'on avait parlé de ce projet; que M. Lamartine n'était pas alors éloigné de s'y prêter, mais que l'amour-propre de Flocon avait rendu tout arrangement impossible.

Ainsi, on arrivait à l'ouverture de l'Assemblée avec des craintes et des haines d'une part, et d'autre part avec des espérances et des ambitions.

Le 3 mai, je me rendis au palais de l'Assemblée nationale, pour visiter la nouvelle salle dans tous ses détails et m'assurer qu'elle n'offrait aucun danger.

J'étais accompagné du chef de la police municipale, du chef de la première division, du commissaire de police du palais de justice, et du colonel de la garde républicaine.

Un poste de sapeurs pompiers et de garde républicaine y était déjà installé.

Après avoir donné les instructions les plus minutieuses à M. Terchon, commandant des sapeurs pompiers, ainsi qu'au colonel de la garde républicaine, en ce qui concernait leurs attributions, j'entrai dans une salle où se trouvaient réunis le général Courtais, ainsi que plusieurs officiers d'état-major et divers fonctionnaires.

J'annonçai alors au général qu'un piquet de cent hommes était commandé pour un service de sûreté à l'ouverture de l'Assemblée.

Le général Courtais me répondit que la garde nationale ayant revendiqué l'honneur de garder seule l'Assemblée, le Gouvernement provisoire avait donné l'ordre que ce service lui fût exclusivement réservé.

Je témoignai mon mécontentement d'une mesure qui semblait mettre en suspicion la garde républicaine, dont on n'avait eu qu'à se louer.

On m'enlevait ainsi un moyen de sécurité, indispensable dans un temps révolutionnaire. Sans anticiper sur les événements, je puis affirmer que si, plus tard, on avait eu un poste de garde républicaine à l'Assemblée, nul n'eût osé en franchir le seuil. Le patriotisme de cette garde, bien connu, eût suffi pour maintenir le Peuple, auquel elle eût fait comprendre la culpabilité de cette démarche.

Je vis encore dans ces défiances singulières la continuation d'un système arrêté pour amoindrir l'importance de mes fonctions.

Je suis convaincu, d'ailleurs, que la garde nationale n'eut point été formalisée de voir un poste de sûreté, occupé par une garde qui avait tant d'intérêt au maintien de la République. C'eût été une garantie morale et matérielle de plus contre toute tentative de désordre.

CHAPITRE IX.

Le 4 mai. — Ouverture de l'Assemblée nationale. — Champ clos. — Cortége du Gouvernement. — Vive Lamartine! — Marche triomphale du futur président. — Entrée dans la salle de la Constituante. — Dupont (de l'Eure), Lamartine et Louis Blanc. — M. Audry de Puyraveau. — Physionomie de l'Assemblée. — Béranger et M. la Rochejaquelein. — Un banc de royalistes. — La cime de la Montagne. — Barbès et les Arago. — Le moine en froc blanc. — M. Lamennais et M. Montalembert. — La coterie du *National*. — Les nouveaux venus. — Le costume. — La mode de la Convention. — Discours de Dupont (de l'Eure). — Le Gouvernement remet ses pouvoirs. — Adhésion unanime à la République. — Déclaration de l'Assemblée. — Le général Courtais. — L'Assemblée devant le Peuple. — Enthousiasme. — Qu'est devenue la fraternité? — Triste prédiction. — Hamlet. — Des mots!

C'était un jour bien impatiemment attendu que le 4 mai!

Tous les partis, toutes les espérances, tous les regrets, toutes les ambitions, arrivaient là en champ clos.

Le sort de la République allait dépendre, en effet, de cette étrange réunion d'hommes, où toutes les vieilles idées, tous les vieux intérêts semblaient dès lors en majorité.

A midi, la salle des séances était déjà envahie par plus de cinq cents représentants.

Le Gouvernement provisoire, réuni au ministère de la justice, sur la place Vendôme, pour se rendre en corps à l'Assemblée, s'avança, vers midi et demi, entre une haie de gardes nationaux. Tout le long de la route, on entendit crier partout: *Vive la République! Vive Lamartine!*

On eût dit que le cortége accompagnait la marche triomphale du citoyen Lamartine, que les vivat enthousiastes répétés sans cesse par la bourgeoisie de la garde nationale paraissaient désigner à la présidence de la France. Un nuage n'avait point encore couvert sa popularité.

Les cris de: Vive le Gouvernement provisoire furent aussi proférés, mais rarement.

Bientôt le Gouvernement fit son entrée dans la salle de la Constituante, Dupont (de l'Eure) en tête et soutenu par Lamartine et Louis Blanc.

Le citoyen Audry de Puyraveau présidait, comme doyen d'âge.

La physionomie de l'Assemblée était curieuse. Les places avaient été choisies un peu au hasard, et l'on s'étonnait de mélanges singuliers. A droite, presqu'au-dessus de Béranger, un banc de légitimistes, M. de la Rochejaquelein entre autres; puis, un banc de royalistes, autour de M. Barrot: MM. Dupin, Duvergier de Hauranne, de Malleville, Remusat; à la cime de la gauche, à l'angle extrême de la Montagne, Barbès, Etienne et Emmanuel Arago.

C'est là qu'était marquée ma place de représentant.

Un peu plus loin, les deux places réservées à Baune et à Martin-Bernard; puis, Félix Pyat, Guinard, David (d'Angers), et l'abbé Lacordaire, en froc blanc. Au-dessous de lui, M. Lamennais. En face de la tribune, M. de Montalembert.

La coterie du *National* occupait la gauche, au-dessus des bancs ministériels.

Les députés nouveaux venus, étrangers aux anciens partis, étaient, en général, relégués dans les fonds, à l'extrémité de cette vilaine salle longue, où la moitié des assistants n'entendait rien.

On avait beaucoup parlé à l'avance du costume décrété par le Gouvernement. Personne, ou à peu près, ne s'y était conformé, pas même les membres du pouvoir. J'étais peut-être le seul avec le gilet blanc, à grands revers, à la mode de la Convention.

Lorsque la première émotion fut calmée, le citoyen Dupont (de l'Eure) monta à la tribune et lut un discours préparé en commun avec ses collègues, pour remettre collectivement les pouvoirs du Gouvernement républicain à l'Assemblée nationale:

« Citoyens représentants du peuple,

« Le Gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation, et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

« Elus du Peuple! soyez les bienvenus dans la grande capitale, où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

« Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie, et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir, une constitution républicaine. »

(Cri universel: *Vive la République!*)

« Mais, après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du Gouvernement dans les

rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour base les saintes lois de la justice et de la fraternité.

« Enfin, le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

« Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante de Février.

« Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale, à ce cri qui doit toujours la rallier: *Vive la République !* »

Puis, le ministre de la justice invita l'Assemblée à commencer ses travaux et à se diviser en bureaux pour procéder à la vérification des pouvoirs.

Deux heures après, l'Assemblée rentrait en séance, et le citoyen Olivier (de Marseille) ayant réclamé de chaque député admis l'adhésion personnelle à la République, l'Assemblée entière se leva aux cris de: *Vive la République!*

Bientôt, un député de la Seine proposa la proclamation suivante, qui fut votée d'enthousiasme:

« L'Assemblée nationale,

« Fidèle interprète des sentiments du Peuple qui vient de la nommer,

« Avant de commencer ses travaux,

« DÉCLARE, au nom du Peuple français, et à la face du monde entier, que LA RÉPUBLIQUE, proclamée le 24 février 1848, est et restera la forme du gouvernement de la France.

« La République que veut la France a pour devise: *liberté, égalité, fraternité.*

« Au nom de la patrie, l'Assemblée conjure tous les Français de toutes les opinions d'oublier d'anciens dissentiments, de ne plus former qu'une seule famille. Le jour qui réunit les représentants du Peuple est pour tous les citoyens la fête de la concorde et de la fraternité.

« *Vive la République!* »

Mais, tout à coup, au milieu des applaudissements, le général en chef des gardes nationales, le citoyen Courtais, vient exprimer le vœu du Peuple, qui appelle le Gouvernement et l'Assemblée pour acclamer la République sur les marches du palais, en face du soleil.

Alors, tous les représentants du Peuple suivent le président et vont défiler devant une foule immense qui encombrait le péristyle, les cours, la place, les quais et le pont.

Ce moment fut solennel. La grande voix du Peuple répondait comme un écho sympathique à la voix de ses mandataires; et durant quelques minutes, tout le monde obéit à un entraînement religieux.

Depuis les premières manifestations des combattants de février autour de l'Hôtel de ville, aucun spectacle de la révolution n'eut plus de grandeur et de patriotisme que cet instant, si fugitif, où la population et le pouvoir issu du suffrage universel semblaient être animés d'une seule ame et d'un seul esprit.

Sous le règne de l'Assemblée, qu'est devenue, hélas! cette harmonie précieuse, qui devait être le prélude d'une véritable fraternité?

Dès le lendemain, on lisait, dans *la Vraie République*, cette prévision que l'avenir a justifiée:

« La fête a été magnifique, à l'intérieur de la salle aussi bien qu'au dehors. Mais cependant, sous cet en-

thousiasme des neuf cent citoyens choisis par les électeurs, il est permis de se demander quels sentiments, quelles idées s'agitent. Une assemblée est comme un homme. On la peut juger à première vue, sur sa physionomie. La république sociale et populaire, la république de l'égalité et de la justice, combien compte-t-elle d'adorateurs dans cette réunion de bourgeois qui la considéraient hier comme un crime ou une folie?

« En quittant la salle, les vrais républicains songeaient peut-être à la belle scène d'Hamlet : Des mots, des mots, des mots! »

CHAPITRE X.

L'Assemblée nationale et le Gouvernement. — Le 8 mai. — Bien ou beaucoup. — Louis Blanc et Albert. — Les ateliers nationaux et M. Émile Thomas. — M. Marie. — Le budget du Luxembourg. — 2 fr. 50 c. par tête. — Étonnement de M. Garnier-Pagès. — Banquiers et millionnaires. — Un dîner chez M. Crémieux. — M. Lamoricière et M. Étienne Arago. — La place du Palais Royal. — M. Lamoricière à la cour le 24 février. — Indécision du roi et du duc de Nemours. — Beau zèle du général. — Réponse d'Albert. — Affranchissement du Peuple. — La commission exécutive. — La duchesse de Berri en France. — Henri V à Paris. — Une cachette dans le faubourg Saint-Germain. — Les cheveux blonds. — La cour de Charles X. — Plus de prétendants.

L'Assemblée nationale, dans sa séance du 8 mai, décréta que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. En considérant les difficultés qu'il eut à traverser, il est certain que la position était laborieuse, et que, de part et d'autre, les membres du pouvoir passèrent les jours et les nuits, livrés à un travail actif et incessant. Le Conseil, sans doute, perdit, en discussions hostiles, des moments précieux; mais encore faut-il lui rendre cette justice, que, s'il ne fit pas toujours bien, il fit beaucoup, en peu de temps.

La réaction, déjà puissante, accusait Louis Blanc et Albert d'agiter et de troubler la société. Ils donnèrent leur démission de président et vice-président du Luxembourg.

Aucun budget ne leur avait été alloué pour favoriser les tentatives d'associations entre ouvriers, tandis que les ateliers nationaux, dirigés par M. Émile Thomas, sous le patronage de M. Marie, absorbaient d'immenses capitaux, sans autre résultat que de démoraliser les citoyens.

Louis Blanc avait toujours été opposé à ces ateliers de cantonniers, où l'on employait cent vingt mille hommes à des terrassements inutiles; ce qui n'a pas empêché de le rendre responsable, bien injustement, de cette malheureuse création des ateliers nationaux.

On lui reprochait aussi une vie somptueuse dans son palais du Luxembourg, dont le budget, cependant, était si mesquin, que M. Garnier-Pagès, alors ministre des finances, adressa, à Louis Blanc et à Albert, des observations sur ce qu'il appelait leur parcimonie.

Chacun d'eux, en effet, ne dépensait que 2 fr. 50 c. pour son dîner.

— C'est une critique de vos collègues, disait Garnier-Pagès, et des dépenses qu'ils sont obligés de faire.

— Vous autres, qui recevez des banquiers et des millionnaires, lui aurait répondu Louis Blanc, vous êtes libres de les traiter avec luxe; mais moi, constamment en face d'ouvriers, qui manquent souvent du nécessaire, je ne pourrais, sans insulter à leur misère, déployer pour ma table un faste insolent.

En effet, j'avais été invité à dîner, quelques jours avant les élections, chez M. Crémieux, où se trouvaient réunis MM. Lamoricière, Bedeau, Étienne Arago, Louis Blanc et Albert. Je dis à celui-ci que M. Grandmesnil, en sortant

de dîner au Luxembourg, s'était plaint de l'exiguité de leur ordinaire, prétendant que les employés vivaient beaucoup mieux qu'eux.

— C'est vrai, me répondit Albert: outre que nous tenons à vivre simplement, nous ne voudrions pas vivre luxueusement en face du Peuple qui souffre.

Ce souvenir en évoque un autre: A ce même dîner, chez Crémieux, on parla beaucoup des journées de Février. Étienne Arago rappela au général Lamoricière l'affaire du Palais-Royal. Le général convint qu'il s'était trouvé là dans une position critique, et que, sans Étienne Arago, on lui eût fait un mauvais parti. On discuta beaucoup sur les chances de cette journée, et M. Lamoricière dit:

— « Les choses n'auraient point tourné de cette manière, si je n'avais rencontré tant d'hésitation à la cour. »

Il raconta alors que le 24, vers onze heures du matin, il s'était rendu auprès du roi pour y prendre des ordres. Sa Majesté paraissait abattue et le renvoya au duc de Nemours. Le futur régent, plus indécis et plus effrayé que le roi, ne voulut adopter aucunes mesures extraordinaires.

C'est ce manque de direction qui avait paralysé le zèle du général.

— Tout le zèle du monde n'y aurait rien fait, objecta Albert, tout était préparé pour un succès certain. Les sociétés secrètes avaient remué la population militante de Paris. Après le massacre des Capucines, tous les insurgés étaient déterminés à vaincre ou à mourir. Les soldats de Louis-Philippe, en cas d'une victoire chèrement acquise, n'auraient eu à marcher que sur des cadavres et des décombres. »

J'appuyai l'opinion d'Albert. D'après ce que, personnellement, j'avais été à même de voir, la réussite ne pou-

vait être douteuse. La lutte, prolongée de quelques jours, aurait seulement amené, d'une manière plus infaillible, l'affranchissement du Peuple.

Le Gouvernement provisoire, remercié le 8 mai, fut remplacé, le 10, par une Commission exécutive, composée de cinq membres de l'ancien gouvernement, MM. François Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin. Le côté pâle du Gouvernement se trouvait en complète majorité.

C'est à ce moment de la dissolution du gouvernement révolutionnaire, qu'on annonça l'arrivée de la duchesse de Berri en France. Elle était venue, disait-on, intriguer en faveur de Henri V, et tenait des conciliabules secrets avec les légitimistes. On l'avait vue, soit à Saint-Cloud, soit à Paris. Certaines gens allèrent plus loin, et prétendirent que Henri V lui-même était avec elle et préparait une prochaine restauration. J'avais reçu une foule d'avertissements de ce genre; mais, comme d'habitude, j'attachais peu d'importance à ces dénonciations absurdes, qui tendent à détourner l'attention des choses réelles; cependant, une personne digne de foi vint m'affirmer que la duchesse de Berri était réellement cachée dans le faubourg Saint-Germain, sous le nom d'une dame de sa cour; que deux témoins oculaires, qui la connaissaient, étaient sûrs de l'avoir reconnue.

J'invitai le secrétaire général à se rendre lui-même auprès de la personne désignée, afin d'en finir avec ces rapports.

Il reparut au bout d'une heure, accompagné d'une dame qui n'avait de ressemblance avec la duchesse que les cheveux; elle avait été reçue, jadis, à la cour de Charles X; mais elle protesta de son abstention en affaires politiques, ajoutant qu'elle avait voulu venir elle-même pour en témoigner devant moi.

Je lui répondis, aussi courtoisement que possible, que je regrettais fort qu'elle se fût dérangée; qu'en envoyant mon secrétaire auprès d'elle, ma conviction était formée d'avance. Elle se retira satisfaite de ces explications.

Depuis, je n'entendis plus parler de duchesse ni de prétendants.

CHAPITRE XI.

La Pologne et l'Italie. — Trahison de 1830. — Le 10 mai. — M. Wolowski. — Pétition polonaise. — M. Daragon et M. Lamartine. — Ajournement des interpellations sur les affaires étrangères. — Racca. — Cendres et ossements. — Les boulets du despotisme. — Les prôneurs de la paix. — Les volontaires italiens. — M. Lamartine donne 2,000 fr. — Les *barricadeurs*. — Pétition des démocrates français. — Le 13 mai. — Vive la Pologne! — Le représentant Vavin. — La place de la Madeleine. — Encore le rappel! — La 1re légion. — Ordre du jour du 13 mai. — Ajournement de la fête de la Concorde. — Protestation des délégués du Luxembourg et des détenus politiques. — Le droit au travail. — Promesses menteuses. — Les meurt-de-faim. — Blessures saignantes. — Un million perdu. — Le 14 mai. — Les délégués des départements. — Le nouveau ministre Recurt. — La commission exécutive. — Le ministre Flocon pris au collet. — Les représentations gratuites. — Fraternisons! — Préparatifs du 15 mai. — Journée de concorde. — Les clubs mécontents. — Lettre du citoyen Huber. — Sagesse et prudence. — Les chefs du parti populaire. — La bonne aventure.

On disait dans le public que le Gouvernement ne voulait point intervenir dans les affaires de la Pologne et de l'Italie, et qu'on laisserait massacrer les patriotes polonais et italiens, comme on l'avait fait en 1830. Ces versions, jointes à la canonnade de Rouen, irritaient la population contre le Pouvoir.

Le 10 mai, le représentant Wolowski déposa à l'Assemblée nationale une pétition des comités de Posnanie, de

Cracovie et de Gallice, pour solliciter la protection de la République française.

Cette pétition se terminait ainsi:

« Peuple français! pendant dix-sept ans, les vaines protestations à notre égard te saisissaient d'une noble et sainte indignation. Aujourd'hui que Dieu t'a rendu ton indépendance, tu ne laisseras pas lâchement assassiner tes frères de la Pologne, tes anciens compagnons de gloire, fidèles à ta cause au milieu de tes victoires comme dans ton infortune.

« Français! c'est au nom de nos églises profanées et pillées, de nos femmes et de nos enfants égorgés, de nos villes et villages réduits en cendres; c'est au nom de la plus sainte cause, et dans le moment pour nous le plus décisif, que nous vous demandons appui. Nous vous envoyons nos frères d'infortune, non pas pour qu'ils implorent votre pitié, mais afin qu'ils vous demandent franchement secours contre la barbarie; qu'ils vous appellent à remplir la sainte mission que Dieu a confiée à votre nation, et que la France ne démentira pas à l'égard de sa sœur expirante sous le poignard de l'assassin.

« 3 mai 1848.

« Joseph Wysocki.
« Tyszkiewicz.
« Berwinski. »

Le citoyen Wolowski, à la fin de son discours, réclama l'intervention directe de la France, et invita le Gouvernement à faire appel à la nation allemande, à la diète de Francfort, pour sauver la Pologne.

Cette motion généreuse fut vivement applaudie, et la majorité en fixa la discussion au lundi suivant, 15 mai.

A la même séance, le citoyen Daragon priait l'Assemblée de lui accorder un jour pour interpeller le Gouvernement sur la partie du discours de M. Lamartine, relative aux affaires d'Italie. Ces interpellations furent également ajournées au 15 mai.

En cette circonstance, M. Lamartine se prononça de nouveau contre toute intervention immédiate:

« Nous avons promulgué plusieurs fois déjà, dit-il, et nous avons défini le genre de concours que la nation française prêterait aux nationalités délivrées de l'Italie; le texte de nos paroles sera aussi le texte de nos actes; le drapeau français ne s'avancera qu'à son heure dans les limites que votre sagesse et votre patriotisme universel aura écrites de votre propre main. *Mais, sachez-le bien, ce qui s'est passé en 1831 ne se renouvellera pas en 1848, et quand le drapeau français se sera avancé jusqu'où notre politique lui aura dit de se porter, sachez qu'il ne reculera jamais.* »

Ainsi donc, l'heure n'avait point encore sonné, et nulle intervention n'a prêté secours, soit aux peuples du Nord, soit à ceux du Midi. En devenant homme d'État, devient-on donc aveugle, lâche, et traître à tout sentiment généreux? L'histoire aura-t-elle encore à enregistrer une défection, et les Peuples, un jour, ne nous crieront-ils point: *Racca!* en nous couvrant des cendres de leurs villes et des ossements des cadavres amoncelés par les boulets du despotisme?

C'est nous qui avons pris l'initiative révolutionnaire; c'était par notre concours que devaient s'universaliser les principes démocratiques. Un million de citoyens armés se seraient levés comme un seul homme pour affranchir les peuples. Que de sang épargné!

Prôneurs de la paix, vous l'eussiez obtenue plus sûrement par une attitude énergique, qu'en vous abandonnant sur une pente fatale à l'honneur du nom français!

Cependant la pensée d'intervenir en faveur des Polonais et des Italiens germait dans le Peuple. Plusieurs patriotes français offrirent leur assistance aux comités étrangers siégeant à Paris. Le citoyen Debray vint me trouver, et me fit part de son intention d'aller à Milan soutenir la révolte contre les Autrichiens, avec cent vingt hommes qui mouraient de faim sur le pavé de Paris, et qu'il avait organisés en compagnie de volontaires. Je cherchai à le prémunir contre des piéges; il me répondit qu'il était en mesure, et qu'il partait avec des patriotes du pays.

Je lui donnai alors une lettre dans laquelle je le recommandais à M. Lamartine pour les secours de route nécessaires.

« Ayez bien soin, surtout, en présentant ma lettre à M. Lamartine, lui dis-je, *d'insister sur la part active que vous avez prise dans les journées de Février, vous et les vôtres; le titre de combattant des barricades vous fera immédiatement obtenir des subsides pour quitter la capitale.* »

En effet, le lendemain, il revint avec deux mille francs que lui avait remis M. Lamartine. J'étais chargé de surveiller l'emploi de cette somme, destinée aux dépenses de première nécessité. Il ajouta que la qualité de *barricadeurs,* attribuée à son monde, avait produit le meilleur effet, et qu'il allait tout disposer pour se mettre en route.

D'un autre côté, les membres de plusieurs clubs imaginèrent de sanctionner la pétition polonaise par une pétition de démocrates, qui serait apportée à l'Assemblée nationale.

Le samedi, 13 mai, vers dix heures, les pétitionnaires se rassemblèrent donc sur la place de la Bastille. On y remarquait les députations des Polonais, les délégués

des travailleurs du Luxembourg, des délégués des clubs, des élèves de l'école Polytechnique et de la marine, grand nombre d'officiers de la garde nationale et de gardes nationaux en costume, mais sans armes. La colonne, composée de cinq à six mille citoyens, se mit bientôt en marche le long des boulevards, dans un ordre admirable, en criant: Vive la Pologne! et arriva ainsi au pont de la Concorde. J'y avais fait placer deux commissaires de police, qui introduisirent dix délégués dans le palais de l'Assemblée nationale, où ils furent reçus par le représentant Vavin.

Le citoyen Buchet (de Cublize), président de la délégation, adressa un discours énergique au citoyen Vavin, chargé de faire le dépôt des pétitions sur le bureau de l'Assemblée.

Le citoyen Vavin répondit qu'il appuyerait de toutes ses forces parmi ses collègues l'idée de rétablir la Pologne au rang des États européens, cette nation ayant toujours possédé toutes ses sympathies.

A la place de la Madeleine, du haut d'un balcon, le citoyen Buchet vint rendre compte au peuple de ce qui s'était passé. Les acclamations qui l'accueillirent se renouvellèrent lorsque M. Vavin, accompagné d'un autre représentant, répéta devant tout le monde la promesse faite aux délégués.

L'Assemblée n'en passa pas moins à l'ordre du jour sur la pétition relative aux Polonais.

Malgré le calme de cette manifestation sympathique, on entendit pourtant le rappel dans les 1er et 2e arrondissements, et quelques gardes nationaux intervinrent en armes et menacèrent les ouvriers. Peu s'en fallut qu'il ne s'engageât une collision déplorable, car, pour exciter la 1re légion, les réactionnaires racontaient qu'on avait désarmé des postes, qu'on se battait sur la place de la Révolution, et que les représentants étaient menacés.

La journée se passa sans autre désordre, mais en rumeurs diverses. Des groupes nombreux, répandus dans les Tuileries, autour de l'Assemblée nationale et le long des boulevards, discutaient sur un ordre du jour ainsi conçu :

« ORDRE DU JOUR DU 13 MAI 1848.

« Gardes nationales du département de la Seine.

« Le général commandant supérieur s'empresse d'informer les gardes nationales du département de la Seine que l'Assemblée nationale a décidé que la seconde grande fête de la République, qui devait avoir lieu demain, 14, serait ajournée au dimanche 21 de ce mois.

« *Le représentant du peuple, général commandant supérieur,*

« Signé COURTAIS. »

Cet ajournement était surtout attribué à la résolution prise par les délégués du Luxembourg et par les détenus politiques, auxquels on avait désigné des places dans le programme de la cérémonie. Les uns et les autres venaient de refuser de s'associer à cette fête, au milieu des circonstances critiques qui menaçaient déjà la patrie.

Les délégués du Luxembourg motivaient leur abstention sur le mépris de l'Assemblée nationale pour cette première promesse du Gouvernement provisoire :

« Le Gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

« Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va écheoir de la liste civile.

« GARNIER-PAGÈS, *maire de Paris*, L. BLANC, *l'un des secrétaires du Gouvernement provisoire.* »

Le manifeste des travailleurs, imprimé dans tous les journaux populaires, finissait ainsi :

« Les promesses faites sur les barricades n'étant pas accomplies, et l'*Assemblée nationale* ayant refusé dans sa séance du 10 mai, de constituer un *ministère du travail et du progrès*, les ouvriers délégués au Luxembourg se refusent à assister à la fête dite de la Concorde.

« LAGARDE, *président;* BESNARD, *vice-président;* GODIER, *id.;* LAVOIR, *id.;* LEFAURE, *secrétaire;* DELIT, *id.;* PETIT.

« Paris, le 11 mai 1848. »

La déclaration publiée par les détenus politiques n'était pas moins significative :

« Une fête a été décrétée pour le 14 mai.

« Les détenus politiques sont conviés à cette fête.

« Mais,

« Attendu que le Peuple meurt de faim;

« Attendu que les blessures de nos frères saignent encore;

« Attendu que la présence des détenus politiques à la fête du 14 pourrait être considérée comme une adhésion à tout ce qui s'est fait *politiquement* et *socialement* depuis le 24 février;

« L'assemblée des détenus politiques, convoquée extraordinairement.

« Considérant que des républicains ne peuvent se livrer à la joie lorsqu'ils portent le deuil dans leur cœur ;

« Décide, à l'unanimité, qu'elle s'abstiendra d'assister à la fête du 14 mai.

« *Les membres de la Commission :*

« CAUNES, GEOFFROY, KERSAUSIC, PELLEVILLAIN, ROSIÈRES, FLOTTE, HUBER, BIETTE, DUGROSPRÉ.

« *Membres supplémentaires :*

« CAINSE, RAYMOND. »

Enfin, l'ajournement de la fête était commenté de mille façons et vivement critiqué.

Le fait est qu'une des causes principales du retard, c'est que les préparatifs n'étaient point terminés. Trois jours auparavant, je me trouvais au ministère de l'intérieur, lorsque les citoyens Courtais et Higonnet vinrent annoncer à M. Ledru-Rollin que rien ne serait prêt pour la date indiquée, et lui présenter le devis approximatif des dépenses. Le ministre se récria sur l'énormité des frais, alléguant le devoir de ménager les fonds de l'État. Il ajoutait que cette fête était un embarras véritable; mais qu'on ne pouvait plus la supprimer, attendu le grand nombre de citoyens qui arrivaient déjà de toutes les provinces pour y assister. Faute d'activité et de prévoyance, le temps avait manqué. Il fallût bien céder à la nécessité, et la fête fut remise au 21. Néanmoins la peur y entra pour quelque chose.

S'il a été dépensé, comme on le dit, près d'un million, pour cette fête, qui n'engendra que division au lieu de concorde, on aurait mieux fait d'en réduire la somptuosité ornementale, et d'acquitter la dette du Gouvernement provisoire envers les ouvriers.

Le dimanche, 14, les délégués des départements se réunirent au palais National, et se concertèrent sur la conduite qu'ils devaient tenir par suite de ce renvoi au 21 mai.

Ils nommèrent des commissaires chargés de demander explication au ministre de l'intérieur. Ceux-ci, après avoir fait antichambre pendant trois heures, commençaient à manifester leur impatience, lorsque le nouveau ministre, M. Recurt, se montra, et leur dit qu'il ne pouvait prendre sur lui de fixer la fête au mardi, 16, ainsi qu'ils le désiraient, mais qu'il allait en référer à la Commission exécutive, et qu'il leur rendrait réponse sur la place Vendôme.

Ils attendirent là encore vainement plusieurs heures; et, ne recevant aucune réponse, ils envoyèrent une seconde commission dans la cour du ministère de la justice, pour y délibérer. Le citoyen Flocon, qui descendait au même instant, essaya de calmer l'irritation que tous ces délais avaient produite; il n'y réussit point, et fut même saisi au collet par plusieurs d'entre eux.

Alors arriva le citoyen Recurt, qui offrit aux délégués, comme dédommagement, quatre représentations gratuites dans divers théâtres de Paris. La plaisanterie étant très-mal reçue, le citoyen Recurt ajouta qu'il y aurait une revue le mardi suivant; que les délégués y seraient appelés pour fraterniser, et qu'on distribuerait des drapeaux.

Dans la soirée du même jour, se prépara pour le lendemain une nouvelle manifestation en faveur de la Pologne. La plupart des délégués de la province se promirent de s'y rendre.

Ces incertitudes et ces retards irritèrent les masses et soulevèrent les plus étranges conjectures. Si la fête avait été donnée le 14, il est probable que nous n'eussions pas

eu la journée du 15. La population entière, réunie au champ de Mars, aurait défilé aux cris de: *Vive la Pologne!* ainsi qu'on en était convenu entre grand nombre de citoyens. Une manifestation si unanime, en indiquant à l'Assemblée le sentiment populaire, l'aurait obligée à faire droit aux pétitions précédentes et aurait prévenu ainsi toute démonstration ultérieure.

Cette fête alors aurait été une journée de concorde. Elle eût rallié tous les citoyens dans une pensée commune et empêché pour longtemps des tentatives périlleuses.

Il ne dépend pas des gouvernements de comprimer les élans généreux des peuples. La France avait pris fait et cause pour la Pologne et devait avoir satisfaction.

Quelques clubs mécontents résolurent donc de se mêler à la manifestation projetée pour le lundi, mais avec des intentions toutes pacifiques. Huber, qu'on regarde comme un des principaux auteurs de cette journée, fit insérer dans les journaux la lettre suivante:

« Citoyen rédacteur,

« Un bruit faux, mensonger, n'ayant d'autre principe que la calomnie, d'autre but que de provoquer entre les diverses classes de la société la division et la discorde, s'est répandu hier avec une rapidité effrayante.

« Plusieurs centaines de citoyens s'étant concertés pour se réunir aujourd'hui lundi, dix heures, place de la Bastille, à l'effet de porter à l'Assemblée nationale une pétition en faveur de la malheureuse Pologne, des hommes connus par leurs intentions réactionnaires se sont empressés de semer l'alarme en attribuant faussement aux pétitionnaires des intentions anarchiques ou malveillantes.

« En ma qualité de président du comité centralisateur, connaissant parfaitement les sentiments pacifiques

des auteurs de la pétition, je repousse de toute mon énergie les odieuses imputations dont ils sont victimes, et pour rassurer des esprits trompés, je déclare:

« Que la démarche projetée a pour but unique de réclamer pour nos frères les Polonais la restitution de leur patrie et de leur indépendance nationale;

« Que pour accomplir avec succès ce devoir fraternel envers un peuple opprimé et toujours ami de la France, les pétitionnaires observeront dans leur manifestation le calme et la dignité qui conviennent à des citoyens profondément pénétrés de la connaissance de leurs droits et de la justice de leur cause.

« Recevez, citoyen rédacteur, l'assurance de mes sentiments d'estime et de sympathie.

« A. Huber.

« Paris, le 14 mai 1848. »

Je réunis cependant quelques patriotes dont j'avais pu, mainte fois, apprécier la sagesse dans des moments difficiles, et notamment la veille. Je les engageai à se mettre à la tête des pétitionnaires pour empêcher tout désordre. Ils me promirent fermement concours et prudence.

Je savais, d'ailleurs, que les chefs les plus sérieux du parti populaire, leurs clubs et leurs journaux, avaient résolu de rester étrangers à une démarche prématurée, la question de la Pologne devant être décidée ce jour-là par les représentants du Peuple.

Qui donc, le 14 au soir, aurait pu prévoir les émotions et les conséquences du 15 mai!

CHAPITRE XII.

Le 15 mai. — Pouvoir dictatorial du président de l'Assemblée. — Lettre de M. Buchez. — Une poignée de factieux. — Une lettre au président, à la Commission exécutive et au général Courtais. — Postscriptum. — Les Montagnards et la garde républicaine. — Le colonel Caillaud à la caserne Saint-Victor. — Luxation au genou. — Réponse à la Commision exécutive. — Point d'ordres. — Mesures tardives du Gouvernement. — Lettre de Garnier-Pagès et Arago au ministre de l'intérieur. — M. Recurt. — La manifestation. — 150,000 hommes. — Cent corporations. — La pétition pour la Pologne. — Envahissement du palais. — Un coup de fusil. — La salle des pas-perdus. — Le général Courtais. — La salle des séances. — M. Wolowski. — Tumulte. — Les tribunes publiques. — Craquement de l'édifice. — Le peuple maître de l'Assemblée. — Le *Moniteur*. — Fuite des députés. — Nouveau Gouvernement provisoire. — L'Hôtel de ville. — La garde nationale. — Les prisonniers de Vincennes. — Un rôle imprévu.

Le président de l'Assemblée nationale avait été investi d'un pouvoir dictatorial qui l'autorisait à convoquer au besoin toutes les forces de Paris et de la province pour la défense de l'Assemblée.

Depuis son investiture, il en agissait ainsi et avait fait choix de commissaires à sa convenance; je devais me conformer à ses ordres. La responsabilité pesait donc tout entière sur lui pour la sécurité de l'Assemblée.

Le 14 mai au soir, j'avais reçu de M. Buchez une lettre dont voici un extrait:

« On se prépare à reprendre demain ce qui a été en partie manqué hier. La préoccupation de tous ces désordres est de nature à déranger les importants travaux de l'Assemblée nationale. Une poignée de factieux, de fous et d'étourdis, attente ainsi à la souveraineté même du peuple.

« Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le mouvement avorte, et n'approche pas même du voisinage de l'Assemblée. Agissez habilement et vigoureusement, comme vous l'avez fait hier; mais que, comme hier, nul attroupement n'arrive seulement à la vue du palais de l'Assemblée.

« Salut et fraternité.

« *Le président de l'Assemblée nationale.*

« BUCHEZ. »

Je tins conseil avec plusieurs employés de la Préfecture: il fut décidé qu'aucun placard ne serait affiché, afin de ne pas compromettre la valeur des ces avis au peuple, qu'on doit ménager pour les circonstances importantes. Je ne pouvais deviner alors la gravité des événements du lendemain.

Mais, le matin du 15, d'après de nouveaux renseignements, j'écrivis la lettre suivante au président de l'Assemblée nationale, pour l'informer de ce qui se passait. Deux lettres, dans le même sens, furent également adressées, l'une à la Commission exécutive, l'autre au général Courtais:

« Citoyen président,

« Il y a ce matin réunion d'un grand nombre de citoyens, qui se proposent de se porter à la Chambre pour

manifester leurs sympathies en faveur de la Pologne, et provoquer une décision de la part de l'Assemblée.

« Cette manifestation sera faite sans armes, et il n'y a de troubles à craindre que de la part de quelques membres du club Blanqui, dont la réunion a lieu en ce moment au boulevard du Temple, et qui seront, dit-on, armés de pistolets, qu'ils tiendront cachés.

« Je prends mes mesures en conséquence, et si je puis me rendre à la Chambre, je vous tiendrai verbalement au courant de tout ce qui se passera.

« Salut et fraternité.

« *Le préfet de police.*

« *P. S. Dix heures un quart.* — J'apprends à l'instant que, nonobstant toutes les prévisions, plusieurs citoyens, dont le nombre peut grossir, se rendent en armes aux divers lieux de réunion; ceux-ci seront soumis plus spécialement à une surveillance active. »

J'invitai le chef de la police municipale à fournir des gardiens en nombre suffisant aux commissaires de police Bertoglio et Dousseaux, en leur recommandant d'empêcher les masses d'avancer jusqu'au péristyle de l'Assemblée. Une *filature* d'agents inostensibles fut établie depuis le boulevard jusqu'au pont de la Concorde, pour correspondre avec les autres et avertir le président Buchez des mouvements de la colonne.

En même temps, je songeai à rassembler les Montagnards et la garde républicaine.

Les gardes républicains avaient été repoussés du service de l'Assemblée; et, le jour de l'ouverture, ils n'avaient obtenu qu'à grand'peine une place au cortége. De plus, ils s'étaient pénétrés de l'idée qu'on avait le projet de les licencier, attendu que, malgré les démarches de

leur colonel et les miennes, ils attendaient vainement depuis un mois la confirmation des nominations d'officiers, acceptées par le ministre de l'intérieur.

Quelques compagnies avaient même dit qu'elles ne marcheraient pas, si elles étaient appelées à un service irrégulier, comme on paraissait vouloir l'exiger d'elles.

J'ordonnai qu'on fît venir cinq cents hommes à la Préfecture, et le reste fut consigné.

Le lieutenant-colonel Caillaud, que j'avais envoyé à la caserne Saint-Victor, pour connaître les dispositions des Montagnards, me transmit cette note:

« Citoyen préfet,

« Comme vous me l'avez ordonné, je suis allé ce matin à la caserne Saint-Victor pour m'assurer si les Montagnards étaient dans l'intention de se joindre à la manifestation en faveur de la Pologne. J'en ai trouvé un grand nombre dans la cour, occupés à faire l'exercice; ils m'ont dit que telles étaient leurs intentions.

« Je leur annonçai que vous étiez instruit que des gens malintentionnés se trouveraient à cette réunion pour y répandre des idées autres que celles dont ils étaient animés; qu'en conséquence, vous les engagiez à venir à la Préfecture pour y rendre des services, dans le cas où il y aurait tumulte.

« Il a été décidé que vingt d'entre eux seulement se mêleraient à la manifestation, sans marques distinctives, afin d'arrêter les perturbateurs qui, en leur nom, tenteraient de troubler l'ordre.

« 15 mai 1848.

« *Le lieutenant-colonel*, CAILLAUD. »

Ils arrivèrent, en effet, une heure après, au nombre de trois cent cinquante, à la Préfecture. Sur les onze

heures du matin, je me levai avec la volonté d'aller à l'Assemblée: il me fut même impossible de descendre l'escalier. J'avais un épanchement de la synovie et ne sentais plus fonctionner ma jambe droite.

Vers midi seulement, je fus appelé à la Commission exécutive; mais mon indisposition me força de répondre:

« La luxation qui me retient au lit depuis trois jours ne me permet pas de me rendre près de vous; si cependant vous jugiez ma présence indispensable, j'attends vos ordres, et je me ferai transporter au petit Luxembourg pour assister à vos délibérations. »

J'attendis des ordres; on ne m'en envoya point.

Seulement, sur les deux heures, le citoyen Panisse, chef de la division de la police générale au ministère de l'intérieur, m'apporta un ordre de la Commission exécutive, adressé au ministre de l'intérieur, pour opérer des arrestations.

Le mandat était ainsi conçu:

« Citoyen ministre,

« La Commission du pouvoir exécutif vous invite à prendre sur-le-champ les mesures suivantes:

« Faire offrir aux ouvriers des ateliers nationaux, âgés de 18 à 25 ans et non mariés, un engagement dans l'armée, et renvoyer tous ceux qui refuseraient de s'engager;

« Prescrire aux maires des arrondissements de Paris la plus grande sévérité dans l'accomplissement des formalités exigées pour l'inscription sur les contrôles des ateliers nationaux;

« Faire arrêter sur-le-champ les individus les plus notoirement compromis dans les complots organisés pour renverser l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

« Salut et fraternité.

« GARNIER-PAGÈS, F. ARAGO.

« Paris, 15 mai 1848. »

C'est alors que j'envoyai mon secrétaire général pour avoir des prescriptions plus explicites. Le ministre Recurt était en train de dicter un nouvel ordre, lorsque ses bureaux furent envahis, et il fit lacérer la pièce commencée. Dans le cours de la journée, divers rapports m'étaient parvenus successivement. La manifestation, forte d'environ cent cinquante mille citoyens, arrivée au pont de la Concorde, en avait forcé le passage, gardé par un détachement de garde nationale. L'enthousiasme que cette immense colonne avait rencontré le long de sa route, l'ardeur du soleil, l'absence de nourriture depuis huit heures du matin, l'électricité qui circule dans les foules, les cris patriotiques, tout cela avait augmenté l'excitation générale, lorsque, vers deux heures, les premiers groupes se présentèrent aux portes du palais de l'Assemblée.

Il n'y avait, d'ailleurs, aucun projet bien arrêté. On comptait près de cent corporations différentes, avec leurs bannières particulières et leurs chefs, qui tous avaient la prétention de conduire leur monde et de faire à leur guise, selon les chances du moment; mais, au fond, ils voulaient surtout donner une impulsion démocratique à la Chambre, qui avait déjà trahi ses tendances réactionnaires.

Une centaine d'hommes, au plus, entra d'abord dans la cour pour présenter la pétition; mais les nombreuses corporations agglomérées à l'autre extrémité de la co-

lonne essayaient aussi d'arriver à la Chambre, ou du moins de s'en rapprocher. C'est ce qui occasionna cette presse compacte qui, de minute en minute, se refoulait aux abords de la porte principale.

Le seul moyen d'arrêter cette mer vivante eût été d'interdire d'abord le passage du pont par une force convenable; alors les environs du palais eussent été dégagés.

Les quelques gardes postés à l'entrée tinrent le plus possible; mais les flots devinrent si formidables que la grille fut forcée, et l'inondation s'étendit jusque dans la cour intérieure.

Une autre circonstance fit entrer au moins cinq cents hommes d'un seul flot.

Un des soldats de garde dans la cour ayant, par mégarde, laissé tomber son fusil, le coup partit inopinément. Grande rumeur, nouvelle effervescence, et le cri: on assassine nos frères! qui de cohorte en cohorte circula jusqu'à la place de la Concorde.

Toute la foule se précipita alors vers la porte du palais, et plusieurs furent littéralement étouffés.

On apprit bientôt que le coup de fusil était un coup de hasard; mais le peuple disait: La troupe a donc ses armes chargées?

La salle des pas-perdus était occupée par des notabilités de tous les partis qui formaient comme une petite Chambre à part, où des orateurs agitaient la foule. Le général Courtais y fut arrêté pendant quelque temps, et vivement provoqué à expliquer ses intentions. Il finit par dire, à haute voix, que si, comme général, on lui ordonnait de faire battre le rappel pour tirer sur des citoyens inoffensifs et sans armes, il donnerait sa démission.

Après son départ, on fit entrer par la porte du côté du quai une compagnie de cent hommes chargés de

faire évacuer la salle des pas-perdus; mais ils furent bientôt forcés de se retirer.

Les mêmes scènes se renouvelaient tout autour de la salle des séances, dont l'intérieur offrit le plus dramatique spectacle.

Pendant le discours de M. Woloswki, on entendit d'abord des cris confus qui se rapprochaient, et le coup de fusil qui fit croire à un commencement de combat. Bientôt le tumulte extérieur domina la voix des représentants, et les portes des tribunes publiques furent enfoncées et envahies; des hommes en blouse, agitant des drapeaux, criaient vive la Pologne! Plusieurs se laissèrent glisser des tribunes sur les banquettes des représentants. De toutes parts, le peuple pénétrait par toutes les entrées avec une grande violence. Les tribunes encombrées s'affaissaient sous ce poids. Un réservoir d'eau fut crevé et inonda un des corridors. On entendait craquer l'édifice et il s'en fallut de peu qu'il ne s'écroulât.

Les grandes portes de l'hémicycle donnèrent enfin passage à la foule et à ses chefs.

Alors le peuple fut maître de l'Assemblée. Après la lecture de la pétition et les épisodes que chacun connaît et qui sont consignés au *Moniteur*, on tenta de vains efforts pour faire évacuer la salle. Toutes les issues étaient pleines de citoyens qui voulaient entrer à leur tour. On disait en même temps que la bataille était engagée sur les quais, et que dans quelques minutes, il y aurait un massacre général.

C'est alors qu'Huber proclama la dissolution de l'Assemblée.

Les députés s'esquivèrent de divers côtés, les uns vers la présidence, les autres au milieu des gardes nationaux, déjà rassemblés au dehors.

Et sur le bureau, sur la tribune, sur les banquettes, dans les salles environnantes, partout, les membres des clubs écrivaient des listes d'un nouveau gouvernement provisoire.

Plusieurs groupes se dirigèrent sur l'Hôtel de ville. Successivement, la foule s'écoulait hors du palais; et il ne restait que quelques centaines de plébéiens dans la salle, lorsque les gardes nationaux y entrèrent au pas de charge, et réinstallèrent une partie des députés.

Nous n'avons point à raconter cette journée ni ses tristes conséquences, qui tournèrent contre la République. Les prisonniers de Vincennes sont là pour expliquer leurs actes et leurs intentions. Peut-être, comme l'a dit l'un d'eux, quelques personnages qui ne sont point à Vincennes joueront-ils dans le procès un rôle imprévu.

CHAPITRE XIII.

Envahissement de la Préfecture. — Des armes! — Jugement sur le 15 mai. — Le chef de la police municipale. — L'Assemblée et l'ancien régime. — Calme des Montagnards. — La Commission exécutive. — Le Luxembourg. — La contre-révolution. — Nous irons vous chercher. — Le capitaine Bertrand. — Le colonel Mercier. — La troupe de ligne. — Les clubs et le Gouvernement. — Les monarchies et les soldats. — Arrestation du colonel Saisset. — Métier de sergent de ville. — Le traquenard. — M. Garnier-Pagès. — M. Ledru-Rollin. — Justes plaintes du préfet de police. — Offre de démission. — Opinion de Flocon sur la Commission exécutive. — Déclaration de Garnier-Pagès. — Allez, mon bon. — MM. Charras et Bastide. — Licenciement de la garde républicaine, des Lyonnais et des Montagnards.

Vers cinq heures, pendant qu'une partie des républicains allait à l'Hôtel de ville, près de deux cents personnes entrèrent dans la Préfecture, en déclarant que le pouvoir et l'Assemblée venaient d'être dissous. Ils demandaient des armes.

Il y eut un moment de confusion inexprimable. Chacun semblait avoir perdu la tête. Quelques-uns des arrivants pénétrèrent jusqu'à mon cabinet et m'annoncèrent la nomination d'un nouveau gouvernement:

« Vous en faites partie, ajoutait-on, venez vous montrer au Peuple!

— Je suis ici comme préfet de police, leur répondis-je; lorsque je recevrai des ordres d'un pouvoir constitué, je verrai ce que j'aurai à faire; pour l'instant, retirez-vous. »

Je cherchai à descendre dans la cour pour rétablir l'ordre. J'avais pris mon écharpe et mon sabre, et faisais en ce moment un triste soldat. Sur l'escalier encombré de gens demandant des armes, l'un d'eux montra la porte d'une salle qui servait d'arsenal, et s'écria:

« Il y a des fusils ici!

— Si vous redites un mot, je vous passe mon sabre au travers du corps, lui fis-je. »

Il se tut, et, à l'aide de la garde républicaine, la Préfecture étant évacuée, je donnai l'ordre que, sous aucun prétexte, personne ne fût admis s'il n'appartenait à la maison.

Par ce moyen, je préservai la Préfecture, qui resta sur le pied de guerre, toute la nuit. Les pompiers et les gardiens de Paris avaient été armés. Nous évitâmes ainsi tout envahissement.

J'étais désolé qu'on eût violé l'Assemblée nationale, et j'en témoignai tout haut mon mécontentement. Une personne, qui resta pendant tout ce temps dans mon cabinet, m'entendit dire:

« La sottise faite aujourd'hui sera peut-être la mort de la République. »

M. Élouin, chef de police municipale, me dit, en présence de personnes qui s'en souviennent:

« Votre conduite a été ferme et sage. »

Si je reproduis ces paroles, c'est que M. Élouin a déposé ensuite qu'il n'avait pu juger de mes impressions dans ce moment difficile. J'avais commis la faute de le conserver en place; il devait tôt ou tard m'en infliger

la punition. Ce n'est point pour flatter l'opinion que j'écris ce livre, mais bien pour énoncer ma pensée entière. En révolution, il n'y a que les nullités absolues qui n'ont pas d'ennemis.

Je voulais, par une lutte constante en faveur des principes démocratiques, amener les nations européennes à suivre notre exemple et à se constituer en République. Or, pour obtenir ce résultat, il fallait conduire avec ordre et sagesse la question des affaires. La démonstration du 15, en apportant ces désordres avec elle, semblait donner gain de cause à nos ennemis, qui dirent ensuite: vous voyez les résultats du droit souverain dans les mains du peuple. Aujourd'hui il crée une assemblée par son suffrage; le lendemain, il la brise!

De là, des calomnies sans fin et des tentatives plus effrontées pour retourner à l'ancien régime.

Pour ma part, j'étais outré et humilié, tout à la fois, du rôle presque passif que j'avais été contraint de jouer dans cette affaire; de fausses mesures ayant été prises en dehors de moi, et mon indisposition m'ayant confiné à la Préfecture.

Un amour-propre fatal inspirait le désir du commandement absolu à ceux qui étaient investis de quelque autorité. Je portais ombrage à certains hommes et comptais pour peu dans leurs décisions.

J'avais renvoyé une partie des Montagnards à leur caserne. Bien qu'ils eussent eu la fibre du mouvement surexcitée à un haut degré, ils s'étaient tenus tranquilles, et se contentèrent de crier: Vive la République démocratique! lorsque la garde nationale défila devant eux. Ils furent, du reste, parfaitement calmes et inoffensifs.

Dans la soirée, le capitaine Bertrand m'apporta la lettre suivante:

« La commission du pouvoir exécutif invite le citoyen Caussidière à se rendre immédiatement au petit Luxembourg.

« Onze heures cinquante minutes du soir.

« Le secrétaire de la commission du pouvoir exécutif,

« PAGNERRE. »

Le colonel de la garde républicaine avait reçu la même invitation.

Le capitaine Bertrand, auquel je démontrai que j'étais dans l'impossibilité physique de me déplacer, me répondit qu'il y avait urgence.

Je dus alors obtempérer à ce qui me semblait un ordre péremptoire, quoique déguisé.

Pendant ce temps-là, le bruit se répandit, parmi la garde républicaine, que l'on venait pour m'arrêter. Divers fonctionnaires avaient été conduits à Vincennes, disait-on, et plusieurs régiments occupaient les derrières du Luxembourg. La contre-révolution était faite.

J'eus à calmer mes hommes, et je leur dis que, quelles que fussent les intentions de la Commission, il était de mon devoir, malgré mon état de souffrance, d'obéir au Gouvernement.

— Je n'ai rien à craindre, ajoutai-je, et je serai bientôt de retour. —

Ils ne parurent qu'à demi-convaincus, et déclarèrent que, si dans une heure je n'étais pas revenu, ils iraient eux-mêmes savoir de mes nouvelles!...

Je partis en voiture avec le colonel Mercier, et suivi d'une escorte de quelques gardes à cheval.

Chemin faisant, Mercier remarqua combien je souffrais et me proposa de se rendre seul au Luxembourg; je refusai son offre et nous arrivâmes dans la cour, qui était occupée par la garde nationale et la troupe de ligne.

Ces troupes de ligne demeuraient dans Paris, malgré la promesse formelle du Gouvernement provisoire de les éloigner après la revue du 20 avril. On les avait cependant gardées deux ou trois jours, sous prétexte qu'elles devaient fraterniser avec la garde nationale; puis, elles avaient été définitivement conservées, sur l'insistance particulière de MM. Lamartine, Garnier-Pagès et Arago.

Aussi les clubs accusaient-ils le Gouvernement de violer toutes ses promesses, et de songer, comme les monarchies, à faire massacrer le peuple par les soldats.

Les salles du Luxembourg étaient encombrées d'un nombreux état-major, et des élèves de l'école Polytechnique faisaient aussi partie de cet appareil militaire.

A peine fûmes-nous entrés dans la salle voisine de celle où siégeait le Conseil, que nous vîmes arrêter le colonel Saisset, qu'on avait mandé, comme nous, pour paraître devant la Commission exécutive.

Un capitaine d'état-major, auquel on avait dit d'aller chercher le colonel pour *affaires de service*, voyant à quelle mission on l'avait employé, entra en fureur; il lança son chapeau par terre, et tira son sabre pour le briser.

« Où est le misérable, criait-il, qui m'a fait faire le sergent de ville, pour arrêter mon colonel? »

Il fut entouré, et l'on eut beaucoup de peine à calmer sa colère, en lui assurant que l'arrestation n'aurait pas de suites!...

Mercier me dit alors :

« Serions-nous tombés dans un traquenard ?

— Je ne le pense pas, lui répondis-je; peut-être avait-on contre Saisset des motifs qui n'existent pas contre nous. »

Je fus alors appelé à entrer au Conseil, où se trouvaient alors quelques ministres et plusieurs sous-secrétaires d'État.

Le citoyen Garnier-Pagès prit la parole et me dit que les membres de l'Assemblée nationale, offensés dans la dignité de leurs fonctions, en attribuaient la responsabilité au commandant de la garde nationale et au préfet de police, dont ils demandaient la destitution.

Je dus faire alors énergiquement l'énumération des services que je croyais avoir rendus à la République, depuis près de trois mois; passant presque toutes les nuits au travail, et ne cessant de donner des avis, soit sur l'intérieur de Paris, soit sur les départements.

« — J'en appelle, dis-je, au citoyen Ledru-Rollin; l'avez-vous donc révoqué aussi, lui, que je ne l'aperçois pas? »

Il se montra en ce moment; il s'était tenu jusque-là dans une encoignure, le dos tourné; ce qui l'avait rendu invisible pour moi.

J'entrai dans les détails de la fausse position à laquelle on m'avait réduit en m'éloignant des affaires.

Je me plaignis des luttes que j'avais eues à soutenir contre les envahissements de l'Hôtel de ville; de l'indifférence qu'on affectait pour le corps des Montagnards et pour la garde républicaine, qu'on avait écartée des cérémonies publiques, et notamment du programme de la fête du 14 mai; enfin, du refus de sanctionner les nominations d'officiers dans le *Moniteur*.

Dans l'état où étaient les esprits n'eût-il pas été imprudent de ma part d'envoyer ces troupes pour empêcher les manifestations de parvenir jusqu'à l'Assemblée, à moins que je me fusse mis à leur tête, ce qui m'était physiquement impossible? N'avais-je pas aussi dû croire que le pouvoir et le président avaient pris des mesures extraordinaires?

Je terminai en ajoutant que j'étais prêt à résigner mes fonctions, et ne désirais que la paix nécessaire pour m'oc-

cuper de mes affaires personnelles, que j'avais toujours trop négligées jusqu'à ce jour.

M. Garnier-Pagès prétendit que si je résignais mes fonctions, j'étais appelé à rendre encore des services à la République, et qu'une mission de haute importance me serait confiée. Je répliquai que, si je me retirais, je ne demanderais point d'emploi public, ce qui n'empêcherait pas mon dévouement à la cause populaire.

Ces messieurs m'invitèrent alors à passer dans la salle voisine, pour y attendre le résultat de leur délibération.

Comme je sortais, Flocon me tendit la main; je la repoussai en lui disant:

— Je ne touche point la main qui me frappe.

— Vous avez tort, me répondit-il, je n'ai cessé de leur dire ce que vous venez d'exprimer; ce sont des...

Je n'entendis pas le reste, et lui touchai la main.

Au bout d'un instant, je fus rappelé. M. Garnier-Pagès me déclara que la Commission exécutive me conservait dans mes fonctions de préfet de police.

« J'accepte, répondis-je, mais à condition qu'on s'occupera des Montagnards, puisqu'on a promis des emplois ou du travail à ceux qu'on ne maintiendrait point en service régulier; à condition aussi que, dans le *Moniteur* de demain, seront insérées les nominations de la garde républicaine; avec cela, j'aurai des moyens d'action, qui tourneront au profit de la République. »

La Commission exécutive me le promit solennellement. Je dis alors:

« Voilà bien des fois que je réitère cette assurance à la garde républicaine; veuillez donc, afin qu'elle y croie aujourd'hui, confirmer votre promesse devant son colonel qui est ici présent. »

Mercier fut introduit; la promesse d'insertion au *Moniteur* fut encore renouvelée; il fut également convenu

qu'on aviserait, pour les Montagnards, à leur faire une position.

Je quittai le Luxembourg en disant à M. Garnier-Pagès que je craignais que mon absence prolongée ne causât quelques troubles à la Préfecture.

« Allez, mon bon, répondit-il, et faites pour le mieux. »

Je reçus aussi les félicitations de MM. Charras et Bastide; ils étaient heureux de serrer la main d'un bon républicain.

En général, le Conseil me parut animé des meilleures intentions, et je crus encore une fois à la réalisation de ses promesses.

Mais, le lendemain, le *Moniteur* ne contenait point la nomination des officiers de la garde républicaine. Bien au contraire, le décret de la Commission créait une nouvelle garde *parisienne*, de deux mille hommes à pied, et six cents à cheval, et ordonnait le licenciement de l'ancienne garde républicaine, des Montagnards, des Lyonnais et autres corps semblables.

CHAPITRE XIV.

Suite du 15 mai. — Complot d'officiers de la garde nationale. — Fusillons Barbès! — Interpellations à l'Assemblée nationale. — J'offre ma démission. — Profession de foi. — Bavoux et Sobrier. — Siége de la Préfecture. — Deux canons et le général Bedeau. — Mot de M. la Rochejaquelein. — Les affreux Montagnards. — Autographes de Louis-Philippe. — Les paratonnerres. — M. Recurt, partisan du canon. — La Commission exécutive. — M. Lamartine. — M. Garnier-Pagès. — M. Lamartine, étouffé. — La République démocratique. — Vive le préfet! — Fraternité de la garde nationale et de la garde républicaine. — Ma démission de préfet et de représentant du peuple. — Les généraux Clément Thomas et Bedeau. — Clément Thomas à table. — Captivité à Doullens. — Évasion de la citadelle. — Vertus républicaines. — Tristes adieux. — Les journées de Juin. — La caserne Saint-Victor. — Retraite des Montagnards. — Dernière proclamation. — M. Recurt et M. Trouve-Chauvel. — Ingratitude et trahison. — Vive la liberté!

Le reste de la nuit se passa sans autre incident remarquable que la dénonciation d'un complot formé par quelques officiers des gardes nationale et mobile. Il était question de s'introduire dans la Préfecture, au moyen de quelque tumulte, afin de s'emparer de Barbès, qu'on y croyait réfugié, — et de le fusiller, tout simplement.

La personne qui avait découvert cette trame ajoutait qu'on devait ensuite proclamer la régence. Elle offrait

de se constituer prisonnière, jusqu'à ce qu'on se fût assuré de la véracité des faits.

J'envoyai prendre information au local indiqué. Quelques officiers y avaient, en effet, tenu un conciliabule, dans lequel le projet avait été agité; mais ils s'étaient séparés sans avoir rien conclu. Le reste de la nuit, de nombreuses patrouilles parcoururent la ville. Tout fut calme.

Dans la matinée du 16, on vint m'avertir que diverses interpellations venaient d'être produites sur mon compte à l'Assemblée nationale, et qu'on était étonné de mon absence.

Je m'y fis transporter immédiatement, et donnai des explications qui parurent irréfutables.

Je démontrai que l'on cherchait à annihiler le pouvoir de la Préfecture, dont les moyens d'action étaient factices; que j'avais dû penser que le pouvoir, bien et dûment prévenu, s'était mis en mesure.

Je proposai d'ailleurs ma démission, qu'on disait réclamée par certains représentants. De nombreuses dénégations partirent alors de tous côtés.

Je terminai ainsi:

« Puisque je suis à la tribune, permettez-moi de faire ma profession de foi.

« Mes sentiments démocratiques sont connus; mes passions, mes pensées sont pour le Peuple et pour ceux qui ont souffert pour la grande cause de la liberté.

« On a parlé du personnel, qui aurait pu être modifié. Je ne pouvais, sans ingratitude, me séparer d'hommes fidèles et dévoués. En résumé, voulez-vous décréter qu'il y aura une garde républicaine? Voulez-vous les acquérir de cœur et d'ame, ou voulez-vous que je licencie deux mille cinq cents hommes dévoués, qui ont rendu et peuvent rendre encore de grands services?

Voilà la question. (Vive agitation et bravos sur plusieurs bancs.)

« Je voulais une police de conciliation; j'en ai proposé le plan au Gouvernement; je lui ai proposé ce que je vous soumets à votre tour, à savoir: d'organiser les gardes républicaines.

« Avec deux mille cinq cents hommes sages, bien organisés, ayant un bon esprit, vous arriverez à un plus prompt résultat qu'avec dix mille hommes mal disciplinés.

« Voulez-vous donc m'accorder l'ordonnance de cette troupe qui a fait jusqu'ici un excellent service? (Mouvements divers.) »

Alors, sur une interpellation du citoyen Bavoux, à l'égard de la maison de la rue de Rivoli, je dus dire que M. de Lamartine avait donné l'ordre, par écrit, de délivrer des armes à Sobrier.

Pendant que cela se passait à l'Assemblée, la Préfecture de police était cernée par une immense quantité de garde nationale et de garde mobile. Deux pièces de canon étaient braquées en face de l'entrée principale. Je montai à la tribune pour en demander explication. Le général Bedeau prétendit qu'on m'avait trompé: il arrivait de la Préfecture, et n'avait point vu de canons.

Au même instant, je fus informé que la commission exécutive m'attendait au petit Luxembourg.

Comme je traversais la salle des pas-perdus, j'aperçus le colonel Mercier, accompagné de quelques gardes républicains, dont plusieurs représentants admiraient la bonne tenue.

Le colonel Mercier se plaignait de ce qu'on venait d'envoyer de la garde nationale contre la garde républicaine, afin de pousser celle-ci à quelque acte fâcheux.

— Ce n'est point à la garde républicaine qu'on en veut, lui aurait répondu M. la Rochejaquelein, c'est à

ces affreux Montagnards, avec leurs cravates et leurs ceintures rouges.

Ce qu'il y a d'étonnant dans ce propos de M. la Rochejaquelein, c'est qu'il était peu en rapport avec sa conduite précédente; on m'avait signalé M. la Rochejaquelein comme ayant des rapports avec plusieurs Montagnards. Il les avait visités à la caserne Tournon, et avait remis à l'un d'eux, le nommé Chapuis, des autographes de Louis-Philippe.

Je ne prétends point incriminer M. la Rochejaquelein, le seul des représentants légitimistes qui m'ait témoigné de la sympathie. Peut-être voyait-il les Montagnards pour faire aussi, lui, l'office de paratonnerre.

Je m'approchai des représentants qui entouraient les gardes républicains, et je leur dis:

« Voilà les hommes qu'on calomnie et qu'on accuse de troubler la République; causez avec eux, et vous les trouverez aussi intelligents que bons patriotes. »

En même temps, Mercier me confirma que la Préfecture était cernée; que M. Recurt était venu sur les lieux, et avait demandé si l'on avait du canon pour forcer l'entrée. On lui avait répondu que oui.

En effet, deux pièces masquées par une palissade, en avant du quai, faisaient face à la porte.

La garde nationale, qui les aperçut enveloppées d'artilleurs, craignit une méprise; et, se voyant entre deux feux, elle démasqua les batteries, qu'on retira au bout d'un instant.

Mercier ajouta que le général Clément Thomas était venu aussi pour faire relever les postes, mais que la garde avait répondu qu'elle ne les abandonnerait que sur un ordre de ma part. On en était resté là.

Ce rapport me convainquit du mauvais vouloir de la Commission. On voulait exciter la garde républicaine à

se mettre dans son tort, et enlever le dernier poste occupé par les démocrates.

Mon parti fut bientôt pris.

Arrivé en présence de la commission, ce fut au tour de M. Lamartine à récriminer.

« Vous m'accusez, me dit-il, moi qui vous ai défendu!

— Je ne vous ai point accusé, répondis-je, j'ai simplement raconté les faits: vous ne voulez rien organiser, et vous me faites assiéger! »

M. Garnier-Pagès dit alors:

« C'est que, voyez-vous, les Montagnards effrayent; la Préfecture est suspecte... Vous avez donc donné votre démission à l'Assemblée?

— Non, point officiellement. Du reste, je me rends à la Préfecture; mes paquets seront bientôt prêts. Vous recevrez tout à l'heure de mes nouvelles! »

J'en avais assez de toutes les allures tortueuses employées à mon égard.

Depuis quelques jours, je jugeais la position intenable. Le ministre de l'intérieur, M. Recurt, auquel j'avais demandé une audience qu'il m'avait accordée pour le lendemain de sa nomination, ne s'était point trouvé au rendez-vous. La marche réactionnaire que je voyais adopter de jour en jour me contrariait fortement. J'étais trop démocrate pour garder la position comme on l'entendait.

Je me retirais donc avec la ferme volonté d'envoyer au pouvoir ma démission écrite, lorsque M. Lamartine me demanda à m'accompagner dans ma voiture. Chemin faisant:

« Avez-vous bien donné votre démission? me dit-il.

— Sans doute, répondis-je.

— C'est que ces messieurs ne l'ont pas compris ainsi.

— Je sais qu'ils seront heureux de ma retraite. Je vais leur donner cette joie aussitôt que je serai rentré. »

Il me parla alors de nécessités gouvernementales, et de la garde nationale, qui était indisposée contre la garde de la Préfecture.

« On a semé la calomnie, lui répliquai-je. Quoi qu'il en soit, faites retirer les masses, et je réponds que tout se passera avec calme. Il ne sera point dit que celui qui a été préposé pour maintenir l'ordre est devenu une cause de désordre. »

Il me quitta à l'entrée du pont Marie, et fut entouré d'une quantité de gardes nationaux, qui le pressèrent tellement aux cris de vive Lamartine! vive l'Assemblée nationale! qu'il manqua être étouffé, et se retira un instant chez un imprimeur pour reprendre haleine.

Cependant la voiture qui me ramenait à la Préfecture ne pouvait plus avancer au milieu du pont, tant la foule des gardes nationaux était serrée; je descendis, et leur adressai une allocution, que je terminai au cri de: Vive la République démocratique!

J'ose dire qu'un cri unanime de: Vive le préfet! y répondit. On me livra passage, et j'entrai avec une centaine de gardes nationaux de tous grades, qui criaient: Vive la République démocratique! et fraternisèrent bientôt avec la garde républicaine.

Au dehors, il en était de même: quelques officiers parcouraient les rangs de la garde nationale, également au cri de: Vive la République démocratique! Ainsi, le bon esprit de tous faisait justice de cette intempestive levée de boucliers.

J'envoyai immédiatement ma démission écrite au Pouvoir exécutif, en même temps que j'adressai au président de l'Assemblée nationale ma démission de représentant. Grand nombre de citoyens me blâmèrent d'avoir abdi-

qué ce dernier titre; ils ne comprenaient pas que l'un avait été la conséquence de l'autre.

Dès l'instant où je semblais démériter comme préfet, il fallait, en quelque sorte, restituer un mandat qui avait été la récompense de mes actes. Cette manière de voir pouvait paraître une niaiserie politique: je la crus rationnelle avec des principes qui ne me permettaient pas d'entrer dans la voie de la concession.

Le bruit se répandit, dans la cour, que je venais d'envoyer ma démission. Les gardes nationaux et gardes républicains qui s'y trouvaient demandèrent à me parler, pour me dissuader d'abandonner mon poste. Je réussis à leur faire comprendre que j'avais dû en agir ainsi, leur recommandant l'esprit de fraternité envers tous, et l'obéissance aux ordres de mon futur successeur.

Quant aux Montagnards, ajoutai-je, mes efforts ont été vains pour assurer leur sort; toutes mes sympathies sont pour eux; car ils ont été malheureux et calomniés.

Je reçus alors des témoignages d'affection qui me dédommagèrent de l'ingratitude de tant d'autres!...

Dans la soirée, les généraux Clément Thomas et Bedeau vinrent me voir pour conférer des mesures à prendre. Ils voulaient que la garde républicaine évacuât la Préfecture sur-le-champ; tels étaient les ordres que la commission leur avait donnés.

J'objectai qu'il y aurait quelque chose d'humiliant, pour de braves citoyens, à être ainsi expulsés la nuit; c'était leur donner une apparence de culpabilité que leur conduite n'avait nullement autorisée.

« On envoie quarante mille hommes, ajoutai-je, assiéger quatre cents hommes auxquels il suffit d'un ordre pour rentrer paisiblement dans leurs casernes. C'est à n'y plus rien comprendre.

« Vous avez pu voir qu'ils ont fraternisé toute la soirée avec la garde nationale; demain matin, vous les ferez relever, et tout sera dit.

Le lieutenant-colonel et le commandant Morisset confirmèrent mon dire, et les deux généraux acceptèrent une transaction qui sauvegardait l'honneur de ma troupe.

Un poste de cent gardes nationaux fut donc ajouté au service. Quelques milliers de gardes mobiles stationnèrent à distance de la Préfecture, et MM. Thomas et Bedeau bivouaquèrent avec eux toute la nuit.

J'étais à dîner, lorsque le général Clément Thomas revint me dire qu'il n'avait trouvé personne à la commission pour y faire part des résolutions prises en commun, mais qu'il pensait qu'elles seraient approuvées.

Il était exténué de fatigue et de besoin, et partagea notre repas. Je lui rappelai alors nos années de captivité à Doullens, et notre évasion commune de cette citadelle.

« N'est-il pas étrange, disais-je, que de deux républicains qui ont mangé assez longtemps ensemble les pois chiches de la détention et partagé les mêmes dangers, l'un vienne assiéger l'autre!

— Sous un drapeau semblable, pour lequel nous mourrions tous deux, ajouta-t-il, il ne peut y avoir un ennemi: c'est une méprise.

— Elle eût pu coûter cher, répondis-je, si nos camarades eussent été moins dévoués et moins sages. »

Il se retira alors, et rejoignit le général Bedeau.

Je descendis, et rassemblai la garnison *assiégée*; la veille, elle était de douze à quinze cents hommes, mais elle avait été réduite, le 16 au matin, à quatre cents hommes à pied et 60 à cheval.

Tous avaient l'air triste et silencieux, mais calme et résigné.

« Continuez, leur dis-je, à montrer que vous êtes dévoués au bien public et à l'ordre de la cité, et vos ennemis seront forcés de reconnaître la supériorité de vos sentiments.

« Demain matin, vous quitterez ce poste, que vous serez appelés à garder plus tard. Au nom de la République et des vertus qu'elle exige de ses véritables enfants, faisons-lui le sacrifice de notre amour-propre; un jour viendra où les démocrates seront mieux appréciés. »

Leur promesse solennelle de se conduire en bons citoyens, et un cri unanime de: Vive la République démocratique! terminèrent cette soirée; ils furent prendre quelque repos, et je fus en faire autant.

J'étais horriblement fatigué; au milieu de ces préoccupations successives, je m'étais traîné tant bien que mal sur ma jambe malade, mais je sentis alors que je serais bientôt condamné à l'inaction absolue.

Le lendemain, dès cinq heures du matin, toute la garde était rassemblée dans la cour, l'arme au bras et prête à défiler. Je voulus les voir encore une fois réunis.

L'adieu fut triste; je ne puis rendre l'impression que j'éprouvai à mesure qu'ils passaient devant moi: il semblait qu'une partie de moi-même s'en allait avec eux.

J'eus un serrement de cœur inexprimable; des larmes roulaient malgré moi dans mes yeux; ce n'étaient point des soldats qui me quittaient: c'étaient des frères, des amis avec lesquels j'avais traversé des phases pénibles.

Ce fut un rude moment!

Je ne devais plus revoir bon nombre d'entre eux qui furent tués aux journées de Juin!

Malgré les promesses solennelles de la Commission exécutive, et l'assurance réitérée du général Bedeau, que les grades seraient conservés aux officiers, plus des trois quarts reçurent leur destitution peu de jours après.

Il restait une autre corvée de ce genre à faire.

Il fallait inviter les Montagnards licenciés, à abandonner la caserne Saint-Victor, où ils étaient casernés et à se retirer — *où ils pourraient!*

La plupart étaient pères de famille et avaient perdu leur état. Le Pouvoir exécutif sachant leur position malheureuse, avait accordé qu'ils toucheraient encore leur solde pendant dix jours.

De ce côté-là, la République ne se ruinait pas.

J'envoyai Crevat auprès d'eux. Cet ami joignait l'esprit d'ordre à la fermeté du caractère: son patriotisme éprouvé l'avait fait accepter avec plaisir par les Montagnards. Aussi, depuis qu'ils s'étaient épurés, en renvoyant quatre-vingts des leurs, avaient-ils repris la discipline d'un corps armé et une conduite irréprochable.

Lorsque mon émissaire arriva près de la caserne Saint-Victor, elle était cernée par la garde nationale, qui voulait expulser de force les Montagnards, mais toutefois sans oser pénétrer dans l'intérieur.

Crevat revint, avec un officier de garde nationale, m'informer de ce qui se passait. J'invitai cet officier à faire retirer la garde nationale et à laisser sortir librement les Montagnards. Presque tous avaient leurs fusils depuis le 24 février, et voulaient les garder, sauf à les déposer dans leurs mairies, s'ils en recevaient l'ordre.

Il fut convenu que les Montagnards sortiraient six par six, avec leurs armes, et sans qu'on les inquiétât.

Sur mon ordre écrit, les Montagnards s'exécutèrent comme il avait été dit; seulement, au lieu de leur assurer une retraite paisible, la garde nationale, qui stationnait dans les rues adjacentes, arracha les armes à plusieurs d'entre eux; ils furent vexés et maltraités, quelques-uns même arrêtés.

Ainsi a été dissoute cette garde de *féroces* Montagnards qui, pendant près de trois mois, ne frappèrent ni ne tuèrent personne, et firent un rude service contre les voleurs et les fauteurs de désordre.

Leur seul tort fut d'avoir introduit au bout d'un certain temps, parmi cette troupe d'élite, des hommes tarés, de toutes les polices; c'est alors qu'on leur souffla de mauvais desseins et l'esprit de turbulence.

Personne cependant n'a eu à s'en plaindre, que moi. Ils s'amendèrent; je leur avais pardonné de bon cœur!

Je n'avais plus, enfin, qu'à mettre en ordre mes affaires, en attendant mon successeur. J'invitai le comptable, ainsi que le caissier, à mettre leurs comptes en règle.

Il me parut convenable, dans les circonstances exceptionnelles où je me trouvais, d'indiquer aux habitants de la capitale les motifs de ma retraite.

Je fis donc afficher l'adresse suivante:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

PRÉFECTURE DE POLICE.

« Habitants de Paris,

« Je viens d'accomplir un devoir, car c'en est un pour un homme d'honneur de ne pas endurer un soupçon.

« J'ai donné ma double démission de préfet de police et de représentant du peuple: le Gouvernement avise à mon remplacement, comme préfet; les électeurs jugeront leur mandataire.

« En attendant un successeur, je continue de veiller à tous les services qui dépendent de la Préfecture, com-

me je l'ai fait depuis deux mois et demi; et je vous réponds de la tranquillité de la capitale, que j'ai eu le bonheur de rétablir, grâce à votre concours.

« Qu'il me soit permis, en déposant un si rude fardeau supporté avec courage et dévouement, de vous rappeler quelle était la situation de la capitale au 25 février. Vous savez ce qu'elle est aujourd'hui; la population de Paris m'avait su gré de mes efforts et de leur succès. Elle me l'a témoigné à plusieurs reprises, et notamment par les suffrages dont elle m'a honoré dans les élections. Je l'en remercie profondément, et je la prio de croire que je n'en ai pas démérité.

« Hier, dans le sein de l'Assemblée, je n'ai pu faire que des réponses incomplètes à de vagues insinuations. Je m'expliquerai ultérieurement, s'il en est besoin.

« Aujourd'hui je ne veux pas me séparer de mes fonctions sans vous adresser mes vœux ardents pour l'affermissement de vos libertés, et de l'ordre qui les protége, et sans vous rassurer, avant tout, sur le maintien sévère de la surveillance que mon administration continuera d'exercer, jusqu'à mon remplacement, sur tous vos intérêts.

« Une bonne police est le ressort le plus efficace de la prospérité publique, car elle rend le mouvement à la consommation; elle rend la confiance aux capitaux, et par conséquent elle assure, plus puissamment que toute autre combinaison, du travail au peuple, à ce peuple parisien, dont le bien-être était, je l'avoue, et sera toujours ma première préoccupation, pour lui-même, pour vous tous, et pour la République.

« Paris, le 17 mai 1848.

« *Le préfet de police,*

« CAUSSIDIÈRE. »

Vers les deux heures de l'après-midi, arriva le ministre de l'intérieur, M. Recurt, accompagné de M. Trouvé-Chauvel, qu'il me présenta comme mon successeur. Je reçus poliment ces messieurs et leur offris tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

Après avoir recommandé divers employés au nouveau préfet de police, je le priai, vu la douleur que j'éprouvais, et les divers comptes qui me restaient à régler, de me permettre de coucher cette nuit à la Préfecture. Il y consentit, ajoutant que si je n'avais point d'appartement disposé, je pouvais garder celui que j'occupais.

Je ne comprends pas pourquoi, plus tard, il voulut nier ce fait de simple convenance. Peut-être, quelque honnête employé, pour se mettre bien en cour, m'aura-t-il calomnié auprès de lui. Mais ces faits sont secondaires; et chacun sait que l'ingratitude et la trahison germent vite en Préfecture de police.

Néanmoins, je reçus plusieurs employés qui vinrent me témoigne leurs sympathies.

La liberté m'était rendue. J'étais heureux de me retrouver simple citoyen, après avoir rendu quelques services à la révolution.

CHAPITRE XV.

Budget de la Préfecture pour 1848. — Les fonds secrets. — Dépenses pendant mon administration. — Le livre rouge. — Lettre de M. Lamartine. — Les diverses services de la Préfecture. — Le conseil de salubrité. — Édilité publique. — Devoirs du préfet de police. — L'affaire Fieschi. — Lettre de Boireau. — Les solliciteurs. — Les sauveurs de la patrie. — Les prisons. — Le régime cellulaire. — Tourments du prisonnier. — Noble Barbès! — Ministère de la police. — La provocation et la prévoyance. — M. Decazes. — M. Guizot. — Les mouchards politiques. — Les conspirations. — Sans regret et sans reproche. — La République démocratique et sociale.

Lorsque j'étais entré à la Préfecture, le 24 février, j'avais trouvé l'état du budget présenté par M. Delessert le 25 juin 1847, pour couvrir les frais de l'année 1848, porté au chiffre de 10,954,730 francs 67 centimes. Les propositions de mon prédécesseur l'avaient amené à 11,139,538 francs 61 centimes.

M. Coré, le caissier, avait alors 200,000 francs disponibles pour les besoins de l'administration.

D'autre part, il lui restait environ 1,000 francs sur les fonds secrets du mois de février.

Malgré les dépenses imprévues que nécessita le nouvel ordre de choses, il ne fut fait aucune demande de crédit extraordinaire. La Préfecture vécut donc, pendant près de trois mois, avec les fonds votés par le Gouver-

nement et la ville de Paris. Et cependant, comme je l'ai déjà dit, on eut de la peine à obtenir, dans les premiers temps, les sommes allouées aux dépenses de l'administration.

M. Dubois, le comptable, qui me tenait toujours au courant des sommes entrées et sorties pour les dépenses municipales, me dit, un jour, qu'il était étonné qu'on eût pu suffire à tant de besoins, sans avoir fait de demandes supplémentaires.

Il est vrai que j'apportais une vérification, peut-être minutieuse, à l'emploi des deniers publics.

Avant de quitter la Préfecture je réglai les comptes de chacun, et pus m'assurer que le budget administratif était à son niveau.

D'autre part, une somme de 270,000 francs, par an, était allouée au préfet, comme fonds secrets; soit, 22,500 francs par mois.

Ces fonds, confiés au pouvoir discrétionnaire du préfet, qui n'en doit compte qu'au ministre de l'intérieur, payent les agents secrets et les choses d'urgence qui commandent la discrétion.

C'est ce qui constitue le *Livre rouge*. Sur ce livre sont quelquefois des chiffres correspondants aux personnes qu'on emploie; mais rarement les noms propres s'y trouvent. Il est composé de bons à signer qu'on remet au caissier, au fur et à mesure du payement.

Il va sans dire que, lorsque M. Delessert quitta la Préfecture, je n'y trouvai point son registre.

C'est par d'autres moyens que j'ai pu connaître les misérables qui, sous les apparences du patriotisme, espionnaient notre parti avant le 24 février.

Il ne restait, des 22,500 francs du mois de février, qu'une somme de 1,000 francs environ, que je fis distribuer aux combattants blessés.

Au mois de mars le caissier ne toucha que.	20,604 fr.	70 c.
Au mois d'avril.	22,500	
Au mois de mai.	22,500	
Total de la recette.	65,604 fr.	70 c.
Le compte de dépense de fonds secrets s'éleva, pendant quatre-vingt-cinq jours, à.	27,430 fr.	08 c.
Il restait donc, en excédant de recette, le 17 mai.	38,174 fr.	62 c.

Je renvoyai à M. Lamartine 1,940 francs sur les 2,000 qu'il avait remis au citoyen Debray, pour le départ en Italie, Debray n'ayant pas réalisé ce voyage. Je joins ici la réponse de M. Lamartine, parce que je la crois honorable pour lui et pour moi.

Citoyen,

« Je vous accuse réception de 1,940 francs que vous me renvoyez, non employés en secours de route aux Italiens rentrant dans leur patrie.

« Je les remets à M. Bastide, actuellement ministre, qui en fera l'usage déterminé.

« J'aurai un grand plaisir à vous revoir après cet orage, qui vous emporte contre mon gré, et je ne doute pas que votre caractère et vos talents ne vous rappellent au service de la République. Elle vous doit beaucoup selon moi. Je serai toujours votre témoin, comme je l'ai été hier, et votre ami, si vous voulez.

« LAMARTINE. »

Un dernier mot sur la Préfecture.

Différents projets de simplification dans les rouages administratifs m'avaient été soumis; le temps m'a manqué pour les mettre à exécution.

En général, les bureaux de la Préfecture, vu l'état actuel des choses, sont bien organisés; mais bon nombre d'actes subissent encore des lenteurs interminables. Certains actes reviennent trop souvent à la signature du préfet.

Aussi, étais-je obligé tous les jours de donner des signatures pendant trois ou quatre heures, ce qui me dévorait un temps précieux.

Les archives et les dossiers judiciaires sont tenus dans un ordre merveilleux. La police municipale est bien faite; cependant la voirie a besoin d'une attention spéciale et continuelle. Les marchés, la boulangerie et tout ce qui concerne les subsistances, doivent être l'objet d'une sollicitude constante.

Le frelatage des vins, du lait et autres denrées se fait trop facilement: de bons inspecteurs sont indispensables.

La présidence du conseil de salubrité, qui est dévolue au préfet de police, doit être prise par lui en haute considération. J'ai vivement regretté que des affaires pressantes m'aient empêché d'assister plus souvent au conseil de salubrité.

J'y avais fait reconnaître l'excellence d'un sable de rivière pour le pavage des rues de Paris. On se plaint avec raison de la boue noire qui, à la moindre pluie, rend les rues malpropres. Cela provient de ce que les entrepreneurs fournissent un sable vaseux, qui remonte à la surface en temps de pluie et se transforme en boue. L'échantillon de ce sable, reconnu supérieur, fut porté à la ville. Je n'en entendis plus parler. Si j'insiste sur ce point, c'est que je crois qu'il serait facile de remédier à la malpropreté de la ville.

Je me proposais aussi de faire mettre à exécution un moyen de désinfection réel, pour supprimer ces abominables odeurs nocturnes qui infectent la ville.

Le grand problème dans les projets d'améliorations, c'est d'éviter l'augmentation des dépenses; il est fort difficile de faire adopter par le conseil une mesure qui tendrait à grever le budget.

Les projets ne manquent point. Chaque jour on vient vous en proposer, qui malheureusement ne se prêtent guère à l'application.

Il faut qu'un préfet de police donne souvent des audiences. En voyant beaucoup de monde, il se tient au courant de l'opinion publique, et apprend la vérité beaucoup mieux que par son entourage; il acquiert ainsi un esprit d'observation, qui l'aide à démêler la véracité des faits et leur importance.

Il doit, s'il n'en a pas le loisir, faire suivre avec attention, par un secrétaire intelligent, les nombreux rapports qu'on lui adresse de tous cotés. La masse de ces rapports est presque toujours insignifiante; mais, si l'on en néglige un seul, il peut arriver qu'il se trouve être le plus utile à connaître. Voici un fait à l'appui de mon dire:

En 1835, lors de l'attentat Fieschi, une lettre de mauvaise apparence fut jetée comme indigne d'être vue par le préfet. Cette lettre était de Boireau, complice de Fieschi. Il indiquait les personnes, les moyens dont on devait se servir, et la maison où était apposée la machine. La lettre arriva la veille de l'attentat. Il est évident que si elle eût été examinée, on aurait pris des mesure immédiates pour le prévenir.

Ce fut bien plus tard qu'on retrouva cette dénonciation, lorsque Boireau, emprisonné, en fit la déclaration verbale: ce qui lui valut sa grâce auprès de Louis-Philippe.

Un pareil fait, sans parler de bien d'autres, prouve la nécessité d'une vérification scrupuleuse de tous les rapports.

Le préfet de police doit être avare de son temps, et ne pas se laisser encombrer par les solliciteurs. Il ne faut point les entretenir de vaines promesses. A la vérité, ils ne sont pas toujours aussi nombreux qu'après une révolution.

Après le 24 février, il en surgit une armée. Que de gens qui s'étaient battus et avaient sauvé la patrie! Ceux qui avaient le moins de droits étaient d'habitude les plus acharnés, et me volaient des heures précieuses.

Quant aux prisons, il faut stimuler le zèle des inspecteurs. Au lieu de prendre à la lettre les rapports qu'on leur adresse, ils doivent pénétrer dans le vif des choses, examiner les aliments, combattre l'humidité, et surtout organiser le travail. On peut fort bien éviter la baisse du prix des produits qui sortent des prisons, et qui causent une concurrence fatale à l'ouvrier libre; mais il est indispensable qu'un travail régulier chasse l'oisiveté si pernicieuse aux détenus.

Je fus visiter les jeunes condamnés de la Roquette, pendant la suspension de travail ordonnée par le Gouvernement provisoire, sur les réclamations de différents corps d'état.

Ces enfants, qui sont condamnés au régime cellulaire le plus absolu, avaient tous l'air morne et triste.

Le directeur m'expliqua que la suspension des travaux les rendait ainsi.

Lorsqu'ils s'occupent, dit-il, ils ont plus d'animation, et sont assez gais. S'ils devaient rester quelques mois de plus sans travail, ils tomberaient tous malades; plusieurs d'entre eux le sont déjà depuis quelques jours.

En effet, la pire souffrance en prison, c'est l'inactivité.

Je me rappelle combien le temps me semblait long pendant que j'étais au cachot, où je ne pouvais me livrer à aucun travail. Les privations physiques n'étaient rien auprès de l'atonie morale dans laquelle se plongeait mon cerveau par suite de cette inaction forcée.

On a des moments de dégoût de la vie qui sont insupportables.

Je pense à toi, noble Barbès, dont le cœur s'est conservé pur et valeureux, après dix années de détention!

Victimes de tes sympathies populaires, tes amis n'oublieront jamais ton caractère chevaleresque. Le Peuple n'oubliera pas non plus celui qui a tant souffert pour sa cause.

La Préfecture de police devrait être constituée en ministère de la police. Il serait sage d'en agir ainsi. Les renseignements auraient plus de précision, et l'on éviterait les tiraillements causés par la divergence de plusieurs polices, qui se heurtent sans cesse et sont impuissantes à parer le mal.

Une bonne police est le meilleur instrument de sécurité publique.

Il ne faut point en faire une agence de provocation, mais bien une agence de prévoyance.

La police de provocation est immorale, et condamne à la haine et au mépris des citoyens le gouvernement qui l'emploie, et tous ceux qui en font partie. Le ministère Decases est resté taché de sa police de provocation.

La police du ministère Guizot a eu aussi son système provocateur: les Delahode, les Considère, les Chenu, et autres de ce genre, organisaient des complots, sous les ordres de M. Pinel, soit dans l'armée, ce qui amena la déportation, en Algérie, de plusieurs sous-officiers du 70e de ligne et d'autres régiments, soit aussi dans la classe ouvrière, en la compromettant par des fabrica-

tions de poudre et de bombes. Quelquefois, on arrêtait l'agent, pour ne pas *le brûler* vis-à-vis de ses concitoyens; ou bien il se cachait pendant un temps, afin que ces apparences de persécution le rendissent plus dangereux aux imprudents patriotes dont il feignait de partager le sentiment politique.

La police de prévoyance doit s'attacher à prévenir les complots dès leur naissance, soit par des moyens persuasifs, soit par la répression, s'il y a lieu. Elle ne doit point nourrir une affaire pour envolopper un plus grand nombre de conspirateurs : c'est quelquefois dangereux, et j'en pourrais citer des exemples.

Du reste, l'indiscrétion, qui est le défaut de la nation française, met bien vite à jour toute conspiration de quelque importance.

Ici se terminent les phases de mon administration, que je quittai sans regret comme sans reproche, pour rentrer dans l'armée militante de la République démocratique et sociale.

CHAPITRE XVI.

La maison Sobrier. — *La Commune de Paris.* — Rue Rivoli, 16. — L'ancienne liste civile. — Caractère de Sobrier. — Vingt mille francs pour la propagande. — Lettre de M. Lamartine pour délivrer des armes. — Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. — Garde de cinquante hommes pour le ministère de l'intérieur. — Sobrier arme sa maison. — Visite du général Courtais à Sobrier. — Le quartier s'inquiète. — Promesse de désarmement. — La maison de M. Bavoux. — Le feu aux poudres. — Les doctrines et les fusils. — Lettre du commandant Caillaud à Sobrier. — Réponse de Sobrier. — Les réactionnaires et l'Assemblée nationale. — Sobrier s'organise une garde militaire. — Bourgeron bleu, ceinture rouge. — Affiches épicées. — La veille du 15 mai. — Caractère de la manifestation projetée. — Le 15 mai. — Sobrier à l'Assemblée. — Le ministère de l'intérieur. — Trouble de M. Recurt. — Le café du quai d'Orsay. — Arrestation de Sobrier. — La consigne des dragons. — Brûler la cervelle. — Qu'il y reste! — Repaire de brigands. — Sac de la maison Sobrier. — Vol d'une somme d'argent. — Les vainqueurs en goguette. — Sobrier à Vincennes. — Le procès du 15 mai. — Embarras du Gouvernement. — Générosité de Sobrier.

Un des hommes qui excita le plus de clameurs réactionnaires, fut certainement Sobrier. On se rappelle qu'après être entré avec moi à la Préfecture, le 24 février, il m'avait quitté au bout de trois jours. Ce fut alors qu'il s'occupa de l'organisation du journal *la Commune de Paris*, fondé par Cahaigne dans le commencement de mars.

Il avait loué un appartement rue de Rivoli, n.° 16, dependant des biens de l'ancienne liste civile, et il y éta-

blit les bureaux de *la Commune*. Bientôt, il se mit en rapport avec différents clubs de Paris et avec les révolutionnaires de la province.

Une activité infatigable, une ardente passion patriotique, un immense besoin de se mêler aux événements de la révolution, et aussi l'amour de la popularité, m'ont toujours paru les mobiles les plus puissants qui le faisaient agir.

Il se rendait fréquemment dans les ministères, soit pour stimuler la marche révolutionnaire de chacun, soit pour indiquer les moyens qui lui semblaient propres aux triomphes des principes démocratiques.

On a voulu dire, dans le temps, qu'il avait reçu des fonds de la Préfecture pour soutenir son journal. La vérité est qu'il n'a jamais touché un centime des fonds secrets, que je ménageais autant que les sommes allouées à l'administration. Je n'avais d'ailleurs conservé avec lui que des relations de bonne camaraderie. Il venait de faire un héritage et il avait destiné une somme de 20,000 francs à la propagande républicaine.

Ce fut avec une partie de cet argent et avec les rentrées que lui procurait la vente de son journal, qu'il put subvenir aux dépenses de sa maison.

Il avait un esprit de prévision très-juste sur les allures des hommes de l'ancien régime; ce qui le poussa sans doute à prendre chez lui les mesures d'armement qui le désignèrent plus tard à la vindicte de ses ennemis. Le désir d'accroître son importance y entra peut-être aussi pour quelque chose.

Quoi qu'il en soit, et malgré les dénégations de M. Lamartine, dont la mémoire a pu faire défaut, il apporta à la Préfecture, vers la fin de mars, une lettre du ministre des affaires étrangères, m'enjoignant de délivrer des armes et des cartouches. Sobrier sachant bien qu'à

cette époque, le service de la Préfecture manquait d'armes, dit:

— Vous voyez qu'en s'adressant à Dieu, on obtient plus qu'en s'adressant à ses saints: Je quitte M. Lamartine et il m'a remis cette lettre pour avoir des armes et des munitions.

Il ajouta qu'il voulait armer de braves patriotes qui feraient des patrouilles autour du ministère des affaires étrangères, déjà menacé, protégeraient la sécurité publique, et le garantiraient lui-même contre des attaques probables.

Sans en appeler aux souvenirs de l'entourage de Sobrier, les témoignages de mon secrétaire et du capitaine d'armement qui ont eu, ainsi que moi, l'ordre en main, ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet. Au besoin, la loyauté de Sobrier ne manquerait pas, j'ose le croire, à la vérité.

Je fis la demande d'armes et de munitions, conformément à la lettre; mais j'eus soin toutefois d'en retenir la majeure partie à la Préfecture pour les diverses troupes qu'on y organisait.

Cet ordre ne m'étonna pas dans un moment où tous les pouvoirs étaient contraints de s'entourer d'une force dévouée. Déjà, le ministre de l'intérieur avait pris à la Préfecture une garde de cinquante hommes. Les autres ministères étaient plus ou moins gardés par des citoyens.

Quelque temps après, le général Courtais alla visiter Sobrier pour l'inviter à retirer ses factionnaires qui inquiétaient les gens du quartier. Lorsqu'il voulut sortir, il trouva à la porte un factionnaire inintelligent qui lui barra le passage, objectant qu'on ne sortait point sans laissez-passer.

Cette consigne mal interprétée blessa vivement le général.

Je le vis ensuite à l'Assemblée. Il se plaignit amèrement de l'accueil qu'on lui avait fait et des alarmes que la permanence d'hommes armés chez Sobrier causait autour des Tuileries.

« On assure, me dit-il, que la maison Sobrier est une succursale de la police.

— On se trompe, lui répondis-je. Sobrier n'est investi d'aucune mission de ce genre. Des ordres supérieurs et quelques lettres de menaces qu'il a reçues, l'ont seuls autorisé à être ainsi armé en guerre. Au surplus, je l'inviterai à désarmer.

Dès le lendemain, en effet, j'expédiai le capitaine Louchet pour prévenir qu'on eût à renvoyer les hommes de garde à ce poste. Mais il exécuta mollement sa commission, c'est-à-dire qu'il se contenta d'une simple promesse d'évacuation.

Sur ces entrefaites, M. Bavoux, représentant du peuple, et propriétaire d'une maison contiguë à la maison Sobrier, m'exprima ses craintes sur ce dangereux voisinage: un accident pouvait mettre le feu aux poudres, disait-il, et faire sauter la maison ainsi que celles des environs. Ces motifs étaient péremptoires; et, bien que je comprisse que cette épouvante provenait plutôt des doctrines que des fusils de Sobrier, j'ordonnai le retrait immédiat du piquet fourni par la Préfecture, et l'enlèvement des armes. Néanmoins, je recommandai à Caillaud d'agir avec convenance.

Il écrivit donc la lettre suivante:

« Mon cher Sobrier,

« Le service de la garde républicaine devenant de jour en jour plus pénible par la multiplicité des postes et des différents services publics, nous regrettons de nous trouver dans la nécessité de supprimer le piquet

de la rue de Rivoli, qui est demeuré jusqu'à ce jour à ta disposition.

« D'un autre côté, étant en pleine organisation, et ayant quelques considérations à observer, c'est ce qui a fait prendre cette décision au préfet.

« J'envoie l'adjudant-major, qui est chargé de faire rentrer les hommes à la caserne.

« Salut et fraternité.

« CAILLAUD. »

Sobrier répondit:

« Si vous persistez dans la décision que vous avez prise de supprimer mon poste, je m'y soumettrai comme à tout acte de l'autorité. Mais je vous préviens que cette mesure me blesse et m'indigne, parce que, pour moi, c'est une preuve d'une condescendance pour le pouvoir, dont les tendances sont réactionnaires.

« Vous entrez dans une voie dont vous ne voyez pas le terme et les dangers. Les citoyens qui ont jugé comme moi l'état de la situation ne me feront pas défaut, et si je veux une garde de cent hommes je l'aurai. Me supprimerez-vous celle-là?

« L'histoire de ces derniers jours est déjà faite. Il y a peu de temps, vous aviez besoin de moi; nous étions menacés ensemble, vous m'avez envoyé des hommes.

« L'état-major m'a conseillé de renforcer mon poste.

« Vous croyez maintenant qu'il n'y a de danger que pour moi, et vous me désarmez! C'est bien! Je ne pensais pas que toi, Caillaud, tu te serais rendu l'interprète d'un pareil ordre.

« SOBRIER. »

Si j'avais pu penser que Sobrier courût le moindre risque, je ne lui eusse point retiré son poste.

La réaction avait compris qu'elle était allée trop loin les 16 et 18 avril, et qu'une défaite inévitable aurait anéanti son audace à cette époque, si elle eût tenté une démonstration hostile sur la place publique. La majorité qui lui était acquise à l'Assemblée lui donnait, d'ailleurs, tout espoir de ce côté.

Le poste fut retiré; mais, par une négligence que je ne connus que plus tard, les armes ne furent pas rapportées le lendemain, conformément à mes ordres.

Sobrier se croyant toujours en danger d'être attaqué par les réactionnaires, organisa en garde militaire les employés de son journal, qui prirent, ainsi que lui, le bourgeron bleu et la ceinture rouge, à l'instar des Montagnards de la Préfecture.

Le journal *la Commune* dénonçait les menées royalistes, et le nom de Sobrier se trouvait toujours au bas d'affiches trop épicées pour le palais de bien des gens. Il était donc l'objet de récriminations sans fin de la part des trembleurs. Aussi, se vengèrent-ils plus tard de leurs alarmes.

La veille du 15 mai, Sobrier vint me voir. J'étais au lit, très-souffrant d'une luxation au genou, et en outre, je puis le dire, livré à de bien tristes pressentiments! Monier et Bobe, tous deux secrétaires à la Préfecture, étaient auprès de moi. Sobrier me reprocha de n'avoir point encore vu que la réaction voulait nous désarmer. Après quelques propos échangés, il me dit qu'il se rendrait à la manifestation du lendemain; que tout s'y passerait avec ordre; que lui et les siens n'avaient que des intentions pacifiques; qu'il s'agissait seulement de prouver à l'Assemblée que le vœu du Peuple était pour l'intervention en faveur de la Pologne.

Je lui fis comprendre, ainsi qu'à d'autres que je reçus dans la soirée, l'immense responsabilité qui pèserait sur

les chefs de la démonstration, si quelques désordres imprévus venaient en altérer le caractère.

Il me quitta, en me réitérant des promesses tout à fait rassurantes.

Le lendemain, il fut un de ceux qui pénétrèrent dans la salle et il fut remarqué auprès du président. Ses intentions avaient-elles changé, ou bien se trouvait-il là, poussé par le flot populaire? c'est ce qu'il ne m'appartient point de décider.

On a déposé qu'il s'était rendu au ministère de l'intérieur avec une quarantaine de citoyens, après la scène de l'Assemblée. Plusieurs d'entre eux arrivèrent presque jusqu'au cabinet de M. Recurt, alors ministre, et annonçant que le peuple venait de dissoudre l'Assemblée et de changer les membres du Gouvernement, ils s'emparèrent des sceaux, et semblèrent vouloir prendre possession du ministère.

Mon secrétaire général, Monier, par suite de mon indisposition, me remplaçait en ce moment auprès du ministre, qui dictait un ordre d'arrestation contre Blanqui, Lacambre et Flotte. A la nouvelle de l'entrée des envahisseurs, M. Recurt se troubla et fit déchirer l'ordre d'arrestation avant de se retirer. Cependant Sobrier, croyant que tout était terminé, et oubliant ce précepte, qu'en révolution les hommes d'avant-garde ne peuvent s'arrêter qu'à leur mort, était allé se rafraîchir dans un café du quai d'Orsay. Là, il eut l'imprudence de raconter à quelques gardes nationaux l'invasion de l'Assemblée et du ministère. Ceux-ci, qui ne partageaient point ses idées, le conduisirent au poste voisin, où il resta prisonnier.

Un peu plus tard, il fut relégué dans une chambre, et gardé à vue par deux dragons qui avaient l'ordre de lui brûler la cervelle, si on faisait du dehors des tentatives

pour le délivrer. C'était le colonel des dragons qui avait donné cette odieuse consigne.

Je n'appris que dans la soirée les détails de cette arrestation, et je répondis :

— Puisqu'il s'est laissé prendre, qu'il y reste.... »

Le mot est dur, mais j'étais furieux de tout ce qui arrivait. Les démocrates venaient de prêter le flanc à la répression. Il fallait agir comme magistrat ou se retirer immédiatement.

Le même soir, la maison Sobrier fut désignée à la garde nationale de Montmartre entre autres, comme un *repaire de brigands*. Les gardes nationaux s'y précipitèrent en masse, et firent, selon l'expression de M. Bavoux, le sac de la maison. Toutes les portes furent enfoncées; les tiroirs de bureaux et de commode, forcés; quelques centaines de francs qui s'y trouvaient et plusieurs montres furent volées; la cave et même celles des voisins servirent à abreuver les vainqueurs. Une quarantaine d'hommes inoffensifs, qui n'avaient opposé aucune résistance à cette prise d'assaut, furents conduits d'abord à la Préfecture, et le lendemain au Luxembourg, où on les relâcha sur-le-champ.

Sobrier, renfermé à Vincennes, attend depuis six mois, ainsi que d'autres victimes de cette journée, les résultats d'une procédure assez embarassante pour le Pouvoir.

Ainsi se termina l'existence du journal *la Commune*, dont les registres et papiers furent saisis. Ainsi fut anéanti le fameux poste qui occupait tant les esprits timorés du quartier.

Les armes et munitions furent également enlevées et mises en lieu de sûreté.

Ceux qui ne connaissent point Sobrier, le regardent comme un homme sanguinaire et dangereux. Il n'en est

rien. Sobrier est d'un caractère bon et sympathique, passionné dans ses opinions, et subissant peut-être trop facilement les impressions du moment. Il aime les malheureux; son cœur et sa bourse étaient toujours ouverts à leurs besoins.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

La fête de la Concorde. — Après le 15 mai! — Les fêtes monarchiques. — La joie par ordre. — Le Peuple acteur et spectateur. — Droit au travail. — Chefs-d'œuvre de chaque corps d'état. — Les cornes dorées. — 500 jeunes filles. — Les ouvriers du Luxembourg. — La première révolution. — Ordre et discipline. — Cinq heures du matin. — Les couronnes de fleurs. — Commencement du défilé. — Les 86 bannières des départements. — Les jeunes filles lançant des fleurs. — Le banquet au milieu du champ de Mars. — Les billets lilas. — Grande confusion. — Plus d'eau! — Le Conservatoire et le ministre du commerce. — Les blessés de février et Ledru-Rollin. — Les jeunes filles et Charles Blanc. — La bagnette de Moïse. — Le factotum de la chambre. — Fête mal nommée. — Un mois après!

La fameuse fête de la *Concorde*, qui avait éprouvé tant de vicissitudes, arrivait bien, après les scènes du 15 mai!

Remise de jour en jour, comme nous l'avons raconté, elle perdit toute couleur de fusion fraternelle et cet enthousiasme unanime qu'elle aurait pu avoir un peu auparavant.

Depuis quarante ans, toutes les fêtes monarchiques avaient été organisées selon le même programme: des revues, des théâtres en plein air, des mâts de cocagne, des feux d'artifice; la joie par ordre. Il appartenait à la République de sortir de cette voie rebattue.

C'était, certes, une idée nouvelle que d'essayer une fête entièrement populaire, où le peuple fût en même temps acteur et spectateur.

La Répubblique de Février n'avait-elle pas écrit en tête de son manifeste : *Droit au travail, honneur aux travailleurs !*

La fête du 21 mai devait être la consécration de cette promesse.

En effet, tous les divers corps d'état, sous la direction du citoyen Charles Blanc, prêtèrent avec empressement leur concours gratuit. Chacun d'eux créa un chef-d'œuvre de son art, et l'entoura d'emblèmes allégoriques, d'une rare élégance.

Dans cette grande solennité, tous les hommes utiles, tous les producteurs, jadis dédaignés par le pouvoir et par l'aristocratie bourgeoise, allaient faire eux-mêmes les honneurs de leur fête à la représentation nationale et aux délégués des départements.

Que de plaisanteries n'a-t-on pas lancées sur les cornes dorées des bœufs traînant le char de la Liberté !

Que de choses absurdes n'a-t-on pas écrites au sujet des 500 jeunes filles du Peuple, inaugurant le triomphe de la révolution !

Ah ! si à une autre époque, on eût choisi 500 héritières aristocratiques et bourgeoises pour assister à quelques mariages princiers, on aurait trouvé l'invention admirable, et tout le personnel digne et bien choisi. Mais des filles du Peuple pour orner une fête, c'était par trop présomptueux !

Le ministère de l'intérieur ne s'était nullement immiscé dans le choix de ces jeunes filles. Les délégués des ouvriers du Luxembourg ont eu seuls le droit de former la liste. Ainsi tombent naturellement toutes les inductions malveillantes émises à ce sujet.

A toutes les époques, excepté aussi dans la première révolution, il n'y avait de fête possible qu'à l'aide de nombreuses escouades de sergents de ville et de garde municipale; mais dans cette fête populaire, à laquelle 600 mille personnes ont pris part, le Peuple lui-même, avec les délégués de Juillet et des combattants de Février, suffit à protéger le bon ordre.

200 hommes à larges chapeaux gris, habit et pantalon noirs, portant pour tout signe distinctif un brassard tricolore, ont, depuis la Bastille jusqu'au Champ de Mars, maintenu la discipline au milieu de cet immense cortége.

Le Peuple comprenait que tous ces hommes étaient peuple comme lui, et il leur obéissait.

Le matin, des cinq heures, à chaque station indiquée, on voyait sur les boulevards les préparatifs de chaque corporation, préludant à l'embellissement de son chef-d'œuvre. Les jeunes filles se réunissaient à la Bourse et au ministère de la marine, pour y recevoir leurs couronnes. La plupart, bien certainement, n'avaient pas dormi; quelques-unes même ne s'étaient pas couchées, tant elles attachaient d'importance à cette cérémonie.

Dès quatre heures, le Champ de Mars était déjà envahi par une foule nombreuse.

Beaucoup cependant doutaient encore que cette fête eût lieu, et la veille, les ouvriers des échaffaudages avaient même refusé de travailler. Aussi, à dix heures, plusieurs trophées étaient encore inachevés. Les gradins et amphithéâtres adossés à l'École militaire étaient loin d'être terminés.

Néanmoins, tous les corps invités et de nombreuses dames arrivaient en foule, munies de billets.

La représentation nationale était à son poste vers dix heures du matin; et immédiatement commença le défilé de chaque industrie accompagnant son chef-d'œuvre.

Les vainqueurs de la Bastille, les décorés de Juillet et les combattants de Février, semblaient venir, leur étendard en tête, offrir à la République le fruit de leurs communs efforts pour la conquête de la liberté.

Les 86 bannières, portant le nom de chaque département, passèrent entourées de leurs délégués respectifs.

Chaque char était suivi de deux ou trois cents jeunes filles chantant des hymnes patriotiques; et ce fut là, en face de l'estrade où siégeait la représentation nationale, qu'elles donnèrent une marque délicate de leur amour et de leur respect, en lançant spontanément les fleurs qu'elles portaient à la main; et tous les représentants tinrent à honneur de ramasser un de ces bouquets.

Mais le programme de la fête, tant de fois modifié, se trouva bien insuffisant, lorsqu'il s'agit du banquet fraternel, préparé dans le milieu du Champ de Mars.

Qu'on se figure une tente contenant une table de 80 à 100 couverts, autour de laquelle devaient s'asseoir alternativement, d'abord huit à neuf cents députés, trois à quatre cents maires ou adjoints des communes environnantes, tout le corps diplomatique, les diverses autorités de Paris et des départements voisins, les dames porteurs de billets lilas, au nombre de douze à quinze cents, enfin, tous les membres du Conservatoire, qui avaient prêté le charme de leur talent à cette cérémonie.

Tels étaient matériellement les préparatifs faits pour cette partie du service.

Aussi jamais confusion ne fut plus grande; jamais parcimonie plus mal calculée.

A onze heures, les représentants prirent place à table, et comme les ordres les plus formels avaient été donnés pour que nulle autre personne ne fût admise, les dames même furent comprises dans cette consigne.

Mais de toutes parts on fit irruption dans la tente du banquet, si bien qu'un peu après, il ne restait plus ni rafraîchissements ni vivres pour l'immense majorité des acteurs de la fête, qui suivaient le cortége depuis dix heures du matin.

L'eau même manquait totalement.

Dans cette extrémité, les dames mourant de faim, les délégués étrangers, tout le monde invoquait les autorités pour obtenir satisfaction.

Le Conservatoire porta plainte au ministre du commerce, le citoyen Flocon, qui fut sur le point de signer gravement un bon pour un tonneau d'eau.

Les blessés de Février s'adressèrent au citoyen Ledru-Rollin, qui, quoique membre du Gouvernement, n'avait aucun pouvoir direct.

Les jeunes filles présentèrent leur requête au directeur des beaux-arts, le citoyen Charles Blanc, qui regretta bien de n'avoir pas la baguette de Moïse pour frapper le rocher. Enfin l'intendant, le factotum de la Chambre, le citoyen Degousée vint au secours des commissaires, et tout arriva en abondance, quand il n'y eut plus besoin de rien.

Ainsi se termina cette fête qui coûta plus d'un million, et qui mérita si bien son nom de *Fête de la Concorde*, qu'un mois après, le Peuple avait repris les armes pour réclamer les conséquences de Février!

CHAPITRE XVIII.

Nouvelles élections à Paris. — Onze représentants à nommer. — Le 5 juin. — Agitation populaire. — Les clubs en permanence. — Les candidats des journaux. — Brochure explicative de ma gestion. — La mairie de l'Hôtel-de-Ville. — Tripotage des élections. — Les gardes mobiles, les ouvriers, les gardes républicains. — M. Trouvé-Chauvel. — Mes professions de foi. — Je visite douze clubs. — Mes émotions et mes sentiments. — Les clubs du palais National et du deuxième arrondissement. — Le club du manége de la Chaussée-d'Antin. — Les tribunes garnies de dames élégantes. — Galanterie de l'Assemblée nationale. — Les clubs de femmes. — Imitation des femmes à la démocratie. — La révolution sans coups de fusil. — Le club de la rue Saint-Antoine. — Silence religieux. — Les autres clubs populaires. — Le club du quai Jemmapes. — Larmes de bonheur. — Mes trophées. — Les onze représentants de Paris. — J'ai 147,400 voix. — La Montagne. — Son rôle et son avenir. — Proudhon. — Le sapeur du socialisme. — Pierre Leroux. — Lagrange. — M. Goudchaux. — Le robinet d'eau tiède. — M. Thiers. — Le roi des royalistes. — La régence et la présidence. — M. Victor Hugo. — Mes amis de la Montagne.

Par suite du renvoi du faux ouvrier M. Schmith, de la démission de Béranger et du moine Lacordaire, de la mienne et de l'option des citoyens Dupont (de l'Eure), Cavaignac, Marrast, Bastide et autres, pour des colléges de département, Paris avait onze nouveaux députés à nommer. Le jour de cette réélection était fixé au 5 juin.

Le même mouvement qui s'était produit aux élections d'avril agitait une seconde fois la capitale. Les clubs étaient en permanence pour entendre la profession de foi de chaque candidat. Des millions de bulletins de listes étaient répandus partout.

Pendant quelques jours, ce furent des allées et venues sans nombre. Les organes de la presse avaient dressé des listes de leurs candidats, et les recommandaient chaleureusement.

Sollicité par de nombreux amis de chercher à reconquérir ma place de représentant à l'Assemblée, je m'étais mis sur les rangs. Je venais de faire paraître une brochure explicative de ma gestion et de la part que j'avais prise aux événements du 15 mai. Cette brochure avait produit un bon effet.

La mairie de l'Hôtel de ville appuyait hardiment ses candidats, et n'omit aucun moyen pour les faire réussir, en même temps qu'elle combattait de toutes ses forces l'élection des candidats qui lui étaient hostiles. Ainsi, d'une part, elle apposait son sceau sur les listes pour influencer les électeurs, et d'un autre côté on avait précipité le vote des gardes mobiles, après leur avoir distribué des listes dans les casernes.

Dans différentes mairies on ajournait les ouvriers qui venaient réclamer leur inscription sur les listes électorales.

Lorsqu'ils présentaient un livret des ateliers nationaux, il ne valait rien ; si c'était leur livret de profession, il était trop vieux.

On les renvoyait constamment, pour les lasser et les empêcher ainsi de voter.

Le préfet de police, M. Trouvé-Chauvel, écrivait le 31 mai au maire de Paris, de donner ordre à la garde républicaine de se faire inscrire homme par homme, dans

les mairies, attendu qu'elle ne pouvait plus être inscrite collectivement comme la fois précédente.

Il s'étayait de la dissolution de cette garde, qui avait été prorogée au 10 juin.

Cependant j'avais reçu, de différents clubs, des lettres qui m'invitaient à venir exposer ma conduite administrative et mes principes politiques.

Depuis ma sortie de la Préfecture, j'avais été contraint, par suite de la fatigue excessive des derniers jours, à garder le lit; la luxation que je m'étais faite au genou était encore intense; néanmoins, par devoir, je devais obtempérer à la demande de mes concitoyens.

Je ne ferai point la description des douze clubs que je visitai. Je n'avais jamais assisté à ces réunions, où l'esprit des citoyens s'éclaire par la discussion, et dont le résumé général pourrait souvent être utile à un gouvernement.

Une émotion indéfinissable s'emparait de moi chaque fois que je changeais de public; à défaut de talent oratoire, je cherchais mes inspirations dans la vérité des faits et de mes impressions. Si la forme varia quelquefois, le fond resta toujours le même.

Je débutai au club du palais National et à celui de la mairie du deuxième arrondissement. Les explications nettes que je donnai aux électeurs les satisfirent. Une double adoption en fut le résultat.

Au club du manége de la Chaussée-d'Antin, les objections se succédèrent sans relâche et me tinrent pendant près de deux heures à la tribune.

Environ deux mille citoyens y étaient rassemblés. Les tribunes étaient garnies de dames en toilette élégante.

L'Assemblée nationale, en refusant aux femmes le droit d'assister aux clubs, s'est montrée peu galante, en même temps qu'elle n'a point été logique suivant les principes d'une bonne civilisation.

Je ne suis point partisan des clubs de femmes, qui me semblent au moins inutiles; mais ne serait-il pas bien que les femmes vinssent quelquefois s'instruire des choses sérieuses de la vie, dans l'intérêt de la famille, pour qu'au bout d'un certain temps elles fussent ainsi à même d'inculquer à leurs enfants des principes plus en rapport avec la société?

Cela n'exclurait point l'esprit d'amabilité chez elles. Celles qui sont naturellement gracieuses comprennent trop bien que là est toute leur force, pour s'en dépouiller en faveur du pédantisme.

En général, les citoyens qui se rassemblent pour discuter les intérêts politiques sont convenables dans leurs propos: et je ne sache pas qu'il s'y débite rien qui ressemble aux nudités grivoises, mises en scène chaque jour par différents théâtres.

Combien de maris se plaignent de la futilité d'esprit de leurs femmes, et se prennent à rougir lorsqu'elles veulent traiter des questions graves!

Si le grand sentiment d'harmonie sociale qui est intimement lié aux actes politiques échappe aux femmes, est-ce leur faute? Non sans doute: car elles sont les victimes d'une éducation éphémère, dont un des inconvénients est l'ignorance que je signale ici.

Que la femme soit initiée à la démocratie, elle apportera bientôt dans la famille la fécondation de son dévouement inépuisable. La révolution des idées se ferait alors sans coups de fusil.

J'avais donc à cœur de combattre victorieusement toutes les attaques dans cette assemblée, dont la nuance d'opinion n'était point en accord exact avec la mienne.

J'en sortis trempé de sueur; mais ma candidature avait été acceptée à la presque unanimité.

C'était un témoignage de gratitude pour les faibles services que j'avais pu rendre. J'y fus très-sensible; car il est bien certain que mes opinions n'y militaient pas autant en ma faveur que dans les clubs populaires où je me présentai ensuite.

Le club de la rue Saint-Antoine était tenu dans une immense salle, remplie de citoyens; là aussi beaucoup de femmes assistaient à la réunion.

J'admirai le silence religieux avec lequel furent écoutés les orateurs qui me précédèrent. En général, les applaudissements n'avaient lieu qu'à la fin des discours.

Les clubs de la Chapelle-Saint-Denis, des Batignolles, de Montmartre et de Saint-Mandé étaient tenus dans le même esprit d'ordre.

Il suffisait d'un mot du président pour rappeler les auditeurs à l'attention. J'etais là au milieu de vrais amis; je ne puis dire combien je fus touché des marques de sympathie que j'y reçus.

Le candidat et les électeurs avaient mêlé leurs cœurs ensemble.

Les clubs de l'École de Médecine, de la salle Saint-Jean et de la rue Bertin-Poirée, composés en général de la partie bourgeoise de la population, m'honorèrent de leurs suffrages unanimes. La révolution m'avait fait là de nouveaux amis; l'administrateur y obtint aussi sa récompense.

Celui du quai Jemmapes avait rassemblé huit à dix mille citoyens, stationnés autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La tribune dominait l'assemblée. Tous les regards étaient attachés sur moi. Je reconnus bon nombre de Montagnards; ils étaient venus aussi apporter le concours de leur fraternité à leur vieux camarade.

Une émotion si vive me saisit, que j'avais peine à faire entendre mes paroles. Je résumai la triade révolution-

naire qui venait de s'écouler; j'invitai mes concitoyens à persévérer dans la propagation des principes démocratiques, dont les bienfaits consoleraient le Peuple de ses misères passées.

Un hourra d'applaudissements termina cette séance toute fraternelle.

Je fus longtemps à pouvoir rejoindre la voiture qui m'avait amené. Des larmes de bonheur obscurcissaient ma vue! Oh! si jamais l'intérêt du Peuple nécessite le sacrifice de mon existence, je la donnerai de bon cœur, après de semblables journées!

Que l'on me pardonne de m'être étendu sur le souvenir des sympathies générales dont je fus comblé. C'est tout ce qui me reste aujourd'hui de mon passage dans ces temps de crise. Ce sont mes trophées; en les mettant en relief, il me semble qu'ils seront un véhicule tout puissant pour me faire marcher le reste de ma vie dans la voie de l'harmonie et de la fraternité sociale!

Le 8 juin, le résultat de l'élection des onze représentants nommés à Paris, fut proclamé.

Je sortis de l'urne du scrutin avec 147,400 voix. Puis venaient les citoyens Moreau, Goudchaux, Changarnier, Thiers, Pierre Leroux, Victor Hugo, Louis Bonaparte, Lagrange, Boissel et Proudhon.

Les trois noms qui obtinrent ensuite le plus de voix furent:

Les citoyens Thoré, Kersausie et Raspail. Quatre candidats démocrates socialistes allaient donc exhausser la Montagne.

Cette fraction de l'Assemblée a de l'avenir. Peu habituée aux luttes parlementaires et aux exigences oratoires, elle n'a point encore le succès qui lui est réservé lorsqu'elle aura coordonné son opposition, et qu'elle s'appuiera invinciblement sur les intérêts du Peuple dont elle est le mandataire le plus spécial.

Elle renferme assez d'hommes éminents pour n'avoir point à se préoccuper des ricanements et des diatribes de ses adversaires.

De la ponctualité, de l'ordre dans la discussion, et de fréquentes réunions qui ravivent dans son sein l'esprit démocratique: telles sont les conditions indispensables pour la réussite de son mandat.

De quelle mission plus belle peuvent être honorés des citoyens, que de la mission d'établir l'harmonie sociale par l'égalité et la fraternité?

Un mot sur quelques-uns des nouveaux représentants orateurs.

Proudhon est un socialiste, très-fort sur le paradoxe. Il s'est attiré l'horreur profonde du propriétaire, qu'il a effrayé par la forme, un peu brutale, de ses propositions.

Doué d'une intelligence vive et d'un talent incontestable, il ne sait point toujours assez se conformer aux nécessités de l'ensemble de son parti; ou plutôt il veut trop souvent marcher seul. Il a parfois des humeurs chagrines qui le font tirer sur les siens: dans ces moments d'irritation contre les infirmités de l'espèce, il abat les choses et les hommes comme des quilles, sans crier gare.

C'est le sapeur du socialisme.

Moi qui l'aime sincèrement pour ses qualités, j'oserai me permettre de lui dire qu'on ne fait rien, étant isolé. Il faut aider et non frapper ses suivants, si on est le plus fort.

Pierre Leroux, dont le nom, comme publiciste, est plus répandu encore à l'extérieur qu'en France, a peut-être le défaut de faire trop de métaphysique dans ses discours. Faute de précision, il délaye son argument et s'écarte de la question.

Les longs discours fatiguent l'auditeur et se popularisent moins que les discours concis.

La pureté de ses intentions et le sentiment qui dicte ses œuvres l'ont rendu cher au Peuple, à juste titre.

Lagrange se trouve à peu près dans les mêmes conditions que Pierre Leroux, par rapport à ses sympathies populaires. Il parle trop souvent de *fraternité* à la tribune, et l'emploi fréquent de ce mot enlève à ses paroles leur crédit auprès de la majorité de l'Assemblée.

M. Goudchaux donna sa démission de ministre des finances, moins de quarante-huit heures après le 24 février, parce que le Gouvernement provisoire voulait le retrait de l'impôt du timbre et la publication libre des journaux sans cautionnement.

Son éloquence calme, le fait ressembler à un robinet d'eau tiède. C'est un des héros de la finance; il reviendra encore aux affaires.

M. Thiers, c'est M. Thiers, ou plutôt c'est le roi des royalistes.

Depuis longtemps il rêve pour son compte la dictature du canon, et ne conspire point pour la régence, comme beaucoup le croient; il la voit trop loin de lui pour s'en occuper sérieusement. S'il ne l'emporte pas sur Cavaignac pour la présidence, il cherchera à arriver au ministère, ou, au besoin, il en dirigerait les allures, d'une manière occulte, comme il le fait depuis quelque temps par les siens.

Victor Hugo s'est joint aux réactionnaires. Il serait à désirer qu'il creusât à fond le sentiment démocratique; il ne lui serait point impossible de faire un retour honorable à des idées plus larges. Le temps et les choses opéreront-ils cette transformation?

Ainsi, je rentrai dans l'arène de la discussion politique, bien décidé à joindre mes efforts à ceux de la mi-

norité. Je repris mon ancienne place au milieu de mes amis de la Montagne, pour barrer le passage sur la pente réactionnaire dans laquelle se laissait entraîner la plus grande partie de l'Assemblée.

Tout ce que j'étais destiné à voir devait me faire bien souffrir dans mes opinions.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

Louis Bonaparte. — Ambition du prétendant. — Sa correspondance. — L'homme de l'aigle. — Nullité du prince. — Émeute du 12 juin. — M. Carlier, provocateur. — Le général Clément Thomas. — Le coup de pistolet. — Émotion de l'Assemblée nationale. — Proposition de M. Lamartine. — MM. Louis Blanc et Jules Favre. — M. Ledru Rollin. — MM. Pierre et Jérôme. — Admission de M. Louis. — Sa candidature à la présidence. — Luttes personnelles. — Guerre civile. — Les royalistes bonapartistes. — Les royalistes henriquinquistes. — Pas de président! — Les ateliers nationaux. — Quinze millions. — Enlèvement de M. Émile Thomas. — Aveu de M. Trélat. — Lettre de MM. Garnier-Pagès et Arago. — M. Trélat, prisonnier. — Effroi de la bourgeoisie. — Forçats et paresseux. — Protestation des ateliers nationaux. — Défrichement de la Sologne. — Misère du Peuple. — Les clubs du désespoir. — Orateurs en plein vent. — Loi terrible contre les attroupements. — Les coups de filet. — La liberté violée. — Deux représentants arrêtés. — Le soir du 22 juin. — Grande fermentation. — Le ministre de la guerre Cavaignac. — Éloignement des troupes de Paris. — Conspiration militaire. — Préludes des journées de Juin. — Les vaincus ont toujours tort.

La nomination de Louis Bonaparte, comme représentant du peuple, avait excité la susceptibilité de l'Assemblée, en même temps qu'elle avait attiré l'attention du pouvoir sur les projets ambitieux de ce prétendant; sa correspondance, lue à l'Assemblée, n'était pas franche d'allures; on y voyait clairement qu'il n'acceptait la République que comme contraint par les événements.

L'homme de l'aigle existait toujours.

L'Assemblée nationale aurait dû immédiatement l'admettre dans son sein; la partie intelligente de la nation voyant la nullité du *prince*, ne s'en serait plus inquiétée, tandis que l'espèce de persécution attachée au nom impérial le grandissait auprès des gens superficiels, auxquels il faut absolument un maître pour les flageller.

Le danger était visible, du moment qu'on entrait en lutte avec un prétendant; aussi, les 10 et 13 juin, beaucoup de curieux stationnaient-ils près de l'Assemblée, pour voir arriver Louis Bonaparte.

M. Bonaparte ne parut point.

Néanmoins, les meneurs de son parti avaient organisé partout une active propagande en sa faveur: on parlait de l'oncle mort, de sa gloire militaire, de son génie universel.

Le 12 juin, une espèce d'émeute eut lieu aux alentours de l'Assemblée nationale.

La Commission, prévenue qu'une démonstration devait être tentée en faveur de Louis Bonaparte, avait pris des précautions militaires; M. Carlier parcourait aussi la foule avec ses agents, dont quelques-uns crièrent vive Napoléon!

Ces cris poussés par quelques centaines d'individus, amenèrent un déploiement de forces trop considérable pour la circonstance; le général Clément Thomas, chargé du commandement, repoussa l'attroupement de la place de la Concorde; un coup de pistolet fut tiré sur lui, et atteignit légèrement un garde national à la main.

Quelques personnes ont accusé la Commission exécutive d'avoir elle-même suscité cette démonstration; la présence de M. Carlier et de ses agents leur donnèrent à croire qu'il était là pour attiser l'émeute, afin qu'on pût enlever au vote de l'Assemblée un décret de bannissement.

Les recherches que j'ai faites à cet égard n'ont point tout à fait confirmé les présomptions qui ont été mises en avant.

En admettant la provocation, il est impossible de nier en même temps qu'une certaine agitation n'eût été causée par des meneurs, agissant en prévision de l'avenir.

Pendant que ces mouvements avaient lieu au dehors, l'Assemblée nationale était en proie à l'émotion la plus profonde, émanant de la même cause.

Le citoyen Lamartine, après une chaleureuse improvisation, proposa un projet de décret maintenant l'exécution de la loi de 1832 à l'égard de Louis Bonaparte.

A la lecture de ce décret, l'Assemblée entière se leva comme un seul homme, en agitant les mains, et criant vive la République!

Cet incident rallia pour un instant toutes les opinions.

Dans la séance du lendemain, l'admission de Louis Bonaparte fut réclamée de nouveau, et appuyée notamment par les citoyens Louis Blanc et Jules Favre, avec des motifs différents.

Divers orateurs prirent la parole pour et contre, entre autres, le citoyen Ledru-Rollin; il fit ressortir logiquement les conséquences graves pouvant résulter de l'admission d'un prétendant, et les dangers d'une guerre civile.

Pierre Bonaparte protesta énergiquement de son amour sincère pour la République.

— Démocrate de père en fils, dit-il, je ne servirai jamais sous une forme étrangère à une République démocratique. —

Une véritable sincérité et l'accent du cœur parurent animer cette improvisation, qu'il est bon d'enregistrer.

Jérôme Bonaparte, en bon parent, s'attacha à défendre son cousin, dont l'admission à l'Assemblée nationale fut enfin prononcée, après de longs débats.

Aujourd'hui, la candidature de Louis Bonaparte à la présidence est sérieusement agitée.

Dieu veuille que ces discussions de personnes, où les intérêts du pays ne sont pour rien, ne nous amènent point une guerre civile! Si par malheur il en était ainsi, il serait du devoir des démocrates de s'abstenir de ces luttes d'individualités; car ils auraient alors à s'emparer du pouvoir d'une main ferme, pour en finir avec les prétentions ambitieuses, qui cherchent sans cesse à tromper le Peuple trop crédule.

Afin d'écarter ces moyens d'agitation, suscités par les royalistes bonapartistes ou les royalistes henriquinquistes, je répéterai qu'il faut s'abstenir de président, sous peine de voir le pays retomber tôt ou tard dans les errements d'une royauté déguisée.

L'admission de M. Bonaparte ouvrait de nouvelles espérances aux réactionnaires, qui s'attachaient avec acharnement à déconsidérer la Commission exécutive, et l'accusaient de mollesse dans ses actes; ils lui faisaient surtout un crime de l'existence des ateliers nationaux, qu'on présentait comme une émanation du Luxembourg, et dont on déversait le blâme sur Louis Blanc, quoiqu'il y fût resté absolument étranger.

Le personnel de la direction des ateliers nationaux avait été très-dispendieux, et l'on évaluait les dépenses à quinze millions.

La réaction feignait d'y voir une armée toujours prête à peser sur les décisions de l'Assemblée nationale.

Les journaux annoncèrent, un jour, que le directeur, M. Emile Thomas, avait été enlevé par ordre du Gouvernement, et conduit à Bordeaux pour être embarqué sur un navire de l'État; on répandit le bruit que des malversations avaient nécessité cet enlèvement, et que la Commission exécutive avait agi ainsi pour éviter le scandale.

D'autres organes de la presse prétendaient, au contraire, que M. Thomas ayant soutenu le maintien des ateliers nationaux, il avait été enlevé, dans la crainte d'une collision.

Le citoyen Taschereau déclara, d'ailleurs à la tribune, qu'il y avait un rapport ministériel, de tout point favorable à la gestion du directeur des ateliers nationaux.

On avait donc pris une mesure dictatoriale et intempestive à l'égard d'un fonctionnaire public.

M. Trélat, ministre des travaux publics, fut interpellé; son explication, assez diffuse, consista à prétendre que le citoyen Émile Thomas avait accepté librement la mission d'organiser les travaux dans les Landes, mission qui lui avait été donnée dans son propre intérêt; du reste, M. Trélat était peiné d'avoir à dire que ses ordres avaient toujours rencontré du mauvais vouloir; il terminait ainsi:

« Le citoyen Thomas ne voulait pas prendre la responsabilité de mesures qu'on lui proposait; il menaçait même de publier son opposition. »

Si l'on met en regard de cet aveu du ministre des travaux publics la lettre du 15 mai, adressée à M. Recurt, signée Garnier-Pagès et François Arago, et disant entre autres choses, ceci:

« Faites offrir aux ouvriers des ateliers nationaux, âgés de 18 à 25 ans et non mariés, un engagement dans l'armée, et renvoyez tous ceux qui refuseront de s'engager. »

Ne pourrait-on point en conclure que la commission exécutive aurait proposé à M. Émile Thomas des mesures qui paraissaient brutales et dangereuses dans leur application?

La commission a pu craindre que l'opposition du citoyen Émile Thomas ne le portât à faire cause com-

mune avec les ouvriers des ateliers nationaux, et qu'il ne devint leur chef naturel.

Le citoyen Émile Thomas, dans une lettre justificative, parle des service qu'il a rendus au Gouvernement.

En effet, il avait cherché à imposer aux ateliers nationaux les listes électorales de l'Hôtel de ville. Plusieurs brigadiers m'ont affirmé, depuis, qu'on les avait menacés de destitution, s'ils ne tendaient tous leurs efforts à faire adopter dans leurs brigades les listes désignées par la direction.

Un pareil dévouement méritait considération de la part de quelques membres de l'ancien Gouvernement provisoire!...

Quoi qu'il en fût, la disparition subite du directeur causa dans les ateliers une certaine émotion.

Le ministre des travaux publics se rendit auprès d'eux, et fut pour ainsi dire retenu pendant deux heures. Il attermoya les choses, et ne satisfit personne dans ses conclusions hypocrites.

Les réactionnaires de l'Assemblée nationale avaient cependant toujours l'air de croire que la Commission voulait conserver les ateliers comme une menace, tandis que celle-ci n'était préoccupée que des moyens de dispersion.

La bourgeoisie avait été longuement effrayée de la composition supposée des ateliers nationaux. Ainsi, à entendre certains organes réactionnaires, sur cent vingt mille ouvriers qui en faisaient partie, il y avait un tiers de forçats libérés, un tiers de paresseux et d'incapables, et le reste de demi-honnêtes gens, c'est-à-dire d'individus ne valant pas grand'chose, et dont on avait à se défier.

De leur côté, les ateliers, froissés et indignés de ces attaques incessantes qui tendaient à la provocation, protestaient de toutes leurs forces par la voie des journaux.

Jusque-là, leur attitude avait été calme et inoffensive. Quoique les plus intelligents comprissent bien l'inopportunité de certains travaux, ils s'y soumettaient cependant, sous peine de manquer de pain. On annonça alors qu'une grande partie des ouvriers allait être envoyée en Sologne, pour y combler des marais et y défricher des terrains.

La nature du sol de la Sologne engendre des fièvres qui déciment la population.

Les ateliers prétendirent qu'on voulait les employer là pour s'en débarrasser, à l'instar du gouvernement de Juillet, qui avait expédié les patriotes en Algérie; ils pensaient aussi que, pendant leur absence, les réactionnaires tenteraient de rétablir le gouvernement monarchique.

Toutes ces rumeurs éparses dans leur sein commencèrent à les agiter. D'autre part, la morte saison des affaires continuait; les fabriques occupaient peu de monde; l'inactivité générale laissait aux ouvriers le temps de se livrer aux causeries politiques; la misère était grande chez le Peuple, et l'amenait tous les soirs sur les boulevards et sur les places publiques, où ils formaient ce qu'on a justement appelé les *clubs du désespoir*.

Ces clubs où attroupements avaient leur principal siége entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin.

On y voyait souvent des hommes affublés d'une blouse, comme déguisement, venir y pérorer contre la République et ses actes; ils cherchaient, par des récriminations violentes, à entraîner le Peuple dans un conflit. Ces orateurs en plein vent se retiraient lorsqu'ils voyaient la question bien engagée, et allaient plus loin former un autre groupe: ce qui démontre que, sans dépenser des sommes énormes, on pouvait, avec un petit nombre d'agents, entretenir une émotion constante dans Paris.

Pendant quelques soirs, les attroupements devinrent si serrés, qu'ils interceptaient la voie publique.

L'autorité crut devoir faire circuler des patrouilles, qui ne réussirent qu'à grossir la foule, par la quantité de curieux qu'elles attiraient sur les lieux.

Le pouvoir exécutif demanda à l'Assemblée nationale une loi terrible contre les attroupements. Cette loi, digne des plus mauvais temps de la Restauration, fut octroyée à une immense majorité.

Néanmoins, l'agitation se continuait dans le Peuple. Bonaparte, Henri V, la Régence, et le renvoi des ateliers nationaux, servaient de texte aux différentes versions que les partis débitaient, à l'envi les uns des autres.

Les clubs du désespoir persévéraient. La rumeur publique était grosse d'orages; et, pour rappeler une expression un peu triviale dont je me servis alors, afin de caractériser la position: la vessie était gonflée de fiel; elle allait bientôt crever!...

L'autorité imagina alors, comme dernière ressource, de former un réseau de troupes autour des rassemblements et de les envelopper dans une arrestation commune.

Plus de neuf cents personnes de tout sexe furent ainsi cernées d'un seul coup de filet, et conduites à la Préfecture de police, où elles passèrent la nuit dans la cour.

On s'emparait certainement des meneurs par ce moyen; mais, en même temps, on violait aussi la liberté de personnes inoffensives, attirées par la curiosité ou la proximité de leur demeure. Deux représentants, englobés dans cette capture, durent subir eux-mêmes les conséquences de la belle loi qu'ils avaient faite.

Il eût mieux valu, ainsi que je crois l'avoir dit précédemment, aposter dans la foule, des agents inostensibles, qui, s'attachant aux monteurs de clubs, les eussent arrêtés ensuite à domicile, pour éviter des collisions dans la rue.

Néanmoins, le soir du 22 juin, les attroupements ne stationnèrent point sur les boulevards. Quelques milliers d'ouvriers se réunirent près de l'Hôtel de ville. Le mot de dissolution des ateliers parcourait les rangs et excitait une grande fermentation.

La Commission exécutive fut prévenue qu'un conflit se préparait. Le ministre de la guerre, Cavaignac, qu'elle avait appelé précédemment dans son sein, prétendait tenir sous sa main 25 mille hommes de troupes.

Pourtant, le chiffre de ses troupes se trouvait réduit par les mutations suivantes, faites dans la garnison de Paris:

Le 14 juin, le 55e de ligne était parti pour Laon;

Le 15 juin, le 21e de ligne pour Orléans;

Le 18 juin, le 45e de ligne pour Soissons;

Vers les mêmes époques, le 23e léger avait quitté Vincennes pour Versailles, et le 34e de ligne s'était rendu à Fontainebleau.

Cet éloignement fut-il déterminé par le fait d'une conspiration qu'on disait exister dans l'armée, et dans laquelle deux généraux se trouvaient compromis? C'est ce que j'ignore. Mais, n'importe pour quelle raison, la garnison, le 22 juin, atteignait, au plus, le chiffre de 12 mille hommes.

La bataille avait été annoncée, depuis plusieurs jours, par le général Clément Thomas; la police du ministère était avertie. La misère du Peuple et ses espérances trompées allaient le précipiter dans une lutte fatale. On se flattait d'en finir avec ses prétentions: il allait prêter le flanc, lui-même, à de tristes mesures!

Les événements qui suivent sont encore si brûlants, que c'est à peine si j'ose en tracer une légère esquisse. L'histoire des trois journées de Juin paraîtra sans doute, plus tard, avec tous les détails qu'elle nécessite.

Jusqu'à présent, les récits officiels qui ont paru ont été entachés de partialité.

Les vaincus ont toujours tort!...

CHAPITRE XX.

Le soir du 22 juin. — Les ateliers nationaux et M. Marie. — Le 23 juin, premières barricades. — Inertie du Gouvernement. — Le général Cavaignac et la garde nationale. — Le canon et le sang. — Faux bruits. — L'or de l'étranger. — Pillage et incendie. — La garde mobile. — Boucherie d'hommes. — L'insurrection du désespoir. — Mort aux voleurs! — Absence de toute organisation. — Chances de succès. — La guerre sociale et la Montagne. — L'Assemblée hors Paris. — M. Pascal Duprat et l'état de siége. — Attitude de M. Sénard. — Les insurgés de Montmartre me demandent. — Ma visite au général Cavaignac. — Agitation extraordinaire du dictateur. — Notre conversation. — Il rédige un manifeste. — Frénésie de M. Degousée. — L'insurrection est vaincue. — Loi de transportation. — Menace et vengeances. — Sacrrrr.... — Délation et proscription. — Résultats de la victoire des conservateurs. — Le despotisme de la force. — M. Recurt et le général Perrot. — Le cœur de M. Sénard. — M. Cavaignac faisant de l'histoire. — Des passions, et toujours des passions.

Les ateliers nationaux, menacés de dispersion, avaient envoyé, le 22 juin au soir, auprès de la Commission exécutive, une députation qui fut très-mal reçue par M. Marie. Les délégués rapportèrent à leurs camarades que M. Marie leur avait appliqué l'épithète de *canailles*, ce qui amena la plus grande fermentation dans les esprits.

Le 23 juin, dès onze heures du matin, des barricades furent élevées à la porte Saint-Denis et dans plusieurs faubourgs.

Digitized by Google

Pendant trois heures, le pouvoir abandonna Paris à la révolte, sans qu'aucun ordre fît mouvoir les troupes dont il disposait.

Aucune proclamation n'avait été affichée pour calmer le Peuple.

Voulait-on donc laisser grandir l'émeute pour anéantir d'un seul coup les travailleurs insurgés?

La réaction vit commencer ce soulèvement populaire sans en être trop effrayée le premier jour.

Ce fut seulement lorsqu'il eut pris une extension menaçante, que, de toutes parts, surgirent les accusations les plus graves contre le Gouvernement.

Le général Cavaignac, auquel l'Assemblée avait remis la dictature exécutive, était accusé de trahison par la garde nationale. « Comment n'avait-on pas cerné immédiatement l'émeute? Pourquoi n'employait-on pas des sapeurs-mineurs pour faire sauter le faubourg Saint-Antoine? Il fallait, disaient les plus exaltés, détruire cet arrondissement pour sauver les onze autres. »

Le canon grondait; le sang coulait à flots. Ce n'était plus une émeute, mais une insurrection comme Paris n'en avait point encore subi. Il est impossible de donner une idée de l'exaltation qui régnait dans les esprits, et du désordre universel qu'avait amené cette terrible guerre.

Des républicains prirent parti contre l'insurrection et payèrent de leurs personnes, persuadés que cette attaque avait été dirigée par des agents légitimistes et bonapartistes. Dans leurs rangs, le bruit courait que la République était menacée; que l'or de l'étranger fomentait ces troubles; qu'une quantité de forçats occupaient les barricades; que le pillage et l'incendie seraient les inévitables conséquences de leur succès.

Les gardes mobiles, qui sortaient des barricades de Février, tournèrent leurs armes contre les barricades

de Juin, et ensanglantèrent les faubourgs du sang de leurs familles!

La magnanimité du peuple français fut voilée. L'esprit de destruction avait attisé le feu du combat. La boucherie d'hommes se continua après la victoire.

Que d'audace dépensée en trois jours! Pourtant il n'y avait point de plan organisé, point de chefs de direction.

Le Peuple, trompé, voyant la misère en permanence dans ses foyers, se jeta dans cette insurrection du désespoir.

Pendant qu'on l'accusait de pillage et d'incendie, il avait inscrit sur son drapeau: Respect aux personnes et aux propriétés; mort aux voleurs! et il se battait seulement pour avoir la réalité d'une République démocratique et sociale. Partout où il fut maître, il se comporta avec sagesse et modération. Sa bannière fut conservée pure de toute improbité. Il défendait spontanément son droit, même sans le secours et les conseils de ses devanciers en insurrection, auxquels il n'avait point fait part de ses projets. Il s'était fortement retranché et luttait vaillamment; mais ce qui prouve l'absence d'organisation, c'est que bon nombre d'ouvriers restèrent dans l'incertitude et ne se mêlèrent point à la révolte.

D'un autre côté, les communications de quartier à quartier n'avaient point été maintenues. Il n'y avait pas d'ensemble. Les insurgés se barricadèrent chez eux, au lieu d'avancer et d'établir un quartier général au centre de la ville, afin de pouvoir rayonner sur tous les points.

Une insurrection doit viser, avant tout, à gagner du terrain et à percer jusqu'au cœur de l'ennemi. Toutes les fois qu'elle restera dans ses limites primitives, elle sera anéantie, son moyen principal de réussite étant dans son extension.

Elle devait aussi intercepter les boulevards et les quais, pour empêcher l'arrivage des troupes, et tenir des postes en éclaireurs sur les boulevards qui entourent Paris.

Je m'abstiendrai de parler de moyens pratiques, car on ne manquerait pas de dire que j'entends donner des conseils pour l'avenir.

Cette guerre sociale avait surpris l'Assemblée, et principalement les représentants de la Montagne.

C'est à la Chambre seulement que j'appris que les rumeurs et menaces qui agitaient Paris depuis quelques jours s'étaient transformées en collision; car je n'habitais plus le centre de la ville, et je m'étais relégué à la barrière de l'Étoile, chez un ami, pour achever ma guérison et me livrer à l'étude de certaines questions que je me proposais de traiter.

Je n'étais donc point au courant de ce qui se passait.

Néanmoins, je fus bien étonné de n'avoir été averti de rien. J'interrogeai ceux de mes amis que je supposais mieux instruits. Comme moi, ils ne savaient rien et se répandaient en conjectures de tous genres.

La journée du vendredi et la soirée s'écoulèrent dans l'anxiété la plus pénible. On entretenait l'Assemblée des versions les plus fâcheuses pour les insurgés. Les calomnies lancées au dehors contre eux arrivaient centuplées dans l'intérieur de l'Assemblée nationale.

Je m'étais offert pour aller, avec quelques amis du Peuple, auprès des insurgés, écouter leurs réclamations et les ramener au calme, si c'était possible. Toutefois, je voulais avoir un mandat écrit. Cette démarche ne pouvait être faite autrement. Elle fut repoussée.

Dans la matinée du samedi, le désordre augmentait encore. Les abords de l'Assemblée étaient à peine gardés par la troupe de ligne, qui paraissait morne et fatiguée.

On disait que l'insurrection s'étendait; que le faubourg Saint-Antoine avait plusieurs pièces de canon, et que la rive gauche maintenait ses positions. L'effroi était peint sur bien des figures. Il fut question de transporter l'Assemblée hors Paris! M. Pascal Duprat demanda l'état de siége!

Nous protestâmes de toutes nos forces; et je vis un moment où un conflit allait s'élever entre la Montagne et les réactionnaires.

La séance fut suspendue.

C'est alors qu'on vint me dire que les insurgés m'avaient choisi comme chef, et que mon nom servait de mot de ralliement.

Je répondis que si j'avais commandé et organisé l'insurrection comme chef, je serais au milieu des insurgés et non parmi leurs ennemis.

Et, en effet, outre la lâcheté qu'il y aurait eu à me tenir à l'écart, n'eût-il pas été de la dernière imprudence de me livrer moi-même à ceux que j'aurais fait attaquer? Si j'avais eu des communications avec les insurgés, ne les aurais-je point entraînés à tenter une pointe sur l'Assemblée, pendant la journée du samedi, pour s'emparer des membres du pouvoir et des représentants de la réaction?

Ce n'est point une justification que je cherche; l'injustice de mes ennemis m'abstient d'en essayer aucune. Quant au Peuple, j'ai déjà dit que si j'avais été de concert avec lui, il m'aurait vu sur ses barricades; et j'y serais mort plutôt que de lâcher pied.

J'ai voulu seulement démontrer à quelles conjectures absurdes la haine des passions politiques peut se hasarder.

Dans la soirée, M. Sénard, président, annonça quelques succès de la garde mobile et de la garde nationale. Il espérait *en finir* le lendemain avec l'insurrection.

La permanence de l'Assemblée fut donc levée jusqu'au lendemain matin.

La journée du dimanche constata de nouvelles pertes de l'insurrection.

Dans l'après-midi, un envoyé de la mairie de Montmartre vint demander ma présence, ou une lettre qui engageât les insurgés à mettre bas les armes. Je lui répondis que je n'avais aucun pouvoir, et qu'il était trop tard pour que je pusse intervenir utilement. J'invitai les citoyens James, Demontry et Signard à m'accompagner à la présidence avec ce parlementaire, afin qu'on pût lui donner une proclamation qui calmât les insurgés et leur fît quitter les barricades.

Nous arrivâmes ainsi à la présidence, où se trouvaient le général Cavaignac, M. Sénard, M. Degousée et un autre représentant dont le nom ne m'est pas connu.

Nous exposâmes que l'envoyé désirait une lettre de moi, à défaut de ma présence, mais que je ne croyais pas que ma présence ou une lettre pussent rien faire, dans l'état où en étaient les choses; j'ajoutai qu'il fallait plutôt une proclamation d'oubli et de pardon du passé.

M. Sénard, répondit qu'en effet, dans ma position, il ne me conseillait pas cette démarche.

Alors le général Cavaignac, dont la figure bouleversée annonçait une agitation intérieure extraordinaire, me demanda brusquement.

« Qui êtes-vous?

— Je suis Caussidière.

— Si vous n'étiez pas aussi bon républicain, vous ne seriez point ici!

— C'est possible, mais je crois qu'il est urgent d'en finir par la conciliation. Mettez pardon et oubli, dans un manifeste, peut-être serez-vous écouté. »

Les citoyens Demontry et Signard, joignant leurs instances aux miennes, le général Cavaignac se mit à rediger une proclamation.

Lorsqu'il en fit lecture, M. Degousée répliqua vivement qu'il ne fallait « point de concession avec des rebelles et des assassins; » il paraissait ivre de colère, et insista tellement que la proclamation fut modifiée par des expressions moins fraternelles!...

Le lundi l'insurrection était vaincue. Le Peuple du faubourg Saint-Antoine cessa le feu pour éviter de plus grands désastres.

Je ne parlerai point des honneurs rendus aux gardes mobiles apportant des drapeaux. Toutes ces choses me paraissent si tristes que je laisse à d'autres le soin de les détailler.

L'Assemblée s'occupa aussitôt d'une loi de répression ou de transportation. Les divers propos que j'avais entendu tenir depuis vingt-quatre heures de succès, et la joie que je voyais rayonner sur les figures réactionnaires, me poussèrent à prendre la parole pour intercéder en faveur des vaincus; car on racontait bien des violences commises, et on craignait de funestes vengeances.

Vingt fois je voulus parler; mais, chaque fois, je fus interrompu par des clameurs furieuses. Alors, la colère s'empara de moi: un *sacrrr*, ou juron énergique, ne put être entièrement contenu. L'indignation m'avait fait sortir des bornes parlementaires! je n'étais plus maître de mes paroles; ainsi, je dis, entre autres choses qui ont été mal interprétées:

« Vous avez mis Paris en état de siége, vous avez bien fait! »

Ceux qui comprirent le sens que j'attachais à ces paroles, virent bien que je n'entendais point féliciter le pouvoir de cet acte dont j'avais redouté le vandalisme.

La veille, j'avais lutté de toutes mes forces contre l'état de siége, que je regardais comme un précédent désastreux!...

Le sang avait enfin cessé de couler. La délation et les proscriptions allaient faire leur office. Douze mille citoyens devaient être casematés sous l'égide protectrice du gouvernement de la fraternité!...

La victoire de la réaction en ces fatales journées eut pour résultats: l'état de siége, les commissions militaires et la loi de transportation; la commission d'enquête; le désarmement des ouvriers, la fermeture des clubs et la suspension des journaux populaires; en un mot, la violation de toutes les libertés et le despotisme de la force.

Elle mit à jour bien des caractères et fit tomber bien des masques hypocrites.

Qui dirigea l'attaque sur la place de la Bastille contre le faubourg Saint-Antoine?

M. Recurt, le médecin du faubourg, avec l'assistance du général Perrot, le même qui, le 24 février, commandait Paris contre nous au nom du roi Louis-Philippe!

Qui avait demandé l'état de siége et la dictature?

M. Duprat, un ancien rédacteur des journaux démocratiques!

Qui appuya l'urgence du vote de la transportation?

Bien des républicains, hélas! dont nous n'avons pas le courage de citer les noms!

A qui revient l'invention de déporter *outre-mer* les vaincus de la guerre sociale?

A M. Sénard qui « avait puisé cette mesure *dans son cœur;* » et pendant qu'on ramassait les morts au faubourg Saint-Antoine, crénelé par les boulets et la mitraille, M. Sénard s'écriait avec son emphase de théâtre:

« Remerciez Dieu, messieurs! *Oh! que je suis heureux!* Huissiers! battez le palais pour rassembler les représentants. *Merci à Dieu!* »

Et M. Cavaignac, le héros de Juin, osa dire à la tribune: — Nous faisons de l'histoire!

Quelle histoire!

Voilà de beaux actes et de beaux noms, pour le jugement de la postérité!

« Des passions, des passions et toujours des passions! » répondit Pierre Leroux.

CHAPITRE XXI.

Demande de poursuites contre Louis Blanc. — Première ardeur du baron Portalis. — Démission de MM. Portalis, Landrin et Lacrosse. — Fureur de M. Jules Favre — Intrigues des conservateurs. — Députation de la rue de Poitiers au général Cavaignac. — Le dictateur obéit aux royalistes. — Le nom de Godefroy. — Les douceurs de la vengeance. — La Commission d'enquête. — M. Barrot et M. Bauchart. — Ledru-Rollin, Louis Blanc et Caussidière. — M. Barrot, inquisiteur. — Voyage de M. Jérôme Bonaparte à Paris, sous le règne de Louis-Philippe. — Ses entrevues avec M. Marrast et autres personnages. — Sa conversation avec M. Barrot. — La dynastie d'Orléans, la mort du roi, un en-cas. — Rapport de la Commission d'enquête. — Terreur de M. Bauchart. — La Montagne et le général Cavaignac. — La tache de sang. — Il doit être bien malheureux! — Juin et Juillet. — Ma visite au général Cavaignac. — Curieuse conversation. — Mes rapports avec le citoyen Ducoux. — Les royalistes demandent sa destitution à M. Senard. — Prudence de M. Ducoux. — L'œil de la police. — La contre-révolution. — Conseils de M. Portalis. — Quand nous en serons à M. Thiers. — Quand la maison sera brûlée.

Quelques jours après les événements du 15 mai, MM. Portalis et Landrin avaient demandé à la Chambre l'autorisation de poursuivre Louis Blanc.

Ces deux membres du parquet, républicains ardents après les journées de Février, avaient déjà fléchi devant les réactionnaires dont ils recherchaient l'approbation,

en venant ainsi, comme magistrats, prendre l'initiative d'une accusation contre un de leurs collègues.

Les deux principaux arguments de leur réquisitoire étaient ceux-ci:

Louis Blanc a félicité l'émeute de reconquérir le droit de pétition en pleine assemblée.

Louis Blanc a parlé deux fois à l'émeute.

Malgré leur insistance dans le cours d'un vif débat, les mystères de l'instruction secrète n'ayant pas été révélés aux représentants du Peuple, l'autorisation de poursuites fut refusée.

M. le baron Portalis et M. Landrin s'indignèrent et donnèrent leur démission. M. Lacrosse s'était joint à eux et s'était également démis de ses fonctions de membre du bureau.

M. Jules Favre, qui, par une ancienne animosité contre Louis Blanc, avait appuyé la proposition et demandé qu'on livrât l'accusé sans éclaircissement préalable, se retira furieux.

L'Assemblée cependant, dans cette circonstance, n'avait point cédé aux passions réactionnaires.

Il n'en fut pas de même après les événements de juin.

Les amis de l'ancien régime, les royalistes et les conservateurs se répandaient en menaces étranges contre la République populaire; et pour profiter de leur triomphe momentané, ils cherchèrent à englober dans un vaste réseau quelques représentants qui possédaient les sympathies des insurgés.

Une députation de royalistes de la rue de Poitiers se rendit auprès du général Cavaignac qui avait alors la dictature en main. Ils lui intimèrent que, s'il n'était point ordonné de poursuites contre quelques représentants de la Montagne, ils étaient deux cents députés prêts à donner leur démission et à se retirer dans leurs départements, et qu'alors on verrait!

Celui-ci aurait pu leur répondre que la justice ne s'imposait pas par la violence, et les laisser partir. On en eût été quitte pour nommer deux cents autres représentants, qui eussent été peut-être animés d'un patriotisme plus impartial.

Il y avait là une belle occasion pour le général Cavaignac de se dépêtrer de la réaction qui l'enserrait.

Mais le dictateur obéit aux royalistes.

Cher Godefroy! ton nom, qui avait servi d'auréole à ton frère, lui avait été légué pur de toute concession aux ennemis de la République. La mort t'a du moins épargné un triste spectacle: l'esprit démocratique s'est retiré de ta famille!

Les meneurs de la rue de Poitiers organisèrent donc les moyens d'en venir à leurs fins. Leur victoire eût été incomplète, s'ils n'avaient point savouré les douceurs de la vengeance!

Une Commission d'enquête fut nommée pour découvrir les causes des événements de mai et de juin. Ces causes n'étaient pourtant pas difficiles à deviner!

La Commission était composée de quatorze membres, dont M. Odilon Barrot président, et M. Bauchart rapporteur.

Aucun représentant démocrate n'en faisait partie.

Le travail de la Commission dura six semaines. 217 dépositions furent entendues et consignées dans trois volumes in-quarto. 54 pages résumaient les inductions tirées des témoignages plus ou moins sincères. L'esprit de réaction le plus violent avait présidé à l'édifice de ce rapport, bâti sur d'odieuses calomnies et sur des faits honteusement travestis.

On remontait au 17 mars. Il eût été plus logique de remonter jusqu'au 21 février!

Trois représentants démocrates y étaient principalement accusés: c'étaient les citoyens Ledru-Rollin, Louis Blanc et Caussidière.

Ainsi que mes collègues, je fus appelé devant la Commission d'enquête pour y déposer des faits à ma connaissance.

M. Odilon Barrot remplissait l'office de juge d'instruction.

Après ses premières questions, je lui dis que sa manière d'interroger ressemblait plutôt à une inquisition qu'à une demande de renseignements.

Il me dit que ce n'était qu'à titre de renseignements qu'il m'interpellait, la Commission n'ayant pas été instituée pour juger ses collègues.

Il aurait dû ajouter : Mais bien pour les livrer.

Son air mielleux et son regard en dessous ne m'inspiraient point une entière confiance.

Je le savais royaliste, et me rappelais quelques paroles de lui qui avaient fait naître en moi des préventions sur la sincérité de ses sentiments politiques.

Quoique ce souvenir soit étranger à ce chapitre, il a une espèce de corrélation avec les événements du jour.

Il y a trois ans et demi environ, Jérôme Bonaparte fit un voyage à Paris où il eut des entrevues avec diverses personnes ; il chercha aussi, par l'entremise de M. Joly, à voir quelques républicains. J'assistai avec MM. Recurt et Grandmesnil à une réunion qui se tint chez M. Joly.

Dans la conversation, le *prince* Jérôme nous dit qu'il avait été bien accueilli par M. Marrast du *National*, et qu'il regrettait de voir le journal *la Réforme* constamment opposé à son cousin Louis.

Pensez-vous, ajouta-t-il, que mon cousin, venant apporter son épée dans la lutte à laquelle se préparent les démocrates, ne produirait pas un bon effet pour cette cause?

Le nom de votre cousin, lui répondis-je, rencontrerait des sympathies dans les campagnes ; mais il trouverait

des répugnances invincibles chez les démocrates d'action. D'ailleurs, les deux tentatives qu'il a faites à Strasbourg et à Boulogne lui ont enlevé toute prépondérance militaire. »

M. Jérôme ajouta alors que M. Odilon Barrot qu'il avait vu, lui aurait dit:

La dynastie d'Orléans n'est point aimée; elle peut succomber, à la mort du roi. Votre cousin a fait des fautes; mais vous dont le nom est vierge, vous pourriez être un *en-cas*, dans la circonstance.

Quoi qu'il en soit de cette curieuse ouverture de M. Barrot, je répondis à ses demandes devant la Commission d'enquête, plutôt sous forme de conversation, que comme subissant un interrogatoire.

Enfin, le 3 août, le fameux rapport fut lu à l'Assemblée. Ce réquisitoire royaliste faisait tout au long le procès de la révolution de Février!

Pendant la lecture, toute la gauche fança de violentes dénégations. M. Bauchard, rudement interpellé, prétendit que la Commission d'enquête avait atténué la valeur des faits établis par les dépositions; et comme on lui demanda quel motif avait empêché la publication des pièces, il répondit astucieusement que c'était pour éviter des récriminations toujours funestes.

L'Assemblée insista pour l'impression des pièces, afin de connaître exactement les faits. Une vive curiosité me parut être le premier mobile de cette insistance.

La publication ayant été décidée, je me bornai à demander un délai de trois jours pour avoir le temps d'opposer des pièces contradictoires.

Cependant, ce rapport si profondément empreint de haine et de partialité, ne produisit pas tout l'effet qu'en attendaient ses auteurs. Une espèce de pudeur fit penser à beaucoup de personnes qu'on était allé trop loin. Quel-

ques représentants de la partie dite *modérée* vinrent me prier de ne point continuer à aigrir les esprits, en combattant par de justes représailles les récriminations du rapport, et de ne pas allumer la guerre civile au sein de l'Assemblée elle-même.

Enfin, toutes sortes de raisonnements spécieux étaient employés pour nous amener à de simples explications des faits.

Le rapporteur, M. Bauchard, sans doute pour se rendre plus intéressant, me pria aussi, par l'entremise du représentant Démosthènes Olivier, d'engager mes amis à se contenir à son égard. Il recevait chaque jour, avait-il dit, des lettres anonymes qui le menaçaient de mort.

Je lui fis répondre que mes amis n'étaient point des assassins, et qu'ils se contentaient de mépriser la calomnie.

Au travers de ces dissensions intestines, l'Assemblée nationale appuyait cependant en majorité le président du pouvoir exécutif: les représentants de la rue de Poitiers et de l'Institut, à cause des concessions qu'il avait déjà faites et dans l'espoir de celles qu'on espérait encore obtenir; les représentants de la Montagne, dans la pensée qu'il finirait par s'apercevoir de son égarement, et qu'il ferait un retour, après avoir laissé libre cours aux premières violences de la réaction.

Il est impossible, disait la Montagne, que le général Cavaignac renie son passé; pendant plusieurs années, il a professé des opinions démocratiques, et son frère en parlait avec orgueil; il sentira le besoin d'effacer *la tache de sang* que les événements ont fatalement imprimée à son nom.

Il doit souffrir horriblement, ajoutait-on, d'avoir fait mitrailler des citoyens entraînés par le désespoir de la misère et l'abnégation du dévouement.

Ces suppositions favorables et l'air froidement triste, empreint sur sa figure, lui conservaient une espèce de pitié religieuse: chacun se disait:

— Il doit être bien malheureux !...

Vers ce temps-là, on annonçait vaguement un mouvement projeté pour le 14 juillet. On supposait que le Peuple voulait prendre sa revanche. Comme les événements de Juin, bien que prévus, avaient cependant surpris les représentants démocrates, je résolus de m'informer et de mettre quelques amis en campagne pour savoir la vérité.

Deux agents de la police secrète, ne sachant pas que je connaissais leur *numéro*, étaient venus me *moutonner* dans la salle des pas-perdus, et leurs propos m'avaient fait craindre quelque provocation.

Mes amis me dirent qu'en effet des bruits d'attaque étaient répandus parmi les ouvriers; mais qu'en général personne ne paraissait disposé à engager un conflit.

Je les invitai à parcourir les différents quartiers de Paris pour supplier le Peuple de résister à toute suggestion provocatrice, et pour combattre énergiquement toute velléité d'action: la moindre apparence d'émeute pouvant perdre alors tout à fait la cause démocratique. Je leur déclarai, en même temps, mon projet de voir le chef du Pouvoir exécutif, et de lui faire part de nos intentions. Ils approuvèrent ma démarche.

Je me rendis donc auprès du général Cavaignac, qui me reçut d'une manière affable. Il paraissait triste et soucieux.

« Je viens, lui dis-je, vous prévenir que des bruits de collision circulent dans la ville. Il est question d'une attaque le 14 juillet: mes amis et moi, nous redoutons quelque machination de la police. Je viens donc, en leur nom et au mien, protester contre toute tentative, et vous avertir que nous allons faire tous nos efforts pour main-

tenir le calme dans la population. De votre côté, donnez des ordres, s'il y a lieu, afin que la police cesse toute allure provocatrice.

— Vous ferez bien, me répondit-il, d'empêcher tout mouvement; car il serait la perte de la République. Les faubourgs sont loin d'être calmes. Il y a deux jours encore, une quinzaine de jeunes gens parlaient de m'assassiner. La position est très-difficile, et l'on attribue aux républicains les journées de Juin.

— Vous savez bien, répliquai-je, que l'insurrection de Juin a été menée en dehors des républicains habitués à de pareilles affaires. Il n'y a eu aucun complot de leur part, et les choses se seraient passées différemment s'ils s'en étaient mêlés!... »

Je lui dis alors que la Montagne et le parti républicain tout entier étaient prêts à l'appuyer énergiquement, s'il voulait, usant du pouvoir dictatorial qui était entre ses mains, diriger les affaires dans une voie plus radicale que celle qu'on suivait en ce moment.

« Les républicains, ajoutai-je, ne manquent ni d'habileté ni de courage. Vous pouvez en juger par les événements de Février. Leur grand défaut est de ne point se souvenir. Ils sont toujours trop confiants pendant le succès. »

Il me répondit:

« Mon pouvoir n'est point aussi fort que vous le supposez. La majorité de l'Assemblée conduit tout. Je ne suis qu'un instrument entre ses mains. Avant quinze jours, je serai usé. Du reste, vous voyez que je vais peu à l'Assemblée, et que je ne fais rien pour me maintenir au poste que j'occupe. »

Après quelques propos sur la situation financière, je le quittai. Il m'engagea à revenir le voir.

Ainsi, mes efforts pour ramener le président du Pouvoir exécutif à la cause démocratique échouèrent contre l'état d'inertie dans lequel il paraissait plongé.

Je ne cherchai point à exhumer le souvenir de son frère, dont j'avais entendu presque les dernières paroles, toujours sympatiques au Peuple. Je vois encore cette figure si noble, amaigrie par la souffrance, cette tête active, toujours préoccupée de l'avenir du pays, et lui donnant ses dernières pensées. Oh! je l'aimais bien, celui-là; car il n'avait jamais dévié!...

Je savais que de prétendus amis de Godefroy Cavaignac invoquaient son nom en faveur de mesures fatales que, vivant, il eût désapprouvées. Je ne tenais point à être leur imitateur, malgré la bonté de ma cause.

Je revis le général Cavaignac, quelques jours après, pour lui soumettre un projet de finance qui m'avait été confié par quelqu'un. Il me parut avoir repris de l'initiative, mais du côté de la réaction. S'il ne manqua point aux lois de la politesse, je crus néanmoins apercevoir un peu de froideur dans son maintien.

Notre entretien fut court, et n'eut aucune signification qui mérite d'être rapportée.

Je m'aperçus aussi, d'autre part, que j'étais en suspicion.

Le citoyen Ducoux venait d'être nommé préfet de police, en remplacement de mon successeur, M. Trouvé-Chauvel. Il m'aborda un jour dans la salle des Pas-Perdus, en présence de plusieurs représentants royalistes, et me pria tout haut de lui donner quelques renseignements administratifs sur la Préfecture. J'y accédai très-volontiers; et, devant ces messieurs, nous prîmes rendez-vous pour le lendemain.

Grand émoi de leur part. Après la séance, ils coururent au ministère de l'intérieur, et demandèrent à M. Sénard, alors ministre, la destitution de M. Duçoux, qui entretenait des rapports avec Caussidière. La police allait-elle donc retomber entre les mains du préfet de Février?

Le ministre de l'intérieur ne crut point devoir obtempérer à cette supplique; il promit seulement d'engager M. Ducoux à s'abstenir de relations avec moi. Il y réussit en effet si bien, que, pendant quelque temps, le citoyen Ducoux s'esquivait lestement, lorsqu'il m'apercevait.

Je ne pouvais m'empêcher d'en rire, toutes les fois que ce fait se reproduisait; car j'avais appris, le lendemain, par M. Sénard lui-même, la visite des royalistes et leur singulière injonction.

J'étais au courant de toutes les menées des réactionnaires; car j'avais encore les allures et l'œil de la police un peu partout: aussi voyais-je tous les fils de leurs trames. La contre-révolution marchait à grands pas, et allait bientôt nous donner une leçon pratique de sa gratitude envers ceux qui, pendant quelques mois, n'avaient eu d'autre souci que de sauvegarder les vaincus et de leur laisser part égale avec les vainqueurs.

Le dernier in-quarto du rapport de la commission d'enquête venait d'être distribué; M. Marrast, président de l'Assemblée nationale, fixa le jour des répliques au vendredi 25 août.

Il me souvient qu'un peu avant le 25 août, M. Portalis, qui paraissait me vouer une espèce d'affection, me disait:

— Vous feriez bien de solliciter du Gouvernement une mission étrangère: on vous l'accorderait certainement.

Je lui demandai le pourquoi de ce conseil, qui n'était point du tout en accord avec mes intentions.

— Parce qu'à tort ou à raison, l'on vous craint, et que l'on voudrait se débarrasser de vous, à tout prix! me répondit-il.

— Pourtant, je crois être sincèrement républicain, lui dis-je.

— Oui, mais d'une nuance trop foncée.

Sur ce que je lui objectai, que chaque corps d'armée avait son avant-garde, et que le Gouvernement s'éloignait du but de la révolution, il ajouta:

— Au surplus, quand nous en serons arrivés à M. Thiers, plutôt que de nous joindre à lui, nous nous rallierons à vous.

Il aurait aussi bien fait de dire:

« Quand la maison sera brûlée, nous apporterons du feu pour l'éteindre. »

CHAPITRE XXII.

La séance du 25 août. — Discours de Ledru-Rollin. — Le Rappel au 16 avril. — Déclaration du dictateur Cavaignac. — Défense de Louis Blanc. — Prorogation de la séance. — Dix heures du soir. — M. Marrast. — La tribune. — Hallucinations. — Tribunal inquisitionnaire. — Psalmodie et bréviaire. — Bon et mauvais. — M. Corne, procureur général. — Discours du citoyen Bac. — Discours du citoyen Flocon. — Mai et Juin. — 477. — La cour d'assises ou le conseil de guerre. — Les otages de la réaction. — Les tribunes de l'Assemblée. — Le président Cavaignac et le ministre Marie. — Cinq heures du matin. — Fargin Fayolle. — M. Lherbette. — Nuit de jugerie. — L'état de siége. — Espoir d'avenir.

Le 25 août, dès le matin, des mesures militaires avaient été prises à l'extérieur et à l'intérieur de l'Assemblée nationale. La circulation, dans la salle des Pas-Perdus, avait été interdite aux personnes ne faisant point partie de l'Assemblée.

La séance fut ouverte à onze heures du matin, pour entendre les trois représentants accusés dans le rapport de la commission d'enquête.

D'après les instances qui nous avaient été faites, de ne point attiser l'esprit de discorde permanent dans l'Assemblée, et, pour éviter les conséquences de mon entraînement, j'avais préparé mes explications par écrit.

M. Lingay voulut bien colorer de son talent les inspirations que m'avait fournies le rapport de la Commission.

J'étais nanti d'une foule de pièces, directement contradictoires aux faits avancés par elle.

Près de huit cents représentants étaient à leur poste. Les tribunes étaient remplies de spectateurs. La journée promettait de devenir dramatique.

La première partie de cette séance dura jusqu'à sept heures du soir.

Elle fut occupée par diverses explications de quelques représentants, sur la question en instance.

Le citoyen Ledru-Rollin, animé d'une chaleureuse éloquence, repousa avec talent et vigueur les attaques faites à son administration. Il mit en regard l'ordre qu'il avait donné de battre le rappel, lors de la prétendue attaque des ouvriers, le 16 avril, et ses actes comme membre de la Commission exécutive. Enfin, il développa son talent d'orateur au plus haut degré. Malgré les préventions qu'avaient fait naître en moi quelques points de sa conduite politique, je fus fortement ému. Selon moi, nul orateur à l'Assemblée nationale n'avait encore montré un talent aussi remarquable.

Le pouvoir exécutif, par un reste de pudeur, n'avait point décrété de mandat d'amener contre lui; on n'osa point aller à fond. Son acquittement était garanti à l'avance.

Le président du Conseil, M. Cavaignac, vint alors dire à la tribune que la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière avait été provoquée par le Gouvernement. C'était très-explicite.

Les explications de Louis Blanc furent très-nettement posées. Il prit une à une chaque accusation et les détruisit toutes pièce à pièce, avec une force de logique incontestable.

La chaleur de la salle et la fatigue amenée par un discours de deux heures, lui firent demander un instant de repos. On en profita pour remettre la séance à huit heures et demie du soir.

J'avais pu voir chez bon nombre de représentants une inattention complète aux explications du citoyen Louis Blanc. Chacun d'eux semblait se dire: « Tu peux débiter de belles et bonnes choses tant que tu voudras, ça n'empêchera pas que tu sois condamné. »

La séance fut reprise sur les huit heures et demie. La même affluence existait dans les tribunes. Louis Blanc acheva son plaidoyer avec une clarté d'expression, digne d'un meilleur succès.

Il était plus de dix heures lorsque vint mon tour de parler. J'avais demandé le renvoi au lendemain; mais le pouvoir avait pris ses mesures: il voulait en finir. M. Marrast, président, insista pour qu'on achevât la besogne dans la nuit. Sa proposition fut votée par la majorité.

J'aurais dû tout simplement déposer mes explications, avec les pièces justificatives, sur le bureau du président et en réclamer l'insertion au *Moniteur*, en protestant énergiquement contre le droit de juridiction imposé par des royalistes à des républicains, dont le plus grand tort était d'avoir toujours pris les intérêts du Peuple en considération première.

La tension continuelle d'esprit dans laquelle je vivais depuis plusieurs jours, douze heures d'une séance fatigante, avaient produit en moi une prostration morale, complète. L'irritation et le dégoût s'emparaient tour à tour de mon imagination. J'avais tant de fois fait mentalement le procès des accusations lancées contre moi, que lorsque je montai à la tribune, tout ce que j'avais emmagasiné d'idées et de répliques, s'était affaissé dans mon cerveau; un besoin invincible de sommeil me fai-

sait voir en ce moment cette triste affaire d'un œil presque indifférent.

En proie à une espèce d'hallucination, il me semblait apercevoir dans cette Assemblée un tribunal inquisitionnaire. La demi-obscurité dans laquelle elle était plongée, une atmosphère lourde et des figures fatiguées, m'ahurissaient l'esprit.

Je me mis à lire machinalement l'énorme dossier dont la rédaction aurait mérité de rencontrer un lecteur plus habile. J'y voyais difficilement, et je cherchais à secouer l'espèce d'engourdissement dans lequel j'étais plongé.

Aujourd'hui, que mes souvenirs sont ravivés, je me remémore que je me disais, en psalmodiant mon récit comme un prêtre l'eût fait de son bréviaire: ta famille, tes amis sont là dans l'anxiété; jette au loin ces papiers et reprends ta verve. Une bonne improvisation vaudra mieux que cette lecture que tu traînes d'une façon si maussade.

En effet, deux ou trois fois, je coupai ma lecture par quelques paroles qui ramenaient l'attention; puis je rentrais fatalement dans la lecture de mon écrit. Cette nuit me fit rudement souffrir: lorsque je songe à quelques succès véritables de harangues, que j'ai obtenus en diverses circonstances, je me demande comment, avec tant de bonnes choses à dire, je restai, selon moi, au-dessous des exigences de la position?

L'opium de la fatigue avait paralysé mon imagination.

Je m'étais trop fait fête de cette journée; je devais être puni dans mon orgueil.

Je terminai mon volume par quelques mots, se résumant ainsi:

« Vous voulez me punir pour avoir été trop bon; vous finirez par me rendre méchant:

« Le suis-je réellement devenu, et ne m'aurait-il point été facile, dans ce livre, d'arroser mes ennemis avec du vitriol?

« J'ai dit que je ne les imiterais point dans leurs *saderies;* car la médisance est cousine de la calomnie! »

Après ma lecture, M. Corne, procureur général, monta à la tribune pour demander à l'Assemblée une autorisation de poursuites contre les citoyens Louis Blanc et Caussidière. C'est là que vint aboutir l'esprit de conciliation dont on nous entretenait si fréquemment depuis quelques jours.

Le président proposa le vote d'urgence, qui fut accepté.

Alors le citoyen Bac prit la parole, et pendant plus d'une heure, il défendit Louis Blanc avec les inspirations du cœur, et avec l'éloquence oratoire la plus élevée; ce plaidoyer chaleureux s'adressant à des gens qui avaient un parti pris de fermer l'oreille, resta sans effet.

Près de cinq cents votants vinrent consacrer une iniquité politique, et donnèrent l'autorisation de poursuites judiciaires contre le citoyen Louis Blanc, pour avoir parlé à l'émeute le 15 mai.

Ce que l'Assemblée avait repoussé en juin, elle l'accepta en août.

238 représentants protestèrent contre la mise en accusation.

Le citoyen Flocon se souvint en cette circonstance, que pendant 17 ans nous avions marché sous le même drapeau, et mis nos efforts en commun pour amener le triomphe de la cause républicaine.

Il parla de mes efforts constants, et des misères que ces luttes m'avaient attirées; il évoqua le souvenir de mon père dont la vie, toute de probité, avait été un long sacrifice à cette cause. Cette énumération de sentiments républicains, devait rencontrer peu de sympathie chez les royalistes.

Deux chefs d'accusation pesaient sur moi, l'un relatif au 15 mai, l'autre aux événements de juin.

Le nombre des votans était de 745. 477 députés votèrent pour l'autorisation de poursuites, 268 représentants votèrent contre.

L'autorisation de poursuites par une juridiction militaire fut votée au scrutin de division par 281 députés sur 739. 458 furent contre.

Je restai donc passible de la cour d'assises seulement; on m'avait épargné les honneurs d'un conseil de guerre.

Pendant les opérations du vote au scrutin de division, plusieurs amis vinrent près de moi, et près de Louis Blanc, pour nous engager à partir; leurs instances furent vives, et leurs motifs concluants; nous allions, disaient-ils, sans bénéfice pour la cause, grossir le nombre des otages livrés à la réaction.

On ne savait ce qui pourrait arriver, et il me répugnait d'avoir à fuir devant des accusations personnelles; n'en tirerait-on point parti pour affirmer le réquisitoire lancé contre nous?

J'étais dans la salle de la paix à peser la valeur de cette intervention amicale, lorsque j'aperçus le substitut du procurer général, se promenant avec un rouleau de papiers sous le bras, de l'air d'un homme attendant un ordre à exécuter.

Je pensai qu'on allait nous faire arrêter à notre sortie de la salle. J'avais, dans une des tribunes de l'Assemblée, ma mère souffrante, et je ne voulais point qu'elle pût être témoin de ce spectacle.

Je rentrai dans l'Assemblée et je demandai au général Cavaignac si on allait bientôt me faire arrêter.

— Je ne le pense pas, me répondit-il; si vous avez besoin de quelques jours pour arranger vos affaires, je prends l'engagement de vous les faire accorder.

— Je viens de voir un homme de justice, lui dis-je, et je crois qu'il est là tout prêt à exécution: pour ma

famille, qui est présente, je voudrais éviter une arrestation dans cet endroit.

— Je n'en sais rien; au surplus, voyez M. Marie; il pourra vous instruire à ce sujet.

Je fis la même question à M. Marie, qui m'adressa un sourire gracieux et jésuitique dont je fus étonné, car je savais que j'étais, pour ce ministre, un véritable épouvantail; il me répondit qu'il n'avait point encore de mandats préparés, et qu'il ne pensait pas que je fusse arrêté sur les lieux.

Son sourire et ses paroles n'avaient rien de bien rassurant. Ne pouvait-on pas avoir des mandats tout prêts; je savais, Dieu merci, à quoi m'en tenir là-dessus.

Je me retirai, à cinq heures du matin, avec le citoyen Fargin-Fayolle, un de ces hommes qu'on retrouve toujours dans les moments difficiles.

Grande fut la colère de M. Lherbette contre le Pouvoir exécutif, qui n'avait pas fait procéder à notre arrestation immédiate. C'était bien la peine, disait-il après, de nous avoir fait voter une autorisation de poursuites pour laisser les accusés se retirer où bon leur semblera!

C'est jusqu'à présent la seule nuit entière que l'Assemblée nationale ait passée en séance.

Cette nuit de jugerie me laissa de fâcheuses impressions; j'avais constamment recherché la concorde, et je n'avais rencontré qu'esprit de haine et de division.

C'est pourquoi je me conformai au conseil de mes amis, en me mettant pour quelque temps à l'abri des atteintes du Pouvoir et en dehors de l'état de siége, et je partis avec l'espoir de pouvoir encore être utile à la cause démocratique et sociale.

FIN.

Sorti de mon obscurité privée par la révolution de Février, je dois à cette révolution le reste de mon existence.

Il dépend des hommes, que nous n'ayons plus à lutter qu'avec l'arme du raisonnement. Oh! j'ai cru fermement, après Février, que nous étions entrés dans cette voie d'harmonie fraternelle; j'y poussais de toutes mes forces. Et, en effet, l'égoïsme semblait avoir disparu de la France. J'avais confiance dans les nobles qualités de l'espèce humaine!

Comme magistrat, je rêvais notre belle cité de Paris, plus splendide encore! Elle avait donné l'initiative de l'affranchissement du prolétaire; elle devait expulser la misère de son sein.

Digitized by Google

L'étranger qui serait venu la visiter aurait admiré sa propreté élégante, jusque dans les demeures populaires, et ses palais ne servant plus qu'à contenir les chefs-d'œuvre des arts.

Oui, je rêvais d'or, et je ne vois aujourd'hui que du sang et de la misère! ...

Espérons que ces douloureux enseignements serviront à la génération qui va suivre, et qu'elle proclamera enfin la fraternité sociale.

Il n'est point trop tard pour que nous voyions nous-mêmes le triomphe de nos principes! Soyons unis et actifs à la propagande, afin que notre drapeau soit reconnu comme le point de ralliement de toutes les vertus qui sont l'apanage des bons citoyens.

Telle doit être notre ambition. Cherchons à nous améliorer chaque jour; faisons la guerre à nos mauvaises passions, et nous assisterons bientôt à la naissance d'une société nouvelle qui réalisera glorieusement la République démocratique et sociale!

CAUSSIDIÈRE.

TABLE DES CHAPITRES.

A MES CONCITOYENS. . . . . Page 5

INTRODUCTION.

I. — La monarchie en 1848. . . . . » 7
II. — Le ministère de l'opposition. . . . . » 15
III. — La révolte dans Paris. . . . . » 25
IV. — Le 24 février. . . . . » 33

PREMIÈRE PARTIE.

La préfecture de police depuis le 24 février jusqu'au 15 avril.

CHAPITRE PREMIER.

Mes impressions en entrant aux Tuileries. — Souvenirs de 1834. — Oubli des haines d'autrefois. — Le peuple nomme un gouvernement provisoire. — Je suis désigné pour la préfecture de police. — Départ de *la Réforme*. — Mon costume pittoresque. — Édilité de Paris. — Entrée à la préfecture de police. — Sobrier et Cahaigne. — Mes anciens rapports avec mon prédécesseur. — M. Delessert et saint Napoléon. — Procès de Ledru-Rollin à la cour de cassation.

— La caisse de la préfecture. — Les appartements de M. Delessert. — Mesures de sûreté. — Visite des souterrains. — Les sapeurs pompiers. — Proclamations révolutionnaires. — Caractère de la police républicaine. — Organisation des divers services. — Les approvisionnements de Paris. — Le pain, le bois, l'éclairage. — Sobrier tombe malade et quitte la préfecture. — Les chefs de barricades. — Rétablissement de la circulation. — Pavage des rues. — Anecdote nocturne. — Le préfet de police prisonnier. — Affluence des dénonciateurs. — Un vol d'armes et d'argenterie par un professeur d'escrime. — Les ceintures rouges. — Mansuétude des républicains. — Tous les hommes sont frères. — Le drapeau aux trois couleurs. — Les chevaux de la garde municipale. — Allocution aux commissaires de police de Paris. . . . . » 43

CHAPITRE II.

Visite au Gouvernement provisoire. — Le sabre à la corde rouge et la casquette de bataille. — Le perron de l'Hôtel de ville. — La ruche d'abeilles. — Foule turbulente. — Un assaut. — Des coudes et des épaules. — La bagarre. — La tour de Babel. — Le préfet de police volé. — Partage en bons frères. — Rigueur de la consigne. — Ledru-Rollin repoussé. — Les ouvriers du *Moniteur*. — Le tapis vert. — Le général Thiers, MM. Recurt et Flottard. — La table gouvernementale. — Tas de papiers. — Le parti modéré et le parti démocrate. — Garnier-Pagès et Flocon. — Discussions sans fin. — Flocon succombe à la peine. — On n'est possible qu'avec les siens. — Albert veut donner sa démission. — Grands airs de supériorité. — L'amour de la phrase. — Que veut-on faire de moi? — Cinq cents élèves de Saint-Cyr. — Du pain et du vin. — Celui qui apporte est toujours bienvenu. — Le chaos dans la rue et dans le Conseil. — La gauche du Gouvernement. — Voilà le préfet! — Hum! quelle tournure! — Cinq pieds, dix pouces. — Du linge blanc. — Dignité magistrale. . . . . » 59

CHAPITRE III.

Magnanimité de la révolution de Février. — Louis-Philippe et ses ministres. — Mandats d'amener contre MM. Guizot et Duchâtel. — Le citoyen Perrot de Chezelles. — Mandats contre les autres ministres. — Dénonciations. — Le rêve d'or. — Saint-Just et M. Lamartine. — Premiers décrets du Gouvernement provisoire. — Pauvres et riches. — Patrouilles et voleurs de nuit. — Forçats libérés et filles pu-

Digitized by Google

bliques. — Les brigades de sûreté. — Organisation des Montagnards. — Leur uniforme. — La garde en sabots. — Suggestions de Blanqui. — L'ordre avec le désordre. — Promesses de Février. — Les prisons de Paris. — Sainte-Pélagie, la Force, la Roquette. — Le régime cellulaire et la réforme pénitentiaire. — Les condamnés politiques en liberté. — Fête à la préfecture. — La *République rose*. — Les réactionnaires. — La préfecture transformée en justice de paix. — Défiance et courage. . . . . » 66

CHAPITRE IV.

Division dans le Gouvernement provisoire. — L'Hôtel de ville. — *Le National* et *la Réforme*. — Projets de régence. — La duchesse d'Orléans. — Billet de M. Garnier-Pagès à M. de Malleville. — Le maire de Paris. — Empiétements de la mairie par la Préfecture de police. — Ma correspondance avec Garnier-Pagès. — Envahissement des places. — M. Armand Marrast. — Visite de Garnier-Pagès et Recurt à la Préfecture de police. — Recurt, nommé à ma place, déchire son mandat. — Je suis confirmé dans mes fonctions de délégué. — Le 13 mars, je reprends le titre de préfet de police. — État-major de la garde nationale. — Courtais, Guinard, Saisset. — Les maires de Paris et de la banlieue. — Anxiété de la population. — Rumeurs alarmantes. — Proclamation du préfet de police. — Édilité parisienne, salubrité, éclairage, marchés, greniers d'abondance, chemins de fer. — Le carnaval, les bals masqués, les théâtres. — Aspect de Paris au commencement de mars. . . » 74

CHAPITRE V.

Les funérailles. — Le 4 mars. — Le temple de la Madeleine. — Décorations. — Cortége. — Le char de la République. — Les corbillards. — Discours des membres du Gouvernement. — Le 27 février. — La colonne de la Bastille. — La vieille Europe. — Les victimes. — Mission de la France. — Gloire des armes. — Génie littéraire. — Génie social. — Les temps antiques. — Réflexions. — Avis de M. Garnier-Pagès. — Les cérémonies populaires. — Fête des morts. — Communauté de vivants. — Nouvelle consécration de la République. . . . . » 83

CHAPITRE VI.

La duchesse d'Orléans aux Invalides. — Le château de Neuilly. — Les incendiaires. — La gendarmerie. — La banque de France. —

Arrestation de déserteurs. — Les machines et les presses de journaux. — M. de Girardin. — Maîtres et travailleurs. — La grève des cochers. — La grève des blanchisseuses. — Le château des Tuileries. — Garnison d'insurgés. — Leurs conditions pour évacuer le château. — Procès-verbal de leur capitulation. — Leur banquet à l'Hôtel de ville. — Le château de Vincennes. — Dévastation des parcs d'artillerie. Embuscade dans le bois. — Vingt-six prisonniers. — Sagesse et fermeté des Montagnards. . . . . » 91

CHAPITRE VII.

Les archives de la préfecture de police. — M. de Sartine et ses successeurs. — Papiers de la première révolution. — Le registre des septembrisades. — Le mot de Maillard. — La police de sûreté du dernier règne. — Liste de tous les agents secrets. — Police particulière des ministères. — Mille rapports signés Pierre. — Lucien Delabodde. — Un épisode du 23 février. — Curieuse lettre d'un mouchard. — Séance nocturne au Luxembourg. — Procès-verbal et condamnation. — Aveux signé. — Delabodde à la Conciergerie. — Le *bossu*. — M. Pinel et M. Chenu. — Vol et désertion. — Huit ans de galères. — M. Allard, chef de la police de sûreté. — La commission d'enquête et le forçat. — La délation à l'ordre du jour. — Police monarchique et police républicaine. . . . . » 97

CHAPITRE VIII.

Le droit de réunion. — Clubs de toutes couleurs. — La république populaire. — Le socialisme. — Tribunes des faubourgs. — *Commission instituée* pour la surveillance du gouvernement. — *Club Sobrier, Comité révolutionnaire, Club des Clubs.* — *Club des Droits et des Devoirs.* — *Société républicaine centrale.* — *Club de la Révolution.* — *Société des Droits de l'homme.* — Barbès, Raspail, Cabet, Sobrier, Blanqui. — Clubs Saint-Antoine. — Influence des clubs populaires. — Les clubs d'aristocrates. — Question insidieuse. — Voulez-vous de la monarchie? — Mourir pour la République! — Les ministres d'aujourd'hui... et d'autrefois. — La presse plébéienne. — *Le Peuple constituant*, de Lamennais. — *Le Représentant du Peuple*, de Proudon. — *La Vraie République*, de Thoré. — *L'Ami du Peuple*, de Raspail. — *La Commune de Paris*, de Sobrier et de Cabaigne. — *Le Populaire*, de Cabet. — *Le Père Duchesne.* — Les journaux napoléonistes. — Les journaux royalistes, *l'Assemblée nationale* et *la Liberté.* — *La Presse* et M. Girardin. — *Le Consti-*

tutionnel, le Siècle, la Patrie, le *Journal des Débats.* — *Le National* et *la Réforme.* — La contre-révolution. . . . . » 108

CHAPITRE IX.

Le 16 mars. — Protestation des bonnets à poil. — Six mille grenadiers et voltigeurs. — MM. Marrast et Arago. — Les endormeurs du lion. — La journée des *manchons.* — Le peuple et le soleil. — Le Luxembourg et les clubs. — Le 17 mars. — Les Champs-Élysées. — Procession populaire. — Du Louvre à l'Hôtel de ville. — Adresse au Gouvernement provisoire. — Éloignement des troupes. — Ajournement des élections. — Intrigues des royalistes. — Erreur du Peuple et faute du Pouvoir. — Les condamnés de février. — Pour faire une république, il faut des républicains. — Attitude du peuple. — Louis Blanc et Ledru-Rollin. — Cabet et Sobrier. — *Pas à tous!* Magnifique langage de Lamartine. — Promesse et aveux. — Plus de troupes à Paris. — Le dix-huit brumaire du Peuple. — Le ministère de l'intérieur. — Majesté du souverain. — Le général Courtais. — Deux cent mille frères. — La colonne de la République. — Guerre sociale. — Le dix-huit brumaire du despotisme. — Les coups de sabre et les coups d'État. — La commission d'enquête. — La dictature et l'état de siége. . . . . » 114

CHAPITRE X.

Union et fraternité. — Le droit de la blouse. — La *Marseillaise* et mademoiselle Rachel. — Les représentations gratuites. — Le chant des Girondins. — Les arbres de la liberté, à la Préfecture de police, à l'Opéra. — L'orchestre et le clergé. — Discours de Ledru-Rollin et de Caussidière. — Après la Gironde, la Montagne. — Plus de violence. — Un meurtre en trois mois. — Statistique des vols. — Les brigades de sûreté. — M. Allard et M. Éloin. — Voleurs et receleurs. — Arrestation d'un forçat. — Un bijoutier volé... par lui-même. — Les maisons de jeu clandestines. — Les dispensaires et les filles publiques. — La prostitution à Paris. — Soutenours et matrones. — Les hôtels garnis. — Les étrangers à Paris. — Le commerce et les alarmistes. — Promenades aux flambeaux. — Des lampions. — La semaine sainte et les Montagnards. — Sollicitude de la Préfecture. » 123

CHAPITRE XI.

La révolution en Europe. — Adresses des peuples à la République française. — Les patriotes étrangers à Paris. — Départ des colonnes

polonaises, italiennes, allemandes. — Crise industrielle. — Rivalité des ouvriers étrangers et des ouvriers français. — Projet révolutionnaire des Belges. — Instances de Blervacq auprès de l'administration. — Neutralité du ministère de l'intérieur. — Le citoyen Fosse à l'Hôtel de ville. — M. Buchez lui remet de l'argent. — Rôle des divers membres du Gouvernement provisoire dans cette affaire. — M. Lamartine, M. Marrast, M. Bastide. — Permis de départ. — La troupe belge au chemin de fer. — Le combat de Risquons-Tout. — Morts et blessés. — Piége et trahison. — Révélations sur ces événements. . . . . » 132

CHAPITRE XII.

La contre-révolution. — La question financière. — MM. Goudchaux et Garnier-Pagès. — Effroi des capitalistes. — Menaces de banqueroutes. — M. de Rotschild. — La Chaussée-d'Antin. — Conversation entre M. Rotschild et le préfet. — Le haut commerce. — Le faubourg Saint-Germain. — Ses intentions et ses actes. — Un drapeau blanc brûlé par le Peuple. — Distribution d'argent aux gardes municipaux. — La dame de charité en moustaches. — Monnaie à l'effigie de Henri V. — Les fonds secrets. — Le ministère de l'intérieur et la mairie de Paris. — Les gardes républicains et les mouchards. — Quatre polices pour une. — Anecdote de deux agents secrets. — Le parti légitimiste dans la Vendée. — Conseil de M. de Metternich. — Paris sous la Seine. — Henri V et le comte de Paris. — Avis au Gouvernement. . . . . » 139

CHAPITRE XIII.

Paris sans armée. — Organisation de la garde nationale. — Élection générale des officiers. — Proclamation au Peuple. — La garde mobile. — La garde marine. — La garde de l'Hôtel de ville. — Le colonel Rey. — Grande cuisine. — L'ordinaire de la Préfecture. — La garde républicaine. — Ses chefs. — Police de conciliation. — Les deux escadrons à cheval. — Corps de Lyonnais. — Le colonel Mercier. — Les hommes de Blanqui. — Uniforme de la garde républicaine. — Du rouge au blanc. — Les sapeurs-pompiers. — Mauvais vouloir du Gouvernement. — Promesses de Juillet. — Les dépenses de l'Hôtel de ville. — 7,000 fr. par jour. — MM. Garnier-Pagès et Marrast. — Le jeu de raquette. — Fraternité républicaine. . . . . » 145

CHAPITRE XIV.

Attaques des journaux réactionnaires. — La Banque de France. — Ses billets et ses actions. — De l'escompte et de la circulation du papier. — Moyen proposé par *la Réforme*. — Caisse de garantie en Hollande. — Avantages de cette caisse. — Mobilisation d'un milliard. — Les agioteurs et le lansquenet. — Crise financière et crise commerciale. — Fabriques et boutiques. — Achats et ventes. — Les commandes pour l'exportation. — Les riches et les pauvres. — Napoléon et les marchandises anglaises. — Prêtet et faillite. — Un million pour cent mille francs. — Les drapeaux de la misère. — Du pain ou du plomb ! — Le travail, et non l'aumône. — Délicatesse des ouvriers. — Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. — Le journal *la Presse*. — Groupes menaçants autour de ses bureaux. — Propos de M. Girardin. — A bas *la Presse !* — La liberté du journalisme. — Eloquence populaire des Montagnards. — Les élections, le clergé, l'armée. — Puissance du Gouvernement provisoire. — Le droit au travail. — Colonies agricoles. — De la propriété. — Le sol est la véritable richesse d'un pays. . . . . » 152

CHAPITRE XV.

La Commission du Luxembourg. — Louis Blanc et Albert. — Maîtres et salariés. — Menaces d'émeutes. — Les tailleurs et les confectionneurs. — Les cochers de fiacre. — Cinq mille boulangers. — Paris affamé. — Les forts de la halle. — Les tailleurs de pierres. — Modération des ouvriers. — Les bureaux de placement. — Le terme d'avril. — Propriétaires et locataires. — Les drapeaux noirs. — Avis du préfet de police. — Le quartier des Quinze-Vingts. — Arrangements amiables. — Brûlé vif ou pendu. — Probité du pauvre. — L'état de siége. — Le général Cavaignac et les huissiers. — L'ordre, la famille et la propriété . . . . . » 163

CHAPITRE XVI.

Convocation des commissaires de police. — Discours sur l'union des citoyens. — Les factieux incorrigibles. — Peuple et bourgeoisie. — Rappel à la fraternité. — La commission d'enquête. — Retour vers le passé. — M. Odilon Barrot et les banquets. — M. Bauchard et la commission d'enquête. — Adresse des commissaires au préfet. — Les royalistes et le républicain. — Mutations. — Personnel du ca-

binet. — M. Allard. — Les agents de sûreté. — Travestissements. — Les mouchards politiques. — Charles Marchal et M. Crémieux. — Le numéro 580. — Un million pour assassiner le duc de Bordeaux. — Indignation de M. Delessert. — Brochure contre Louis-Philippe — Les gardiens de Paris. — Les policemen de Londres. — La baguette magique. — Le caractère français. — Le vrai Cavaignac. — Émancipation de l'homme. — Le faux Cavaignac et le socialisme. — Les ex-sergents de ville. — M. Marrast. — Tentative d'escamotage. — Bonne foi du maire de Paris. — M. Ledru-Rollin. — *Le Constitutionnel*. . . . . » 170

CHAPITRE XVII.

Revue de la révolution depuis Février. — Ne nous laissons pas voler comme en 1830! — Désunion du Gouvernement provisoire. — Roi et régence. — Faut-il la République? — Abolition du timbre et des Lois de Septembre. — La presse, les clubs et les ouvriers. — Le droit au travail. — Décret du 25 février. — Scène orageuse. — Le ministère du progrès. — MM. Garnier-Pagès et Lamartine. — M. Arago et ses cheveux blancs. — Invention de M. Marrast. — Il offre un palais aux ouvriers. — La Commission du Luxembourg. — Franchise de M. Lamartine. — Le décret des travailleurs. — C'est bien fort! — Louis Blanc et Albert. — La place des pairs de France. — Réduction des heures de travail. — Les ateliers nationaux. — M. Marie imite Pénélope. — Mesures financières. — La Banque, les forêts de l'État, les droits d'octroi. — L'impôt des 45 centimes. — Protestation de Dupont (de l'Eure). — Réponse de M. Garnier-Pagès. — Le Gouvernement et l'armée. — M. Cavaignac et sa campagne de juin. — Politique extérieure. — Le manifeste de M. de Lamartine. — Les massacres de Milan et de Vienne. — La loi électorale de M. Cormenin. — Le suffrage universel. — La vieille constitution. — De faute en faute. — Quatre mois après février. . . . . » 179

DEUXIÈME PARTIE.

Du 16 avril au 25 août.

CHAPITRE PREMIER.

État moral de la capitale. — M. Carlier et la police des clubs. — Ministère spécial de la police. — M. Ledru-Rollin et M. Lamartine. — La vieille école. — La police de provocation. — Émeute bonapar-

tiste. — Le champ de blé. — Les prisonniers de Vincennes. — Vidocq employé par Carlier. — Trois *journées* pour une. — Bruits calomnieux. — Le parti royaliste. — Les candidats patriotes. — Menées réactionnaires. — Les buveurs de sang. — Nuits d'orgies. — *La Marie* et *La Martine*. — Le partage des biens. — L'épée de Damoclès. — La bourgeoisie et le citoyen Cabet. — Communistes et sans-culottes. — Les Croquemitaines à la mode. — Les modérés. — Les blancs et les rouges. — Plus blanc que toi. — Les salons aristocratiques. — MM. Cavaignac, Marrast et Sénard. — Il y a tout à craindre de ces gens-là. — Les provinces. — Trahison du Gouvernement. — L'ajournement des élections. — Les royalistes de la veille et du lendemain. — A recommencer. — Les prêtres de l'Église. — Proposition de Louis Blanc. — Les journées de Juin. — La justice et la force. — M. Lamartine et le socialisme. — Les ouvriers et les hommes d'État. — Ledru-Rollin et Blanqui. — Entrevue de Blanqui et de Lamartine. — Une *poche à fiel*, à la place du cœur. — Ledru-Rollin refuse de voir Blanqui. — La propagande par la conciliation. — Les agents secrets. — Seconde période révolutionnaire. . . . . » 193

CHAPITRE II.

Les premiers mois de la révolution. — Dates significatives. — 24 février, 17 mars, 16 avril, 15 mai, 23 juin. — Les ouvriers au Champ de Mars. — 14 officiers d'état-major. — Étendards socialistes. — Offrande à la patrie. — Rumeurs absurdes. — Les communistes. — Les cuisiniers. — Blanqui et le comité de salut public. — Louis Blanc et Albert. — Un os à ronger. — Ledru-Rollin fait battre le rappel. — Agitation et vertige. — La place de l'Hôtel de ville. — Courtais et Duvivier. — Défilé des ouvriers. — A bas les communistes! — Invention du citoyen Marrast. — Vive Louis Blanc! vive Ledru-Rollin! — M. Garnier-Pagès et la popularité. — Dupont de l'Eure. — Abolition du prolétariat. — Le poète Lamartine. — Caractère de la démonstration du 16 avril. — A bas la révolution de Février! — Hypocrisie du Gouvernement provisoire. — Adresse des ouvriers du Luxembourg. — Rappel à la concorde. — Les vrais républicains. — La révolution est compromise. . . . . » 202

CHAPITRE III.

Paris en deux camps. — Le 17 avril. — Les corps de garde. — Le 18 avril. — On bat le rappel. — Le ministère de l'intérieur. — L'état-major. — L'épidémie de la peur siége à l'Hôtel de ville. —

Contes sur les communistes. — Saturnale de fusils. — Patrouille préfectorale. — 40,000 hommes. — Blanqui introuvable. — M. Cabet. — Les généraux Courtais et Duvivier. — Proclamation sur le rappel. — Les gardes nationaux poursuivent les ouvriers. — Arrestation de Flotte. — La blouse et l'habit. — Suis-je communiste? — La peine de mort. — Respect à la propriété. — Discordes sociales. — Décrets populaires. — Abolition des droits sur la viande et sur les boissons. — Impôt somptuaire. — Inamovibilité de la magistrature. — M. Barthe destitué. — 65 généraux à la retraite. — Hypocrisie et intrigues. — Serment et trahison de Louis XVI. — Conspiration contre la République. . . . . » 209

CHAPITRE IV.

Pressentiments de nouveaux troubles. — Armement de Paris. — Petit arsenal de la Préfecture. — Les sapeurs pompiers et les forts des halles. — Rondes nocturnes. — Le général Courtais. — Le Luxembourg et la caserne Tournon. — Projet d'enlever le Gouvernement. — L'Hôtel de ville. — La ribotte des fusils. — Opinion des Anglais sur la garde nationale. — Guerre civile. — A bas le fusil. — Le premier commis de la France. — Vérités banales. — La loi et l'histoire. — Les prétendants. — L'éducation publique. — Le conseil des ministres. — Les ambitions privées. — Le suffrage universel. — La popularité et les décorations. — Organisation de la garde nationale. — Réduction de l'armée. — Retour de la confiance. — Association. — Les boutiquiers. — Achats et ventes. — Les haillons et le boulanger. — Le Mont-de-piété. — Les enfants ont faim. — Du pain pour deux jours. — Palais et mansardes. — Les rêves du bourgeois. — A grand peuple, gouvernement patriotique. . . . . » 216

CHAPITRE V.

La *Revue Rétrospective*. — Les sociétés secrètes en 1838. — L'insurrection de mai. — Blanqui et M. Taschereau. — Commission d'enquête. — Barbès, Martin-Bernard, Raisan, Lamieussens. — Protestation de Blanqui. — La police de M. Carlier. — Complot des séides de Blanqui. — On doit m'égorger, pendant la nuit. — Mandat d'arrestation contre Blanqui. — Lamartine refuse de la signer. — Le commissaire de police et la garde de Blanqui. — Dormes, chef du complot. — Danger d'une lutte entre les Montagnards. — Tout à feu et à sang. — Onze heures du soir. — Les révoltés en armes. — J'apaise la sédition. — Dormes est arrêté à la caserne Saint-

Victor. — Les *brebis galeuses*. — Épuration des Montagnards. — Lettres de Landrin et Ledru-Rollin. . . . . » 223

CHAPITRE VI.

La fête de la fraternité. — 20 avril. — Distribution des drapeaux. — Magnétisme de la foule. — Souvenir de mon père. — Noblesse oblige. — Digression du cœur. — Craintes d'agitation. — Projets de coups de main. — Précaution et prudence. — Je pars à cheval, à la tête de la garde républicaine. — La pluie et le soleil. — L'estrade de L'Arc de Triomphe. — Impression de M. Lamartine. — On annule le mandat d'arrestation contre Blanqui. — Sarcasmes de M. Marrast. — Entourage du Gouvernement. — Une corbeille de femmes élégantes. — Aspect des Champs-Elysées. — Le printemps et les lilas. — Fleurs et rubans à la pointe des baïonnettes. — Revue de la capitale entière. — Le colonel Barbès. — L'armée à la République! — Vivent les blessés de Février. — Le défilé aux flambeaux. — 400,000 soldats. — Improvisation de Ledru-Rollin. — Concorde et fraternité. — Paris à minuit. — Qu'avez-vous fait de la République? . » 230

CHAPITRE VII.

Le 23 avril. — Ouverture des élections. — Prévisions diverses. — Effroy des royalistes. — Les effrontés, les habiles et les lâches. — Professions de foi. — MM. Billault, Dufaure, Dupin, Barrot, Thiers. — Manœuvres en province. — La nouvelle Trinité. — L'ordre, la famille, la propriété. — Moralité de la monarchie. — Réformes sociales. — Le communisme et les campagnes. — Grands et petits. — Circulaires du ministre de l'intérieur. — Le bulletin de la République, n.° 16. — George Sand. — La fausse représentation nationale. — Agitation de Paris. — Les clubs et leurs candidats. — Le sourd-muet. — Unité de la bourgeoisie. — *Le Constitutionnel*, *le Siècle* et *le National*. — Les faux ouvriers. — Comité populaire. — Le Luxembourg et le club des clubs. — Négligence des plébéiens. — Les élections de juin et de septembre. — Louis Blanc le 27e. — Fraudes électorales. — Proclamation du 23 avril. — Les 34 députés de Paris. — Lamartine et Lamennais. — J'ai 133,779 voix. — Compliments et bouquets. . . . . » 237

CHAPITRE VIII.

Résultat des élections dans les départements. — Les démocrates et les réactionnaires. — Calomnies et lettres anonymes. — Agents roya-

listes. — Avec de l'or. — L'Assemblée nationale à la Seine. — Rapports des clubs. — Proclamation du préfet. — Visite de M. Lamartine. — Combinaison d'un nouveau gouvernement. — Ledru-Rollin et Flocon. — Avis de M. Lamartine. — 1,500,000 voix. — Entrevue des trois candidats. — Haines et ambitions. — Le palais de l'Assemblée nationale. — La nouvelle salle. — Les sapeurs pompiers. — Le général Courtais. — La garde nationale et la garde républicaine. . . . . » 243

CHAPITRE IX.

Le 4 mai. — Ouverture de l'Assemblée nationale. — Champ clos. — Cortége du Gouvernement. — Vive Lamartine! — Marche triomphale du futur président. — Entrée dans la salle de la Constituante. — Dupont (de l'Eure), Lamartine et Louis Blanc. — M. Audry de Puyraveau. — Physionomie de l'Assemblée. — Béranger et M. la Rochejaquelein. — Un banc de royalistes. — La cime de la Montagne. — Barbès et les Arago. — Le moine en froc blanc. — M. Lamennais et M. Montalembert. — La coterie du *National*. — Les nouveaux venus. — Le costume. — La mode de la Convention. — Discours de Dupont (de l'Eure). — Le Gouvernement remet ses pouvoirs. — Adhésion unanime à la République. — Déclaration de l'Assemblée. — Le général Courtais. — L'Assemblée devant le Peuple. — Enthousiasme. — Qu'est devenue la fraternité? — Triste prédiction. — Hamlet. — Des mots! . . . . . » 248

CHAPITRE X.

L'Assemblée nationale et le Gouvernement. — Le 8 mai. — Bien ou beaucoup. — Louis Blanc et Albert. — Les ateliers nationaux et M. Émile Thomas. — M. Marie. — Le budget du Luxembourg. — 2 fr. 50 c. par tête. — Étonnement de M. Garnier-Pagès. — Banquiers et millionnaires. — Un dîner chez M. Crémieux. — M. Lamoricière et M. Étienne Arago. — La place du Palais Royal. — M. Lamoricière à la cour le 24 février. — Indécision du roi et du duc de Nemours. — Beau zèle du général. — Réponse d'Albert. — Affranchissement du Peuple. — La commission exécutive. — La duchesse de Berri en France. — Henri V à Paris. — Une cachette dans le faubourg Saint-Germain. — Les cheveux blonds. — La cour de Charles X. — Plus de prétendants. . . . . » 254

CHAPITRE XI.

La Pologne et l'Italie. — Trahison de 1830. — Le 10 mai. — M. Wolowski. — Pétition polonaise. — M. Daragon et M. Lamartine. — Ajournement des interpellations sur les affaires étrangères. — Racca. — Cendres et ossements. — Les boulets du despotisme. — Les prôneurs de la paix. — Les volontaires italiens. — M. Lamartine donne 2,000 fr. — Les *barricadeurs*. — Pétition des démocrates français. — Le 13 mai. — Vive la Pologne! — Le représentant Vavin. — La place de la Madeleine. — Encore le rappel! — La 1re légion. — Ordre du jour du 13 mai. — Ajournement de la fête de la Concorde. — Protestation des délégués du Luxembourg et des détenus politiques. — Le droit au travail. — Promesses menteuses. — Les meurt-de-faim. — Blessures saignantes. — Un million perdu. — Le 14 mai. — Les délégués des départements. — Le nouveau ministre Recurt. — La commission exécutive. — Le ministre Flocon pris au collet. — Les représentations gratuites. — Fraternaisons! — Préparatifs du 15 mai. — Journée de concorde. — Les clubs mécontents — Lettre du citoyen Huber. — Sagesse et prudence. — Les chefs du parti populaire. — La bonne aventure. . . . . » 259

CHAPITRE XII.

Le 15 mai. — Pouvoir dictatorial du président de l'Assemblée. — Lettre de M. Buchez. — Une poignée de factieux. — Une lettre au président, à la Commission exécutive et au général Courtais. — Post-scriptum. — Les Montagnards et la garde républicaine. — Le colonel Caillaud à la caserne Saint-Victor. — Luxation au genou. — Réponse à la Commision exécutive. — Point d'ordres. — Mesures tardives du Gouvernement. — Lettre de Garnier-Pagès et Arago au ministre de l'intérieur. — M. Recurt. — La manifestation. — 150,000 hommes. — Cent corporations. — La pétition pour la Pologne. — Envahissement du palais. — Un coup de fusil. — La salle des pas-perdus. — Le général Courtais. — La salle des séances. — M. Wolowski. — Tumulte. — Les tribunes publiques. — Craquement de l'édifice. — Le peuple maître de l'Assemblée. — Le *Moniteur*. — Fuite des députés. — Nouveau Gouvernement provisoire. — L'Hôtel de ville. — La garde nationale. — Les prisonniers de Vincennes. — Un rôle imprévu. . . . . » 270

CHAPITRE XIII.

Envahissement de la Préfecture. — Des armes! — Jugement sur le 15 mai. — Le chef de la police municipale. — L'Assemblée et l'ancien régime. — Calme des Montagnards. — La Commission exécutive. — Le Luxembourg. — La contre-révolution. — Nous irons vous chercher. — Le capitaine Bertrand. — Le colonel Mercier. — La troupe de ligne. — Les clubs et le Gouvernement. — Les monarchies et les soldats. — Arrestation du colonel Saisset. — Métier de sergent de ville. — Le traquenard. — M. Garnier-Pagès. — M. Ledru-Rollin. — Justes plaintes du préfet de police. — Offre de démission. — Opinion de Flocon sur la Commission exécutive. — Déclaration de Garnier-Pagès. — Allez, mon bon. — MM. Charras et Bastide. — Licenciement de la garde républicaine, des Lyonnais et des Montagnards. . . . . » 279

CHAPITRE XIV.

Suite du 15 mai. — Complot d'officiers de la garde nationale. — Fusillons Barbès! — Interpellations à l'Assemblée nationale. — J'offre ma démission. — Profession de foi. — Bavoux et Sobrier. — Siége de la Préfecture. — Deux canons et le général Bedeau. — Mot de M. la Rochejaquelein. — Les affreux Montagnards. — Autographes de Louis-Philippe. — Les paratonnerres. — M. Recurt, partisan du canon. — La Commission exécutive. — M. Lamartine. — M. Garnier-Pagès. — M. Lamartine, étouffé. — La République démocratique. — Vive le préfet! — Fraternité de la garde nationale et de la garde républicaine. — Ma démission de préfet et de représentant du peuple. — Les généraux Clément Thomas et Bedeau. — Clément Thomas à table. — Captivité à Doullens. — Évasion de la citadelle. — Vertus républicaines. — Tristes adieux. — Les journées de Juin. — La caserne Saint-Victor. — Retraite des Montagnards. — Dernière proclamation. — M. Recurt et M. Trouvé-Chauvel. — Ingratitude et trahison. — Vive la liberté! . . . . . » 287

CHAPITRE XV.

Budget de la Préfecture pour 1848. — Les fonds secrets. — Dépenses pendant mon administration. — Le livre rouge. — Lettre de M. Lamartine. — Les diverses services de la Préfecture. — Le conseil de salubrité. — Édilité publique. — Devoirs du préfet de police. —

L'affaire Fieschi. — Lettre de Boireau. — Les solliciteurs. — Les sauveurs de la patrie. — Les prisons. — Le régime cellulaire. — Tourments du prisonnier. — Noble Barbès! — Ministère de la police. — La provocation et la prévoyance. — M. Decazes. — M. Guizot. — Les mouchards politiques. — Les conspirations. — Sans regret et sans reproche. — La République démocratique et sociale. » 300

CHAPITRE XVI.

La maison Sobrier. — *La Commune de Paris.* — Rue Rivoli, 16. — L'ancienne liste civile. — Caractère de Sobrier. — Vingt mille francs pour la propagande. — Lettre de M. Lamartine pour délivrer des armes. — Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. — Garde de cinquante hommes pour le ministère de l'intérieur. — Sobrier arme sa maison. — Visite du général Courtais à Sobrier. — Le quartier s'inquiète. — Promesse de désarmement. — La maison de M. Bavoux. — Le feu aux poudres. — Les doctrines et les fusils. — Lettre du commandant Caillaud à Sobrier. — Réponse de Sobrier. — Les réactionnaires et l'Assemblée nationale. — Sobrier s'organise une garde militaire. — Bourgeron bleu, ceinture rouge. — Affiches épicées. — La veille du 15 mai. — Caractère de la manifestation projetée. — Le 15 mai. — Sobrier à l'Assemblée. — Le ministère de l'intérieur. — Trouble de M. Recurt. — Le café du quai d'Orsay. — Arrestation de Sobrier. — La consigne des dragons. — Brûler la cervelle. — Qu'il y reste! — Repaire de brigands. — Sac de la maison Sobrier. — Vol d'une somme d'argent. — Les vainqueurs en goguette. — Sobrier à Vincennes. — Le procès du 15 mai. — Embarras du Gouvernement. — Générosité de Sobrier. . » 308

CHAPITRE XVII.

La fête de la Concorde. — Après le 15 mai! — Les fêtes monarchiques. — La joie par ordre. — Le Peuple acteur et spectateur. — Droit au travail. — Chefs-d'œuvre de chaque corps d'état. — Les cornes dorées. — 500 jeunes filles. — Les ouvriers du Luxembourg. — La première révolution. — Ordre et discipline. — Cinq heures du matin. — Les couronnes de fleurs. — Commencement du défilé. — Les 86 bannières des départements. — Les jeunes filles lançant des fleurs. — Le banquet au milieu du champ de Mars. — Les billets lilas. — Grande confusion. — Plus d'eau! — Le Conservatoire et le ministre du commerce. — Les blessés de février et Ledru-Rollin. — Les jeunes filles et Charles Blanc. — La baguette de Moïse.

— Le factotum de la chambre. — Fête mal nommée. — Un mois après! . . . . . » 317

CHAPITRE XVIII.

Nouvelles élections à Paris. — Onze représentants à nommer. — Le 5 juin. — Agitation populaire. — Les clubs en permanence. — Les candidats des journaux. — Brochure explicative de ma gestion. — La mairie de l'Hôtel-de-Ville. — Tripotage des élections. — Les gardes mobiles, les ouvriers, les gardes républicains. — M. Trouvé-Chauvel. — Mes professions de foi. — Je visite douze clubs. — Mes émotions et mes sentiments. — Les clubs du palais National et du deuxième arrondissement. — Le club du manége de la Chaussée-d'Antin. — Les tribunes garnies de dames élégantes. — Galanterie de l'Assemblée nationale. — Les clubs de femmes. — Initiation des femmes à la démocratie. — La révolution sans coups de fusil. — Le club de la rue Saint-Antoine. — Silence religieux. — Les autres clubs populaires. — Le club du quai Jemmapes. — Larmes de bonheur. — Mes trophées. — Les onze représentants de Paris. — J'ai 147,400 voix. — La Montagne. — Son rôle et son avenir. — Proudhon. — Le sapeur du socialisme. — Pierre Leroux. — Lagrange. — M. Goudchaux. — Le robinet d'eau tiède. — M. Thiers. — Le roi des royalistes. — La régence et la présidence. — M. Victor Hugo. — Mes amis de la Montagne. . . . . » 322

CHAPITRE XIX.

Louis Bonaparte. — Ambition du prétendant. — Sa correspondance. — L'homme de l'aigle. — Nullité du prince. — Émeute du 12 juin. — M. Carlier, provocateur. — Le général Clément Thomas. — Le coup de pistolet. — Émotion de l'Assemblée nationale. — Proposition de M. Lamartine. — MM. Louis Blanc et Jules Favre. — M. Ledru Rollin. — MM. Pierre et Jérôme. — Admission de M. Louis. — Sa candidature à la présidence. — Luttes personnelles. — Guerre civile. — Les royalistes bonapartistes. — Les royalistes henriquinquistes. — Pas de président! — Les ateliers nationaux. — Quinze millions. — Enlèvement de M. Émile Thomas. — Aveu de M. Trélat. — Lettre de MM. Garnier-Pagès et Arago. — M. Trélat, prisonnier. — Effroi de la bourgeoisie. — Forçats et paresseux. — Protestation des ateliers nationaux. — Défrichement de la Sologne. — Misère du Peuple. — Les clubs du désespoir. — Orateurs en plein vent. — Loi terrible contre les attroupements. — Les coups de fi-

let. — La liberté violée. — Deux représentants arrêtés. — Le soir du 22 juin. — Grande fermentation. — Le ministre de la guerre Cavaignac. — Éloignement des troupes de Paris. — Conspiration militaire. — Préludes des journées de Juin. — Les vaincus ont toujours tort. . . . . » 331

CHAPITRE XX.

Le soir du 22 juin. — Les ateliers nationaux et M. Marie. — Le 23 juin, premières barricades. — Inertie du Gouvernement. — Le général Cavaignac et la garde nationale. — Le canon et le sang. — Faux bruits. — L'or de l'étranger. — Pillage et incendie. — La garde mobile. — Boucherie d'hommes. — L'insurrection du désespoir. — Mort aux voleurs! — Absence de toute organisation. — Chances de succès. — La guerre sociale et la Montagne. — L'Assemblée hors Paris. — M. Pascal Duprat et l'état de siége. — Attitude de M. Sénard. — Les insurgés de Montmartre me demandent. — Ma visite au général Cavaignac. — Agitation extraordinaire du dictateur. — Notre conversation. — Il rédige un manifeste. — Frénésie de M. Degousée. — L'insurrection est vaincue. — Loi de transportation. — Menace et vengeances. — Sacrrrr.... — Délation et proscription. — Résultats de la victoire des conservateurs. — Le despotisme de la force. — M. Recurt et le général Perrot. — Le cœur de M. Sénard. — M. Cavaignac faisant de l'histoire. — Des passions, et toujours des passions. . . . . » 340

CHAPITRE XXI.

Demande de poursuites contre Louis Blanc. — Première ardeur du baron Portalis. — Démission de MM. Portalis, Landrin et Lacrosse. — Fureur de M. Jules Favre — Intrigues des conservateurs. — Députation de la rue de Poitiers au général Cavaignac. — Le dictateur obéit aux royalistes. — Le nom de Godefroy. — Les douceurs de la vengeance. — La Commission d'enquête. — M. Barrot et M. Bauchart. — Ledru-Rollin, Louis Blanc et Caussidière. — M. Barrot, inquisiteur. — Voyage de M. Jérôme Bonaparte à Paris, sous le règne de Louis-Philippe. — Ses entrevues avec M. Marrast et autres personnages. — Sa conversation avec M. Barrot. — La dynastie d'Orléans, la mort du roi, un en-cas. — Rapport de la Commission d'enquête. — Terreur de M. Bauchart. — La Montagne et le général Cavaignac. — La tache de sang. — Il doit être bien malheureux! — Juin et Juillet. — Ma visite au général Cavaignac. — Curieuse con-

versation. — Mes rapports avec le citoyen Ducoux. — Les royalistes demandent sa destitution à M. Sénard. — Prudence de M. Ducoux. — L'œil de la police. — La contre-révolution. — Conseils de M. Portalis. — Quand nous en serons à M. Thiers. — Quand la maison sera brûlée. . . . . » 349

CHAPITRE XXII.

La séance du 25 août. — Discours de Ledru-Rollin. — Le Rappel au 16 avril. — Déclaration du dictateur Cavaignac. — Défense de Louis Blanc. — Prorogation de la séance. — Dix heures du soir. — M. Marrast. — La tribune. — Hallucinations. — Tribunal inquisitionnaire. — Psalmodie et bréviaire. — Bon et mauvais. — M. Corne, procureur général. — Discours du citoyen Bac. — Discours du citoyen Flocon. — Mai et Juin. — 477. — La cour d'assises ou le conseil de guerre. — Les otages de la réaction. — Les tribunes de l'Assemblée. — Le président Cavaignac et le ministre Marie. — Cinq heures du matin. — Fargin Fayolle. — M. Lherbette. — Nuit de jugerie. — L'état de siége. — Espoir d'avenir. . . . . » 361

TGy 2012 792

Cav. PROIETTI
LEGATORE
VIA E. FERRATI, 7
TEL. 571.496